CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

PROCÈS VERBAL

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons donc débuter ce conseil municipal. Je voulais souhaiter la bienvenue à Mme Anne BOUCHÉ qui se trouve en partie centrale et qui est notre nouvelle directrice des services techniques, qui a pris sa fonction il y a quelques jours.
Je vais commencer par l'appel.

L'appel est effectué.

M. le Maire : Je vous remercie.

1 . Désignation du secrétaire de séance

Je vous propose de désigner Madame Murielle VILLETELLE comme secrétaire de séance.

Principaux textes réglementaires	- article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Sylvie MERCIER

M. le Maire : Ce soir, c'est le changement. Je propose Mme Muriel VILLETELLE. Êtes-vous d'accord, Madame ? Qui est pour ? Généralement, tout le monde. Merci, à l'unanimité.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Désigne Madame Murielle VILLETELLE comme secrétaire de séance.

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2023

Je vous propose de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 15 février 2023.

Principaux textes réglementaires	- article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Sylvie MERCIER

M. le Maire : Avez-vous des remarques ?

M. Jean-François CLAIR : Je me permets une remarque, et peut-être d'être le porte-parole d'un certain nombre d'entre nous. Le procès-verbal a une longueur extraordinaire de 667 pages. Est-ce normal ? J'avais 52 questions à vous poser, je ne le ferai pas car sur les 667 pages... C'est quasiment illisible, pour ceux qui l'ont lu.

M. le Maire : Il y a eu une réforme sur la publicité des actes du 1er juillet 2022 et il est obligatoire de tout publier. Mais votre question est très pertinente. J'espère avoir apporté la réponse.
D'autres questions ? Non. Qui approuve ? Qui prend acte ? Merci. Les autres, vous ne prenez pas acte ? Mme PARIS vous avez pris acte ou pas acte ? Je n'ai pas vu la main. Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2023.

3 . Compte-rendu de la délégation au Maire au titre du L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal j'ai été amené à :

- conclure plusieurs marchés et avenants ;
- accepter des indemnisations de la part de nos assurances ;
- régler des conséquences dommageables dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux ;
- engager des frais et des honoraires d'avocats et d'experts ;
- engager des actions en défense ;
- demander des subventions ;
- délimiter des propriétés communales ;
- autoriser des louages de choses ;
- autoriser le renouvellement des adhésions aux associations ;
- procéder à la délivrance et à la reprise de concessions de cimetière.

Ces décisions sont détaillées dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Principaux textes réglementaires	- article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération n°6 du 4 juillet 2020

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Sylvie MERCIER

M. le Maire : Je voulais profiter de cette délibération pour souligner le contrat signé avec la société AVR ingénierie qui établit une étude de végétalisation et de décroûtage, de désimperméabilisation, afin qu'elle soit menée sur l'ensemble de la ville. Vous aurez communication de cette étude dans quelques semaines.

Pour rappel, l'action municipale est engagée dans la transition écologique, actions qui sont déjà menées comme la végétalisation de la cour oasis, la création d'espaces verts ou requalifications comme le parc Chirac, le square de la rue Bernier, la végétalisation du cimetière avec 7 000m²et plus de 110 arbres.

Nous avançons aussi concrètement et nous vous présenterons dans quelques semaines le projet de forêt urbaine sur le quartier de Polangis implanté sur l'ensemble des délaissés d'autoroute.

Ce contrat consiste aussi en la conduite d'une étude visant à identifier tous les lieux, même les plus petits, qui pourront être végétalisés, à rendre Joinville plus verte, plus fraîche en créant des îlots de fraîcheur, en désimperméabilisant au maximum.

La deuxième décision que je souhaitais souligner est relative au projet d'extension de l'école Jean-Jacques-Gressier. Je vous le rappelle souvent : l'équipe municipale est attachée à la réussite scolaire des écoliers joinvillais autour de Mme Virginie TOLLARD, de Mme Murielle VILLETELLE et de l'ensemble des élus, de M. Jérôme TAGNON particulièrement au niveau des travaux. Cela fait suite aussi au travail historique de M. Jean-Jacques GRESSIER qui a été longtemps maire adjoint en charge de l'enseignement.

En ce sens, je souhaite saluer l'action des équipes pédagogues, animateurs, ATSEM, AVS, enseignants, qui sont mobilisés jour après jour et qui font que notre ville est agréable pour nos jeunes Joinvillais et ils aiment y grandir. Cette ascension portée par la ville se traduit par des actions quotidiennes d'entretien mais aussi une vision quant aux besoins futurs d'accueil des écoliers joinvillais. Ce projet d'extension de l'école Jean-Jacques-Gressier vise à créer quatre classes supplémentaires, mais aussi deux salles d'activité et un agrandissement de l'école de près de 600 m², et à terme aussi une cour oasis. Ces travaux seront lancés avant la fin du mandat.

Le tableau de décisions permet également de souligner l'effort fait par la municipalité sur l'entretien du domaine public déjà évoqué lors de nos programmes d'investissement pour rénover les voiries municipales et denses. Il s'accompagne dorénavant, mais déjà c'était commencé autant que possible, de plantations d'arbres, d'alignements et de création d'espaces verts, ainsi que la modernisation de l'éclairage public rendue encore plus obligatoire au vu de nos factures énergétiques en leds.

Le dernier exemple est une réunion de rue qui a eu lieu dans le quartier Polangis avec la rue Étienne-Pégon qui est actuellement en travaux, qui vient de terminer les travaux portés par le territoire,

d'assainissement, et qui aura sous peu des premières plantations, et aussi un stationnement qui sera perméable et des revêtements plus clairs afin d'atténuer l'effet de la chaleur.

Un autre élément que je tiens à mettre en exergue est l'exposition « Super égaux » organisée par le service jeunesse mais aussi par Mme Séverine DOS SANTOS indirectement qui est là, Séverine, qui représente au niveau du territoire l'égalité hommes-femmes aussi que dans notre équipe municipale. Du 8 au 15 mars, pour information, près de 500 personnes dont 222 collégiens et 174 enfants fréquentant le périscolaire ont visité cette exposition et ont été sensibilisés au sujet de l'égalité filles-garçons.

Enfin, pour terminer, je tiens à saluer le travail formidable réalisé par les services pour rechercher des dispositifs de subventions qui vous sont présentées à la fin des documents et constituer les dossiers de demande. Cela fait partie intégrante de la bonne gestion des deniers publics. Pour ce conseil, ce ne sont pas moins de six dossiers de demande de subventions qui vous sont présentés, notamment la rénovation de l'église Saint-Charles-de-Borromée, le projet de poursuite de mise en leds de tout l'éclairage public, la cour oasis Eugène-Voisin, la réhabilitation des locaux du club de canoë-kayak, la réhabilitation de la demeure du 1 avenue Foch, réhabilitation partielle, et enfin la renaturation des espaces publics, étude auprès d'AVR que j'ai spécifiée en début de mes propos.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non ? Qui prend acte ? Je vous remercie pour votre attention.

Je vous engage vraiment à lire d'ailleurs le dossier de subvention que je vais quand même me faire un petit plaisir, si je le trouve, de lire – travaux de restauration de l'église Saint-Charles-de-Borromée – pour que vous soyez bien au courant. Souvent on me dit : « On n'est pas au courant. », donc j'ai décidé de renforcer les informations, ce qui renforcera le nombre de pages, mon cher Jean-François. Plus je parle, plus on écrira.

Les travaux de restauration de l'église Saint-Charles-de-Borromée, c'est l'église sise au 3 rue de Paris. Montant demandé : 80 % de subvention sur un projet prévisionnel de 1 305 000 euros hors taxes, qui est une rénovation intégrale du patrimoine de cette église, de l'intérieur de l'église, succédant aux travaux qui avaient été effectués par mon prédécesseur M. Pierre AUBRY. Même s'il n'est plus là, nous avons une pensée pour l'attention qu'il avait portée à cette église et qui avait été aussi portée par les équipes municipales lors des précédents mandats.

Rénovation de l'éclairage public sur 12 voies communales de Joinville-le-Pont : la rue d'Alger, avenue des Familles, avenue des Platanes, avenue Joyeuse, rue Pathé, rue du Port, avenue Oudinot, avenue Môquet, avenue Jean-d'Estienne-d'Orves, avenue Marceau, avenue Gounod et avenue Lefèvre. Nous attendons 50 % de montant prévisionnel, estimé à 334 000 euros de subvention. C'est dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) portée par la préfecture, comme le premier point.

Projet d'aménagement paysager de la cour élémentaire Eugène-Voisin : 30 % du montant prévisionnel porté par la préfecture aussi, DSIL, à hauteur de 119 000 euros.

Réhabilitation des stockages de canoë-kayak – pour ceux qui connaissent bien l'île Fanac –, 80 % du montant demandé en subvention à hauteur de 97 000 euros, là c'est dans le cadre de la dotation aux territoires ruraux.

Réhabilitation d'un bâtiment communal 1 avenue Foch que nous avons acquis dernièrement : 80 % d'un montant de 43 948 euros. Je rappelle bien que pour l'instant c'est une mise en sécurité, surtout par rapport aux événements extérieurs, de toiture et de façade. En attendant, c'est un projet que nous déterminerons ensemble à la fin du mandat ou sur un prochain mandat. C'est porté par la préfecture.

Et enfin, renaturation des espaces publics évoquée dans nos projets. Sur l'ensemble de la commune, une étude est lancée de 27 048 euros. Et là, c'est donc Île-de-France nature, mandatée par la région Île-de-France, dans le cadre du dispositif Appel à manifestations d'intérêt retour à la nature en ville, qui nous accompagnera, nous l'espérons, à hauteur de 70 %. Voilà, je vous remercie. On passe au point suivant qui est le budget, Francis.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article unique : Prend acte des décisions prises par le Maire ou le cas échéant par l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du code précité, dans le cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération n°6 du 4 juillet 2020.

Liste des marchés conclus

Type de marché	Objet du marché	Attributaire	Code postal	Montant € HT	Durée	Date de signature
Service	Licence Horoquartz 2023	Horoquartz	91300	4 558,56 € HT	reconduction d'1 an	04/09/2019
Service	Concert Liane FOLY	Nedel	75001	9 600€ HT	Le 17/03/2023	24/06/2022
Service	Maitrise d'œuvre d'infrastructures, de réseaux divers et aménagements paysagers	AVR Ingenierie	94380	Accord-cadre à marchés subséquents avec un minimum de 150 000 € HT et avec un maximum de 1 500 000 € HT sur toute la durée du marché	1 an reconductible 3 fois un an	07/12/2022
Travaux	Travaux de peinture et de revetements de sols dans les batiments	Maisonneuve	94350	Accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 2 600 000€ HT pour toute la durée du marché	1 an reconductible 3 fois un an	02/01/2023
Service	Contrat de dératisation 2023	Ecolab Pest France SAS	94110	3 353,28 € HT	1 an	13/01/2023
Service	Maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement et l'extension de l'école élémentaire Jean Jacques Gressier	Sophie Berthelier Benoit Tribouillet (S.B.B.T)	75014	Forfait provisoire fixé à 400 687 € HT	La livraison du projet est souhaitée pour 07/2025	24/01/2023
Service	Missions de CT, CSPS et SSI - Lot 1 CT	1er titulaire: Satelis 2ème titulaire: Socotec	94260 78182	Accord-cadre multi-attributaire sans minimum et avec un maximum de 300 000 € HT pour toute la durée de vie du marché	1 an reconductible 3 fois un an	31/01/2023
Service	Spectacle "Le cabaret du hasard"	Les mots tisses	78700	955,48 € HT	Le 11/03/2023	01/02/2023
Travaux	Travaux d'électricité dans les bâtiments	F.B.I	94120	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 2 000 000 € HT pour la commune sur toute la durée du marché	1 an reconductible 3 fois un an	01/02/2023
Service	Missions de CT, CSPS et SSI - Lot 2 CSPS	1er titulaire: Arc 77 2ème titulaire: Apave	77130 92400	Accord-cadre à bons de commande multi attributaire sans minimum et avec un maximum de 250 000€ HT pour toute la durée de vie de l'accord-cadre	1 an reconductible 3 fois un an	03/02/2023 17/02/2023

Service	Ciné concert Terre en vie	Uni-Son	17100	816 € HT	Le12/02/2023	09/02/2023
Travaux	Travaux neufs et d'entretien de la voirie	Asten	94207	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 3 800 000 € HT par an	1 an reconductible 3 fois un an	09/02/2023
Service	Missions de CT, CSPS et SSI - Lot 3 SSI	1er titulaire: CAP-SSI 2ème titulaire: Batiss	78990 94200	Accord-cadre à bons de commande multi attributaire sans minimum et avec un maximum de 135 000 HT pour toute la durée de vie de l'accord-cadre	1 an reconductible 3 fois un an	10/02/2023
Service	Entretien des ascenseurs de la commune et du CCAS	5M Service	95100	Accord cadre avec une partie ferme relative à la réalisation de prestations de vérification périodiques à 10 500 € HT par an pour la ville, et une partie à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 130 000€ HT sur la durée du marché pour la Ville	1 an reconductible 3 fois un an	13/02/2023
Service	Exposition "Super égaux, le pouvoir de l'Egalite filles-	Exploradôme	94400	4 700 € HT	2 mois	15/02/2023
Convention de mandat	Convention d'assistance administrative relative à la copropriété 4bis avenue Wilson - organisation assemblées générales	HYMBERT IMMOBILIER	75005	3800	délai exécution de la mission : environ 4 mois	16/02/2023
Service	Spectacle Roman Doduik "Adorable"	Gaya Production	75008	7 000 € HT	Le 21 avril 2023	21/02/2023
Service	Formation intra "tronçonneuse"	Aurea école de la biodiversité	11400	942 € HT	Du 17 au 18 avril 2023	02/03/2023
Fourniture	Fourniture de 2 bateaux électriques avec options	Ruban Bleu	44360	30 579,80 € HT	Livraison sous 4 mois	03/03/2023
Service	Convention Bal Renaissance	Martins Gracio Marques	75001	700 € HT	Le 18 mars 2023	07/03/2023
Service	Exploitation du stationnement sur voirie et du parking du Bataillon	Saemes	75002	Prix global et forfaitaire semestriel de 63 600,00 € HT	6 mois reconductible 1 fois 6 mois	17/03/2023

Liste des avenants

Type de marché	Objet du marché	Avenant n°	Objet de l'avenant	Attributaire	Code postal	Montant € HT du marché intial	Montant € HT de l'avenant	Durée	Date de signature de l'avenant
Travaux	Maintenance et travaux sur les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore et prestations annexes	8	Transfert partiel à l'EPT d'une partie des prestations correspondant à l'Ile Fanac et aux berges concernés	Citéos	94600	Accord-cadre sans minimum ni maximum	Sans incidence	Sans incidence	16/01/2023
Service	Entretien des espaces verts de la commune	1	Ajout de ligne au BPU	Vert Limousin	95250	Accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 85 000 € HT et avec un maximum de 420 000 € HT sur la durée totale du marché	Sans incidence	Sans incidence	20/01/2023
Service	Nettoyage et entretien des bâtiments communaux et du CCAS et prestations connexes	1	Modification de la révision des prix 2023 portée à 3,9% afin de partager les pertes car la clause prévue au marché ne permet pas de neutraliser l'ensemble des hausses subies	Samsic I	35577	Prix forfaitaire des prestations régulières pour la ville de 373 010,51 € HT ainsi que 900 € HT pour la tranche optionnelle 1 (dispositif de contrôle des agents isolés). Partie à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 50 000	Sans incidence	Sans incidence	23/01/2023
Fournitures	Fourniture d'outillage à main et électroportatif pour les services municipaux	1	Ajout d'une clause de révision des prix au CCAP non prévue initialement en raison de la hausse des prix	Trenois Setin	59290	Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire sans minimum avec un maximum de 15 000 € HT par an	Sans incidence	Sans incidence	23/01/2023
Fournitures	Fourniture de produits et de petits équipements d'entretien - Lot 1	3	Instauration d'un BPU provisoire de 6 mois en raison de la hausse des prix	Hersand	95200	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 30 000 € HT par an	Sans incidence	Sans incidence	23/01/2023
Fournitures	Fourniture de produits et de petits équipements d'entretien - Lot 2	3	Instauration d'un BPU provisoire de 6 mois en raison de la hausse des prix	Hersand	95200	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 10 000 € HT par an	Sans incidence	Sans incidence	23/01/2023
Fournitures	Fourniture de plantes à massifs	1	Modification de la clause butoir afin de la rehausser de 3% à 5%	SCEA Fanfelle Gaussens	64110	Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire avec un minimum de 10 000 € HT et avec un maximum de 50 000 € HT par an.	Sans incidence	Sans incidence	25/01/2023
Service	Maintenance et travaux sur les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore et prestations annexes	9	Ajout de ligne au BPU	Citéos	94600	Accord-cadre sans minimum ni maximum	Sans incidence	Sans incidence	06/02/2023
Service	Marché public d'équipement et d'exploitation du stationnement sur voirie et du parking du Bataillon	7	Correction d'une erreur de calcul sur la moins value de la mission 2 à l'avenant 6 et prolongation du marché	Saemes	75002	Marché ferme qui comprend une petite partie en accord-cadre à bons de commande de prestations ponctuelles sans minimum et avec des maximums en quantité indiqués au BPU.	Moins value de 3 592,24 € HT	Prolongation de 1,5 mois jusqu'au 31/03/2023	08/02/2023
Fournitures	Fourniture de vaisselle et d'ustensiles de cuisine pour les établissements scolaires et le restaurant	1	Résiliation d'un commun accord	Sogemat Service	91150	Accord-cadre à marchés subséquents avec un minimum de 3 000 € HT et un maximum de 15 000 € HT par an	Sans incidence	Fin du marché avancée à la date de notification de l'avenant soit le 20/02/2023	10/02/2023
Service	Gestion de la restauration collective	1	Ajout de ligne au BPU	Sogeres	78043	Accord cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et sans maximum	Sans incidence	Sans incidence	20/02/2023

Service	Fourniture, installation et mise en service de matériel de cuisine et de restauration	1	Résiliation	BFM Service	77700	Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 200 000 € HT sur la durée du marché. Une petite partie en accord-cadre à bons de commandes relative à la réalisation d'études et de conception d'aménagement et à la fourniture de plans sans minimum et avec un maximum de 5 000 € HT sur la durée du	Sans incidence	Fin du marché avancée à la date de notification de l'avenant soit le 09/02/2023	20/01/2023
Service	Missions de CT, CSPS et SSI - Lot 2 CSPS	1	Transfert du marché au sein du même groupe entre APAVE Parisienne et APAVE AICF	APAVE Parisienne	92400	Accord-cadre à bons de commande multi-attributaire sans minimum et avec un maximum de 250 000€ HT pour toute la durée de vie de l'accord-cadre	Sans incidence	Sans incidence	06/03/2023

Indemnités de sinistre

Nature du sinistre	Préjudice indemnisé	Personne indemnisée	Nature de l'indemnisation	Montant de l'indemnisation acceptée	Date
Dommages aux biens	Bris de vitre	Commune	virement	750,07 €	22/02/2023
Responsabilité civil	Chute d'une branche	Tiers	chèque	165,00 €	22/03/2023

Règlement des conséquences dommageables dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux

Nature du sinistre	Préjudice indemnisé	Personne indemnisée	Nature de l'indemnisation	Montant de l'indemnisation acceptée	Date
Flotte automobile	Accident	garage	virement	205,39 €	21/03/2023

Frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

pe de frais (avocats, notaires	Prestataire	Objet	Montants TTC	Date de la décision
Avocats	SWAVOCATS	Consultation juridique - droit de la fonction publique	3240	09/03/2023
Experts	Expert mandaté par le tribunal administratif	Expertise péril 1 avenue Lefèvre	792	14/03/2023

Actions en justice ou défense de la commune

Défense de la commune			
Type de recours	**Objet du Recours**	**Date introdution**	**Tribunal concerné**
Contestation du titre exécutoire	Contestation du titre exécutoire	08/03/2023	Commission du contentieux du stationnement payant

Demandes de suventions

Objet	Montant demandé	Organisme	date de la demande
Travaux de restauration de l'église Saint-Charles-Borromée, sise 3 rue de Paris	80% du montant prévisionnel du projet, soit 1 305 960,50 € HT	Préfecture du Val de Marne Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : mise aux normes et sécurisation des équipements publics	16/02/2023
Rénovation de l'éclairage public sur douze voies communales de Joinville-le-Pont (avenue d'Alger, avenue des Familles, avenue des Platanes, avenue Joyeuse, rue Charles Pathé, rue du Port, avenue Oudinot, avenue Guy Moquet, avenue Jean d'Estiennes d'Orves, avenue Marceau, avenue Gounod, avenue Lefèvre)	50% du montant prévisionnel du projet,soit 334 023,50 € HT	Préfecture du Val de Marne Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : soutien aux projets d'investissement relatifs à la transition énergétique	17/02/2023
Projet d'aménagement paysager de la cour de l'école élémentaire Eugène Voisn sise 4 rue Eugène Voisin	30% du montant prévisionnel du projet,soit 119 282 € HT	Préfecture du Val de Marne Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : soutien aux projets d'investissement relatif aux aménagements et rénovation de bâtiments scolaires	17/02/2023
Réhabilitation des locaux d'entretien et de stockage des canoës sis 30 chemin de l'ile Fanac	80% du montant prévisionnel du projet, soit 97 144 € HT	Préfecture du Val de Marne Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : soutien aux projets d'investissement répondant à la priorité relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics	10/03/2023
Réhbiliation d'un bâtiment communal sis 1 avenue Foch	80% du montant prévisionnel du projet, soit 43 948 € HT	Préfecture du Val de Marne Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : soutien aux projets d'investissement répondant à la priorité relative à l'amélioration de la qualité du cadre de vie	10/03/2023
Renaturation des espaces publics sur l'ensemble de la Commune	70% du montant prévisionnel des études, soit 27 048 € HT	Ile de France Nature mandatée par la Région Ile de France dans le cadre du dispositif de l'appel à manifestation d'intérêt "Retour de la nature en ville"	15/03/2023

Décisions relatives à la délimitation des propriétés communales

Type (alignement, arpentage...)	Adresse	Date
Alignement	7 rue Dagoty	08/01/2023
Alignement	36 avenue des Familles/29 avenue des Platanes	14/02/2023
Alignement	2-14 boulevard de l'Europe/31 rue Henri Barbusse	15/03/2023

Louage de choses

Objet de la convention	Adresse	Titulaire	Montant (€)	Date d'effet	Durée	Date de signature
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	DESCAMPS CORINNE	150 €	06/02/2023	1 semaine	07/02/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	MW CREATION	150 €	06/02/2023	1 semaine	07/02/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	MAMA BLOOM	150 €	13/02/2023	1 semaine	14/02/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	HAND MADE BY ANADEL	150 €	13/02/2023	1 semaine	14/02/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	MATHILDE MARIAGE	280 €	20/02/2023	1 semaine	16/02/2023
Mise à disposition exposition " Super égaux"	23 rue de Paris	Commune	4 700 €	06/03/2023	12 jours	15/02/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	COR IN ART	140 €	27/02/2023	1 semaine	16/02/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	SIANE BIJOUX	140 €	27/02/2023	1 semaine	16/02/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	DK CREATION	300 €	06/03/2023	1 semaine	06/03/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	HAPPY GARDEN HD CREATIONS	150 €	13/03/2023	1 semaine	13/03/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	LES PETITS POIS	150 €	13/03/2023	1 semaine	13/03/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	QUESTO E TUTTO	300 €	20/03/2023	1 semaine	27/03/2023
Boutique éphémère	5 allée Henri Dunant	LANGLAIS	300 €	27/03/2023	1 semaine	27/03/2023

Renouvellement des adhésions aux associations

Association	Objet	Montant adhésion	Durée	Date de signature
Association des Ludothèques Françaises (ALF)	L'ALF est une association nationale, agréée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, qui fédère, représente et accompagne les ludothèques françaises.	110 €	Année civile 2023	01/02/2023

Délivrance et reprises de concessions de cimetière

Emplacement	Type : délivrance/reprise	Date	Titulaire	Durée
23DIV N°35	RENOUVELLEMENT	02/01/2023	LM	15 ANS
33 DIV COL U N°4	ACHAT	02/01/2023	R	10 ANS
23 DIV N°12	RENOUVELLEMENT	05/01/2023	D	15 ANS
21 DIV N°66	RENOUVELLEMENT	31/12/2022	G	15 ANS
33 DIV COL T N°3	ACHAT	05/01/2023	V	30 ANS
31 DIV N°85	ACHAT	11/01/2023	V	50 ANS
20 DIV N°65	ACHAT	11/01/2023	P	15 ANS
20 DIV N°48	RENOUVELLEMENT	19/01/2023	B	30 ANS
15 DIV N°29	RENOUVELLEMENT	24/04/2023	P	30 ANS
31 DIV N°37	RENOUVELLEMENT	23/01/2023	R	15 ANS
18 DIV N°75	ACHAT	25/01/2023	R	30 ANS
POURTOUR EST N° 10	RENOUVELLEMENT	30/01/2023	V	15 ANS
16 DIV N°8	RENOUVELLEMENT	02/02/2023	c	30 ANS
8 DIV N°91	ACHAT	08/02/2023	B	30 ANS

4 . Budget principal - Exercice 2023 - Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2022

Comme chaque année, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2022 du budget principal de la commune afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2023.

Pour ce faire, Madame la Comptable publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget principal de la Commune à la clôture de l'exercice 2022. Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	6 735 671,28 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	3 592 695,62 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	10 328 366,90 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	- 5 579 586,23 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	759 845,08 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	- 4 819 741,15 €

En investissement, viennent s'ajouter à ces résultats les restes à réaliser de l'exercice 2022 à reprendre sur 2023. En fonctionnement, il n'y a pas de restes à réaliser.

Section de fonctionnement	
dépenses	**recettes**
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
dépenses	**recettes**
4 416 021,71€	724 087,40 €

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 dans le budget principal de la Commune de l'exercice 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- fiche de résultats de l'exercice 2022 - états des restes à réaliser 2022

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Sylvie MERCIER

M. Francis SELLAM : Mme la comptable publique a certifié nos comptes et nous avons clôturé l'exercice 2022. Nous avons un résultat estimé de 6 700 000 euros, un résultat antérieur 2021 de pratiquement 3 600 000 euros et un résultat de clôture pour 2022 de 10 300 000 euros.

Concernant la section d'investissement, nous clôturons 2022 avec un résultat négatif de 5 580 000 euros, et nous avions un résultat en 2021 positif de 760 000 euros, ce qui nous amène à un résultat de clôture de l'exercice, pour l'investissement, de -4 800 000 euros.

Il n'y a pas de reste à réaliser au niveau de la section de fonctionnement, nous sommes à l'équilibre, à zéro, et en section d'investissement, en dépenses nous avons 4 400 000 et en recettes 724 000 euros. Je vous propose de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 afin de pouvoir les intégrer dans le budget primitif 2023.

Des questions ?

M. Tony RENUCCI : Merci. Je dis juste au début, comme chaque fois : pour toutes les délibérations budgétaires, nous voterons contre. Je vous le dis dès le début, cela évitera d'ajouter de nouvelles pages au compte rendu.

Intervention hors micro

M. Tony RENUCCI : Comme à chaque conseil municipal, sur toutes les délibérations budgétaires, nous voterons contre puisque ce n'est pas notre politique. Plutôt que de le redire chaque fois, je vous le dis dès le début.

M. Francis SELLAM : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Que s'abstient ? Qui est contre ? Merci à vous.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 du budget principal de la commune sur le budget principal de la commune de l'exercice 2023, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2022 :

- section de fonctionnement : + 10 328 366,90 €
- section d'investissement : - 4 819 741,15 €

Restes à réaliser 2022 :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Section de fonctionnement	
dépenses	**recettes**
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
dépenses	**recettes**
4 416 021,71 €	724 087,40 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (3)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (5)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2022

COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT

BUDGET PRINCIPAL

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévu	57 032 720,97	44 581 430,36	101 614 151,33
Réalisé	41 556 601,11	41 689 928,16	83 246 529,27
Restes à réaliser	*724 087,40*	*0,00*	*724 087,40*
DEPENSES			
Prévu	57 032 720,97	44 581 430,36	101 614 151,33
Réalisé	47 136 187,34	34 954 256,88	82 090 444,22
Restes à réaliser	*4 416 021,71*	*0,00*	*4 416 021,71*
SOLDE			
Résultat de l'année	-5 579 586,23	6 735 671,28	1 156 085,05
Résultat de l'année N-1	759 845,08	3 592 695,62	4 352 540,70
RESULTAT CUMULE	-4 819 741,15	10 328 366,90	5 508 625,75
SOLDE DES RESTES A REALISER (Pour information)	*-3 691 934,31*	*0,00*	*-3 691 934,31*

La comptable publique

Responsable du service de gestion comptable

Marie ROUSSEING ABRY

Le Maire

Olivier DOSNE

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

REPORTS D'INVESTISSEMENT DE 2022 A 2023 - DEPENSES

Budget : BUDGET PRINCIPAL
Exercice : 2022
Section : INVESTISSEMENT

GESTION.	SERV	ANTENNE	FONCT.	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	TIERS	SOLDE ENG.
GSUPE	SUPE		020	2031	SU22024401P	Bât comm : Mission d'études et assistance Décret tertiaire	ALTEREA	1 552,85
GSUPE	SUPE	HDV	020	2031	SU19026001P	HdeV : Contrôle technique : Liaison parkings	BATIPLUS	2 520,00
GSUPE	SUPE		020	2031	SU22035901P	contrôle réglementaire avant CCS HdV	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	1 314,00
GSUPE	SUPE	HDV	020	2031	SU22036001P	contrôle technique réglementaires avant CCS HdV	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	5 131,20
GSUPE	SUPE		020	2031	SU22036101P	contrôle technique réglementaire avant CCS	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	1 317,60
GTICM	TICM		020	2031	TI22017301P	Audit de sécurité suivant devis Joinville le pont	EFISECURE	13 728,00
GTICM	TICM		020	2031	TI22018301P	Audit test anti intrusion Joinville le pont	EFISECURE	16 320,00
GSUPE	SUPE	HDV	020	2031	SU22035801P	contrôle SSI avant CCS	ERIS	3 744,00
GSUPE	SUPE		020	2031	SU22035701P	contrôle centrale incendie avant CCS	ESPACE INCENDIE	726,00
GSUPE	SUPE	CTM	020	2031	SU22028601P	BEC - CTM - Etudes géotechnicues + Diagnostic sol	GEOTECHNIQUE APPLIQUEE ILE DE F	18 846,00
GSUPE	SUPE	HDV	020	2031	SU22039301P	Diagnostic amiante avant travaux HDV 4e étage	NADAX	280,80
GSUPE	SUPE		020	2031	SU21022901P	Programmiste CTM	VERDI CONSEIL COEUR DE FRANCE	22 405,20
GSUPE	ENSE		211	2031	SU20013101P	EM Fontaine : Rempl préfa : MOE	5CINQ ARCHITECTURE	214,39
GSUPE	ENSE	POLANGIS M	211	2031	SU22036201P	contrôle technique réglementaire avant CCS	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	1 614,00
GSUPE	ENSE		212	2031	SU21015001P	BEC - EE Palissy JJG - Programmiste	ACCESMETRIE	2 160,00
GSUPE	ENSE		212	2031	SU21029001P	Programmiste EE Parangon	ACCESMETRIE	3 960,00
GSUPE	ENSE		212	2031	SU21029101P	Programmiste EE Parangon	INGEMETRIE	360,00
GSUPE	ENSE		212	2031	SU21004101P	Bât comm : Coordin SSI + Diag securité	SSI CONSULTING	2 187,36
GSUPE	SUPE		312	2031	SU22038101P	Mission de Diagnostic pour Réhabilitation Eglise	PM ARCHITECTURE ET PATRIMOINE	70 020,00
GSUPE	SUPE		312	2031	SU22039201P	Diagnostic lot 1 tranche optionnelle Eglise	PM ARCHITECTURE ET PATRIMOINE	4 680,00
GSUPE	SPOR		321	2031	SU22027101P	BEC - Etude Programmation construction gymnase	FRANCK MORIN CONSEIL DEVELOPPEME	21 600,00
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2031	IN20-00047P	MISSION MC CREATION JARDINS DES HAUTS DE JOINVILLE OS 2016-001	COMPTOIR DES PROJETS	10 279,94
GDEDU	DEDU		71	2031	DD22-00005P	FRAIS ETUDES SCHEMA DIRECTEUR VELO	ENTREPRENEURS DU CHANGEMENT	12 834,00
GINFR	INFR		845	2031	IN22009701P	Réalisation d'un plan topographique parcelle Bd des Alliés	CABINET MARMAGNE	4 170,00
GINFR	INFR		845	2031	IN18-00047P	MOE AMENAGEMENT PLACE MOZART OS 2018V002R	COMPTOIR DES PROJETS	5 418,00
GINFR	INFR		845	2031	IN21019401P	Elaboration d'un accord cadre de maitrise d'oeuvre	INGEO	3 240,00
GINFR	INFR		845	2031	IN20016501P	BEC - Effacement réseaux Impasse BRETIGNY	SIPPEREC	44 816,52
GINFR	INFR		845	2031	IN22015701P	Campagne deprélèvements et analyses amiante et HAP	SOCIETE LAONNOISE DE TRAVAUX PUB	9 403,20
GACOP	SUPE		212	2033	SA22001001P	Concours MOE école Gressier - APC et AA	JOURNAL OFFICIEL	432,00
GACOP	INFR		845	2033	CP22000201P	Publication marché de MOE infra APC + AA	JOURNAL OFFICIEL	756,00
GINFR	INFR		845	2041482	IN22002201P	BEC - fontis rue des Réservoirs	COMMUNE DE SAINT MAURICE	8 375,40
GINFR	INFR		845	2041482	IN22002202P	BEC - fontis rue des Réservoirs	COMMUNE DE SAINT MAURICE	2 349,00
GCOMP	COMP		554	20422	CM22-00090P	VERSEMENT BONI LIQUIDATION OPH CONSTRUCTION RESIDENCE ARTEMISA	LOGIREP	2 200 753,00
GTICM	TICM		020	2051	TI22018701P	Licences zimbra pro perpetuelle	AXESS STARXPERT	24 689,26
GTICM	TICM		020	2051	TI21006001P	Logiciel Logement millesime	CITYZEN	1 090,00
GTICM	TICM		020	2051	TI21006002P	LOGICIEL LOGEMENT MILLESIME + REPRISE DES DONNÉES	CITYZEN	990,00
GTICM	ENSE		211	2051	TI22017401P	PRESTATION EDUTICE ET LICENCE	COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATI	15 190,32
GBIBL	BIBL		313	2051	BI19005401P	Prestation parametrage C3RB/Edutice	C3RB INFORMATIQUE	540,00
GREVE	INFR		025	2121	IN21020701P	CIMETIERE PHASE 2 - arbres	PEPINIERES DU VAL D YERRES	47 002,82
GREVE	INFR		025	2121	RE22016101P	ARBRES POUR LA VILLE	PEPINIERES DU VAL D YERRES	2 462,82
GREVE	REVE		511	2121	RE22002201P	VIVACES RUE DE PARIS PROLONGE	PEPINIERES DU VAL D YERRES	3 007,62
GREVE	REVE		511	2121	RE22005401P	ARBUSTES VIVACES ENTREE DE VILLE	PEPINIERES DU VAL D YERRES	1 802,80
GREVE	REVE		511	2121	RE22006402P	ARBUSTES ET VIVACES POUR LA VILLE	PEPINIERES DU VAL D YERRES	2 204,44
GREVE	REVE		511	2121	RE22007401P	GRIMPANTES ET ARBUSTES	PEPINIERES DU VAL D YERRES	569,70
GREVE	REVE		511	2121	RE22014401P	ARBUSTES ET VIVACES	PEPINIERES DU VAL D YERRES	501,44
GREVE	REVE		511	2121	RE22005001P	PLANTATION COMPLEMENTAIRES ARBRES VILLE	SPE	1 122,36
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22038401P	Remplacement ce fontes bureaux 6ème étage HdV	BRIAND ENTREPRISE	4 259,94

GESTION.	SERV	ANTENNE	FONCT.	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	TIERS	SOLDE ENG.
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22038801P	CLOISONNEMENT BUREAU 4e ETAGE HDV	BRIAND ENTREPRISE	1 655,59
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22011501P	HdeV : P5 Mise en place onduleur	ENGIE SOLUTIONS	17 242,08
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22011601P	HdeV : P5 Tx chaufferie Normes 2010	ENGIE SOLUTIONS	7 509,54
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22038001P	Création d'un Réseau Eau Glacée Climatisation Hdv	ENGIE SOLUTIONS	16 431,89
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU21028201P	HdeV : Mise normes électriques	FBI	3 264,26
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22033801P	Travaux de réhabilitation des bureaux 4ème étage de l'Hôtel de Ville	FBI	18 405,32
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22029201P	HdeV : Fourniture et pose de lecteurs de badges	HELP	6 739,98
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22033901P	Travaux Réhabilitation des bureaux superstructures	MAISONNEUVE	30 569,03
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22007501P	HdeV : Rempl fenêtre au 2ème	S M A I	7 581,13
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22012101P	REMPLACEMENT FENETRE BATTANTE DANS 1 BUREAU AU 2ÈME	S M A I	802,08
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22029901P	HdeV : Fourniture et pose 1 fenêtre au 2ème	S M A I	5 036,82
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22037801P	Fourniture et Pose de 3 Chassis Coulissants HdV	S M A I	17 080,37
GSUPE	SUPE	HDV	020	21311	SU22003201P	HdeV : Maitrise Oeuvre SSI	SSI CONSULTING	3 720,00
GSUPE	SCEN		317	21311	SU21009601P	Scène Prévert : Rénovation	BRIAND ENTREPRISE	9 830,68
GSUPE	SCEN		317	21311	SU22021501P	Scène Prévert : Réhabilitation mur coulisses	MAISONNEUVE	8 949,66
GINFR	ENSE	FONTAINE	211	21312	IN21013301P	Ecole Jean de la Fontaine- réfection cour	ASTEN	6 645,79
GINFR	ENSE	GIBUS	211	21312	IN22018501P	Travaux dans cour d'école Ptit Gibus	ASTEN	38 117,64
GSUPE	ENSE	POLANGIS M	211	21312	SU22035301P	Fourniture et Pose Tôles de Bardage et Couvertine	JPC	2 936,40
GSUPE	ENSE	GIBUS	211	21312	SU22023701P	EM Gibus : Clôture sur butte	S M A I	12 602,63
GSUPE	ENSE	FONTAINE	211	21312	SU22026901P	EM Fontaine : Fourniture et installation rideau	S M A I	2 245,31
GSUPE	ENSE	POLANGIS M	211	21312	SU22037101P	Fourniture et Pose d'une Grille avec Portillon EM. POLANGIS	S M A I	7 954,65
GSUPE	ENSE	POLANGIS M	211	21312	SU22027701P	BEC : EM Polangis - Rafraîchissement de toiture	SAS CR-FRANCE	33 698,80
GSUPE	ENSE	GIBUS	211	21312	SU22003001P	EM Gibus : Coordin SSI	SSI CONSULTING	1 666,56
GSUPE	ENSE	POLANGIS M	211	21312	SU22003101P	EM Polangis : Coordin SSI	SSI CONSULTING	1 666,56
GINFR	ENSE	GIBUS	211	21312	IN22011901P	BEC - marché de brumisation école Ptit Gibus	TERIDEAL SEGEX ENERGIES	14 157,12
GSUPE	ENSE	POLANGIS M	211	21312	SU22-00435P	TRAVAUX RAFRAICHISSEMENT TOITURE EM. POLANGIS	TOITURES SERVICES	14 400,00
GSUPE	ENSE	GRESSIER	212	21312	SU22023201P	BEC - EE Gressier : Etudes géotech + pollution sol	ANTEA FRANCE	3 720,00
GSUPE	ENSE	PARANGON	212	21312	SU22023301P	BEC - EE Parangon : Etudes géotech + pollution sol	ANTEA FRANCE	6 720,00
GSUPE	ENSE	GRESSIER	212	21312	SU22-00364P	BEC - FF GRESSIER : DÉMOLITION	BOUVELOT TP	1 620,00
GSUPE	ENSE	VOISIN	212	21312	SU22021001P	FF Voisin : Rempl bac à graisse	BRIAND ENTREPRISE	17 728,91
GSUPE	ENSE	POLANGIS E	212	21312	SU22030701P	EE Polangis : Fourniture et pose d'un SSI	ERYMA SAS	55 189,16
GSUPE	ENSE	GRESSIER	212	21312	SU22022901P	EE Gressier : Démolition 2 pavillons : suppression compteur gaz	GRDF GAZ RESEAU	1 506,77
GSUPE	ENSE	GRESSIER	212	21312	SU22023001P	EE Gressier : Démolition 2 pavillons : suppression compteur gaz	GRDF GAZ RESEAU	1 506,77
GSUPE	ENSE	POLANGIS E	212	21312	SU22035001P	Fourniture et Pose de Batons de Maréchal Porte	S M A I	2 035,46
GSUPE	ENSE	VEIL	213	21312	SU22011701P	GS SV : Désembouage chaufferie	ENGIE SOLUTIONS	5 913,43
GSUPE	EMAD		311	21314	SU22026801P	BEC - Ecole musique : Réfection couverture	ETABLISSEMENTS LECUYER	18 734,40
GSUPE	SPOR		321	21314	SU22023601P	Gym EL : Fourniture et pose chaudière	ENGIE SOLUTIONS	3 609,96
GSUPE	CIME		025	21316	SU22019401P	Cimetière : Réhab salle attente familles	MAISONNEUVE	1 323,24
GSUPE	CIME		025	21316	SU22019201P	Cimetière : Réhab salle attente familles	S M A I	11 179,38
GSUPE	PENF	CANADIENS	422	21318	SU22032101P	Fourniture Pose de plaques d'acrovyn sur le carrelage des Wc	BRIAND ENTREPRISE	3 610,14
GSUPE	PENF	CANADIENS	422	21318	SU22033301P	Fourniture et Pose d'un moteur de fenêtre	EMS	768,00
GSUPE	PENF	CANADIENS	422	21318	SU22030201P	Crèche Canadiens : Travaux de sol	MAISONNEUVE	1 945,93
GSUPE	PENF	CANADIENS	422	21318	SU22039801P	Crèche Canadiens : Travaux de sol Complément au BC SU220302	MAISONNEUVE	429,12
GSUPE	PENF	STUDIOS	422	21318	SU22028001P	Crèche Studios : FOURNITURE ET POSE 2 volets roulants	S M A I	4 273,13
GSUPE	PENF	STUDIOS	422	21318	SU22031201P	Crèche Canadiens : Fourniture pose volet roulant	S M A I	1 106,63
GSUPE	PENF	CANADIENS	422	21318	SU22025101P	Crèche Canadiens : Bureau contrôle Réhabilitation de la crèche	SOCOTEC EQUIPEMENT	240,00
GSUPE	SUPE		845	21318	SU22033101P	Fourniture et pose de portail à double vantaux parc Parangon	S M A I	10 132,24
GSUPE	SGEN		551	2138	SU19026201P	Rocher fleuri : Mise en sécurité	BRIAND ENTREPRISE	5 685,22
GSUPE	SPOR		322	2141	SU22011901P	Stade : P5 Rempl coffret gaz	ENGIE SOLUTIONS	342,68
GSUPE	SPOR		322	2141	SU22040601P	F&P d'un poste de traitement Légionelle Stade	ENGIE SOLUTIONS	2 424,84
GSUPE	JEUN		338	2141	SU22013701P	25 Gall : Reprise fissure	MAISONNEUVE	139,75
GSUPE	RVOI		551	2141	SU22016201P	Horloge : Contrôle technique construction	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	1 080,00
GINFR	SPOR		322	2148	IN22019801P	platines stade	CEGELEC PARIS	1 155,65
GINFR	INFR		512	2152	IN22008601P	rénovation EP avenue de Sevigné	CEGELEC PARIS	24 574,87

GESTION.	SERV	ANTENNE	FONCT.	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	TIERS	SOLDE ENG.
GINFR	INFR		512	2152	IN22008801P	rénovation EP ZAC des Canadiens	CEGELEC PARIS	73 839,17
GINFR	INFR		512	2152	IN22008901P	Création EP rue des réservoirs	CEGELEC PARIS	30 836,83
GINFR	INFR		512	2152	IN22010901P	remplacement candélabre chemin du halage	CEGELEC PARIS	1 617,57
GINFR	INFR		512	2152	IN22017001P	éclairage des agrès sportifs	CEGELEC PARIS	6 408,48
GINFR	INFR		512	2152	IN22018101P	remplacement enveloppe place de Verdun	CEGELEC PARIS	2 115,36
GINFR	INFR		512	2152	IN22018201P	remplacement enveloppe place du 08 mai	CEGELEC PARIS	2 675,71
GINFR	INFR		512	2152	IN22018601P	mât et lanterne quai de la Marne	CEGELEC PARIS	1 749,70
GINFR	INFR		512	2152	IN22018701P	candélabre pont du petit parc	CEGELEC PARIS	2 586,94
GINFR	INFR		512	2152	IN22022201P	Rénovation éclairage public rue Aristide BRIAND	CEGELEC PARIS	12 356,15
GINFR	INFR		512	2152	IN22022301P	Rénovation de l'éclairage public rue Marie Rose	CEGELEC PARIS	20 981,56
GINFR	INFR		512	2152	IN22022501P	Aménagement éclairage public av. des Peupliers	CEGELEC PARIS	27 019,20
GINFR	INFR		512	2152	IN22022601P	Rénovation de l'éclairage public rue Gabrielle	CEGELEC PARIS	5 360,26
GINFR	INFR		512	2152	IN22022701P	Rénovation éclairage public rue de la Paix	CEGELEC PARIS	10 567,36
GINFR	INFR		512	2152	IN22022801P	ceplacement candélabre suite accident	CEGELEC PARIS	2 277,60
GINFR	INFR		845	2152	IN22020501P	bulle autolib	ASTEN	4 751,87
GINFR	INFR		845	2152	IN22021101P	rénovation des enrobés de la rampe piétonne Chalet / Lafontaine	ASTEN	9 980,35
GINFR	INFR		845	2152	IN22021201P	Rénovation du trottoir au droit du 8 place Mozart	ASTEN	15 770,86
GINFR	INFR		845	2152	IN22021301P	Rénovation du trottoir 12 place Mozart	ASTEN	7 307,98
GINFR	INFR		845	2152	IN22021601P	rénovation trottoir place Mozart angle Arago	ASTEN	3 343,19
GINFR	INFR		845	2152	IN22021701P	Rénovation trottoir place Mozart angle Gounod	ASTEN	10 357,03
GINFR	INFR		845	2152	IN20016601P	BEC - convention ENEDIS pour passage fourreaux	ENEDIS	113 040,72
GINFR	INFR		845	2152	IN22012701P	sécurisation du trottoir, rue H.Barbusse	LCTP	10 620,00
GINFR	INFR		845	2152	IN22013401P	Remplacement bandes passerelle Kennedy	LCTP	20 483,57
GINFR	INFR		845	2152	IN22006901P	Travaux de marquage rue de Paris	SIGNATURE	793,30
GINFR	INFR		847	2152	IN22019201P	Fourniture de panneaux type C20 pour marché Galliéni	INGENIA	760,10
GINFR	INFR		847	2152	IN22019301P	Fourniture de panneaux d'entrée de ville	INGENIA	1 206,00
GINFR	INFR		847	2152	IN22022401P	panneau de signalisation	INGENIA	480,00
GINFR	INFR		847	2152	IN22019701P	Fourniture de ganivelle pour parc à chien	LES GAZONS DE FRANCE	542,30
GINFR	INFR		847	2152	IN22019702P	Fourniture de ganivelle pour parc à chien	LES GAZONS DE FRANCE	1 463,64
GINFR	INFR		847	2152	IN22023201P	Kit de roues pour container maritime	PLEIN SUD PAYSAGE	1 705,20
GINFR	INFR		847	2152	IN22020301P	BEC - Fourniture et installation parcours canin	SARL ESPACES RENARD	18 488,40
GINFR	INFR		847	2152	IN22023101P	Fourniture de conteneur maritime	TRANSPORT BRANGEON	27 204,00
GINFR	INFR		518	21534	IN22006001P	BEC - Extension reseau 34, 36 et 38 rue de Paris	ENEDIS	6 715,94
GINFR	INFR		518	21534	IN22016401P	BEC - Extension reseau 25 bd Mal Leclerc	ENEDIS	15 517,74
GPREV	RVOI		020	215738	PR22003301P	Transpalette pour le service de la voirie	MANUTAN SA	442,80
GRVOI	RVOI		845	215738	RV22002201P	commande nettoyeur HP	POISSON SAINT ELOI (ETS)	1 334,40
GREVE	REVE		511	21578	RE22015401P	CLOTURE ECO-PATURAGE SITE N°2	COBALYS	4 043,82
GREVE	REVE		511	21578	RE22004401P	MACHINE STHIL	MATAGRIF	712,80
GREVE	REVE		511	21578	RE22013301P	TAILLE HAIE ELECTRIQUE	MATAGRIF	264,00
GREVE	REVE		511	21578	RE22014601P	ABRIS DE BOIDIVERSITE	SOUFFLET VIGNE	1 025,66
GINFR	SECO		62	2158	IN22016601P	prises marchés supplémentaires place du 08 mai	CEGELEC PARIS	3 369,30
GINFR	SECO		62	2158	IN22016701P	prise marché forain	CEGELEC PARIS	456,36
GGARA	POMU		11	21828	GA22019101P	Ford focus-GG 605 FK-PM Equipement en police municipale	KOLLE	3 948,00
GGARA	RPRO		722	21828	GA22017301P	Achat 3 bennes pour camions PL Tous services	EUROBENNE	25 938,00
GGARA	RVOI		845	21828	GA22008901P	Achat saleuse voirie	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	21 229,42
GTICM	ENSE		211	21831	TI22016501P	10 Epson EB-685Wi - projecteur	COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATI	38 348,81
GTICM	TICM		020	21838	TI22018401P	20 ORDINATEURS PORTABLES	COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATI	14 952,96
GTICM	SUPE		C20	21838	TI22019201P	Ordinateur studiobook 16" suivant devis DEV-A22117 38	COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATI	1 116,13
GTICM	TICM		C20	21838	TI22012801P	4 PC TICM	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	2 640,00
GTICM	TICM		C20	21838	TI22019401P	disque dur SSD pour modernisation poste existants	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	715,44
GTICM	TICM		C20	21838	TI22019402P	Poste informatique	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	6 468,00
GTICM	TICM		C20	21838	TI22019501P	15 PC FIXES	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	8 485,56
GTICM	EMAD		311	21838	TI22015201P	Borne Wi-Fi complémentaire installée en juillet à l'école de musique	COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATI	602,85
GTICM	EMAD		311	21838	TI22012802P	2 PC EMAD	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	1 320,00

GESTION.	SERV	ANTENNE	FONCT.	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	TIERS	SOLDE ENG.
GTICM	BIBL		313	21838	TI22018201P	APPLE IPAD PRO WIFI + CELLULAIRE	COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATI	8 906,92
GTICM	SCEN		317	21838	TI22019601P	PRESTATION AFFICHAGE DYNAMIQUE + PLAYER	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUBLICS	2 631,17
GENSE	ENSE		211	21841	EN22030101P	Commande mobilier Mme Millancourt Simone Veil	SAONOISE DE MOBILIERS	542,36
GENSE	ENSE		211	21841	EN22040301P	Commande Mobiliers Maternelle Polangis	WESCO	3 087,04
GENSE	ENSE		212	21841	EN22014601P	Commande Mobiliers Jean-Jacques GRESSIER	SAONOISE DE MOBILIERS	10 940,76
GACHA	ACHA		020	21848	AC22011401P	MOBILIERS CRECHE DES CANADIENS	BUROKEY	848,36
GACHA	ACHA		020	21848	AC22011501P	MOBILIER ECOLE EUGENE VOISIN	BUROKEY	865,80
GACHA	ACHA		020	21848	AC22011601P	MOBILIER ECOLE PETIT GIBUS	BUROKEY	301,31
GACHA	ACHA		020	21848	AC22011701P	MOBILIER POLICE MUNICIPALE	BUROKEY	592,80
GACHA	ACHA		020	21848	AC22012602P	MOBILIERS	BUROKEY	796,48
GACHA	ACHA		020	21848	AC22013601P	MOBILIERS SERVICE SUPERSTRUCTURE	BUROKEY	3 457,81
GACHA	ACHA		020	21848	AC22014301P	MOBILIER POUR SC ALSH S. VEIL	BUROKEY	357,60
GACHA	ACHA		020	21848	AC22014401P	MOBILIER	BUROKEY	1 347,77
GCABI	CABI		023	21848	CA22019801P	Renouvellement stock matériel	HENRI JULIEN	1 495,80
GPENF	PENF	EORVES	422	21848	PE22013201P	escalier escamotable	BESSIERE	1 090,82
GPENF	PENF	EORVES	422	21848	PE22027501P	Meuble de change Crèche EO	BESSIERE	6 783,19
GPENF	PENF	CANADIENS	422	21848	PE22019701P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	273,60
GPENF	PENF	CANADIENS	422	21848	PE22019702P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	306,00
GPENF	PENF	CANADIENS	422	21848	PE22019703P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	229,20
GPENF	PENF	CANADIENS	422	21848	PE22019704P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	188,40
GPENF	PENF	CANADIENS	422	21848	PE22019705P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	297,60
GPENF	PENF	CANADIENS	422	21848	PE22019706P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	756,00
GPENF	PENF	EORVES	422	21848	PE22022601P	matériel crèche	HABA FRANCE	1 344,25
GPENF	PENF	EORVES	422	21848	PE22023601P	poubelles	HABA FRANCE	300,00
GPENF	PENF	CANADIENS	422	21848	PE22027701P	MEUBLE DE CHANGE	LOXOS	5 507,62
GPENF	PENF	STUDIOS	422	21848	PE22015902P	fauteuil adulte et tunnel enfant	WESCO	128,20
GTICM	TICM		020	2185	TI22009201P	Réassort smartphones et téléphones simples	SFR BUSINESS DISTRIBUTION	1 932,00
GTICM	TICM		020	2185	TI22019001P	20 téléphones portables télétravail	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEP	5 880,00
GSUPE	SUPE	HDV	020	2188	SU22032701P	Fourniture d'une plaque de cuisson pour régie Voirie	BOULANGER VILLIERS SUR MARNE	259,00
GSUPE	SUPE	HDV	020	2188	SU22040401P	FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE	BRUNO FRANCOIS MAINTENANCE SERVI	4 954,80
GCABI	CABI		023	2188	CA22019301P	Enceinte amplifiée	LA BS	4 907,69
GPOMU	POMU		11	2188	PO22012001P	Remplacement poteau feu tricolore par un mât 7m 56 rue de Paris	CEGELEC PARIS	2 605,62
GPOMU	POMU		11	2188	PO21008401P	RADIOS PPMS DESMAREZ DEVIS N DE2105021	DESMAREZ	8 876,40
GPOMU	POMU		11	2188	PO22011901P	Radio portative MOTOROLA R7	DESMAREZ	1 936,80
GPOMU	POMU		11	2188	PO21002701P	ERYMA EXTENSION QUARTIER HAUT NORD	ERYMA SAS	8 477,27
GSUPE	SUPE		12	2188	SU22031101P	Bâtiments Communaux : Achat d'extincteurs	CLIMEX	5 964,54
GENSE	ENSE		211	2188	EN22039601P	Commande Produits horticoles La fontaine	LES GAZONS DE FRANCE	745,82
GRBAT	ENSE	GIBUS	211	2188	RB22036301P	CONVECTEURS ECOLE P.GIBUS	SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION	3 574,37
GTICM	ENSE		212	2188	TI22015501P	Epson EB-685W - projecteur 3LCD - LAN	COMPAGNIE FRANCAISE D'INFORMATI	2 220,91
GCULT	CULT		311	2188	CU22005001P	ACHAT BOITES A LIVRES	MANUTAN COLLECTIVITES	4 536,00
GSCEN	SCEN		317	2188	SC22013401P	ACHAT DE MICROS	MX EVENEMENT	6 563,70
GSCEN	SCEN		317	2188	SC22013402P	ACHAT DE MICROS	MX EVENEMENT	862,07
GSCEN	SCEN		317	2188	SC22013501P	ACHAT TITANS TUBES	NOVELTY FRANCE	14 295,36
GSPOR	SPOR		321	2188	SP22009101P	FOURNITURE ET INSTALLATION TRIBUNES RELEVABLES	SPORT EQUIPEMENT DEVELOPPEMENT	70 518,00
GPERI	PERI	OUDINOT	338	2188	PI22029601P	BOULANGER- ALSH OUDINOT	BOULANGER	448,99
GPERI	PERI	GIBUS	338	2188	PI21021902P	MOBILIER - MANUTAN - ALSH GIBUS	MANUTAN COLLECTIVITES	378,00
GPENF	PENF	TRAMPOLINE	422	2188	PE22029501P	meuble bibliothèque trampoline	BESSIERE	315,49
GPENF	PENF	CANADIENS	422	2188	PE22019707P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	387,60
GPENF	PENF	CANADIENS	422	2188	PE22019708P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	259,20
GPENF	PENF	CANADIENS	422	2188	PE22019709P	aménagement	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	1 062,00
GPENF	PENF	TRAMPOLINE	422	2188	PE22027901P	mobilier trampoline	CREATIONS MATHOU JEAN PIERRE	1 951,99
GPENF	PENF	TRAMPOLINE	422	2188	PE22028101P	petit matériel trampoline	HABA FRANCE	537,60
GSECO	SECO		62	2188	SE22003301P	aspirateur boutique éphémère	BOULANGER VILLIERS SUR MARNE	160,00
GRPRO	RPRO		845	2188	RP22001201P	Radio Portatif	DESMAREZ	4 708,80

GESTION.	SERV	ANTENNE	FONCT.	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	TIERS	SOLDE ENG.
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	IN20003301P	BEC - Jardin des HDJ - lot 2 : étanchéité	ASTEN	17 536,35
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	IN22-00044P	AVENANT N°2 - LOT N°2	ASTEN	3 900,00
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	IN22-00045P	AVENANT N°1 - LOT N°3	ASTEN	10 019,28
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	IN20003601P	BEC - jardin des HDJ - lot 5 mobilier	ENVIRONNEMENT SERVICES	236 937,10
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	IN22-00046P	AVENANT N°1 - LOT N°5 + REVISION	ENVIRONNEMENT SERVICES	36 983,08
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	IN22-00047P	AVENANT N°1 - LOT N°4 + REVISIONS	GPT TERIDEAL AGRIGEX SEGEX ENER	21 635,81
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	IN21-00170P	AVENANTS N°1 - LOT 6	KOMPAN	9 238,80
GINFR	REVE	JARDIN HDJ	511	2312	RE22006401P	ARBUSTES ET VIVACES POUR LA VILLE	PEPINIERES DU VAL D YERRES	210,88
GSUPE	SPOR	JARDIN HDJ	321	2313	SU20005901P	JARDIN HDJ - DÉMOLITION GYMNASE PIERRE FRANÇOIS	COLAS FRANCE	26 998,52
GSUPE	SPOR	JARDIN HDJ	321	2313	SU22-00256P	JARDIN HDJ - DÉMOLITION GYMNASE PIERRE FRANÇOIS TRANCHE OP 1	COLAS FRANCE	4 942,90
GSUPE	REVE	JARDIN HDJ	511	2313	SU21003601P	Ilot D - Jardin J Chirac : Maçonnerie	BRIAND ENTREPRISE	30 434,89
GSUPE	REVE	JARDIN HDJ	511	2313	SU21006801P	Gym Pierre François : Réaménagement ilot D	BRIAND ENTREPRISE	2 815,66
GSUPE	REVE	JARDIN HDJ	511	2313	SU21019201P	Jardin J Chirac : Enduit mur périph	BRIAND ENTREPRISE	4 910,83
GINFR	REVE		511	2315	IN22-00194P	Solde marché plantation d'arbres quai de la Marne	UNIVERSAL PAYSAGE	0,17
GINFR	INFR		845	2315	IN19015801P	BEC - Enfouissement réseaux Villa de l'Etoile	SIPPEREC	53 110,46
GINFR	INFR		845	2315	IN19021101P	BEC - Enfouissement rue Nouvelle	SIPPEREC	51 149,06
						TOTAL		4 416 021,71

Fait à Joinville, le 6 janvier 2023

MAIRIE DE JOINVILLE-LE-PONT

Olivier Dosne
Maire

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

REPORTS D'INVESTISSEMENT DE 2022 A 2023 - RECETTES

Budget : BUDGET PRINCIPAL
Exercice : 2022
Section : INVESTISSEMENT

GESTION.	SERV	FONCT.	NATURE	ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	TIERS	SOLDE ENG.
GINFR	REVE	511	1312	IN19-00044P	SUBV. CREATION JARDIN CENTRE VILLE	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	159 825,44
GINFR	INFR	845	1312	IN22-00203P	CANIPARC NOTIF DU 10/11/2022	CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	10 000,00
GINFR	INFR	512	13258	CM21-00041P	SUBVENTION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC - AVENUE HENRI	SIPPEREC	2 429,22
GINFR	INFR	512	13258	IN22-00162P	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2022	SIPPEREC	45 482,74
GSUPE	SUPE	830	1328	SU21-00306P	RACCORDEMENT BATIMENTS FANAC	AGENCE DE L'EAU	7 240,00
GINFR	CIME	025	13462	CM22-00088P	REALISATION D UN CIMETIERE PAYSAGER	PREFECTURE DU VAL DE MARNE	181 341,00
GSUPE	SUPE	211	13462	SU21-00094P	STRUCTURE PRÉFABRIQUÉE ECOLE LA FONTAINE 2021	PREFECTURE DU VAL DE MARNE	317 769,00
				TOTAL			724 087,40

Fait à Joinville, le 6 janvier 2023

Olivier Dosne
Maire

MAIRIE DE JOINVILLE-LE-PONT (VAL DE MARNE)

5 . Budget principal - Exercice 2023 - Affectation du résultat 2022

Dans la précédente délibération, vous avez approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022. Il convient maintenant d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 10 328 366,90 €.

Je vous rappelle que la loi nous fait obligation d'affecter prioritairement le résultat positif de la section de fonctionnement à la couverture du déficit constaté de la section d'investissement.

En 2022, la section d'investissement présente un déficit de clôture de 4 819 741,15 €, mais il est nécessaire d'y intégrer les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes. Ainsi, on constate un déficit total d'investissement de 8 511 675,46 €.

Par conséquent, je vous propose d'affecter l'excédent 2022 de la section de fonctionnement d'un montant de 10 328 366,90 € :

- pour une part (8 511 675,46 €) : au financement de la section d'investissement de l'exercice 2023 ;

- pour le solde (1 816 691,44 €) : en section de fonctionnement, compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement

C'est sur cette hypothèse que le budget primitif 2023 a été élaboré.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Sylvie MERCIER

M. Francis SELLAM : Maintenant que nous avons voté le résultat, nous allons l'affecter. Je vous propose d'affecter le résultat 2022 à l'exercice 2023 que je vais vous présenter dans quelques instants. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Mme Sylvie MERCIER rejoint l'instance.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Décide d'affecter le résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2022 au budget principal de la commune pour l'exercice 2023 d'un montant total de 10 328 366,90 € de la manière suivante :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- Recette d'investissement (compte 1068) 8 511 675,46 €
- Recette de fonctionnement (compte 001) 1 816 691,44 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (3)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (5)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

6 . Budget principal - Exercice 2023 - Vote du budget primitif

Conformément aux orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, le budget de la Ville a été construit sur les bases suivantes :

- un choc inflationniste sans précédent,
- la hausse des moyens pour les services publics,
- une politique RH attractive et protectrice des agents municipaux,
- un soutien constant aux associations via notamment le versement de subventions,
- un soutien renouvelé et appuyé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- la poursuite d'un programme d'investissement important afin d'offrir un meilleur cadre de vie.

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2023 est équilibré en dépenses et en recettes à 62 239 089,10 €. Les prévisions du budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2022 que nous venons de reprendre par anticipation.

Compte tenu de la complexité des règles budgétaires et comptables, le choix est fait de reconduire une présentation similaire à celle des années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Ce budget 2023 se décompose ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 840 542,43	20 532 476,74
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 416 021,71	724 087,40
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	21 256 564,14	21 256 564,14
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	40 982 524,96	39 165 833,52
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 816 691,44
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	40 982 524,96	40 982 524,96
	TOTAL DU BUDGET (4)	62 239 089,10	62 239 089,10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibré en dépenses et en recettes à 40 982 524,96 €)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées ainsi :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	Budget 2023	Variations BP 2022/BP 2023	
				Propositions	En valeurs absolues	En %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 528 961,41	8 763 112,06	8 597 052,06	9 608 763,20	845 651,14	9,65%
012 CHARGES DE PERSONNEL	17 474 051,74	18 637 362,55	18 797 362,55	19 392 973,61	755 611,06	4,05%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 908 238,00	2 023 394,00	1 933 394,00	1 976 394,00	-47 000,00	-2,32%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 096 948,69	3 412 881,92	3 688 346,10	3 851 854,44	438 972,52	12,86%
Total des dépenses de gestion courante	*31 008 199,84*	*32 836 750,53*	*33 016 154,71*	*34 829 985,25*	*1 993 234,72*	*6,07%*
66 CHARGES FINANCIERES	236 170,85	213 588,18	223 588,18	266 975,42	53 387,24	25,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	35 000,00	0,00	0,00	27 404,18	27 404,18	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**31 289 370,69**	**33 060 338,71**	**33 249 742,89**	**35 134 364,85**	**2 074 026,14**	**6,27%**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 711 132,96	4 305 665,47	9 173 463,47	2 764 899,17	-1 540 766,30	-35,78%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 665 148,00	2 818 224,00	2 158 224,00	3 083 260,94	265 036,94	9,40%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**6 376 280,96**	**7 123 889,47**	**11 331 687,47**	**5 848 160,11**	**-1 275 729,36**	**-17,91%**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 665 651,65	40 184 228,18	44 581 430,36	40 982 524,96	798 296,78	1,99%

Les charges à caractère général (chapitre 011) 9 608 763,20 €

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre comprend les dépenses courantes de la Ville : les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage…), les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances.

Par comparaison au budget primitif de 2022, ce chapitre affiche une augmentation de 9,65 % (+ 845 651,14 €).

Cette augmentation montre l'ampleur du choc inflationniste que subit la collectivité actuellement. Pour autant la municipalité a fait le choix de ne pas en faire subir les conséquences aux usagers par des suppressions de services ou des hausses de tarifs.

Parmi les principales hausses de ce chapitre, nous retrouvons les postes suivants :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- le poste 60612 – Energie Electricité : + 107,51 %

Sa prévision de 863 000 € au BP 2022 est augmentée à 1 790 850 € au BP 2023 (+ 927 850 €).

Plus précisément, le poste gaz passe de 165 000 € au BP 2022 à 660 000 € au BP 2023. L'électricité quand à elle augmente de 81 %. Le coût estimé des consommations électriques 2023 est de 932 K€ sur les bâtiments et de 230 K€ sur l'éclairage public.

La Ville s'est engagée depuis longtemps pour plus de sobriété énergétique et continuera en 2023 à agir :

- Dès 2012 la ville a signé un contrat de performance énergétique sur le chauffage de ses bâtiments (16 sites) permettant 16% d'économie d'énergie.
- La ville dispose de 2205 points lumineux essentiellement concentrés sur les 47 km de voirie. 50% est équipé de lampes leds moins consommatrices.
- En 2023 nous comptons passer à 75%. L'extinction nocturne d'environ 50% de la ville en pleine nuit participe aussi à l'abaissement de nos consommations.
- Nous avons déjà atteint 23% de baisse de consommation des bâtiments de plus de 1000 m2 sur les 40% demandés à l'horizon 2030 (décret tertiaire).
- La construction de bâtiments neufs performants en remplacement de bâtiments anciens énergivores (école S. Veil, Gymnase du Bataillon, etc.).
- En 10 ans, sur la période 2009/2019, la Ville a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 25% essentiellement sur le poste énergie.
- La sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques porte aussi ses fruits.

- Le poste 611 – Contrats de prestations de service : + 18,84 %

De BP à BP, ce poste passe de 2 098 857 € à 2 494 213 €, soit + 395 356 €.

Cette augmentation recouvre plusieurs choses :

- La hausse du contrat de restauration (scolaire, périscolaire et municipale) : + 159 348 € (soit + 9%).
- La réservation de berceaux supplémentaires auprès de la crèche des Petites canailles : + 22 500 €
- Le changement de gestion des marchés forains d'une délégation de services publics à un marché public : + 270 000 €. Cette hausse est compensée par la perception de nouvelles recettes sur le chapitre 70.

- Le poste 6161 – Assurances multirisques : +187,28 %

Cette prévision budgétaire évolue de 46 000 € à 132 150 € (+ 86 150 €). La commune doit ainsi souscrire plusieurs assurances Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers pour lancer les chantiers d'extension des écoles Parangon et Jean-Jacques Gressier ainsi que la réhabilitation de l'Église Saint Charles.

- Le poste 60622 – Carburants : + 31,25 %

De BP à BP, le budget évolue de 80 000 € à 105 000 € (+ 25 000 €). La Ville anticipe une hausse du prix du carburant. Aujourd'hui la commune dispose de 17 véhicules électriques dans son parc. Elle continuera à investir dans cette technologie dés qu'elle le pourra (cf délibération proposée à cette séance du conseil sur la création d'une autorisation de programme relative au renouvellement du parc de véhicules et d'engins de la Ville).

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) **19 392 973,61 €**

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de 755 611,05 € (+ 4,05 %) par rapport au budget primitif 2022.

Comme il l'avait été rappelé lors du dernier Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), plusieurs facteurs expliquent cette augmentation.

En premier lieu, nous constatons l'impact des mesures gouvernementales :

- Revalorisation du point d'indice de +3,5 % au 1er juillet 2022 : + 530 316 €
- Revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique : + 9 060 €. C'est la conséquence indirecte de l'augmentation du SMIC pour les agents de la fonction publique.
- Impact en 2023 des 2 augmentations du SMIC prises en 2022 : + 7 652,52 €
- Revalorisation de la catégorie B : + 6 111 €
- Augmentation de la cotisation au CNFPT affectée au financement des frais de formation des apprentis : + 7 073,28 €
- Extension du complément de traitement indiciaire aux travailleurs sociaux suite au Segur de la santé : + 14 662,24 €

En second lieu, nous observons l'impact des mesures communales :

- Création d'un Complément Indiciaire Annuel (prime annuelle prévue lors de l'adoption du nouveau système indemnitaire des agents communaux appelé Rifseep[1]) versé aux agents communaux pour un total de 92 448 €
- La municipalité a fait le choix de remplacer l'ensemble des départs (y compris à la retraite).
- 9 postes sont créés pour renforcer les services communaux en plus du recrutement de 5 stagiaires et de 6 saisonniers pour un coût total de 201 735,85 €.

En plus de ces mesures, la municipalité renforcera les prestations sociales versées aux agents municipaux :

- Renouvellement de l'adhésion au CNAS : 92 000 €
- Mise en place d'une prestation complémentaire à celle du CNAS en faveur des enfants en situation de handicap
- Augmentation significative (par 3) de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents (mutuelle et prévoyance) : 20 000 €
- Élargissement du forfait mobilités durables

Atténuations de produits (chapitre 014) **1 976 394,00 €**

Ce chapitre regroupe les deux principaux prélèvements que la Ville subit sur ses recettes :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant constant de 1 436 394 €, montant constant depuis 2014.
- Dans le cadre de la péréquation horizontale, c'est-à-dire entre collectivités, la Ville va voir ses recettes diminuées du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). Un montant de 483 000 € est prévu au BP 2023. Il sera versé à l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois.

Compte tenu des montants dépensés en 2022, sont également inscrits au BP 2023 des montants prévisionnels au titre du prélèvement SRU (7 000 €) et au titre du reversement des amendes de police (50 000 €).

1 *Rifseep : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnnel*

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) **3 851 854,44 €**

Ce chapitre est en hausse de 12,86 % (+ 438 972,52 €) par rapport au budget primitif 2022.

- **Des moyens importants pour le fonctionnement du CCAS : 1 106 000 €**

  En matière de solidarités, la Ville continuera à affirmer en 2023 son soutien aux Joinvillais les plus fragiles par le versement au CCAS, l'instrument de sa politique sociale, d'une subvention d'équilibre en très forte hausse. Cette subvention permettra au CCAS de disposer de la marge de manœuvre financière adéquate pour mener des actions ciblées et bien adaptées aux besoins conjoncturels des usagers.

- Le **soutien aux associations locales** pour un montant total de 995 898,04 €, notamment :
  - pour les associations sportives : 340 800 €
  - pour la Maison Kangourou : 290 000 €
  - pour la Maison Bleue au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris : 100 000 €

- La participation au financement du Service d'Incendie évaluée à 410 229 € (+ 45 338 € par rapport au BP 2022)

- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT inscrit pour un montant identique à celui versé fin 2022 soit 718 000 € (+ 138 000 € par rapport au BP 2022).

- La subvention de 115 000 € versée au budget annexe du cinéma (+ 9 348 €)

Dans ce chapitre sont également inscrits :

- les indemnités, cotisations et frais des élus : 251 920 €
- les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : 137 689,40 €
- la contribution Vélib/autolib : 36 000 €
- les admissions en non valeurs et créances non éteintes : 35 000 €
- les frais de scolarité des enfants joinvillais scolarisés hors commune : 10 638€
- la participation aux tarifs payés par les joinvillais à la piscine de Nogent : 5 000 €

Les charges financières (chapitre 66) **266 975,42 €**

Ce chapitre est en forte hausse (+ 25 %) par rapport au BP 2022, malgré le désendettement de la Ville au cours des deux dernières années. Ces charges financières représentent un faible poids dans le total des dépenses de fonctionnement (0,65%).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) **10 000,00 €**

Ce chapitre ne comprend plus que l'annulation des titres de recettes émis sur des années antérieures.

Dotations aux provisions (chapitre 68) **27 404,18 €**

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) **3 083 260,94 €**

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2023.

Virement à la section d'investissement (compte 023) **2 764 899,17 €**

L'ensemble de ces recettes et charges de fonctionnement permet de prévoir un virement au profit de la section d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	Budget 2023 Propositions	Variations BP 2022/BP 2023 En valeurs absolues	En %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	160 000,00	147 300,00	147 300,00	120 000,00	-27 300,00	-18,53%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 814 653,00	4 079 069,38	4 319 069,38	4 490 260,90	411 191,52	10,08%
73 IMPÔTS ET TAXES	25 533 638,00	27 344 072,00	27 344 072,00	28 754 983,89	1 410 911,89	5,16%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 520 231,92	4 702 161,18	4 624 161,18	4 573 459,73	-128 701,45	-2,74%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	348 635,00	290 138,00	290 138,00	284 943,00	-5 195,00	-1,79%
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes de gestion courante	35 377 157,92	36 562 740,56	36 724 740,56	38 223 647,52	1 660 906,96	4,54%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78 REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00	27 404,18	0,00	0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 377 157,92	36 562 740,56	36 752 144,74	38 223 647,52	1 660 906,96	4,54%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	25 031,00	28 792,00	4 236 590,00	942 186,00	913 394,00	3172,39%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 263 462,73	3 592 695,62	3 592 695,62	1 816 691,44	-1 776 004,18	-49,43%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 665 651,65	40 184 228,18	44 581 430,36	40 982 524,96	798 296,78	1,99%

Les atténuations de charges (chapitre 013) **120 000,00 €**

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en baisse pour l'exercice 2023 (- 27 300 €).

Elles correspondent au remboursement, dans le cadre de notre contrat d'assurances, des dépenses de personnel supportées par la ville durant les absences justifiées des agents pour un montant total de 120 000 €.

La baisse de ces recettes s'explique par la non reconduction de l'indemnité inflation en 2023 dont le remboursement par l'État était imputé sur ce chapitre l'année dernière.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) **4 490 260,90 €**

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en hausse de 411 191,52 € par rapport au BP 2022.

Cela ne s'explique pas par une hausse des tarifs décidée par la commune. Bien au contraire, comme il vous l'a été expliqué lors de la délibération sur l'adoption de la nouvelle politique tarifaire, la commune va subir suite à cette réforme du quotient familial une perte estimée à 150 000 € sur les produits issus des activités périscolaire et restauration scolaire. Tout en sachant que le prix des repas scolaires facturés par notre fournisseur a déjà augmenté de plus de 6 % en février 2023.

Cette hausse des recettes s'explique principalement par le retour à une année normale de facturation suite aux différents épisodes de la pandémie COVID19, par le retour des classes de découvertes et par la hausse des effectifs scolaires et périscolaires.

Nous retrouvons donc parmi les principaux postes de ce chapitre :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- des recettes scolaires et périscolaires (cantine, soir, études, classes) : 1 268 789 €
- des recettes des accueils de loisirs (mercredi et vacances) : 421 000 €
- des recettes des crèches : 313 865 €
- des recettes de l'école municipale des arts : 233 860 €

La Ville perçoit également :

- le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes pour 244 000 € et par le CCAS pour 663 000 €
- les droits de stationnement payant estimés à 430 000 €
- les droits de place versés par les commerçants des marchés forains pour 404 000 €
- les droits de voirie pour 163 000 €

Les recettes fiscales (chapitre 73) **28 754 983,89 €**

Ce chapitre est en forte hausse (+ 1 410 911,89 €) compte tenu de l'augmentation forfaitaire des valeurs locatives décidée par l'Etat pour 2023 (+ 7,1%).

Il convient également de déduire de ce montant les dépenses inscrites au chapitre 014 « atténuations de produits » mentionnées auparavant. La Ville percevra effectivement **25 320 678 €**.

- **Les impôts dits « ménages » : 23 078 717,89 €**

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Ville ne perçoit plus que les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel, la part départementale de la TFPB est désormais versée à la Ville, augmentée d'un coefficient correcteur.

La commune a également institué en 2016 la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui représente une recette de 65 209 € en 2023.

Pour la neuvième année consécutive, la Ville n'augmentera pas ses taux de taxes foncières sur le bâti (40,67 %) et sur le non bâti (36,27 %).

Compte tenu des bases notifiées par les services fiscaux, c'est un montant de 23 078 717,89 € qui est attendu.

- **l'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris**

Pour les communes isolées, l'attribution de compensation versée par la Métropole est égale à la somme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TATFPNB) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM.

Cette somme est diminuée du coût net des charges transférées et majorée de la DCPS (dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C (V, 2°, 2ème alinéa) du code général des impôts.

	Montant inscrit
CVAE	577 321 €

CFE	974 968 €
IFER	16 340 €
TASCOM	65 843 €
TAFNB	1 939 €
Dotation de la compensation de la part salaire (DCPS)	1 955 558 €
Rôles supplémentaires	301 546 €
Transfert de charges CLECT	- 2 250 €
TOTAL	**3 891 266,00 €**

- **Les autres recettes fiscales :**

La Ville prévoit de recevoir également :

- les droits de mutation : 1 500 000 €

Compe tenu du contexte économique actuel, la commune prévoit une diminution de cette recette suite à l'année record de 2022.

- la taxe sur l'électricité : 285 000 €

Ce montant est ajusté au regard du montant perçu en 2022.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) **4 573 459,73 €**

Ce chapitre est en baisse (- 128 701,45 €) et comprend les recettes suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement : 2 647 880 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant perçu en 2022 qui a été inscrit)
- La dotation nationale de péréquation : 105 000 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant perçu en 2022 qui a été inscrit)
- Les compensations des dégrèvements fiscaux accordés par l'État à certains contribuables : 83 182€ (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant perçu en 2022 qui a été inscrit)
- Le Fonds de Compensation pour la TVA concernant certaines dépenses d'entretien des bâtiments : 50 000 €
- Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et le service périscolaire : 1 659 497,23 €

D'autres dotations et subventions sont prévues, par exemple : dotation pour les titres sécurisés (20 710 €), pour les emplois d'avenir (10 000 €), pour les apprentis (9 000€), etc.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) **284 943,00 €**

Elles correspondent notamment :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- aux revenus des immeubles municipaux : loyers versés par la Résidence Jaurès (136 102 €), par les occupants des places du parking des Canadiens (18 000 €) et de la boutique éphémère (13 000 €)
- aux locations des salles municipales : 13 000 €
- à la redevance versée par la Maison bleue pour les berceaux d'entreprises prévus dans le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Crèche des Petits Chéris (64 000 €).

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) — 942 186,00 €

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement perçues. Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement (chapitre 040).

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) — 1 816 691,44 €

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la Ville a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2022 et affecté une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. Le solde reste donc sur la section de fonctionnement comme une recette.

***

*En conclusion, la section de fonctionnement dégage en 2023 une capacité d'autofinancement prévisionnelle[2] de **4 905 974,11 €** au profit de la section d'investissement.*

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 21 256 564,14 €)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BP 2023	2022-2023 VARIATION	2022-2023 %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 298 374,09	1 522 877,79	1 280 380,00	1 455 244,40	328 440,64	1 783 685,04	509 080,64	17,13%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	766 172,58	161 907,00	13 608 739,00	299 897,13	2 211 477,40	2 511 374,53	2 349 467,53	1451,12%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 656 880,35	7 818 326,09	6 532 882,11	6 967 468,97	1 363 079,80	8 330 548,77	1 243 533,62	6,55%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 563 089,70	2 631 117,13	1 094 325,00	1 018 175,72	513 023,87	1 531 199,59	109 123,87	-41,80%
GUICHET UNIQUE	101 625,23	34 087,49	34 087,49	0,00	0,00	0,00	-34 087,49	-100,00%
TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	417 087,24	593 873,47	593 873,47	515 287,54	0,00	515 287,54	-78 585,93	-13,23%
EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	0,00	902 985,00	1 130 000,00	947 132,84	0,00	947 132,84	44 147,84	4,89%
Total des dépenses d'équipement	**13 803 229,19**	**13 665 173,97**	**24 274 287,07**	**11 203 206,60**	**4 416 021,71**	**15 619 228,31**	**1 954 054,34**	**14,30%**
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 608 886,59	2 736 619,97	2 372 535,97	4 057 127,46	0,00	4 057 127,46	1 320 507,49	48,25%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 050,00	10 000,00	10 000,00	10 278,35	0,00	10 278,35	278,35	2,78%
Total des dépenses financières	**2 618 936,59**	**2 746 619,97**	**2 382 535,97**	**4 067 405,81**	**0,00**	**4 067 405,81**	**1 320 785,84**	**48,09%**
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
45411 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	-100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	**16 426 165,78**	**16 421 793,94**	**26 666 823,04**	**15 280 612,41**	**4 416 021,71**	**19 696 634,12**	**3 274 840,18**	**19,94%**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	25 031,00	28 792,00	4 236 590,00	942 186,00	0,00	942 186,00	913 394,00	3172,39%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 690 329,75	447 884,57	23 064 574,03	617 744,02	0,00	617 744,02	169 859,45	37,92%
Total des dépenses d'ordre	**1 715 360,75**	**476 676,57**	**27 301 164,03**	**1 559 930,02**	**0,00**	**1 559 930,02**	**1 083 253,45**	**227,25%**
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	480 366,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 141 526,53	16 898 470,51	53 967 987,07	16 840 542,43	4 416 021,71	21 256 564,14	6 404 244,95	25,79%

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations — 1 783 685,04 €

2 *Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040*

Ce chapitre comprend un montant de 1 455 244,40 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 328 440,64 € de restes à réaliser de l'année 2022.

Parmi ces nouvelles dépenses inscrites, on peut noter l'inscription de frais d'études (qui comprennent notamment des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des frais de Maîtrise d'œuvre ou divers missions techniques obligatoires) relatives à la réalisation de nouveaux équipements publics :

- Extension de l'école élémentaire Jean-Jacques Gressier : 302 000 €
- Extension de l'école élémentaire Parangon : 277 000 €
- Réalisation d'un Centre Technique Municipal (CTM) : 97 000 €
- Réalisation d'un gymnase : 92 500 €
- Aménagement de l'école municipale des arts : 18 000 €
- Aménagement du poste de police municipale : 18 000 €
- Végétalisation de l'école Simone Veil : 10 000 €
- Création d'une forêt urbaine : 15 000 €

On retrouve également dans ce chapitre des dépenses de prestations d'assistance informatique à la réalisation de projets (refonte de la téléphonie, dématérialisation et archivage d'actes, mise en place d'une GED,...) et l'acquisition de logiciels pour un total de 88 0000 €.

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) **2 511 374,53 €**

En complément des investissements réalisés par la Commune, le budget prévoit le versement de subventions d'investissement.

Ce chapitre comprend un montant de 299 897,13 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 2 211 477,10 € de restes à réaliser de l'année 2022.

Les nouvelles subventions d'équipements proposées au BP 2023 sont les suivantes :

- Subvention d'équipement au Syndicat des Copropriétaires de la résidence Les Haras de Joinville, située quartier des Canadiens, pour la réhabilitation de l'ancienne rampe à destination des personnes handicapées et des travaux d'étanchéité et de revêtement : 90 000 €. Une délibération relative à ce point sera débattue lors de ce conseil.
- Subvention à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) pour l'achat de mobilier et la construction de casernes : 69 562 €
- Subvention au budget annexe du Cinéma Prévert pour l'acquisition d'un projecteur : 19 335,13 €
- Participation versée à la commune de Saint-Maurice pour des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au comblement de fontis situés rue des réservoirs : 20 000 €
- Subventions à l'acquisition de vélos à assistance électriques par les particuliers Joinvillais : 50 000 €
- Subventions aux particuliers joinvillais pour l'acquisition de dispositif d'alarmes : 20 000 €
- Poursuite du programme de subventionnement des lits en EHPAD de la Résidence Abbaye des Bords de Marne : 31 000 €

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) – hors opérations **8 330 548,77 €**

Ce chapitre comprend un montant de 6 967 468,97 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 1 363 079,80 € de restes à réaliser de l'année 2022.

Parmi les nouvelles dépenses inscrites, il s'agit notamment :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Libellé de l'enveloppe budgétaire	Nouvelles inscriptions 2023
Travaux dans les bâtiments scolaires	**990 748,69**
Projet ombrage, végétalisation + MU école S. VEIL	100 000,00
Peinture cool roof sur toiture de 2 écoles	100 000,00
Réalisation de 2 cours Oasis (écoles maternelle Polangis et primaire Voisin)	393 248,69
Travaux de réhabilitation des intérieurs de l'église Saint Charles	**500 000,00**
Travaux dans les bâtiments culturels et sportifs	**242 000,00**
Réhabilitation des locaux de Joinville Eau Vive tranche 1/3	100 000,00
Travaux dans les autres bâtiments communaux (crèches, Hôtel de ville,...)	**361 000,00**
Travaux de voirie et aménagements urbains	**3 465 876,59**
Eclairage public	**914 718,82**
Passage LED projecteurs STADE	95 000,00
Mobilier urbain	**240 800,00**
Installation de bornes/fontaines à eau	70 000,00
Table pique nique PMR	800,00
Tables d'échecs	50 000,00
Travaux de voirie	**2 366 815,94**
Aménagement voirie au droit école E. VOISIN	90 000,00
Rue Etienne Pegon	190 000,00
Travaux comblement fontis rue des Réservoirs	200 000,00
Totem entrée parking HDV	25 000,00
Tranche 1 trottoirs Avenue Oudinot	200 000,00
Rénovations rues RATEL/MORET/demie lune OUDINOT	590 000,00
Enfouissement et extension réseaux Enedis suite travaux ligne 15	517 491,31
MON JOINVILLE (budget participatif)	**100 000,00**
Phase 3 - Végétalisation du ciméetière - Achats d'arbres	**24 869,59**
Plantations d'arbres et d'arbustes	**46 000,00**
Matériel informatique et téléphonie	**167 600,00**
Matériel informatique scolaire	10 000,00
Mobilier pour les écoles	**71 000,00**
Equipements divers pour les services publics communaux (matériels et équipements de puericultures, mobiliers de bureau, matériels techniques,....)	**435 495,00**
Autres matériels de transport	**245 000,00**
Pick up électrique pour le service des Espaces verts	55 000,00
2 vélos électriques pour la Police municipale	5 000,00
2 vélos cargos pour le service des Espaces verts	10 000,00
Nettoyeur Haute Pression pour service Voirie	19 000,00
2 Véhicules utilitaires électriques type Trafic pour service Bâtiment	130 000,00
Scooter électrique pour service Appariteurs	8 000,00
Véhicule léger pour service Bâtiment	18 000,00

Les immobilisations en cours (Chapitre 23) – hors opérations **1 531 199,59 €**

Ce chapitre comprend un montant de 1 018 175,72 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 513 023,87 € de restes à réaliser de l'année 2022.

Il s'agit notamment :

- de la réhabilitation de la passerelle de la Belle Equipe pour 300 000 €
- des travaux pour la végétalisation du cimetière : 718 175,72 €

Pour information, il est précisé que seuls sont inscrits dans ce chapitre les travaux qui sont susceptibles de durer au-delà du 31 décembre de l'année.

Les opérations spécifiques

Comme les années précédentes, une partie des dépenses d'investissement est isolée dans des « opérations budgétaires » afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation habituelle par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- **Opération « Travaux Agenda Accessibilité Programmée » (n°160026)** **515 287,54 €**

Une nouvelle enveloppe est inscrite pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

- **Opération « Extension du réseau de vidéoprotection » (n°220011)** **947 132,84 €**

Une délibération dédiée est consacrée à la description de cette opération dans le cadre de l'adoption d'une autorisation de programme.

Ces deux opérations sont également des autorisations de programme et font, à ce titre, l'objet d'une délibération distincte au présent conseil.

Le remboursement du capital de la dette (Chapitre 16) **4 057 127,46 €**

Ce chapitre intègre des dépenses suivantes :

- Le remboursement des emprunts (en capital) : 1 628 257,31 €
- Le remboursement partiel de l'emprunt à crédit renouvelable (« revolving ») : 228 870,15 €

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir également les crédits nécessaires à la mobilisation de cet emprunt à court terme, qui permettrait de faire des tirages et des remboursements tout au long de l'année. Ce montant correspond au maximum disponible (228 870,15 €) et est également inscrit en recette d'investissement.

Compte tenu du contexte actuel sur le marché bancaire et dans un souci d'une gestion active de sa dette, la commune se réserve la possibilité de procéder à des remboursements anticipés d'emprunts si cela s'avérait pertinent (2 200 000 €).

Les autres immobilisations financières (Chapitre 27) **10 278,35 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de cautions.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Les opérations pour compte de tiers (Chapitre 45) — 10 000,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuelle réalisation de travaux pour un tiers (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

Opérations d'ordre (chapitre 040) — 942 186,00 €

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) — 617 744,02 €

Dans ce chapitre sont inscrites des prévisions budgétaires qui ont leur pendant en recettes d'investissement. Il est donc financièrement neutre.

Il s'agit des écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable déjà évoqué ci-dessus au chapitre 16.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BP 2023	Evolutions BP 2022/BP2023	
							En valeur absolue	En %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 086 396,59	1 015 412,06	13 583 821,00	86 027,00	724 087,40	810 114,40	536 056,40	-20,22%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	657 467,75	447 884,57	447 884,57	228 870,15	0,00	228 870,15	-219 014,42	-48,90%
Total des recettes d'équipement	*1 737 864,34*	*1 463 296,63*	*14 031 705,57*	*314 897,15*	*724 087,40*	*1 038 984,55*	*317 041,98*	*-29,00%*
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 050 150,00	1 780 000,00	1 780 000,00	2 280 000,00	0,00	2 280 000,00	500 000,00	28,09%
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1	1 699 268,10	1 563 534,76	1 563 534,76	8 511 675,46	0,00	8 511 675,46	6 948 140,70	444,39%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART.	0,00	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	-20,00	-100,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	4 062 000,00	3 740 000,00	3 740 000,00	2 940 000,00	0,00	2 940 000,00	-800 000,00	-21,39%
Total des recettes financières	*8 813 418,10*	*7 093 554,76*	*7 093 554,76*	*13 741 675,46*	*0,00*	*13 741 675,46*	*6 648 120,70*	*93,72%*
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00%
Total des recettes réelles	**10 555 282,44**	**8 566 851,39**	**21 135 260,33**	**14 066 572,61**	**724 087,40**	**14 790 660,01**	**6 965 162,68**	**72,65%**
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 711 132,96	4 305 665,47	9 173 463,47	2 764 899,17	0,00	2 764 899,17	-1 540 766,30	-35,78%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 665 148,00	2 818 224,00	2 158 224,00	3 083 260,94	0,00	3 083 260,94	265 036,94	9,40%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 690 329,75	447 884,57	23 064 574,03	617 744,02	0,00	617 744,02	169 859,45	37,92%
Total des recettes d'ordre d'investissement	**8 066 610,71**	**7 571 774,04**	**34 396 261,50**	**6 465 904,13**	**0,00**	**6 465 904,13**	**-1 105 869,91**	**-14,61%**
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	759 845,08	759 845,08	0,00	0,00	0,00	-759 845,08	-100,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 621 893,15	16 898 470,51	56 291 366,91	20 532 476,74	724 087,40	21 256 564,14	5 099 447,69	25,79%

Les subventions d'investissement (chapitre 13) — 810 114,40 €

Ce chapitre comprend 86 027 € de recettes nouvelles, ainsi que 724 087,40 € au titre des restes à réaliser de 2022.

La nouvelle subvention inscrite correspond à une subvention de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation de la passerelle de la Belle Equipe.

A ce stade de l'année, la commune a déposé plusieurs dossiers de subventions auprès de multiples organismes dont elle attend les notifications dans les prochaines semaines. Dès confirmation ces nouvelles subventions seront proposées et inscrites à une prochaine décision modificative.

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) — 228 870,15 €

Il s'agit uniquement des écritures liées à l'éventuel remboursement de l'emprunt « revolving », dont le capital restant dû s'élève à 228 870,15 €. Cette somme est également inscrite en dépense d'investissement au chapitre 16 et aux chapitres 041.

Aucun nouvel emprunt n'est nécessaire en 2023.

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068) — 2 280 000,00 €

Ce chapitre regroupe :

- le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : 2 000 000 € au titre des dépenses de l'année 2022
- les taxes d'aménagement : 280 000 € (estimation par rapport au montant perçu en 2022).

Les autres immobilisations financières (Chapitre 27) **10 000,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de cautions.

Les produits des cessions d'immobilisations (Chapitre 024) **2 940 000,00 €**

Plusieurs cessions sont prévues en 2023 :

- la parcelle située quai de la Marne / rue Nouvelle : 930 000 €

- la parcelle dite « Dépôt Lurot » 26 avenue de Joinvillle : 450 000 €

- les parcelles D36/D37 rue du Port : 1 550 000 €

Les opérations pour compte de tiers (Chapitre 45) **10 000,00 €**

Pendant du chapitre inscrit en dépenses d'investissement, ce chapitre prévoit le remboursement par un tiers des travaux que la Ville serait amenée à réaliser à sa place (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

Le virement depuis la section de fonctionnement (compte 021) **2 764 899,17 €**

C'est le pendant budgétaire du compte 023.

Opérations d'ordre (chapitre 040) **3 083 260,94 €**

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) **617 744,02 €**

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses d'investissement (041).

L'excédent de fonctionnement 2022 (compte 1068) **8 511 675,46 €**

Grâce aux délibérations précédentes relatives à la reprise anticipée des résultats 2022 et à leur affectation, le budget 2023 intègre une partie de l'excédent de la section de fonctionnement réalisé en 2022.

***

Je vous propose donc d'adopter le budget principal pour l'exercice 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée des résultats 2022

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

	- Note de présentation annexée au BP 2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Madame Sylvie MERCIER arrive.

M. Francis SELLAM : Bonsoir à tous. Tout d'abord, je tiens à remercier M. J.G., directeur général adjoint des services, pour son investissement et la préparation du budget. J'en profite aussi pour remercier tous les services qui ont contribué, par leurs propositions, ainsi que les élus de la majorité et M. le maire, pour sa confiance.

Pour commencer, comme nous pouvons le constater sur la diapositive numéro 3 pour ceux qui nous suivent sur Facebook, qui peuvent le télécharger le document au format PDF, depuis 2017 il y a une constante augmentation de la population à Joinville-le-Pont, ce qui confirme bien sûr son attractivité.

Depuis plusieurs années, la ville ouvre de nouveaux services publics : la Maison des solidarités et de l'emploi, l'école de danse Aurélie-Dupont, la crèche des Petits chéris, l'école Simone-Veil, le gymnase du Bataillon-de-Joinville, le guichet unique, la Maison des associations, etc. – bien sûr, tout cela en maintenant des services de qualité.

Comme précédemment annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, nous sommes face à un choc inflationniste sans précédent. Mais nous avons continué à augmenter les moyens pour les services publics de notre ville. La politique des ressources humaines est attractive et protectrice des agents municipaux. Nous continuons notre soutien aux associations via notamment le versement de subventions. Nous sommes bien sûr à l'écoute constante des demandes du CCAS et nous poursuivons notre programme d'investissement afin de continuer à offrir à tous les Joinvillais un cadre de vie toujours plus agréable.

Un budget équilibré, responsable et 100 % au service des Joinvillais pour un montant de 62 200 000 euros qui se décompose en un budget d'investissement de 21 200 000 euros et un budget de fonctionnement de 41 millions d'euros. Je tiens à vous préciser que les chiffres sont arrondis pour faciliter bien sûr la lecture, mais comme d'habitude, tous les détails sont dans les différentes délibérations et annexes.

Nous allons commencer par le budget de fonctionnement, et je vais vous présenter en premier les dépenses de fonctionnement. Ce graphique, qui est la page numéro 9, vous permet de visualiser les dépenses faites par fonction, c'est-à-dire par centre d'activité.

Le premier poste est ce que l'on appelle les services dits « généraux » avec 37 %, mais on constate que la fonction globale culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs représente 23 %, et que la formation, l'enseignement et l'apprentissage représentent 13 %. La santé et l'action sociale ne sont pas en reste avec 10 %. Ce graphique est désormais élaboré sur les fonctions de la nouvelle nomenclature M57. La répartition est donc différente de celle de l'année dernière, pour ceux qui veulent comparer.

Nous basculons par chapitre, dont le premier est les charges à caractère général, représentant 8 763 000 euros. Trois gros secteurs : 39 % pour ce que l'on appelle les autres dépenses telles que les fournitures, les entretiens, les télécoms, les assurances, etc., puis pour 26 % les principaux contrats

de prestations de services dont la restauration, et pour terminer rapidement sur le deuxième graphique, les dépenses d'électricité et de gaz pour 19 %.

Les principales augmentations sont bien sûr l'énergie : +107 %, avec une augmentation de pratiquement 1 million d'euros, mais aussi des contrats de prestations de services qui augmentent de pratiquement 19 %, le contrat de restauration pour 9 %, les assurances pour 187 % et les carburants pour plus de 31 %.

Les charges de personnel sont estimées pour 2023 à 19 392 000 euros. Cette année est particulière car nous venons d'installer le CST, ce que l'on appelle le comité social et territorial, et le F3SCT, formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions au travail. Ces deux acronymes remplacent le CT et l'ex-CHSCT. Puis nous allons critériser l'attribution de CIA qui est la prime d'objectif pour tous les agents. Et pour terminer, nous commencerons un bilan de la mise en œuvre du RIFSEEP, RIFSEEP qui veut dire « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel », à partir de septembre. Pour rappel, nous augmentons le budget du personnel de 4,05 %.

Toutes les augmentations qui ont eu lieu en 2022 se répercutent naturellement sur 2023. Il me semble important de vous rappeler les différentes revalorisations telles que le point d'indice (+3,5 %) qui nous impacte de 530 000 euros, la double augmentation du SMIC, la revalorisation des catégories B, l'augmentation de la cotisation au CNFPT, centre de formation, et l'extension du complément de traitement indiciaire aux travailleurs sociaux suite au Ségur de la santé. Toutes ces augmentations sont dites « nationales ».

Maintenant, passons aux actions plus communales. Ce sont des actions sur les ressources humaines qui impactent directement ou indirectement le budget 2023. Nous allons verser, suite à sa création – qui, je vous le rappelle, n'est pas automatique –, un CIA, ce que l'on appelle le complément indiciaire annuel, pour un montant de 92 000 euros. Ce CIA viendra en complément de la prime semestrielle.

M. le Maire nous a demandé le remplacement de tous les départs, ce qui est en cours, mais au-delà des remplacements, nous créons neuf postes en plus du recrutement de cinq stagiaires et de six saisonniers, pour un coût total de 202 000 euros.

Nous renouvelons notre adhésion au CNAS, qui est une sorte de comité d'entreprise, pour vous donner un ordre d'idée. Nous mettons en place une nouvelle prestation complémentaire en faveur des enfants d'agents en situation de handicap. Nous augmentons la participation à la protection sociale complémentaire, qui passe de ce fait de 10 000 euros à 30 000 euros en 2023. Et nous continuons à élargir l'indemnité du forfait mobilité durable.

Cette diapositive permet de visualiser trois mouvements dans les RH. Le premier : les créations de postes, et il faut savoir que sur la période de 2021 à ce jour, la commune a budgétairement créé 26 postes. Parallèlement, elle a connu des mutations : vingt en 2021, neuf en 2022 et huit depuis le début de l'année. On constate dans le graphique projeté que la ville a réussi à remplacer la plupart de ces mutations.

Enfin, vous pourrez observer que la commune a subi 14 départs à la retraite depuis 2021, mais qu'elle a réussi quasiment à tous les remplacer dans la même année. Ces chiffres relativisent la fuite des agents, sachant qu'en 2021, la plupart des mutations étaient concentrées sur la police municipale.

Ce chapitre regroupe les deux principaux prélèvements que la ville subit sur ses recettes : le fonds national de garantie individuelle de ressources pour un montant de 1 400 000 euros, et dans le cadre de la péréquation horizontale, c'est-à-dire l'entraide entre les collectivités, la ville va voir ses recettes diminuées du fonds de péréquation pour un montant de 483 000 euros.

Nous passons maintenant aux autres charges de gestion courante pour un montant de 3 851 000 euros. Ce chapitre est en hausse de 12,86 %, pratiquement 13 % d'augmentation. Pourquoi ? Tout d'abord, nous continuons à impulser des moyens importants pour le CCAS pour un montant de 1 100 000 euros. Nous continuons notre soutien aux associations locales pour 1 million d'euros. Mais nous avons aussi la participation au financement du service incendie estimée à 410 000 euros, ce qui représente une augmentation de +12 % par rapport à 2022. Et bien sûr, nous reversons le fonds de compensation des charges territoriales vers l'EPT pour un montant de 718 000 euros, avec une

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

augmentation de plus de 24 %.
EPT, j'en profite pour le représenter : c'est Paris-Est Marne & Bois, qui se compose de 13 villes, comme présenté ci-dessus.

Les charges financières pour 267 000 euros qui sont en hausse, liée à la variabilité de certains des taux. Comme chaque année, il permet de calculer la dépréciation des biens, mais compte tenu des nouvelles règles d'amortissement de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative en fin d'année pour tenir compte des amortissements acquis lors de l'année 2023. Je rappelle que ce montant n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire car le même montant est inscrit en recettes d'investissement.

Le fameux virement, la section d'investissement pour un montant de 2 700 000 euros, correspond à la différence entre toutes les dépenses et toutes les recettes de fonctionnement. Le même montant apparaîtra comme une recette d'investissement tout à l'heure, avec les recettes d'ordre.

Je vous propose de passer maintenant aux recettes de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement représentent 40 982 000 euros qui sont partagés entre les impôts et taxes pour 72 %, les produits des services et du domaine pour 11 %, les dotations et les participations pour 11 % aussi. Je ne ferai pas le détail des petits chiffres.

Rentrons maintenant dans le détail des produits et des services qui représentent 4 490 000 euros. Nous remarquons une augmentation de 400 000 euros, correspondant à 10 % par rapport au budget 2022. Pourquoi ? Cela ne s'explique pas par une hausse des tarifs décidée par la commune. Non. Je répète : non. Mais bien au contraire, je vous rappelle que nous avons adopté une nouvelle politique tarifaire, liée à la réforme du calcul du quotient familial et qui nous impacte sur une perte de 150 000 euros de recettes sur les activités périscolaires et de la restauration scolaire. Tout en sachant que le prix des repas facturés par notre fournisseur a déjà augmenté de 6 % en février 2023.

Cette hausse s'explique principalement par le retour à une année normale de facturation suite aux différents épisodes de la pandémie, par le retour des classes découvertes et par la hausse des effectifs scolaires et périscolaires, car de plus en plus de Joinvillaises et de Joinvillais sont conscients de la qualité des prestations offertes, et donc inscrivent leurs enfants.

Les recettes fiscales, pour un montant de 28 700 000 euros : on constate une forte augmentation de la taxe foncière qui est due uniquement à l'augmentation forfaitaire de valeur locative décidée par l'État pour 2023 avec une augmentation de 7,1 %, qui inclut le calcul de l'inflation. L'attribution de compensation de la métropole du Grand Paris, pour un montant de 3 900 000 euros, représente 14 %.

Comme chaque année, je vous rappelle que depuis 2015, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux.

L'attribution de compensation versée par la métropole du Grand Paris, dite MGP, pour un montant de 3 890 000 euros : l'intégralité de cette taxe est gelée en valeur et ne bénéficie pas à la ville de Joinville-le-Pont malgré son engagement auprès des entreprises et commerçants et donc de cette dynamique économique.
Les dotations et subventions, pour un montant de 4 570 000 euros : nous sommes en attente du montant officiel qui sera versé par l'État concernant cette fameuse dotation globale de fonctionnement. C'est pour cela que nous avons remis le même montant que 2022.

Les subventions versées par la CAF (Caisse d'allocations familiales) sont directement liées aux crèches et aux services périscolaires. Les autres produits de gestion courante : pour 285 000 euros, ils se décomposent entre les revenus des immeubles municipaux, les locations de salles et les redevances versées par la Maison bleue, entre autres, et celle des Petits chéris.

Les opérations d'ordre pour un montant de 942 000 euros, c'est une ligne neutre qui sera réinscrite en dépenses d'investissement. En 2022, nous avions affecté une partie de l'excédent de fonctionnement. Le solde de la section d'investissement est resté sur la section de fonctionnement comme une recette. C'est pour cela que nous vous la présentons.

La conclusion de la section de fonctionnement permet de dire que si nous réalisons l'intégralité de nos

dépenses de fonctionnement et l'intégralité des encaissements des recettes de fonctionnement, nous aurons une CAF (capacité d'autofinancement) de 4 205 000 euros à la fin de l'année, que nous verserions sur le budget 2024.

Nous allons maintenant passer au budget investissement et comme pour le fonctionnement, je vais commencer par les dépenses.

Nous estimons à 21 256 000 euros d'investissement pour l'année 2023. Tout d'abord des dépenses nouvelles et engagées en 2022 puis un remboursement d'emprunt à hauteur de 4 millions d'euros, et les fameuses opérations d'ordre comptable de 1 500 000 euros.

Rentrons dans le détail des dépenses d'équipement pour 15 619 000 euros. Je vous rappelle que les dépenses d'investissement au budget 2022 représentent un ratio de 689 euros par habitant, alors que la strate des communes de 20 000 habitants est de 309 euros, c'est-à-dire, pour nous, le double. Cela confirme la dynamique d'évolution de la ville de Joinville-le-Pont et notre responsabilité à offrir à la population grandissante des équipements dimensionnés et adaptés.

La majorité des dépenses, pour 49 %, sont liées aux voiries et aux espaces publics, 28 % pour les bâtiments publics et 16 pour les autres équipements.

Alors, voici la liste détaillée de toutes les études et travaux que nous allons effectuer ou que nous avons déjà commencé à réaliser. Nous rembourserons notre capital pour 4 057 000 euros, ce qui nous permet de continuer la baisse de l'encours de dette. Pour rappel, ce graphique nous permet de démontrer que nous avons bien une baisse de l'encours de dette qui permettra dans les prochaines années de réemprunter.
Nous avons immobilisé 10 000 euros en cas de versement de cautions et 10 000 euros aussi en cas de travaux pour un tiers, c'est-à-dire faire des travaux de sécurisation en urgence sur un bâtiment dit « privé ». Alors, c'est l'écriture des amortissements des subventions reçues et les opérations d'ordre patrimonial – une écriture comptable.

Nous allons maintenant passer aux recettes d'investissement pour un montant de 21 256 000 euros. Nous recevons différentes subventions d'investissement pour un montant de 810 000 euros, qui concernent entre autres l'éclairage public, le cimetière paysager, le jardin du centre-ville, le caniparc que l'on vient d'ouvrir, l'école La Fontaine, etc. Mais nous avons aussi une belle subvention pour la rénovation de la passerelle Belle-Équipe.
Les emprunts, pour un montant de 228 000 euros. Pour rappel, nous ne faisons pas de nouvel emprunt et cette écriture est éventuellement liée à un remboursement de l'emprunt dit « renouvelable » que j'ai déjà précisé plusieurs fois.

Pour les dotations et fonds, nous percevrons 2 280 000 euros, dont au titre du remboursement de la TVA sur les travaux un montant de 2 millions d'euros, et des taxes d'aménagement pour 280 000 euros. Nous avons aussi, bien sûr, l'excédent de fonctionnement pour un montant de 8 500 000 euros qui correspond aux deux délibérations entre autres qui sont rentrées dans le calcul en amont.

Les cessions : afin de continuer à développer de nouveaux projets tels que le centre technique municipal et d'autres projets, il nous faut céder des biens et des parcelles pour un montant de 2 900 000 euros.

Nous avons un résultat d'investissement reporté en 2022 d'un montant de -4 800 000 euros et pour terminer, nous avons le chapitre d'ordre comptable qui sont des écritures qui n'impactent pas le budget, je vous le rappelle.
Pour conclure, quatre points : premièrement, un niveau d'investissement ambitieux, deuxièmement une gestion financière responsable, troisièmement des finances au service des politiques sociales, quatrièmement les impôts locaux qui restent constants. Merci à vous.

M. le Maire : Merci Francis pour cette présentation. Merci aux services bien évidemment. Avez-vous des questions ?

M. Tony RENUCCI : Merci pour les présentations et merci aux agents de la ville qui ont fait la délibération, qui a le mérite d'être fournie et précise.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Peut-être pour rappel, lors du débat d'orientations budgétaires, puisque je pense que c'est le débat qui est réellement intéressant, nous avions axé notre propos sur les importantes marges de manœuvre que nous n'exploitons pas, sur l'épargne brute qui est importante, sur un emprunt qui est très faible et faiblement mobilisé, et, nous le rappelons, au détriment des terrains communaux et de notre patrimoine. Je cite à nouveau : la rue Nouvelle, la rue du Port, l'école du Centre, l'Horloge ont été cédées, au détriment des services à la population.

Nous avions aussi proposé que Joinville-le-Pont enclenche une politique véritablement environnementale notamment pour être à énergie positive, alors même que le poste énergie et électricité (60612) augmente de 107,51 %. Nous vous faisons une unique proposition d'amendement pour cette délibération puisque l'on peut le faire en séance, comme le dit le règlement intérieur : d'ajouter en page 9 dans les immobilisations incorporelles une ligne de dépenses d'investissement « réalisation d'une étude technique et environnementale sur le déploiement d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics de la commune », budgétée à 50 000 euros, que vous pourriez financer en recettes par une utilisation future du fonds vert gouvernemental et des économies de fonctionnement. L'intérêt de cette étude est qu'elle serait préalable à une future stratégie municipale faisant de Joinville-le-Pont une ville à énergie positive afin de rénover tous nos bâtiments publics en bâtiments à énergie positive en posant des panneaux photovoltaïques, en récupérant les eaux de pluie, en isolant et en développant les énergies renouvelables locales pour être plus sobres et plus économes en énergie et faire face à la montée des prix de l'énergie. Mais je laisse cet amendement au débat et au vote.

M. Francis SELLAM : Je répondrai uniquement sur la première partie : ne pas faire de cession immobilière. La question revient à : comment financer ? C'est toujours la même problématique : comment financer et avoir un équilibre financier pour ne pas arriver rapidement sur des emprunts qui vont nous obliger à dépasser la ligne rouge – celle de la capacité de remboursement en 11 ans.

J'entends tout à fait le fait de dire que l'on pourrait faire autrement. Je n'y crois pas parce que hélas, dans un budget équilibré comme le nôtre et par rapport au plan pluriannuel, il n'est pas possible de ne pas céder pour équilibrer les emprunts. Je passe la parole à M. le Maire pour la deuxième partie.

M. le Maire : M. RENUCCI, je note avec intérêt votre proposition d'amendement, que je vais refuser parce que vous savez très bien qu'au-delà de la communication – vous êtes habitué à une communication qui fait plaisir à beaucoup de personnes –, je crois que nous faisons déjà beaucoup de ces choses-là. Les panneaux solaires, la récupération d'eau : nous avions quand même, je le rappelle, fait un marché qui permettait une économie importante sur les bâtiments municipaux avec un objectif de 15 % de baisse – un contrat de performance énergétique.

Il est vrai que vous n'êtes pas informés, mais c'est normal, des travaux que nous réalisons sur les prochains équipements publics. Parfois c'est un peu tôt. Nous sommes en train de travailler dessus : par exemple le futur gymnase, par exemple les écoles auxquelles nous allons intégrer des matériaux. Quelque part, nous allons être en énergie pratiquement positive, déjà. Donc finalement, votre amendement… 50 000 euros effectivement je peux comprendre, mais toujours est-il que nous n'avons pas du tout prévu cela, tout simplement parce que nous exécutons déjà ce genre d'action.

Vous pouvez bien évidemment, puisque vous avez soumis l'amendement, nous dire que c'est faux, que ce n'est pas faux. Je pourrai vous apporter des éléments techniques la prochaine fois sur tout ce que nous faisons concernant les économies, par exemple dans le cadre des reconnaissances par la région de certains bâtiments comme l'église, et bientôt peut-être la mairie qui est une vraie épave, nous le savons, thermique. Dans quelques mois, nous solliciterons la région pour que la mairie soit labellisée Patrimoine d'intérêt régional afin d'obtenir des subventions très très importantes.

Votre amendement n'est pas un mauvais amendement, mais entre les pistes de travail que vous proposez, qui sont déjà réalisées pour certaines, et la capacité technique, même s'ils sont en reconstruction et même d'ailleurs pour certains fort pourvus, cette ville ne fait pas 20 000 habitants et cette ville n'a pas les moyens techniques de porter des projets qui sortent comme ça, mais qui sont fondés. Vos projets sont fondés.

Je vous répondrai sur ce que nous faisons, mais je rejette aujourd'hui cette demande d'amendement, pas par ce que vous avez l'habitude de mettre sur vos réseaux, « un maire autocrate ou (je ne sais plus comment vous m'avez appelé) dictateur », mais par ce que simplement nous faisons.

Mme A.B. qui ne vous répondra pas là puisqu'elle vient de prendre ses fonctions, mais elle est déjà submergée par tout ce qui est en retard – nous n'avons pas peur de le dire – par rapport au début du mandat, tout simplement parce qu'après le COVID tout a été compliqué à redémarrer. Je sais que vous faites de la politique et vous croisez beaucoup de maires, d'élus régionaux, départementaux et nationaux.

Aujourd'hui nous sommes à mi-mandat et j'ai enfin, malgré le travail de nos services, le sentiment que beaucoup de projets – je voulais féliciter d'ailleurs les services – depuis quatre mois, cinq mois, tout à coup se réaccrochent. Nous avons les subventions, les projets, les dessins, les maîtres d'œuvre, les cabinets. C'est compliqué. J'ai demandé à mes services et à mes élus de ne plus sortir de nouveau projet avant la fin du mandat, sauf un projet. Je crois que nous avons annoncé des mesures d'économie importantes à venir sur l'électricité, le led et autres, mais nous n'avons pas le temps aujourd'hui ni la capacité. C'est peut-être pour vous un échec de la mairie, pour moi c'est une responsabilité tout simplement : nous n'avons pas le temps ni les moyens en deux ans, deux ans et demi, de travailler là-dessus. Ce sera un travail de fin de mandat pour partir sur un prochain mandat, sur d'autres projets. Je vous ai répondu.

M. Francis SELLAM : Nous avons deux élus qui voulaient prendre la parole, M. Brahim BAHMAD et Monsieur Laurent OTTAVI.

M. le Maire : Je voulais quand même rappeler une chose. Il n'y avait pas de sous-entendus dans votre présentation parce que je sais que cela vous inquiète beaucoup, le fait que nous nous dessaisissions de patrimoine. À vrai dire, nous ne nous dessaisissons pas de patrimoine. Je vais quand même rappeler une chose : si les délaissés d'autoroute ont été rachetés par la ville de Joinville, c'est tout simplement parce que votre maire à une époque s'est retrouvé député et a demandé à Mme Valérie PÉCRESSE qui était ministre du Budget de lui céder des délaissés d'autoroute pour 1 million d'euros. Après travail avec les services et l'État, la ville a racheté 400 000 euros les délaissés d'autoroute.

Pour information, le projet Artemisia, rien que ce terrain-là, si nous avions voulu faire de l'argent, a été revendu 900 000 euros. Rien que le terrain d'Artemisia, rue Nouvelle, nous amortit toutes nos études et le rachat de ces délaissés. Nous allons encore plus loin sur les délaissés puisque ce soir je vous annonce que dans le cadre de notre programme, la forêt urbaine vient d'être travaillée, et je remercie M. Brahim BAHMAD, je remercie aussi Mme Laura MANACH, je remercie Mme A. B., je remercie M. C. L., M. Jérôme TAGNON qui n'était peut-être pas là les quelques derniers jours mais qui est très attaché aussi à ce projet-là. L'ensemble des délaissés de l'autoroute, le parking, le musée, tous les bords de Marne du côté Polangis vont être ultraprotégés, végétalisés. En termes de patrimoine, cela a une vraie valeur.

Ensuite, j'avais rappelé lors d'un dernier conseil, ou peut-être à l'occasion des dernières élections : nous vendons des terrains. Non, nous avons préempté des terrains pour faire du passage de témoin. Nous avons préempté le Rocher Fleuri pour le passer à l'établissement public foncier car ce n'est pas notre métier de faire de l'immobilier sur un regroupement. Nous sommes loin d'un autre sujet qui est le sujet du début de la rue (terme incompris, 50'14) Franco-Suisse, qui est un autre sujet par rapport au PLU. Je n'ai pas peur d'en parler car j'assume les débats, j'assume la rencontre. C'est dur mais il faut assumer.

Le patrimoine de la ville : mon obsession est sincère, c'est la modernisation des équipements publics. Moderniser par exemple le collège Ferry, c'est tout simplement le rôle du département. C'est ce qu'essaie de faire Mme Chantal DURAND, mais le département n'arrive pas à sortir plus d'argent car il est rincé par les communistes précédents. C'est la réalité, c'est la politique, je suis obligé de le dire.

Moderniser un gymnase qui n'était plus un gymnase, le gymnase Pierre-François, qui était le seul gymnase de France avec un poteau au milieu du dojo – il fallait le faire –, il faut se rappeler, je ne veux pas critiquer le passé, ce n'est pas forcément la faute de mon prédécesseur, c'était comme cela. Là, nous faisons des nouveaux gymnases, nous avons fait une école de danse, nous avons racheté une école Montessori qui a failli devenir une école islamique, je le rappelle. Dans mon bureau, j'ai eu deux enseignants qui m'ont demandé de faire des cours d'arabe pour 99 enfants alors que je n'ai pas un enfant ou une famille joinvillaise qui vient me demander des cours d'arabe. Ce n'est pas une stigmatisation : l'Éducation nationale y pourvoira si l'on nous le demande. Si j'avais des demandes, j'y pourvoirais. C'est la laïcité, ce sont les obligations.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Nous avons racheté des biens et je sors le chiffre : entre 2014 et 2023, un gymnase neuf, des choses comme cela, c'est du patrimoine pour les villes. C'est +64 millions d'euros de patrimoine estimé pour la ville. Il faut que l'on arrête de me dire : « Ce terrain-là, etc. » Il est vrai que ce n'est pas facile à comprendre mais un bâtiment neuf, cela a une valeur et c'est durable. Mis à part les fuites d'eau que nous avons eues dans le gymnase, c'est la réalité. Nous ne sommes pas capables de voir forcément ces choses-là mais je voulais rappeler : +64 millions d'euros de patrimoine.

J'aurais voulu revoir un schéma, Francis, parce qu'il faisait peur sans faire peur en réalité, c'était le schéma de l'augmentation de population. Franchement, il faut aussi se calmer. Sur la pente qui rappelait les chiffres, je voulais juste donner mon sentiment. Après, bien sûr, tout le monde est libre, mais nous n'avons pas fait exploser la ville. Il faut arrêter. Au dernier recensement, nous avons même baissé en habitants, tout simplement parce que d'abord dans le logement social, dans les 2 200 logements sociaux de la ville, il n'y a pas de renouvellement ou très peu de renouvellement. Ce n'est pas notre faute, c'est une population qui vieillit dans les logements sociaux et qui ne laisse pas l'appartement à des familles. Nous avons beaucoup de familles avec une maman ou un père seul dans un F4, ou deux personnes qui ne veulent pas parce que nous, ville, n'avons pas la main dessus, mais l'État non plus. C'est un sujet délicat et épineux. Je n'ai pas de solution.

Et puis parce qu'aussi la société se fragmente, tout simplement. La société se fragmente parce qu'encore tout à l'heure dans mon bureau j'avais un couple qui m'annonçait sa séparation et qui voulait garder son appartement social. Tout d'un coup, ces couples-là prennent deux appartements dans la ville, c'est normal, pour rester près de leurs enfants, près de leur famille. Voilà ce qui se passe à Joinville comme sur toutes les villes d'à côté.

Je me rappelle en 2008, lors de l'élection, on m'avait dit : « Si on ne construit pas 50 logements par an à Joinville, nous perdrons des habitants. » Perdre des habitants, ce n'est pas forcément grave. Cela dépend de ce que l'on veut. Je ne fais pas la course aux 20 000 comme on l'a toujours supputé pour gagner 200 balles de plus en tant que maire. Cela me fait tellement rire ! C'est votre théorie. Vous l'avez écrit, M. RENUCCI.

M. Tony RENUCCI : Ne parlez pas à ma place. Je vous laisse terminer sur votre politique. Ne parlez pas à ma place. J'analyse votre politique, mais effectivement ce graphe n'est pas bon. Le recensement de l'INSEE montre qu'il y a une baisse de la population.

M. le Maire : Oui, le dernier recensement est en dessous.

M. Tony RENUCCI : Donc la question est sur la qualité de vie plus que sur la construction.

M. le Maire : C'est parce que cela vous gêne. Si l'on regarde : 18 577 habitants en 2017 et là au dernier nous serions à 19 200, même pas. C'est moins que cela. Nous aurons gagné 700 habitants. Donc arrêtez s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, de dire que le maire... En réalité, nous n'avons fait qu'améliorer les services publics pour nos services municipaux, le guichet unique, la bibliothèque, le projet de police municipale, nous ne faisons qu'améliorer nos services avec une population qui n'aurait augmenté que de 700 habitants, ce qui me paraît fou aussi.

Peut-être que les comptages, comme c'est en triennal, il faut regarder, mais en attendant c'est la réalité des chiffres, ce sont les projections de l'État.

La dotation par rapport au nombre d'habitants ne se fait pas par rapport à ce que l'on pense être. Le patrimoine et la population : s'il vous plaît, restons humbles. Je ne fais pas la course à 20 000 ou 18 000 ou autre. J'ai toujours exprimé le fait qu'à Joinville, quand nous aurions franchi les 20 000, 21 000 ou 22 000, nous fermerions le ban.

Pour terminer sur ce sujet-là, cet après-midi nous avions une réunion au territoire. Je porterai à connaissance à un moment ou un autre le retour de l'analyse du PLUI fait par la préfecture – la préfecture, c'est l'État – qui nous demande de construire sur le territoire EPT 10 je ne sais pas combien. En Île-de-France je crois que ce sont 70 000 logements par an. Mesdames et Messieurs, accrochez-vous, clairement il indique qu'il faut construire en zone pavillonnaire.

La zone pavillonnaire est un débat, nous ne pouvons pas l'ouvrir avec les personnes qui sont dans la

salle car dans le cadre des conseils nous n'avons pas le droit, mais c'est un débat quand on est à la limite, effectivement. Quand on la protège comme nous le faisons par des PLU, que l'on écoute, que l'on essaie de trouver des solutions – nous essayons, ce n'est pas la peine de dodeliner de la tête, vous n'apportez pas de solutions –, c'est la réalité.

Arrêtez de faire un procès à M. le Maire qui est un père de famille, qui est tranquille, qui a des conseillers municipaux qui bossent : vraiment, cela nous fatigue. Nous avons l'impression qu'en face de nous, nous avons une mauvaise volonté perpétuelle. Peut-être que nous n'expliquons pas assez, ce soir nous réexpliquons les choses, et ce soir j'ai décidé d'être très calme comme d'habitude, mais surtout d'expliquer, de réexpliquer. Cela fera des pages et des pages, nous pourrons les sortir et dire aux gens : « Vous n'aviez qu'à écouter le conseil municipal, vous n'aviez qu'à venir. »

D'ailleurs, prochainement j'annonce cinq réunions publiques de quartier. Je réexpliquerai les choses très calmement, mais en attendant nous faisons du patrimoine, nous modernisons, nous avons une gestion saine et déjà je remercie à nouveau mes services pour la tension que je leur fais subir dans les projets. C'est très complexe pour eux, très complexe. Je sais qu'ils font le maximum et nous devons constamment tous les mois reprioriser les choses car les temps changent, nous attendons la dotation de l'État, nous ne la connaissons pas encore. Qu'est-ce qui nous dit qu'ils ne vont pas nous sortir encore une surprise ? Nous ne savons pas, en ce moment c'est cela tous les jours. Nous ferons une modification. Moi je vous dis ça calmement.

Pour revenir à votre amendement, non : sur le fond nous pourrions l'entendre, mais nous aurions aimé que vous en parliez. J'étais à la commission, vous n'en avez pas parlé. Cela sort ce soir, ce n'est pas grave, c'est votre droit, mais nous n'avons pas le temps d'en faire plus et vous allez voir que d'ici la fin du mandat, entre un gymnase, une requalification de la zone des guinguettes, la forêt urbaine, le décroûtage, les leds, le truc…

J'ai des amis qui sont maires en province de 15, 20 000 habitants, ils me disent : « Comment fais-tu cela ? » Nous faisons cela car nous gérons, parce que M. SELLAM, mes élus, sont responsables, et dernièrement je leur ai rappelé qu'il ne faut plus de nouveaux projets. Ce n'est pas possible, sauf un truc extrêmement urgent. Merci pour votre question, et je rejette votre demande.

M. Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, bonsoir. Je reprendrai juste le fond de votre proposition. Ce que vous avez demandé est déjà en cours ou est déjà fait : dans le cadre du décret tertiaire, avec l'aide du SIGEIF, nous avons des études sur les bâtiments publics pour savoir leur capacité énergétique et pouvoir réaliser des rénovations. C'est la première chose.

M. Tony RENUCCI : Cela n'apparaît pas dans votre budget. S'il y avait une étude, elle apparaîtrait dans votre budget, elle serait budgétée.

M. Brahim BAHMAD : C'est budgété dans les budgets d'investissement globaux de la ville.

M. Tony RENUCCI : Non mais attendez, je sais lire un budget, cela apparaîtrait. Ce n'est jamais apparu.

M. Brahim BAHMAD : Pouvez-vous me laisser finir, M. RENUCCI, au lieu de me couper la parole ?

M. Tony RENUCCI : C'est une information qui est fausse, ce n'est pas budgété. Ce n'est pas réalisé.

M. Brahim BAHMAD : Pouvez-vous me laisser finir ?

M. Tony RENUCCI : Non, mais il faut arrêter de mentir.

M. Brahim BAHMAD : Pouvez-vous me laisser finir s'il vous plaît ?

M. le Maire : S'il vous plaît, cela se passe calmement.

M. Brahim BAHMAD : Comme par hasard, vous demandez quelque chose qui est déjà fait ou qui a été déjà fait, comme toujours et comme par hasard.

M. le Maire : La conclusion, nous la connaissons : M. RENUCCI s'attribuera tout ce que nous faisons.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

M. Brahim BAHMAD : Cela a déjà été fait. Nous avons été l'une des premières villes à réaliser un contrat de performance énergétique et autre chose, nous avons mis en place une stratégie globale sur quatre axes : bilan carbone, mobilité, nature en ville. C'est en cours.

Intervention hors micro

M. Brahim BAHMAD : Le bilan carbone et la transition énergétique, cela regroupe quoi ? Qu'est-ce que le bilan carbone, M. RENUCCI ? Vous voyez : quand cela ne vous plaît pas, vous arrêtez de discuter.

M. Francis SELLAM : M. RENUCCI, il faut prendre votre micro.

M. Tony RENUCCI : Moi je veux bien croire qu'une étude ait été faite, mais dans ce cas je la verrais dans le budget, or je ne vois pas d'étude budgétée. Ou alors elle a été faite avant que je sois élu peut-être, je ne sais pas.

Je me permets juste un rappel au règlement. Article 21 du règlement intérieur du conseil municipal sur les amendements : « Les amendements peuvent être présentés en séance et sont mis en discussion avant le vote de l'ensemble de la délibération. Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou envoyés à la commission compétente. » Il n'y a pas écrit « le maire », il y a écrit « le conseil municipal ». Le règlement dit bien que c'est le conseil municipal qui doit décider. On peut dire qu'il y a eu un débat, je n'appelle pas cela un débat, mais si l'on imagine qu'il y a eu un débat, vous devez le soumettre au vote.

M. le Maire : Vous allez avoir une réponse de M. Stephan SILVESTRE qui s'occupe du règlement intérieur.

M. Francis SELLAM : On va d'abord continuer avec M. Laurent OTTAVI sur le climat et autre.

M. Laurent OTTAVI : Chers collègues, bonsoir. Une information complémentaire. Je représente le SIGEIF pour la commune de Joinville. Le souhait qu'a évoqué M. RENUCCI, c'est une obligation. Cela fait trois ans que je participe régulièrement en présentiel à toutes les réunions du SIGEIF qui sont à Paris. Effectivement, comme en a fait la remarque M. RENUCCI, il n'a pas lieu d'être budgétisé à l'heure actuelle. À l'époque, avec la période du COVID notamment, tous les dispositifs de cette obligation ont été décalés, donc nous avons un sursis de trois ans qui nous permet de revoir toutes nos obligations car c'est une obligation de la loi que toutes les communes devront donc respecter.

Je dis cela modestement, je ne suis pas là pour entrer dans le bain politique, mais quand même, personnellement je travaille déjà avec les services techniques et nous avons à ce stade identifié les bâtiments sur lesquels nous allons intervenir. La règle minimale, ce sont les bâtiments qui ont une surface de plus de 1 000 mètres carrés. Je reviendrai plus tard, dans les prochaines échéances municipales, je pense avant l'automne, pour vous donner des informations complémentaires et pour aussi vous montrer l'avancée de nos travaux sur les parties qui auront été retenues.

M. Francis SELLAM : Merci. Je passe la parole à Mme Virginie TOLLARD pour un point sur la population.

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais dire à chacun que nous avons déjà travaillé sur le développement durable, depuis des années. Le contrat de performance énergétique a été mis en place dans les écoles et nous a permis d'avoir une avancée concrète depuis plusieurs années sur le décret tertiaire qui nous a été imposé aujourd'hui. Nous étions déjà prêts puisque nous avons par exemple économisé de l'énergie dans nos écoles, comme à l'école maternelle Polangis où une chaudière à bois pellets a été préconisée par le cabinet d'études à l'époque. Nous n'avons pas attendu aujourd'hui.

Nous continuons, nous faisons de la récupération d'eau à la parcelle. Preuve en est : ce n'est pas un budget parce que cela a été réalisé l'été dernier avec la première cour nature (que l'on appelle aussi « cour oasis » à la ville de Joinville-le-Pont), et la deuxième cour qui arrive cet été.

C'est simplement ce que je voulais dire ce soir. Continuons tous ensemble. M. le Maire, puisque nous

en parlons, dans les écoles, avec les effectifs, c'est plutôt du 19 200 habitants ou 19 100 – j'ai un doute, à 100 près. Nous ne sommes pas encore à 20 000.

M. le Maire : Nous sommes à 700 personnes supplémentaires, ce qui paraît surréaliste aussi.

Mme Virginie TOLLARD : Mais avec la baisse de la natalité…

M. le Maire : Avec 700 comptabilisés par l'État. Je suis désolé. J'aimerais bien avoir 2 000 de plus pour que la ville perçoive plus de dotations, mais manque de pot, c'est 700. Je pense qu'il y a un lézard d'ailleurs à ce niveau-là.

Mme Virginie TOLLARD : Je disais qu'avec la baisse de la natalité, cela va augmenter tout doucement dans les écoles. Merci.

M. Francis SELLAM : Merci Virginie.

M. Jérôme TAGNON : Juste une petite information sur les phases de réalisation de nos travaux actuellement dans le cadre d'un programme maîtrisé. Je prends l'exemple de la rue Pégon, dont les travaux ont commencé tout récemment. Nous avons intégré la préoccupation de fraîcheur et de maîtrise des flux d'eau puisque nous avons installé des pavés drainants sur les zones de stationnement, y compris sur les trottoirs, des trottoirs à couleur beaucoup plus claire pour que l'on puisse avoir un rafraîchissement de la rue en tant que telle par rapport à une rue qui serait équipée d'une manière traditionnelle.

Sur les nouveaux travaux, dans la mesure du possible nous intégrons ces préoccupations. Voilà.

M. Francis SELLAM : Merci M. Jérôme TAGNON. Avant de passer la parole à M. Stephan SILVESTRE pour le cadre juridique, un point concernant le graphique que je vous ai représenté sur la population, l'augmentation. C'est sûrement un travers de ma délégation mais je me suis basé sur les chiffres de la délégation générale des finances et non pas de l'INSEE. C'est pour ça que nous avons un delta, un écart avec les chiffres annoncés tout à l'heure.

M. Stephan SILVESTRE : Nouveau rappel sur cet article du règlement intérieur qui stipule effectivement, conformément au CGCT, la possibilité de présenter des amendements en séance. Bien entendu que c'est possible. Nous avons déjà répondu à plusieurs reprises à M. RENUCCI que si ça concerne un amendement mineur, par exemple sur une délibération si l'on a oublié de citer la rue Courtin, vous dites : « Oui, il manque la rue Courtin. », on la rajoute. Dans ce cas c'est voté en séance, il n'y a pas de problème.

Si toutefois c'est une proposition qui a un impact sur le budget comme celle que vous faites, il va de soi qu'elle doit être examinée de façon plus approfondie par la commission des finances. Que diriez-vous si nous présentions à la volée les modifications de budget sans même les avoir présentées à la commission des finances ? C'est la moindre des choses que tous les élus puissent en discuter.

Je laisse M. le Maire trancher pour la suite de la procédure, mais voilà pourquoi nous vous demandons, quand un amendement a un impact significatif, qu'il nous soit présenté à l'avance pour que nous ayons le temps d'y réfléchir et de l'étudier budgétairement.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ?

M. Philippe PLATON : Bonsoir. C'est très intéressant, toutes ces interventions qui se succèdent. Je vais avoir des questions beaucoup plus ennuyeuses que les exaltantes déclarations politiques qui viennent d'être faites.

La première question : je suis un peu étonné de ce budget. Lors du ROB, vous avez présenté une hausse des dépenses de fonctionnement par rapport au budget primitif 2022 de 3,2 %. Là, vous nous présentez un budget primitif avec une augmentation de 6,27 %. L'écart fait à peu près 1 million d'euros. Il ne vient pas de l'électricité puisque la variation sur l'énergie, l'écart par rapport au budget primitif de 2022 sur l'énergie est inchangé par rapport à ce que vous avez présenté lors du ROB.

J'ai plusieurs questions. Je ne vais pas m'arrêter tout de suite. Je me demandais d'où venait cette

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

différence de pourcentage, si c'étaient des questions de formules dans les présentations ou s'il y avait une augmentation d'1 million d'euros par rapport à ce qui nous avait été présenté lors du dernier conseil municipal.

Je souligne à nouveau et marque la déception de notre groupe sur la partie subventions aux associations parce que vous dites que vous préservez les subventions, mais quand on voit l'augmentation de l'ensemble des postes budgétaires de la ville, on imagine que les associations subissent aussi ces augmentations. Le fait que même symboliquement d'ailleurs le montant total de ces subventions passe de très légèrement au-dessus d'1 million d'euros à très légèrement en dessous d'1 million d'euros, c'est un peu décevant. Je souhaitais le souligner.

J'avais une troisième question sur l'augmentation des assurances. C'est plus pour vous demander des explications. Est-ce lié à une sinistralité particulière de notre ville et de la couverture de Joinville-le-Pont, du contrat propre à Joinville-le-Pont, ou est-ce lié tout simplement à la politique, aux augmentations tarifaires des assureurs ?

Ma dernière question rejoint un peu la première. Lors du débat d'orientations budgétaires, vous nous présentiez l'évolution du taux de désendettement sans nous donner comme vous le faisiez d'habitude une perspective sur deux ou trois ans. Vous nous montriez un taux ou une capacité de désendettement à 3,4 en 2021, 3,7 en 2022 et 3 en 2023 et là, dans la note d'accompagnement du budget, nous sommes toujours à 3,4 pour 2021, mais nous sommes à 4,83 pour 2022 et 5,28 pour 2023. Là encore, je voudrais savoir d'où provenait cette différence.

J'en profite également pour vous demander des précisions sur les projets importants que vous annonciez lors du débat d'orientations budgétaires et qui vont conduire selon vous à augmenter fortement l'endettement de la ville dans les années suivantes – vous n'avez pas vraiment précisé lesquels –, et je ne vois pas dans ce qui nous est présenté aujourd'hui de nouveaux éléments par rapport à ces déclarations que vous faisiez lors du dernier conseil.
Je vous remercie.

M. Francis SELLAM : Je vais commencer par les subventions aux associations. Tout simplement, les associations sont responsables et ne demandent pas une subvention si elles n'en ont pas besoin. Elles ont pris conscience que nous étions tous en difficulté, aussi bien elles que nous. Donc, nous n'avons pas eu de demande complémentaire ou supplémentaire cette année. C'est le premier point.

Concernant les assurances, c'est lié aux dommages ouvrages. Nous avons une augmentation des primes d'assurance. Concernant les taux, nous sommes bien sur une augmentation de 1 million d'euros pour le budget 2023. Concernant les emprunts, il y a une variabilité. La majorité des taux sont fixes mais nous avons aussi une variabilité donc cela impacte, c'est le premier point.

Deuxième point : pourquoi ne rallonge-t-on pas le graphe pour présenter les autres années ? Parce qu'aujourd'hui, il y a vraiment une question à se poser sur les banques : comment vont-elles nous financer, à quel taux ? Cela pourrait impacter à moyen/long terme notre capacité d'endettement. Peut-être M. le Maire si vous voulez parler des projets ?

M. le Maire : M. PLATON, pour les associations il est vrai que je voulais saluer l'effort, l'attention portée par les associations sur le versement des subventions. Tout d'abord, je pense que ces associations n'ont surtout pas oublié que la mairie était là pendant le COVID. Elles ont été en grande difficulté, de fait. Et pendant le COVID finalement nous avons versé les subventions aux associations. Par solidarité, parce que parfois vous aviez des personnes employées, et après le COVID il a fallu redémarrer. Nous avons bien vu des parents, des familles qui ne reprenaient pas leur adhésion parce qu'il y avait aussi l'inflation. Plein de questions se posaient et l'après-COVID, nous le vivons tous, ce n'est pas facile…

Il est vrai que cette année nous leur avons demandé en plus et l'année prochaine encore plus, d'avoir une étude fine de leur trésorerie disponible : le fonds de trésorerie pour l'année avec les rotations en fonction des tournois, des tas de choses. Nous avons découvert des associations qui avaient des comptes sur livret, des placements, c'est un peu dérangeant. Je n'ai rien contre les assocs, au contraire, mais c'est français, on thésaurise un peu, on met de côté. C'est souvent par un défaut d'information des associations, sur un projet qui leur est propre. Parfois ils veulent refaire un pool house, ils veulent refaire un truc. Toujours est-il que je voulais les remercier.

Aussi, nous avons peut-être enlevé quelques associations, tout simplement parce que c'était historique, il n'y avait plus forcément besoin de toutes petites subventions. Nous ne sommes pas à l'abri, si nous devons faire une aide à une association dans l'année, exceptionnelle, d'en reparler sur un modificatif à l'automne prochain.

En ce qui concerne les projets, il est vrai que quand on regarde le diagramme présenté par M. Francis SELLAM on peut se dire : « Où sont les projets ? » Nous nous désendettons. En séminaire d'élus – nous avons fait des séminaires en début de mandat –, nous étions alarmistes avec nos élus, c'est la technique traditionnelle, et la volonté aussi de serrer des boulons et de ne pas partir dans des dépenses inconsidérées et les idées de chacun qui nous mettent par terre.

Entre ce qui était présenté en début de mandat en interne et la réalité, s'est passée la suite du COVID avec un gel, d'abord avec le télétravail qui arrivait tout à coup, des restructurations internes, extérieures, une modification de l'approche des projets, des réponses difficiles à donner sur les projets dus à l'inflation. Vous savez, depuis deux ans quand même nous subissons une inflation. Ce n'est pas la faute des gouvernants, c'est comme cela, malgré le soutien de l'État. C'est une des rares choses que je dis, mais il est vrai qu'au niveau des entreprises l'État les a soutenues.

Ces projets aujourd'hui sortent, se précisent encore plus par rapport je pense aux écoles, se précisent encore plus par rapport aux besoins des quartiers. Par exemple je parle de l'école Gressier : aujourd'hui quand vous voyez les résultats de population en bas, quand vous voyez les projets qui vont arriver, le temps qu'ils sortent, qu'il y ait des recours ou qu'ils ne sortent plus, tout est encore possible sur le bas de Joinville ou ailleurs. Nous sommes en train de caler tous ces événements comme nous l'avions fait lors du premier mandat, de manière à ne pas construire trop tôt et à engager financièrement.

Après, il y a les taux d'intérêt aussi qui aujourd'hui ont bougé. Nous sommes quand même sur 4 % voire 5 %, ce qui change fondamentalement les choses. S'il faut reporter un projet, pas les écoles et pas le gymnase, mais s'il faut reporter une rue ou en voirie, nous le ferons, s'il faut trouver 1 million, 2 millions. Mais notre volonté n'est pas d'augmenter les impôts, malgré l'augmentation des bases.

Je vais faire du pro-Gouvernement même si je ne suis pas pour le Gouvernement, mais la suppression de la taxe d'habitation, je rappelle à tout le monde aussi que cette suppression est bénéfique à tous, et que quand on s'inquiète sur la taxe foncière et sa revalorisation de base de 6 %, si vous aviez les deux à payer... Aujourd'hui, il n'y a plus la taxe d'habitation. Même si l'autre remonte, avant de remonter à la somme des deux cela va prendre quelques années. Il faut dédramatiser un peu la chose pour dire qu'il y a quand même des mesures intéressantes pour la population, qui ont été prises par l'État dont c'est le rôle d'apporter des solutions.

Cela n'a pas été très bien été compris par les villes car on nous a enlevé un levier fiscal : c'est compensé malheureusement sans réévaluation. C'est classique. M. MACRON, CHIRAC, chaque fois on nous fait le coup, on ne repense pas les choses.

J'espère que nous avons répondu. Il est vrai que les projets se décalent un peu, seront faits, mais si je vous ai présenté aujourd'hui les subventions dans mes propos liminaires, c'était aussi pour dire que maintenant nous chassons tout ce que nous pouvons chasser parce que les prochains maires, les prochaines villes, les prochaines histoires – moi ou d'autres –, ce sera de plus en plus difficile. Nous voyons bien que l'État, quel qu'il soit, se trouve dans une difficulté financière majeure et que là, nous avons encore une fenêtre de tir pour satisfaire les deux ou trois trucs importants qui nous manquent. Nous les connaissons : l'avenue Gallieni, deux écoles, un truc, les performances énergétiques, mais je crois que Joinville aura tourné la page, sera bien protégée. Voilà.

M. Philippe PLATON : Merci. Je suis désolé, je vais être embêtant, parce que vous n'avez pas vraiment répondu à ma première question qui était de savoir pourquoi par rapport au débat d'orientations budgétaires nous étions sur une augmentation des dépenses de fonctionnement de 6,27 par rapport à 3,23. Cela fait 3 %, c'est-à-dire 1 million d'euros que je n'arrive pas à voir dans le budget. Je n'arrive pas voir l'origine de ce million d'euros. Ma demande n'était pas de savoir si c'était bien 1 million d'euros, mais de savoir à quoi il correspondait.

Et ma dernière question, j'ai dû mal m'exprimer, portait sur la capacité de désendettement donc le

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette. Vous présentiez lors du débat d'orientations budgétaires un ratio qui allait de 3,4 à 3,7 puis à 3, en diminution. Là, vous présentez un ratio qui va de 3,4 à 4,8 puis à 5,3, 5,28, et juste pour rappeler ce que cela veut dire : lors du débat d'orientations budgétaires cela correspondait à une épargne brute de 4 850 000 euros en 2022 et 5 439 000 euros en 2023, et là, dans le budget que vous nous présentez ce sont 3 715 000 euros en 2022 et 3 089 000 euros en 2023. Je voulais juste savoir d'où venaient ces différences. Si c'est simplement une typo dans le doc il faut nous le dire, mais s'il y a une autre explication nous aimerions bien la connaître.

M. Francis SELLAM : Concernant les chiffres qui vont de 3 à 2, tout simplement parce que le ROB est travaillé à partir de décembre ou janvier sur des projections et que nous commençons à avoir des chiffres dits « réels » à partir de mars. Effectivement, nous réalignons les chiffres.

Concernant l'épargne brute je n'arrive pas à retrouver l'information dans le ROB. Je vous répondrai tout à l'heure parce que je ne la retrouve pas pour le moment. Nous ne sommes pas sur la slide 43 du ROB. Ce sont les dépenses et recettes d'investissement, c'est cela ? L'épargne brute et l'emprunt ? Comment cela se fait-il que je ne le trouve pas ?

M. le Maire : Le temps que vous cherchiez, je voulais juste rajouter une petite chose ou deux. Il est vrai qu'entre le ROB et ce soir, et les documents que vous venez de recevoir, il y a beaucoup d'ajustements qui sont faits.

J'insiste aussi sur quelque chose, au-delà des chiffres. Je demande à mon administration et mes élus, dans l'environnement qui est le nôtre, national et international, d'être extrêmement prudents parce que c'est complexe. Au niveau de l'État, nous ne savons pas du tout ce que va devenir – vous avez peut-être la réponse mais je sais que vous ne l'avez pas – notre Assemblée nationale, ce que va devenir la réforme des retraites, ce qui va devenir le climat dans le pays, beaucoup de choses. Notamment pour les collectivités, on a le sentiment que le président de la République veut engager une réforme des strates – région, département –, ce qu'il a annoncé depuis longtemps, des disparitions.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, construire un budget est très très compliqué. J'étais au territoire tout à l'heure, nous ne savons pas si le territoire sera encore ici dans quelques mois. Là nous sommes en train de voter un musée, un truc, un machin. Ce sera réabsorbé par d'autres, mais aujourd'hui nous le savons tous, il y a trop d'élus et trop de strates au-dessus. Nous le voyons dans le budget avec les CFE, les CVAE, la MGP, tout le monde se passe le ballon et prend un peu d'argent au passage, c'est carrément honteux.

M. Francis SELLAM : Pour confirmer, je reprends la même explication que tout à l'heure. Je relis, nous étions à 3,7 et 3 et aujourd'hui nous sommes à 4 et 5 pratiquement, tout simplement parce que tous les jours nous peaufinons nos chiffres pour être au plus près de la réalité et pour avoir la projection. Nous sommes sur un budget primitif : l'objectif est d'être au plus près d'une réalité que nous devrons certifier ou confirmer lors du compte administratif, du compte commun, en 2024.

M. Tony RENUCCI : Je vous remercie, M. OTTAVI, pour les explications que vous m'avez données. J'en ai compris qu'il y avait trois ans pour mettre en place une étude similaire ou cette étude-là, ce qui était un peu le contraire de ce qu'avait dit M. BAHMAD parce qu'il disait : « Nous le faisons déjà. » Mais j'ai compris votre explication.
Je dis juste sur le droit d'amendement – j'ai vérifié dans le CGCT et vous pouvez peut-être vérifier ensemble – : vous ne pouvez pas tout seul décider de ne pas le faire examiner. Le non-respect de cette règle, je vous lis le texte, « entache la délibération d'illégalité ». Ce serait dommage, sur un budget.

M. le Maire : Vous avez raison de le rappeler, M. RENUCCI. Je crois que la dernière fois nous avions reconnu une erreur sur l'histoire des droits d'amendement. J'avais publiquement reconnu une erreur et nous l'avions modifiée, dont acte. Aujourd'hui vous faites ce rappel qui est normal. J'ai proposé un rejet de cet amendement que je soumets au vote.

M. Brahim BAHMAD : Je vais répondre à M. RENUCCI, très calmement, s'il me laisse parler. Si, cela a déjà été fait. Pour preuve : j'ai eu les chiffres, merci M. C.L.

Je vais rajouter à ce qu'a dit mon collègue M. Laurent OTTAVI : la SIGEIF, nous travaillons avec eux depuis des années et des années. Le projet a été fait depuis des années et des années. Aujourd'hui

17 bâtiments sont concernés sur ce bilan et sur cette transition écologique. Nous avons un objectif en 2030 de -40 %. Aujourd'hui nous sommes à -23 %. Des choses ont été faites, sont déjà faites, mais comme toujours M. RENUCCI, vous aimez proposer des choses qui ont déjà été faites ou qui sont peut-être en cours.

M. le Maire : Merci Brahim. Chacun a le droit de s'exprimer. L'équipe municipale a fait le travail, vous ne l'avez pas su, je peux comprendre que vous reposiez la question, mais il y a quand même beaucoup de choses qui sont faites. Je le dis humblement.

Je vous propose de passer au vote du rejet. Qui rejette l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je sens des hésitations dans le groupe présidentiel. Merci.

M. Francis SELLAM : Y a-t-il d'autres questions concernant le budget primitif ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, ci-annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 62 239 089,10 €
- en dépenses : 62 239 089,10 €

Dont :
- en section de fonctionnement : 40 982 524,96 €
- en section d'investissement : 21 256 564,14 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Lors du débat de la délibération n°6, Monsieur Tony RENUCCI a déposé un amendement qui a fait l'objet du vote suivant :

Contre : (24)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Pour : (9)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU BP 2023

Les articles 106 et 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux communes de plus de 3 500 habitants d'annexer une note de présentation brève et synthétique aux documents budgétaires.

1. Les éléments de contexte

1.1 L'incertitude au niveau international pèse sur les prévisions de croissance

Après avoir affiché en 2020 une croissance négative de -8%, la France avait bénéficié en 2021 d'une forte croissance liée à la reprise (+6,8%), puis de +2,6% en 2022 selon l'INSEE. La hausse du PIB au dernier trimestre est en grande partie due à une baisse des importations.
En 2023, l'activité économique devrait reprendre faiblement : les prévisions de croissance d'établissent à +0,5 %. La baisse de la consommation des ménages pourrait atteindre -4%. Le projet de finances a retenu une hypothèse de +1% de croissance.
Les facteurs d'incertitude n'ont jamais été aussi nombreux : guerre en Ukraine, la crise de la Covid-19, le maintien des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises françaises, les réactions des banques centrales, etc.

1.2 Le contexte budgétaire national : un déficit qui pèse

L'Etat a multiplié les mesures de soutien à l'économie creusant un déficit déjà abyssal. Pour 2023, la loi de finances prévoit de contenir le déficit autour de - 5%. Les collectivités qui votent des budgets en équilibres ne participent pas au déficit national.
La France affiche le déficit le plus élevé de son histoire contemporaine avec 158,5 Mds d'euros inscrits à la Loi de finances 2023. A lui seul le déficit de fonctionnement prévu de 124,4 Md € représente 85 % des dépenses de personnel de l'Etat qui sont donc financées par emprunt.

1.3. Un niveau d'inflation élevé

L'inflation s'est bien généralisée à l'ensemble des biens et services.
Boucliers tarifaires et subventions ont rythmé l'année 2022, budgétisant 1 à 2% d'inflation et coûtant plus de 50 milliards d'euros.
L'inflation alimentaire en France a frôlé les 14 % en janvier. En réaction la consommation des produits alimentaires a d'ailleurs baissé de 4,6% en 2022.
En 2023, les prévisions annoncent un pic en début d'année (+ 6% par rapport à janvier 2022).

1.5 De nouveaux services publics pour une population en constante augmentation

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population au 1er janvier (source INSEE)	18 577	18 859	18 973	19 133	19 282	19 815	19 807

Depuis plusieurs années, la Ville ouvre de nouveaux services publics : la maison des solidarités et de l'emploi, l'école de danse Aurélie Dupont, la crèche des petits chéris, l'école Simone Veil, le gymnase du Bataillon de Joinville, le guichet unique, la maison des associations... tout en maintenant des services de qualité.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

2. Les priorités du budget 2023

Le budget 2023 est construit sur les hypothèses suivantes :

- Un choc inflationniste sans précédent,
- la hausse des moyens pour les services publics,
- une politique RH attractive et protectrice des agents municipaux,
- un soutien constant aux associations via notamment le versement de subventions,
- un soutien renouvelé et appuyé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux afin d'offrir un meilleur cadre de vie.

Les dépenses de fonctionnement réelles par fonction (budget 2022)

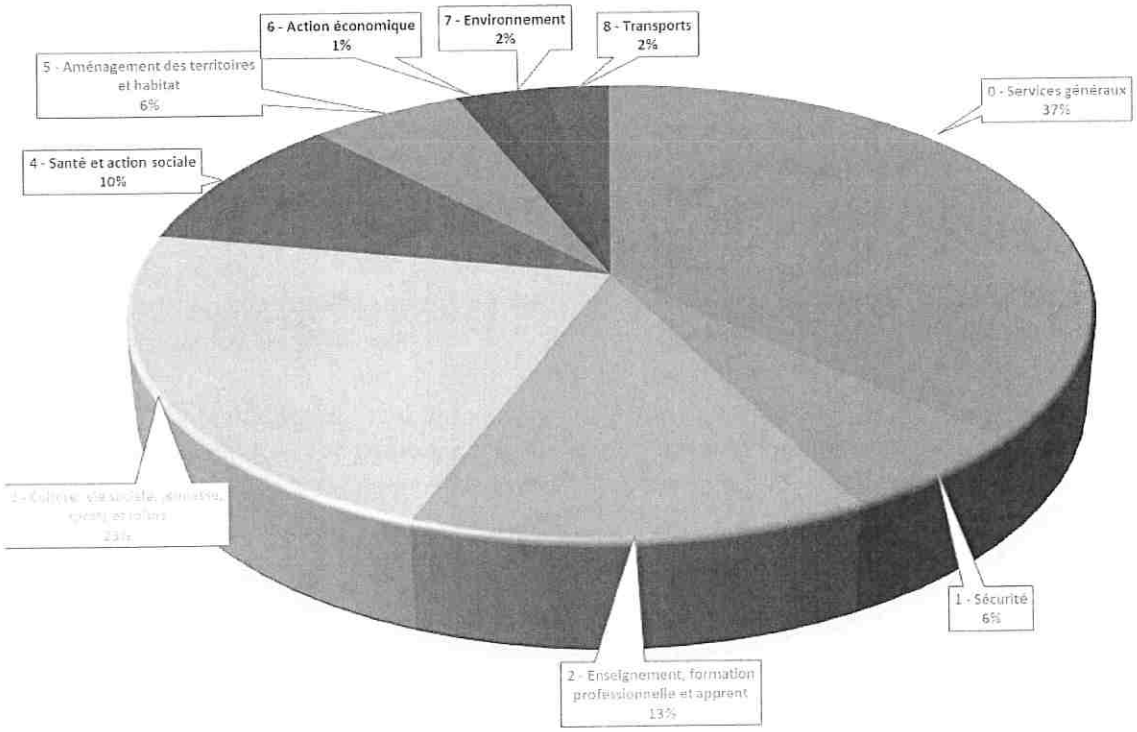

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

3.1 Evolution et structures des dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	Budget 2023 Propositions	Variations BP 2022/BP 2023	
					En valeurs absolues	En %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 528 961,41	8 763 112,06	8 597 052,05	9 608 763,20	845 651,14	9,65%
012 CHARGES DE PERSONNEL	17 474 351,74	18 637 352,55	18 797 362,55	19 392 973,61	755 611,06	4,05%
014 ATTENJATIONS DE PRODUITS	1 908 236,00	2 023 394,00	1 933 394,00	1 976 394,00	-47 000,00	-2,32%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 096 948,69	3 412 831,92	3 688 345,13	3 85[illegible] 854,44	438 972,52	12,86%
Total des dépenses de gestion courante	*31 008 199,04*	*32 836 750,53*	*33 016 154,71*	*34 929 965,25*	*1 993 234,72*	*6,07%*
66 CHARGES FINANCIERES	236 170,85	213 538,18	223 583,13	266 975,42	53 387,24	25,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	35 000,00	0,00	0,00	27 404,18	27 404,18	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	31 289 370,69	33 060 338,71	33 249 742,89	35 134 364,85	2 074 026,14	6,27%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 711 132,96	4 305 635,47	9 173 463,47	2 764 899,17	-1 540 766,30	-35,78%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 665 148,00	2 818 224,00	2 158 224,00	3 083 260,94	265 036,94	9,40%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 376 280,96	7 123 859,47	11 331 687,47	5 848 160,11	-1 275 729,36	-17,91%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 665 651,65	40 184 228,18	44 581 430,36	40 982 524,96	798 296,78	1,99%

3.2 Evolution et structures des recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	Budget 2023 Propositions	Variations BP 2022/BP 2023	
					En valeurs absolues	En %
013 ATTENJATIONS DE CHARGES	160 000,00	147 300,00	147 300,00	120 000,00	-27 300,00	-18,53%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 814 552,00	4 079 059,38	4 319 069,38	4 490 260,90	411 191,52	10,08%
73 IMPÔTS ET TAXES	25 533 536,00	27 344 072,00	27 344 072,00	28 754 983,69	1 410 911,69	5,16%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 520 231,92	4 702 101,10	4 624 101,10	4 573 459,73	-128 701,46	-2,74%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	348 536,00	290 138,00	290 138,00	284 943,00	-5 195,00	-1,79%
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes de gestion courante	35 377 157,92	36 562 740,56	36 724 740,56	38 223 647,52	1 660 906,96	4,54%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78 REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00	27 404,18	0,00	0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 377 157,92	36 562 740,56	36 752 144,74	38 223 647,52	1 660 906,96	4,54%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	25 031,00	28 792,00	4 236 593,00	942 186,00	913 394,00	3172,39%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 263 462,73	3 592 695,62	3 592 695,62	1 816 691,44	-1 776 004,18	-49,43%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 665 651,65	40 184 228,18	44 581 430,36	40 982 524,96	798 296,78	1,99%

3.3 Evolution et structures des dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BP 2023	2022-2023 VARIATION	2022-2023 %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 238 371,09	1 622 877,75	[illegible] 280 380,00	1 485 241,10	328 [illegible]10,64	1 783 685,74	509 [illegible]20,67	[illegible]7,13%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	756 172,58	16[illegible]907,00	13 508 739,00	295 897,13	2 211 477,40	2 5[illegible]1 374,53	2 349 467,53	1461,12%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 656 886,35	7 813 526,00	6 532 852,11	6 967 468,57	[illegible]563 079,80	8 330 548,37	1 243 [illegible]53,62	6,55%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 920 085,70	2 691 117,71	[illegible]294 326,00	1 [illegible]175,72	[illegible]10 023,67	1 501 199,39	109 [illegible]20,67	-21,06%
GUICHET UNIQUE	[illegible]21 625,23	3[illegible]287,49	31 087,49	0,00	0,00	0,00	-3[illegible]287,49	-100,00%
TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	417 087,34	593 873,47	593 873,47	5[illegible]287,54	0,00	5[illegible]287,54	-78[illegible]585,93	[illegible]3,23%
EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	0,00	902 [illegible]85,00	[illegible]100 000,00	927 [illegible]32,54	0,00	927 [illegible]32,54	4[illegible]147,54	4,09%
Total des dépenses d'équipement	13 803 228,19	13 665 173,97	24 374 287,07	11 203 206,50	4 116 021,71	15 619 228,21	1 954 054,24	14,30%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 678 883,59	2 733 [illegible]19,97	2 [illegible]72 535,97	4 057 127,46	0,00	4 057 127,46	1 320 [illegible]07,49	48,25%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 052,00	[illegible]0 000,00	10 000,00	[illegible]2 278,25	0,00	[illegible]2 278,25	270,25	2,78%
Total des dépenses financières	2 618 935,59	2 743 819,97	2 382 535,97	4 067 405,71	0,00	4 067 405,71	1 320 785,84	48,03%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 000,00	0,00	0,00	[illegible]0 000,00	0,00	[illegible]0 000,00	10 000,00	
4541 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	0,00	[illegible]0 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	-10 [illegible]0,00	-100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	16 426 163,78	16 421 [illegible]93,91	26 666 823,04	15 280 612,21	4 116 021,71	19 696 634,12	3 274 840,18	19,91%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	25 031,00	28 792,00	4 236 593,00	942 186,00	0,00	942 186,00	913 394,00	3172,39%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 690 [illegible]25,76	447 [illegible]84,57	23 [illegible]64 674,00	6[illegible]7 744,22	0,00	6[illegible]7 744,22	169 [illegible]59,65	37,92%
Total des dépenses d'ordre	1 715 360,75	476 676,57	27 301 184,03	1 569 930,22	0,00	1 569 930,22	1 083 253,65	227,25%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	450 365,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 111 529,53	16 898 170,51	53 967 987,07	16 840 542,43	4 116 021,71	21 266 564,14	5 404 244,95	25,73%

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

3.4 Evolution et structures des recettes d'investissement

Chapitre	BP 2021	BP 2022	TOTAL BUDGET 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BP 2023	Evolutions BP 2022/BP2023 En valeur absolue	En %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 330 365,59	1 016 419,05	13 533 691,00	66 207,00	774 087,40	840 294,40	536 685,40	90,09%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	557 467,75	447 384,57	447 884,57	228 870,15	0,00	228 870,15	-218 514,42	-48,90%
Total des recettes d'équipement	1 737 954,34	1 463 296,63	14 031 705,57	295 697,15	774 087,40	1 069 584,55	-317 941,98	-29,05%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 030 102,00	1 700 000,00	1 730 000,00	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	500 000,00	29,09%
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 599 282,10	1 662 534,76	1 563 534,76	8 611 676,45	0,00	8 611 676,45	6 948 140,70	444,39%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART	7,00	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	-20,00	-100,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	4 352 000,00	3 740 000,00	3 740 000,00	2 940 000,00	0,00	2 940 000,00	-300 000,00	-51,39%
Total des recettes financières	9 613 478,10	7 989 554,76	7 663 554,76	13 771 676,45	0,00	13 771 676,45	5 611 726,70	90,42%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00%
Total des opérations réelles	10 555 282,44	9 566 851,39	21 705 260,33	14 066 373,61	774 087,40	14 790 460,01	6 365 182,68	72,65%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 771 132,96	4 305 365,47	9 179 489,47	2 764 899,17	0,00	2 764 899,17	-1 540 765,30	-55,78%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 599 142,00	2 010 224,00	2 130 224,00	3 000 260,94	0,00	3 000 260,94	269 036,94	9,40%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 690 352,75	447 384,57	20 351 641,03	617 711,02	0,00	617 711,02	169 326,45	37,92%
Total des recettes d'ordre d'investissement	8 060 627,71	6 763 474,04	31 386 261,50	6 382 871,13	0,00	6 382 871,13	-1 103 389,91	-14,81%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	759 845,08	759 845,08	0,00	0,00	0,00	-759 845,08	-100,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 621 053,15	16 898 170,51	53 291 366,91	20 532 176,74	774 087,40	21 250 564,11	3 999 447,69	25,79%

4. Le budget consolidé avec ses budgets annexes

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	40 982 524,96	40 982 524,96	21 256 564,14	21 256 564,14	62 239 089,10
BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE	296 619,16	296 619,16	142 479,95	142 479,95	439 099,11
BUDGET ANNEXE DU CINEMA	157 852,00	157 852,00	96 155,00	96 155,00	254 007,00
TOTAL	41 436 996,12	41 436 996,12	21 495 199,09	21 495 199,09	62 932 195,21

5. Autorisation de programme et crédits de paiement

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE

CREDIT DE PAIEMENTS		TOTAL INITIAL	TOTAL révisé	TOTAL révisé	TOTAL révisé
2016 à 2022 réalisé	2023 prévisionnel	en 2016	en 2021	en 2022	en 2023
868 315,48	515 287,54	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION

CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
528 393,77	947 132,84	281 858,39	1 757 385,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS

CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 768,50	3 438 833,16	5 141 000,00	3 674 500,01	1 754 623,33	14 163 725,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE

CREDIT DE PAIEMENTS								TOTAL
2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	
211 000,00	462 500,00	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	222 000,00	2 238 000,00

6. Niveau des taux d'imposition

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part communale des ressources						
TFPB	37 056 000,00	6,67	40,67	0,00	15 070 675,00	6,67
TFPNB	13 200,00	5,00	36,27	0,00	4 788,00	5,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			15 445 689,00	6,68

7. Principaux ratios

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	19943

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1072

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 761,74
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1916,64
3	Dépenses d'équipement brut / population	783,19
4	Encours de dette / population (2) (3)	899,95
5	DGF / population	136,04
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,20
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,13
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	40,86
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	46,95
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8,08

Principaux ratios financiers	2020	2021	2022	2023
Épargne brute	6 047 590 €	5 758 460 €	3 715 990,03 €	3 089 282,67 €
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	16,18%	15,81%	10,16%	8,08%
Encours (au 31.12)	21 379 315 €	19 634 480 €	17 945 744,60 €	16 317 487,29 €
Encours (au 31.12) / Épargne brute (exprimés en nombre d'années) = capacité de désendettement de la commune	3,5	3.4	4,83	5,28
Épargne nette	3 953 249 €	3 780 913 €	1 813 666,45 €	1 194 049,94

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires	286,4	286,5	288,5	311,4	321,3	314,27
Contractuels	98,9	107,2	109,1	91,2	86,3	98,94
Assistantes maternelles	8,2	8	8	8	7,5	5,92
Vacataires	0	0,3	0,3	0,2	0,6	1,03
Autres	13,3	4,1	3,6	2,3	3,1	5,59
Total	406,7	406,1	409,5	413,1	418,9	425,73

En ETP (équivalent temps plein) moyen sur l'année

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21940042100018

POSTE COMPTABLE : VINCENNES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Conseil Municipal - Séance du 11 avril 2023

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 48
A1.01 - Opérations non ventilables 51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 55
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 56
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 59
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 70
A1.908 - Fonction 8 - Transports 73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 77
A2.01 - Opérations non ventilables 79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 96
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 104
A2.938 - Fonction 8 - Transports 107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 111
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 112
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 118
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 119

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 120
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 122
B3.1 - Etat des provisions constituées 124
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 126
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis 127
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées 131
B9 - Etat du personnel 135
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 142
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 143
B11.2 - Liste des établissements publics créés 144
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 145

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 146
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 147

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 149
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux 150
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 151

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	19943

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1072

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 761,74
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1916.64
3	Dépenses d'équipement brut / population	783,19
4	Encours de dette / population (2) (3)	899,85
5	DGF / population	138,04
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,20
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,13
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	40.86
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	46.95
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8.08

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	82 090 444,22	83 137 773,10	4 352 540,70	A1	5 399 869,58
Investissement	47 136 187,34	41 447 844,94	(3) 759 845,08	A2	-4 928 497,32
Fonctionnement	34 954 256,88	41 689 928,16	(4) 3 592 695,62	A3	10 328 366,90

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	4 416 021,71	III + IV	724 087,40	B1 -3 691 934,31
Investissement	I	4 416 021,71	III	724 087,40	B2 -3 691 934,31
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	1 707 935,27
Investissement	A2 + B2	-8 620 431,63
Fonctionnement	A3 + B3	10 328 366,90

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	4 416 021,71
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	328 440,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 211 477,40
21	Immobilisations corporelles (3)	1 363 079,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	513 023,87
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

Conseil Municipal - Séance du 11 avril 2023

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 724 087,40
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	724 087,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 840 542,43	20 532 476,74
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 416 021,71	724 087,40
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	21 256 564,14	21 256 564,14

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	40 982 524,96	39 165 833,52
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 816 691,44
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	40 982 524,96	40 982 524,96
	TOTAL DU BUDGET (4)	62 239 089,10	62 239 089,10

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
11	11-EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	20, 21	947 132,84
12	12-RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	20, 21, 23	3 438 833,16
13	13-RENOUVELLEMENT PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE	21	211 000,00
9	9-AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	21, 23	515 287,54
TOTAL			**5 112 253,54**
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			**5 112 253,54**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

Conseil Municipal - Séance du 11 avril 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 605 552,11	328 440,64	1 472 963,26	1 472 963,26	1 801 403,90
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	13 608 739,00	2 211 477,40	299 897,13	299 897,13	2 511 374,53
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	8 866 137,09	1 363 079,80	7 931 882,95	7 931 882,95	9 294 962,75
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 258 592,77	513 023,87	1 498 463,26	1 498 463,26	2 011 487,13
Total des dépenses d'équipement		**27 339 020,97**	**4 416 021,71**	**11 203 206,60**	**11 203 206,60**	**15 619 228,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 372 535,97	0,00	4 057 127,46	4 057 127,46	4 057 127,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	10 278,35	10 278,35	10 278,35
Total des dépenses financières		**2 382 535,97**	**0,00**	**4 067 405,81**	**4 067 405,81**	**4 067 405,81**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**29 731 556,94**	**4 416 021,71**	**15 280 612,41**	**15 280 612,41**	**19 696 634,12**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*4 236 590,00*		*942 186,00*	*942 186,00*	*942 186,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*23 064 574,03*		*617 744,02*	*617 744,02*	*617 744,02*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***27 301 164,03***		***1 559 930,02***	***1 559 930,02***	***1 559 930,02***
TOTAL		**57 032 720,97**	**4 416 021,71**	**16 840 542,43**	**16 840 542,43**	**21 256 564,14**
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						**0,00**
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**21 256 564,14**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	14 325 175,06	724 087,40	86 027,00	86 027,00	810 114,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	447 884,57	0,00	228 870,15	228 870,15	228 870,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**14 773 059,63**	**724 087,40**	**314 897,15**	**314 897,15**	**1 038 984,55**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 780 000,00	0,00	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 563 534,76	0,00	8 511 675,46	8 511 675,46	8 511 675,46
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 740 000,00	0,00	2 940 000,00	2 940 000,00	2 940 000,00
Total des recettes financières		**7 093 554,76**	**0,00**	**13 741 675,46**	**13 741 675,46**	**13 741 675,46**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		**21 876 614,39**	**724 087,40**	**14 066 572,61**	**14 066 572,61**	**14 790 660,01**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*9 173 463,47*		*2 764 899,17*	*2 764 899,17*	*2 764 899,17*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*2 158 224,00*		*3 083 260,94*	*3 083 260,94*	*3 083 260,94*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*23 064 574,03*		*617 744,02*	*617 744,02*	*617 744,02*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***34 396 261,50***		***6 465 904,13***	***6 465 904,13***	***6 465 904,13***
TOTAL		**56 272 875,89**	**724 087,40**	**20 532 476,74**	**20 532 476,74**	**21 256 564,14**
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						**0,00**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**21 256 564,14**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**4 905 974,11**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 597 052,06	0,00	9 608 763,20	9 608 763,20	9 608 763,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	18 797 362,55	0,00	19 392 973,61	19 392 973,61	19 392 973,61
014	Atténuations de produits	1 933 394,00	0,00	1 976 394,00	1 976 394,00	1 976 394,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 688 346,10	0,00	3 851 854,44	3 851 854,44	3 851 854,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**33 016 154,71**	**0,00**	**34 829 985,25**	**34 829 985,25**	**34 829 985,25**
66	Charges financières	223 588,18	0,00	266 975,42	266 975,42	266 975,42
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		27 404,18	27 404,18	27 404,18
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**33 249 742,89**	**0,00**	**35 134 364,85**	**35 134 364,85**	**35 134 364,85**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*9 173 463,47*		*2 764 899,17*	*2 764 899,17*	*2 764 899,17*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*2 158 224,00*		*3 083 260,94*	*3 083 260,94*	*3 083 260,94*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***11 331 687,47***		***5 848 160,11***	***5 848 160,11***	***5 848 160,11***
TOTAL		**44 581 430,36**	**0,00**	**40 982 524,96**	**40 982 524,96**	**40 982 524,96**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**40 982 524,96**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	147 300,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 319 069,38	0,00	4 490 260,90	4 490 260,90	4 490 260,90
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	23 452 806,00	0,00	24 863 717,89	24 863 717,89	24 863 717,89
74	Dotations et participations (3)	4 624 161,18	0,00	4 573 459,73	4 573 459,73	4 573 459,73
75	Autres produits de gestion courante (3)	290 138,00	0,00	284 943,00	284 943,00	284 943,00
Total des recettes de gestion courante		**36 724 740,56**	**0,00**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	27 404,18		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**36 752 144,74**	**0,00**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*4 236 590,00*		*942 186,00*	*942 186,00*	*942 186,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***4 236 590,00***		***942 186,00***	***942 186,00***	***942 186,00***
TOTAL		**40 988 734,74**	**0,00**	**39 165 833,52**	**39 165 833,52**	**39 165 833,52**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 816 691,44**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**40 982 524,96**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**4 905 974,11**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*922 745,00*	922 745,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 057 127,46	*228 870,15*	4 285 997,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 462 420,38		1 462 420,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 783 685,04	*0,00*	1 783 685,04
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	2 511 374,53	*0,00*	*2 511 374,53*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	8 330 548,77	*388 873,87*	8 719 422,64
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 531 199,59	*0,00*	*1 531 199,59*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 278,35	*0,00*	10 278,35
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*19 441,00*	19 441,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	10 000,00	*0,00*	10 000,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**19 696 634,12**	***1 559 930,02***	**21 256 564,14**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 256 564,14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	9 608 763,20		9 608 763,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	19 392 973,61		19 392 973,61
014	Atténuations de produits	1 976 394,00		1 976 394,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 851 854,44	*0,00*	3 851 854,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	266 975,42	*0,00*	266 975,42
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	*0,00*	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	27 404,18	*3 083 260,94*	3 110 665,12
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*2 764 899,17*	2 764 899,17
	Dépenses de fonctionnement – Total	**35 134 364,85**	***5 848 160,11***	**40 982 524,96**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	40 982 524,96

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		2 280 000,00	*0,00*	2 280 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		810 114,40	*0,00*	810 114,40
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		228 870,15	*228 870,15*	457 740,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*388 873,87*	388 873,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		10 000,00	*0,00*	10 000,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*3 083 260,94*	3 083 260,94
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		10 000,00	*0,00*	10 000,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*2 764 899,17*	2 764 899,17
024	Produits des cessions d'immobilisations		2 940 000,00		2 940 000,00
	Recettes d'investissement – Total		**6 278 984,55**	***6 465 904,13***	**12 744 888,68**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**8 511 675,46**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**21 256 564,14**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	120 000,00		120 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 490 260,90		4 490 260,90
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00		3 891 266,00
731	Fiscalité locale	24 863 717,89		24 863 717,89
74	Dotations et participations (8)	4 573 459,73		4 573 459,73
75	Autres produits de gestion courante (8)	284 943,00	*0,00*	284 943,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*922 745,00*	922 745,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*19 441,00*	19 441,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**38 223 647,52**	***942 186,00***	**39 165 833,52**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 816 691,44**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**40 982 524,96**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**57 032 720,97**	**4 416 021,71**	**5 112 253,54**	**16 840 542,43**	**16 840 542,43**	**5 112 253,54**	**11 728 288,89**	**21 256 564,14**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 522 877,79	328 440,64	208 524,40	1 455 244,40	1 455 244,40	208 524,40	1 246 720,00	1 783 685,04
204	Subventions d'équipement versées (9)	13 608 739,00	2 211 477,40	0,00	299 897,13	299 897,13	0,00	299 897,13	2 511 374,53
21	Immobilisations corporelles	7 818 326,09	1 363 079,80	2 728 133,04	6 967 468,97	6 967 468,97	2 728 133,04	4 239 335,93	8 330 548,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 631 117,13	513 023,87	713 175,72	1 018 175,72	1 018 175,72	713 175,72	305 000,00	1 531 199,59
	Total des opérations d'équipement (3)	1 757 960,96	0,00	1 462 420,38	1 462 420,38	1 462 420,38	1 462 420,38	0,00	1 462 420,38
Total des dépenses d'équipement		**27 339 020,97**	**4 416 021,71**	**5 112 253,54**	**11 203 206,60**	**11 203 206,60**	**5 112 253,54**	**6 090 953,06**	**15 619 228,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 372 535,97	0,00		4 057 127,46	4 057 127,46		4 057 127,46	4 057 127,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	10 278,35	10 278,35	0,00	10 278,35	10 278,35
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 382 535,97**	**0,00**	**0,00**	**4 067 405,81**	**4 067 405,81**	**0,00**	**4 067 405,81**	**4 067 405,81**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles		**29 731 556,94**	**4 416 021,71**	**5 112 253,54**	**15 280 612,41**	**15 280 612,41**	**5 112 253,54**	**10 168 358,87**	**19 696 634,12**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*4 236 590,00*			*942 186,00*	*942 186,00*		*942 186,00*	*942 186,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*23 064 574,03*			*617 744,02*	*617 744,02*		*617 744,02*	*617 744,02*
Total des dépenses d'ordre		**27 301 164,03**			**1 559 930,02**	**1 559 930,02**		**1 559 930,02**	**1 559 930,02**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**21 256 564,14**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		54 709 341,13	724 087,40	12 020 801,28	12 020 801,28	12 744 888,68
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 325 175,06	724 087,40	86 027,00	86 027,00	810 114,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	447 884,57	0,00	228 870,15	228 870,15	228 870,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**14 773 059,63**	**724 087,40**	**314 897,15**	**314 897,15**	**1 038 984,55**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 780 000,00	0,00	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 740 000,00	0,00	2 940 000,00	2 940 000,00	2 940 000,00
Total des recettes financières		**5 530 020,00**	**0,00**	**5 230 000,00**	**5 230 000,00**	**5 230 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles		**20 313 079,63**	**724 087,40**	**5 554 897,15**	**5 554 897,15**	**6 278 984,55**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*9 173 463,47*		*2 764 899,17*	*2 764 899,17*	*2 764 899,17*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*2 158 224,00*		*3 083 260,94*	*3 083 260,94*	*3 083 260,94*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*23 064 574,03*		*617 744,02*	*617 744,02*	*617 744,02*
Total des recettes d'ordre		***34 396 261,50***		***6 465 904,13***	***6 465 904,13***	***6 465 904,13***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	8 511 675,46
Total des recettes d'investissement cumulées	21 256 564,14

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**57 032 720,97**	**4 416 021,71**	**5 112 253,54**	**16 840 542,43**	**16 840 542,43**	**5 112 253,54**	**11 728 288,89**	**21 256 564,14**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 522 877,79	328 440,64	208 524,40	1 455 244,40	1 455 244,40	208 524,40	1 246 720,00	1 783 685,04
2031	Frais d'études	1 314 237,79	284 843,06		1 422 524,40	1 422 524,40	208 524,40	1 214 000,00	1 707 367,46
2033	Frais d'insertion	7 560,00	1 188,00		9 720,00	9 720,00	0,00	9 720,00	10 908,00
2051	Concessions, droits similaires	201 080,00	42 409,58		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	65 409,58
204	Subventions d'équipement versées (9)	13 608 739,00	2 211 477,40	0,00	299 897,13	299 897,13	0,00	299 897,13	2 511 374,53
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	10 725,00	10 724,40		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	30 724,40
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		19 335,13	19 335,13	0,00	19 335,13	19 335,13
204182	Autres org pub - Bât. et installations	101 182,00	0,00		100 562,00	100 562,00	0,00	100 562,00	100 562,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	13 426 832,00	2 200 753,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	2 290 753,00
21	Immobilisations corporelles	7 818 326,09	1 363 079,80	2 728 133,04	6 967 468,97	6 967 468,97	2 728 133,04	4 239 335,93	8 330 548,77
2111	Terrains nus	52 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	124 100,53	58 674,00		70 869,59	70 869,59	24 869,59	46 000,00	129 543,59
2128	Autres agencements et aménagements	4 163,35	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	423 294,17	159 078,57		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	234 078,57
21312	Bâtiments scolaires	1 388 414,10	231 932,36		990 748,69	990 748,69	393 248,69	597 500,00	1 222 681,05
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	236 000,00	22 344,36		242 000,00	242 000,00	0,00	242 000,00	264 344,36
21316	Equipements du cimetière	63 000,00	12 502,62		0,00	0,00	0,00	0,00	12 502,62
21318	Autres bâtiments publics	419 105,31	22 505,19		786 000,00	786 000,00	0,00	786 000,00	808 505,19
21321	Immeubles de rapport	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	10 685,22	5 685,22		0,00	0,00	0,00	0,00	5 685,22
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	49 808,28	3 987,27		0,00	0,00	0,00	0,00	3 987,27
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	100 000,00	1 155,65		0,00	0,00	0,00	0,00	1 155,65
2152	Installations de voirie	3 309 594,75	473 265,27		3 834 255,69	3 834 255,69	2 099 014,76	1 735 240,93	4 307 520,96
21533	Réseaux câblés	6 771,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	44 405,30	21 633,68		48 500,00	48 500,00	0,00	48 500,00	70 133,68

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 750,00	1 777,20		11 750,00	11 750,00	0,00	11 750,00	13 527,20
21578	Autre matériel technique	71 234,67	6 046,28		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	101 046,28
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 000,00	3 825,68		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	27 825,68
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21828	Autres matériels de transport	468 856,58	51 115,42		245 000,00	245 000,00	211 000,00	34 000,00	296 115,42
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	38 348,81		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	48 348,81
21838	Autre matériel informatique	186 907,34	48 041,03		79 600,00	79 600,00	0,00	79 600,00	127 641,03
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	80 399,04	14 570,16		71 000,00	71 000,00	0,00	71 000,00	85 570,16
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	90 346,11	27 270,61		81 865,00	81 865,00	0,00	81 865,00	109 135,61
2185	Matériel de téléphonie	17 092,40	7 812,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	85 812,00
2188	Autres immobilisations corporelles	592 397,44	151 508,42		222 880,00	222 880,00	0,00	222 880,00	374 388,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 631 117,13	513 023,87	713 175,72	1 018 175,72	1 018 175,72	713 175,72	305 000,00	1 531 199,59
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 197 255,06	338 661,38		0,00	0,00	0,00	0,00	338 661,38
2313	Constructions	467 539,86	70 102,80		718 175,72	718 175,72	713 175,72	5 000,00	788 278,52
2315	Install., matériel et outill. technique	966 322,21	104 259,69		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	404 259,69
	Total des opérations d'équipement (4)	1 757 960,96	0,00	1 462 420,38	1 462 420,38	1 462 420,38	1 462 420,38	0,00	1 462 420,38
Total des dépenses d'équipement		**27 339 020,97**	**4 416 021,71**	**5 112 253,54**	**11 203 206,60**	**11 203 206,60**	**5 112 253,54**	**6 090 953,06**	**15 619 228,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 372 535,97	0,00		4 057 127,46	4 057 127,46		4 057 127,46	4 057 127,46
1641	Emprunts en euros	1 705 636,98	0,00		3 828 257,31	3 828 257,31		3 828 257,31	3 828 257,31
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	219 014,42	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	447 884,57	0,00		228 870,15	228 870,15		228 870,15	228 870,15
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	10 278,35	10 278,35	0,00	10 278,35	10 278,35
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00		10 278,35	10 278,35	0,00	10 278,35	10 278,35
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 382 535,97**	**0,00**	**0,00**	**4 067 405,81**	**4 067 405,81**	**0,00**	**4 067 405,81**	**4 067 405,81**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
454110	DEPENSES	**10 000,00**	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles		**29 731 556,94**	**4 416 021,71**	**5 112 253,54**	**15 280 612,41**	**15 280 612,41**	**5 112 253,54**	**10 168 358,87**	**19 696 634,12**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*4 236 590,00*			*942 186,00*	*942 186,00*		*942 186,00*	*942 186,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*4 236 590,00*			*942 186,00*	*942 186,00*		*942 186,00*	*942 186,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*12 473,00*			*18 101,00*	*18 101,00*		*18 101,00*	*18 101,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*13 093,00*			*20 448,00*	*20 448,00*		*20 448,00*	*20 448,00*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*4 480,00*			*6 211,00*	*6 211,00*		*6 211,00*	*6 211,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*881,00*			*881,00*	*881,00*		*881,00*	*881,00*
13938	*Autres fonds équip. transférables*	*0,00*			*877 104,00*	*877 104,00*		*877 104,00*	*877 104,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*4 182 718,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*3 504,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
28141	*Construct° sol autrui - Bâtiments public*	*19 441,00*			*19 441,00*	*19 441,00*		*19 441,00*	*19 441,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*23 064 574,03*			*617 744,02*	*617 744,02*		*617 744,02*	*617 744,02*
16441	*Opérations afférentes à l'emprunt*	*447 884,57*			*228 870,15*	*228 870,15*		*228 870,15*	*228 870,15*
2031	*Frais d'études*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	546,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	388 873,87			388 873,87	388 873,87		388 873,87	388 873,87
21314	Bâtiments culturels et sportifs	11 123 774,04			0,00	0,00		0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 891 416,47			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	184 035,23			0,00	0,00		0,00	0,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	102 844,13			0,00	0,00		0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	2 144 063,22			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 781 136,50			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		**27 301 164,03**			**1 559 930,02**	**1 559 930,02**		**1 559 930,02**	**1 559 930,02**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
160025	GUICHET UNIQUE	8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
160026	TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	9	868 315,94	0,00	515 287,54	515 287,54	515 287,54	0,00
220011	EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	11	528 393,77	0,00	947 132,84	947 132,84	947 132,84	0,00
TOTAL			**1 396 709,71**	**0,00**	**1 462 420,38**	**1 462 420,38**	**1 462 420,38**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160025
LIBELLE : GUICHET UNIQUE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 8

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160026
LIBELLE : TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 9

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		515 287,54	868 315,94	a 0,00	515 287,54	b 515 287,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 380,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	4 380,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	52 329,29	0,00	35 000,00	35 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	52 329,29	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	480 287,54	811 606,65	0,00	480 287,54	480 287,54
2313	Constructions	480 287,54	809 255,33	0,00	480 287,54	480 287,54
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	2 351,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-515 287,54

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

III – VOTE DU BUDGET Conseil Municipal – Séance du 11 avril 2023	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 220011
LIBELLE : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 11

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		947 132,84	528 393,77	a 0,00	947 132,84	b 947 132,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 718,86	36 023,10	0,00	17 718,86	17 718,86
2031	Frais d'études	17 718,86	34 811,65	0,00	17 718,86	17 718,86
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 211,45	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	929 413,98	492 370,67	0,00	929 413,98	929 413,98
21533	Réseaux câblés	787 247,36	304 650,48	0,00	787 247,36	787 247,36
2188	Autres immobilisations corporelles	142 166,62	187 720,19	0,00	142 166,62	142 166,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-947 132,84

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**54 709 341,13**	**724 087,40**	**12 020 801,28**	**12 020 801,28**	**12 744 888,68**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 325 175,06	724 087,40	86 027,00	86 027,00	810 114,40
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	31 864,38	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	238 873,44	169 825,44	0,00	0,00	169 825,44
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	259 058,00	0,00	86 027,00	86 027,00	86 027,00
1323	Subv. non transf. Départements	78 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	82 527,24	47 911,96	0,00	0,00	47 911,96
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	7 240,00	7 240,00	0,00	0,00	7 240,00
1338	Autres fonds équip. transférables	13 156 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	317 769,00	499 110,00	0,00	0,00	499 110,00
1348	Autres fonds non transférables	153 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	447 884,57	0,00	228 870,15	228 870,15	228 870,15
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	447 884,57	0,00	228 870,15	228 870,15	228 870,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**14 773 059,63**	**724 087,40**	**314 897,15**	**314 897,15**	**1 038 984,55**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 780 000,00	0,00	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00
10222	FCTVA	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 740 000,00	0,00	2 940 000,00	2 940 000,00	2 940 000,00
Total des recettes financières		**5 530 020,00**	**0,00**	**5 230 000,00**	**5 230 000,00**	**5 230 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles		**20 313 079,63**	**724 087,40**	**5 554 897,15**	**5 554 897,15**	**6 278 984,55**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*9 173 463,47*		*2 764 899,17*	*2 764 899,17*	*2 764 899,17*

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 158 224,00		3 083 260,94	3 083 260,94	3 083 260,94
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 939,00		3 939,00	3 939,00	3 939,00
28031	Frais d'études	64 997,00		81 735,40	81 735,40	81 735,40
28033	Frais d'insertion	558,00		563,46	563,46	563,46
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	19 592,00		19 591,13	19 591,13	19 591,13
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 699,00		365,07	365,07	365,07
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	3 371,00		3 370,56	3 370,56	3 370,56
280415332	ADM : Bâtiments, installations	15 962,00		15 961,67	15 961,67	15 961,67
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	5 441,00		5 441,00	5 441,00	5 441,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	13 150,00		13 149,40	13 149,40	13 149,40
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	29 334,00		25 142,80	25 142,80	25 142,80
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	68 625,00		67 391,97	67 391,97	67 391,97
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	166,00		166,00	166,00	166,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	23 814,00		29 014,92	29 014,92	29 014,92
280422	Privé - Bâtiments et installations	19 851,00		760 552,80	760 552,80	760 552,80
2805	Licences, logiciels, droits similaires	106 887,00		38 841,32	38 841,32	38 841,32
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	31 912,00		34 328,71	34 328,71	34 328,71
281321	Immeubles de rapport	6 782,00		6 199,00	6 199,00	6 199,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	64 107,00		53 139,00	53 139,00	53 139,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	387 868,00		577 820,53	577 820,53	577 820,53
28152	Installations de voirie	69 048,00		69 047,45	69 047,45	69 047,45
281533	Réseaux câblés	35 077,00		43 062,00	43 062,00	43 062,00
281534	Réseaux d'électrification	66 628,00		64 334,00	64 334,00	64 334,00
281538	Autres réseaux	4 058,00		4 058,00	4 058,00	4 058,00
2815731	Matériel roulant	35 426,00		35 426,00	35 426,00	35 426,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 752,00		8 445,44	8 445,44	8 445,44
281578	Autre matériel technique	13 755,00		19 508,41	19 508,41	19 508,41
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 494,00		2 565,92	2 565,92	2 565,92
281828	Autres matériels de transport	231 951,00		216 889,16	216 889,16	216 889,16
281831	Matériel informatique scolaire	49 574,00		47 355,93	47 355,93	47 355,93
281838	Autre matériel informatique	275 904,00		256 587,45	256 587,45	256 587,45
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	37 358,00		38 564,52	38 564,52	38 564,52
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	87 251,00		82 748,95	82 748,95	82 748,95
28185	Matériel de téléphonie	8 549,00		6 996,87	6 996,87	6 996,87
28188	Autres immo. corporelles	370 344,00		450 957,10	450 957,10	450 957,10
041	Opérations patrimoniales (9)	23 064 574,03		617 744,02	617 744,02	617 744,02
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 219 056,98		0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	447 884,57		228 870,15	228 870,15	228 870,15
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	12 490 661,52		0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	897 785,32		0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	388 144,28		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21318	*Autres bâtiments publics*	*3 028 682,28*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
21321	*Immeubles de rapport*	*203 485,21*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2141	*Construct° sol autrui - Bâtiments public*	*388 873,87*		*388 873,87*	*388 873,87*	*388 873,87*
2152	*Installations de voirie*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***34 396 261,50***		***6 465 904,13***	***6 465 904,13***	***6 465 904,13***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**44 581 430,36**	**0,00**	**0,00**	**40 982 524,96**	**40 982 524,96**	**0,00**	**40 982 524,96**	**40 982 524,96**
011	Charges à caractère général (3)	8 597 052,06	0,00	0,00	9 608 763,20	9 608 763,20	0,00	9 608 763,20	9 608 763,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	18 797 362,55	0,00		19 392 973,61	19 392 973,61		19 392 973,61	19 392 973,61
014	Atténuations de produits	1 933 394,00	0,00		1 976 394,00	1 976 394,00		1 976 394,00	1 976 394,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 688 346,10	0,00	0,00	3 851 854,44	3 851 854,44	0,00	3 851 854,44	3 851 854,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**33 016 154,71**	**0,00**	**0,00**	**34 829 985,25**	**34 829 985,25**	**0,00**	**34 829 985,25**	**34 829 985,25**
66	Charges financières	223 588,18	0,00		266 975,42	266 975,42		266 975,42	266 975,42
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			27 404,18	27 404,18		27 404,18	27 404,18
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**233 588,18**	**0,00**	**0,00**	**304 379,60**	**304 379,60**		**304 379,60**	**304 379,60**
Total des dépenses réelles		**33 249 742,89**	**0,00**	**0,00**	**35 134 364,85**	**35 134 364,85**	**0,00**	**35 134 364,85**	**35 134 364,85**
023	*Virement à la section d'investissement*	*9 173 463,47*			*2 764 899,17*	*2 764 899,17*		*2 764 899,17*	*2 764 899,17*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*2 158 224,00*			*3 083 260,94*	*3 083 260,94*		*3 083 260,94*	*3 083 260,94*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**11 331 687,47**			**5 848 160,11**	**5 848 160,11**		**5 848 160,11**	**5 848 160,11**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**40 982 524,96**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**40 988 734,74**	**0,00**	**39 165 833,52**	**39 165 833,52**	**39 165 833,52**
013	Atténuations de charges (2)	147 300,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 319 069,38	0,00	4 490 260,90	4 490 260,90	4 490 260,90
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	23 452 806,00	0,00	24 863 717,89	24 863 717,89	24 863 717,89
74	Dotations et participations (2)	4 624 161,18	0,00	4 573 459,73	4 573 459,73	4 573 459,73
75	Autres produits de gestion courante (2)	290 138,00	0,00	284 943,00	284 943,00	284 943,00
Total des recettes de gestion des services		**36 724 740,56**	**0,00**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	27 404,18		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**27 404,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**36 752 144,74**	**0,00**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*4 236 590,00*		*942 186,00*	*942 186,00*	*942 186,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**4 236 590,00**		**942 186,00**	**942 186,00**	**942 186,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**1 816 691,44**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**40 982 524,96**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**44 581 430,36**	**0,00**	**0,00**	**40 982 524,96**	**40 982 524,96**	**0,00**	**40 982 524,96**	**40 982 524,96**
011	Charges à caractère général (4)	8 597 052,06	0,00	0,00	9 608 763,20	9 608 763,20	0,00	9 608 763,20	9 608 763,20
6042	Achats de prestations de services	238 450,00	0,00		262 572,00	262 572,00	0,00	262 572,00	262 572,00
60611	Eau et assainissement	129 600,00	0,00		140 300,00	140 300,00	0,00	140 300,00	140 300,00
60612	Energie - Electricité	863 000,00	0,00		1 790 850,00	1 790 850,00	0,00	1 790 850,00	1 790 850,00
60621	Combustibles	8 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60622	Carburants	80 000,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
60623	Alimentation	85 630,00	0,00		92 472,00	92 472,00	0,00	92 472,00	92 472,00
60628	Autres fournitures non stockées	284 322,00	0,00		256 672,00	256 672,00	0,00	256 672,00	256 672,00
60631	Fournitures d'entretien	46 934,00	0,00		60 416,00	60 416,00	0,00	60 416,00	60 416,00
60632	Fournitures de petit équipement	160 428,00	0,00		185 623,00	185 623,00	0,00	185 623,00	185 623,00
60633	Fournitures de voirie	4 600,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	82 250,00	0,00		66 700,00	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00
6064	Fournitures administratives	20 900,00	0,00		20 700,00	20 700,00	0,00	20 700,00	20 700,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	40 485,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	28 838,00	0,00		7 678,00	7 678,00	0,00	7 678,00	7 678,00
6067	Fournitures scolaires	105 601,00	0,00		105 588,00	105 588,00	0,00	105 588,00	105 588,00
6068	Autres matières et fournitures	6 650,00	0,00		7 265,00	7 265,00	0,00	7 265,00	7 265,00
611	Contrats de prestations de services	2 242 797,00	0,00		2 494 213,00	2 494 213,00	0,00	2 494 213,00	2 494 213,00
6132	Locations immobilières	207 851,19	0,00		213 897,78	213 897,78	0,00	213 897,78	213 897,78
61351	Matériel roulant	87 384,00	0,00		97 728,00	97 728,00	0,00	97 728,00	97 728,00
61358	Autres	125 670,10	0,00		138 419,10	138 419,10	0,00	138 419,10	138 419,10
614	Charges locatives et de copropriété	44 513,00	0,00		22 236,00	22 236,00	0,00	22 236,00	22 236,00
61521	Entretien terrains	362 700,00	0,00		271 012,00	271 012,00	0,00	271 012,00	271 012,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	384 715,76	0,00		281 238,84	281 238,84	0,00	281 238,84	281 238,84
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	276 000,00	0,00		91 400,00	91 400,00	0,00	91 400,00	91 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		149 000,00	149 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00
61551	Entretien matériel roulant	50 800,00	0,00		49 800,00	49 800,00	0,00	49 800,00	49 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	37 265,00	0,00		58 440,00	58 440,00	0,00	58 440,00	58 440,00
6156	Maintenance	219 207,00	0,00		280 459,00	280 459,00	0,00	280 459,00	280 459,00
6161	Multirisques	46 000,00	0,00		132 150,00	132 150,00	0,00	132 150,00	132 150,00
6168	Autres primes d'assurance	55 700,00	0,00		57 300,00	57 300,00	0,00	57 300,00	57 300,00
617	Etudes et recherches	108 467,50	0,00		59 450,00	59 450,00	0,00	59 450,00	59 450,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	29 280,00	0,00		31 950,00	31 950,00	0,00	31 950,00	31 950,00
6184	Versements à des organismes de formation	94 086,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	252 856,00	0,00		244 650,00	244 650,00	0,00	244 650,00	244 650,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	76 076,00	0,00		90 205,00	90 205,00	0,00	90 205,00	90 205,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	45 615,00	0,00		48 140,00	48 140,00	0,00	48 140,00	48 140,00
6231	Annonces et insertions	50 458,00	0,00		51 120,00	51 120,00	0,00	51 120,00	51 120,00
6232	Fêtes et cérémonies	279 225,00	0,00		198 785,00	198 785,00	0,00	198 785,00	198 785,00
6233	Foires et expositions	14 800,00	0,00		15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	15 600,00
6234	Réceptions	35 050,00	0,00		13 800,00	13 800,00	0,00	13 800,00	13 800,00
6236	Catalogues et imprimés	214 050,00	0,00		218 950,00	218 950,00	0,00	218 950,00	218 950,00
6238	Divers	21 089,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6241	Transports de biens	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6245	Transports de personnes extérieures	87 050,00	0,00		92 323,48	92 323,48	0,00	92 323,48	92 323,48
6247	Transports collectifs	1 725,00	0,00		1 725,00	1 725,00	0,00	1 725,00	1 725,00
6251	Voyages, déplacements et missions	13 840,00	0,00		13 840,00	13 840,00	0,00	13 840,00	13 840,00
6261	Frais d'affranchissement	70 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
6262	Frais de télécommunications	85 368,00	0,00		80 282,00	80 282,00	0,00	80 282,00	80 282,00
627	Services bancaires et assimilés	7 350,00	0,00		7 450,00	7 450,00	0,00	7 450,00	7 450,00
6281	Concours divers (cotisations)	42 090,74	0,00		40 785,00	40 785,00	0,00	40 785,00	40 785,00
6282	Frais de gardiennage	24 465,00	0,00		20 915,00	20 915,00	0,00	20 915,00	20 915,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	512 270,00	0,00		480 811,00	480 811,00	0,00	480 811,00	480 811,00
62878	Remb. frais à des tiers	15 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6288	Autres services extérieurs	49 568,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
63512	Taxes foncières	66 635,77	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
63513	Autres impôts locaux	41 016,00	0,00		44 352,00	44 352,00	0,00	44 352,00	44 352,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	31 530,00	0,00		19 300,00	19 300,00	0,00	19 300,00	19 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	18 797 362,55	0,00		19 392 973,61	19 392 973,61		19 392 973,61	19 392 973,61
6218	Autre personnel extérieur	69 489,39	0,00		50 183,56	50 183,56		50 183,56	50 183,56
6331	Versement mobilité	297 325,95	0,00		306 926,45	306 926,45		306 926,45	306 926,45
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50 387,14	0,00		51 753,03	51 753,03		51 753,03	51 753,03
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	10 000,00	0,00		7 001,31	7 001,31		7 001,31	7 001,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	152 582,01	0,00		157 679,23	157 679,23		157 679,23	157 679,23
64111	Rémunération principale titulaires	7 364 348,08	0,00		7 408 970,43	7 408 970,43		7 408 970,43	7 408 970,43
64112	SFT, indemnité de résidence	307 466,05	0,00		320 508,72	320 508,72		320 508,72	320 508,72

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	70 307,31	0,00		73 896,06	73 896,06		73 896,06	73 896,06
64118	Autres indemnités	2 539 188,79	0,00		2 829 138,40	2 829 138,40		2 829 138,40	2 829 138,40
64121	Rémunération principale	106 609,12	0,00		101 179,75	101 179,75		101 179,75	101 179,75
64128	Autres indemnités	58 284,84	0,00		57 420,48	57 420,48		57 420,48	57 420,48
64131	Rémunérations	1 783 875,35	0,00		1 809 494,90	1 809 494,90		1 809 494,90	1 809 494,90
64132	SFT, indemnité de résidence	75 320,91	0,00		73 020,80	73 020,80		73 020,80	73 020,80
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	577 574,57	0,00		594 817,56	594 817,56		594 817,56	594 817,56
6414	Personnel rémunéré à la vacation	326 459,48	0,00		397 599,34	397 599,34		397 599,34	397 599,34
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	2 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	60 363,58	0,00		45 631,12	45 631,12		45 631,12	45 631,12
6417	Rémunérations des apprentis	16 937,18	0,00		33 360,10	33 360,10		33 360,10	33 360,10
64172	Apprentis - indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 032 797,67	0,00		2 072 473,00	2 072 473,00		2 072 473,00	2 072 473,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 414 949,04	0,00		2 473 513,00	2 473 513,00		2 473 513,00	2 473 513,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	87 128,16	0,00		88 001,53	88 001,53		88 001,53	88 001,53
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	28 314,60	0,00		29 172,06	29 172,06		29 172,06	29 172,06
64731	Allocations chômage versées directement	182 922,33	0,00		243 355,34	243 355,34		243 355,34	243 355,34
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	103 681,00	0,00		115 775,12	115 775,12		115 775,12	115 775,12
6475	Médecine du travail, pharmacie	48 950,00	0,00		52 102,32	52 102,32		52 102,32	52 102,32
014	Atténuations de produits	1 933 394,00	0,00		1 976 394,00	1 976 394,00		1 976 394,00	1 976 394,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
739221	FNGIR	1 436 394,00	0,00		1 436 394,00	1 436 394,00		1 436 394,00	1 436 394,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	490 000,00	0,00		483 000,00	483 000,00		483 000,00	483 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 688 346,10	0,00	0,00	3 851 854,44	3 851 854,44	0,00	3 851 854,44	3 851 854,44
65131	Bourses	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65132	Prix	7 160,00	0,00		7 850,00	7 850,00	0,00	7 850,00	7 850,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65211	Frais de scolarité	13 824,00	0,00		10 638,00	10 638,00	0,00	10 638,00	10 638,00
65311	Indemnités de fonction	200 000,00	0,00		203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65313	Cotisations de retraite	23 000,00	0,00		18 100,00	18 100,00	0,00	18 100,00	18 100,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	21 500,00	0,00		20 100,00	20 100,00	0,00	20 100,00	20 100,00
65315	Formation	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	52 846,15	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	364 891,00	0,00		410 229,00	410 229,00	0,00	410 229,00	410 229,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	720 000,00	0,00		718 000,00	718 000,00	0,00	718 000,00	718 000,00
65568	Autres contributions	55 650,00	0,00		38 950,00	38 950,00	0,00	38 950,00	38 950,00
6568	Autres participations	5 000,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	978 813,29	0,00		1 106 000,00	1 106 000,00	0,00	1 106 000,00	1 106 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	105 652,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 001 531,26	0,00		995 898,04	995 898,04	0,00	995 898,04	995 898,04
65818	Autres	115 576,40	0,00		137 689,40	137 689,40	0,00	137 689,40	137 689,40
65888	Autres	10 502,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**33 016 154,71**	**0,00**	**0,00**	**34 829 985,25**	**34 829 985,25**	**0,00**	**34 829 985,25**	**34 829 985,25**
66	Charges financières	223 588,18	0,00		266 975,42	266 975,42		266 975,42	266 975,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	228 463,00	0,00		276 392,30	276 392,30		276 392,30	276 392,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7 971,82	0,00		-9 416,88	-9 416,88		-9 416,88	-9 416,88
6688	Autres	3 097,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			27 404,18	27 404,18		27 404,18	27 404,18
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			27 404,18	27 404,18		27 404,18	27 404,18
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**233 588,18**	**0,00**	**0,00**	**304 379,60**	**304 379,60**		**304 379,60**	**304 379,60**
Total des dépenses réelles		**33 249 742,89**	**0,00**	**0,00**	**35 134 364,85**	**35 134 364,85**	**0,00**	**35 134 364,85**	**35 134 364,85**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*9 173 463,47*			*2 764 899,17*	*2 764 899,17*		*2 764 899,17*	*2 764 899,17*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*2 158 224,00*			*3 083 260,94*	*3 083 260,94*		*3 083 260,94*	*3 083 260,94*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*2 158 224,00*			*3 083 260,94*	*3 083 260,94*		*3 083 260,94*	*3 083 260,94*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**11 331 687,47**			**5 848 160,11**	**5 848 160,11**		**5 848 160,11**	**5 848 160,11**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	43 711,08
Montant des ICNE de l'exercice N-1	53 127,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 416,88

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**40 988 734,74**	**0,00**	**39 165 833,52**	**39 165 833,52**	**39 165 833,52**
013	Atténuations de charges (3)	147 300,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	37 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 319 069,38	0,00	4 490 260,90	4 490 260,90	4 490 260,90
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	38 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70323	Red. occupation dom. public	260 850,00	0,00	163 300,00	163 300,00	163 300,00
70328	Autres droits stationnement et location	240 000,00	0,00	404 000,00	404 000,00	404 000,00
70383	Redevance de stationnement	200 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	220 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	51,38	0,00	51,38	51,38	51,38
7062	Redevances services à caractère culturel	250 674,00	0,00	262 860,00	262 860,00	262 860,00
70631	Redevances services à caractère sportif	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
7066	Redevances services à caractère social	517 864,00	0,00	556 560,52	556 560,52	556 560,52
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 380 000,00	0,00	1 479 789,00	1 479 789,00	1 479 789,00
70688	Autres prestations de services	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	114 065,00	114 065,00	114 065,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	195 000,00	0,00	244 000,00	244 000,00	244 000,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS	702 000,00	0,00	663 000,00	663 000,00	663 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	45 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	920,00	0,00	770,00	770,00	770,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	21 390,00	0,00	21 290,00	21 290,00	21 290,00
70878	Remb. frais par des tiers	68 220,00	0,00	59 475,00	59 475,00	59 475,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
73211	Attribution de compensation	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	23 452 806,00	0,00	24 863 717,89	24 863 717,89	24 863 717,89
73111	Impôts directs locaux	21 507 806,00	0,00	23 078 717,89	23 078 717,89	23 078 717,89
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 640 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	305 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 624 161,18	0,00	4 573 459,73	4 573 459,73	4 573 459,73
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 650 000,00	0,00	2 647 880,00	2 647 880,00	2 647 880,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741127	DNP des communes	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
743	DSI	2 808,00	0,00	2 808,00	2 808,00	2 808,00
744	FCTVA	52 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	18,00	0,00	18,00	18,00	18,00
74712	Emplois d'avenir	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	19 764,50	0,00	64,50	64,50	64,50
7473	Participation départements	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	1 677 078,68	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	1 660 197,23	1 660 197,23	1 660 197,23
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	83 182,00	0,00	83 182,00	83 182,00	83 182,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00	0,00	20 710,00	20 710,00	20 710,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	290 138,00	0,00	284 943,00	284 943,00	284 943,00
752	Revenus des immeubles	200 819,00	0,00	199 921,00	199 921,00	199 921,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	86 719,00	0,00	85 022,00	85 022,00	85 022,00
Total des recettes de gestion des services		**36 724 740,56**	**0,00**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	27 404,18		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	27 404,18		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**36 752 144,74**	**0,00**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**	**38 223 647,52**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*4 236 590,00*		*942 186,00*	*942 186,00*	*942 186,00*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*30 927,00*		*922 745,00*	*922 745,00*	*922 745,00*
7811	*Rep. amort. immos corpo. et incorp.*	*4 205 663,00*		*19 441,00*	*19 441,00*	*19 441,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**4 236 590,00**		**942 186,00**	**942 186,00**	**942 186,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**4 067 127,46**	**1 878 376,59**	**0,00**	**1 112 954,84**	**2 156 701,28**	**1 305 073,20**	**93 521,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 057 127,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	234 500,00	0,00	35 718,86	663 280,00	275 724,40	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	90 000,00	0,00	89 562,00	0,00	19 335,13	31 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	749 169,59	0,00	987 673,98	1 133 848,69	975 830,00	62 435,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	804 707,00	0,00	0,00	359 572,59	34 183,67	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**11 030 545,61**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 791 675,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	228 870,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**1 129 118,82**	**15 692,35**	**105 000,00**	**3 417 046,87**		**15 280 612,41**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 057 127,46
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	0,00	243 740,00		1 472 963,26
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	50 000,00	20 000,00		299 897,13
21	Immobilisations corporelles	1 099 118,82	15 500,00	55 000,00	2 853 306,87		7 931 882,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	300 000,00		1 498 463,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	192,35	0,00	0,00		10 278,35
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
RECETTES		**2 940 000,00**	**0,00**	**0,00**	**86 027,00**		**14 066 572,61**
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 930 000,00	0,00	0,00	0,00		2 940 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 791 675,46
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	86 027,00		86 027,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		228 870,15
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**4 067 127,46**
164	Emprunts auprès des éts financiers	4 057 127,46
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00
	RECETTES	**11 030 545,61**
102	Dotations et fonds d'investissement	2 280 000,00
106	Réserves	8 511 675,46
164	Emprunts auprès des éts financiers	228 870,15
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**992 831,28**	**0,00**	**7 000,00**	**30 500,00**	**90 000,00**	**743 045,31**	**15 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	211 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 869,59	0,00	0,00
213	Constructions	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	35 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	391 300,00	0,00	7 000,00	30 500,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	86 531,28	0,00	0,00	0,00	0,00	718 175,72	0,00	0,00
RECETTES		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 878 376,59
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 869,59
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	804 707,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 008 392,84	104 562,00	0,00	0,00	1 112 954,84
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	35 718,86	0,00	0,00	0,00	35 718,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	69 562,00	0,00	0,00	89 562,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	787 247,36	25 000,00	0,00	0,00	812 247,36
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	165 426,62	10 000,00	0,00	0,00	175 426,62
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	464 583,81	1 476 117,47	150 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	20 550,00	632 730,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	271 748,69	579 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	18 800,00	51 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	146 985,12	212 587,47	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**66 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 156 701,28**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663 280,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990 748,69
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 572,59
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**53 500,00**	**665 000,00**	**13 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 518,80**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	18 000,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 335,13	0,00
213	Constructions	0,00	20 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 500,00	0,00	13 100,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 183,67	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**229 500,00**	**30 550,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**1 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	92 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	122 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**40 200,00**	**0,00**	**106 704,40**	**0,00**	**1 305 073,20**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	224,40	0,00	275 724,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 335,13
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	106 480,00	0,00	136 480,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	30 200,00	0,00	0,00	0,00	61 350,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	34 183,67
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**62 321,00**	**0,00**	**200,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 235,00	0,00	200,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	93 521,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 435,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**5 000,00**	**150 900,00**	**914 718,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**58 500,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	5 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	77 500,00	914 718,82	0,00	0,00	0,00	48 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 940 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 930 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 129 118,82**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040 718,82
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 940 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 930 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**15 692,35**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	192,35	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 692,35
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,35
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**55 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**105 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 176 246,87**	**0,00**	**240 800,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	243 740,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 513 506,87	0,00	240 800,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**86 027,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	86 027,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 417 046,87
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 740,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754 306,87
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 027,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 027,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**3 033 823,60**	**9 140 887,36**	**0,00**	**1 879 797,47**	**4 320 579,58**	**7 884 269,37**	**4 908 055,96**	**0,00**
011	Charges à caractère général	50,00	2 962 449,10	0,00	175 953,00	2 770 601,40	1 614 442,00	518 085,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	5 828 913,86	0,00	1 261 815,47	1 524 202,14	5 732 847,37	2 691 010,96	0,00
014	Atténuations de produits	1 976 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	753 000,00	349 524,40	0,00	442 029,00	25 776,04	536 980,00	1 698 960,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	266 975,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	27 404,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**31 643 874,89**	**539 930,88**	**0,00**	**0,00**	**1 329 864,00**	**1 423 046,37**	**2 154 481,38**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	197 116,38	0,00	0,00	1 328 264,00	847 275,52	998 155,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 891 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	24 863 717,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 888 888,00	20 774,50	0,00	0,00	1 600,00	569 870,85	1 092 326,38	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3,00	202 040,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00	64 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 981 463,81**	**416 060,42**	**777 703,68**	**791 723,60**		**35 134 364,85**
011	Charges à caractère général	0,00	757 588,84	368 726,38	66 800,00	374 067,48		9 608 763,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 219 639,97	47 334,04	705 553,68	381 656,12		19 392 973,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 976 394,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 235,00	0,00	5 350,00	36 000,00		3 851 854,44
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		266 975,42
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		27 404,18
RECETTES		**0,00**	**67 800,00**	**417 000,00**	**0,00**	**647 650,00**		**38 223 647,52**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	67 800,00	404 000,00	0,00	647 650,00		4 490 260,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 891 266,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 863 717,89
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 573 459,73
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00		284 943,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**3 033 823,60**
627	Services bancaires et assimilés	50,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	35 000,00
655	Contributions obligatoires	718 000,00
661	Charges d'intérêts	266 975,42
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	27 404,18
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	1 976 394,00
	RECETTES	**31 643 874,89**
731	Fiscalité locale	24 863 717,89
732	Fiscalité reversée	3 891 266,00
741	D.G.F.	2 752 880,00
743	DSI	2 808,00
744	FCTVA	50 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	18,00
748	Autres attributions et participations	83 182,00
758	Produits divers de gestion courante	3,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**6 782 396,76**	**0,00**	**795 977,58**	**530 422,91**	**124 865,43**	**106 637,08**	**340 146,63**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	906 790,00	0,00	2 400,00	21 800,00	15 050,00	45 398,00	180,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	166 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	135 944,10	0,00	25 280,00	31 870,00	2 950,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	9 336,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	334 538,00	0,00	4 000,00	2 010,00	550,00	600,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	122 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	92 140,00	0,00	11 300,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	109 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	38 700,00	0,00	180 750,00	137 245,00	14 050,00	0,00	3 850,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	400,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	8 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	153 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	205 741,00	0,00	0,00	9 450,00	9 890,00	350,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	108 214,81	0,00	13 169,61	7 387,47	2 219,71	1 546,33	9 093,07	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	114 352,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 300,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 952 126,12	0,00	415 449,04	242 967,79	51 594,55	41 402,94	246 507,49	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 059 283,95	0,00	118 080,58	71 703,95	21 203,43	14 295,54	79 585,19	0,00
647	Autres charges sociales	161 861,38	0,00	12 048,35	538,70	107,74	94,27	930,88	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 950,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	84 574,40	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**437 656,38**	**0,00**	**46 000,00**	**0,00**	**500,00**	**35 064,50**	**20 710,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	51,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	68 065,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,50	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 710,00	0,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	186 421,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	15 119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	460 440,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 096,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	145 901,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	45 502,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	247 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 140 887,36
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	991 618,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 594,10
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 486,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 738,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 450,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 840,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 705,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 695,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 840,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 581,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 727,35
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 352,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 095 949,84
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 655,35
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 581,32
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 600,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 950,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 074,40
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 930,88
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 051,38
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 065,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,50
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 710,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 921,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 119,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**1 439 168,47**	**433 129,00**	**6 500,00**	**1 000,00**	**1 879 797,47**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	40 746,00	0,00	0,00	0,00	40 746,00
613	Locations	0,00	1 420,00	0,00	0,00	0,00	1 420,00
615	Entretien et réparations	0,00	53 230,00	22 900,00	6 500,00	0,00	82 630,00
618	Divers	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	236,07	0,00	0,00	0,00	236,07
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 352,00	0,00	0,00	0,00	1 352,00
628	Divers	0,00	19 805,00	0,00	0,00	0,00	19 805,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	25 373,51	0,00	0,00	0,00	25 373,51
641	Rémunérations du personnel	0,00	976 046,53	0,00	0,00	0,00	976 046,53
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	244 140,32	0,00	0,00	0,00	244 140,32
647	Autres charges sociales	0,00	16 019,04	0,00	0,00	0,00	16 019,04
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	410 229,00	0,00	0,00	410 229,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	31 800,00	0,00	0,00	0,00	31 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**247 013,97**	**1 315 397,84**	**894 978,04**	**138 680,00**	**1 100,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	223 820,00	393 118,00	83 027,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 235,00	3 725,00	745,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	35 120,00	67 210,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	350,00	1 400,00	300,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	250,00	2 800,00	12 700,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	11 999,17	35 071,79	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	5 000,00	9 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	8 245,00	152 830,00	31 270,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 500,55	32 047,46	4 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	176 561,09	703 960,10	98 097,08	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	61 668,89	246 764,29	41 543,65	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	233,44	39 775,22	11 775,08	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	2 150,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	10 638,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 800,00	1 131,60	1 879,44	0,00	1 100,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**117 000,00**	**147 000,00**	**61 075,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	117 000,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	59 475,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	**1 474 000,00**	**120 632,73**	**0,00**	**128 777,00**	**0,00**	**0,00**	**4 320 579,58**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	127 400,00	0,00	0,00	127 400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 965,00
611	Contrats de prestations de services	1 436 369,00	30 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 466 494,00
613	Locations	0,00	36 006,40	0,00	0,00	0,00	0,00	42 711,40
615	Entretien et réparations	24 631,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 961,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 950,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 070,96
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 725,00
628	Divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 845,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 842,22	0,00	0,00	0,00	0,00	44 593,23
641	Rémunérations du personnel	0,00	39 131,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017 749,90
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 936,83
647	Autres charges sociales	0,00	67,48	0,00	0,00	0,00	0,00	51 851,22
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 638,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	1 377,00	0,00	0,00	7 288,04
	RECETTES	**938 889,00**	**0,00**	**0,00**	**65 900,00**	**0,00**	**0,00**	**1 329 864,00**
706	Prestations de services	938 889,00	0,00	0,00	65 900,00	0,00	0,00	1 268 789,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 475,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**1 440 345,22**	**14 810,00**	**378 781,97**	**0,00**	**0,00**	**300,00**	**563 637,91**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 072,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	96 430,00	0,00	57 200,00	0,00	0,00	215,00	9 350,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 200,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	26 478,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	16 000,00	2 810,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	30 000,00	0,00	31 430,00	0,00	0,00	0,00	17 050,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	354,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	8 070,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	23 450,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
628	Divers	0,00	18 250,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	85,00	3 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	34 938,51	0,00	7 288,41	0,00	0,00	0,00	7 331,90	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	350,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	868 152,78	0,00	187 249,02	0,00	0,00	0,00	184 718,23	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	307 830,62	0,00	68 374,74	0,00	0,00	0,00	59 369,12	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	889,20	0,00	5 289,80	0,00	0,00	0,00	2 218,66	0,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	47 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5 080,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**221 740,00**	**0,00**	**16 936,41**	**0,00**	**0,00**	**12 820,00**	**144 220,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	221 040,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	12 820,00	28 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 220,00	0,00
747	Participations	0,00	700,00	0,00	14 536,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	**490 613,28**	**498 145,77**	**12 500,00**	**0,00**	**355 820,00**	**128 062,94**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	137 200,00	172 690,00	0,00	0,00	14 450,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	7 000,00	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	14 760,00	124 642,00	0,00	0,00	570,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 150,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	42 710,00	200,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 246,89	4 071,43	0,00	0,00	0,00	2 187,96
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	207 994,11	100 646,61	0,00	0,00	0,00	69 683,28
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	70 500,27	37 187,99	0,00	0,00	0,00	21 041,70
647	Autres charges sociales	202,01	107,74	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	340 800,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**17 300,00**	**5 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**2 850,00**	**3 998 402,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 884 269,37**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	1 500,00	38 600,00	0,00	0,00	0,00	135 172,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	350,00	81 020,00	0,00	0,00	0,00	568 905,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	236 419,00	0,00	0,00	0,00	236 419,00
613	Locations	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	97 578,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	8 550,00	0,00	0,00	0,00	177 932,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
618	Divers	0,00	0,00	59 520,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354,11
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	66 970,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	50 176,00	0,00	0,00	0,00	51 376,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	30 545,00	0,00	0,00	0,00	97 290,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	105 385,99	0,00	0,00	0,00	169 451,09
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	16 250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 477 831,11	0,00	0,00	0,00	4 096 275,14
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	856 425,48	0,00	0,00	0,00	1 420 729,92
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	37 329,70	0,00	0,00	0,00	46 037,11
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 080,00
RECETTES		**0,00**	**21 500,00**	**980 829,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 423 046,37**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
706	Prestations de services	0,00	15 000,00	434 695,52	0,00	0,00	0,00	721 855,52
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 220,00
747	Participations	0,00	6 500,00	546 134,44	0,00	0,00	0,00	569 870,85
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 680 505,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 828 310,23**	**0,00**	**8 985,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 410,00	0,00	1 940,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 900,00	0,00	0,00
613	Locations	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 320,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 070,00	0,00	2 250,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 522,42	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 420,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 290,00	0,00	4 795,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 451,63	0,00	0,00	0,00	0,00	52 687,29	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	407 344,88	0,00	0,00	0,00	0,00	1 325 447,49	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	147 587,01	0,00	0,00	0,00	0,00	471 341,54	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 131,93	0,00	0,00	0,00	0,00	23 201,49	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**419 390,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 427 228,53**	**0,00**	**42 962,85**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 865,00	0,00	0,00
708	Autres produits	419 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 049 363,53	0,00	42 962,85
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**322 438,88**	**2 500,00**	**0,00**	**64 960,00**	**4 908 055,96**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 500,00	1 800,00	0,00	0,00	156 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 750,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 560,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	28 020,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 522,42
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 420,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	70 085,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	5 978,98	0,00	0,00	0,00	75 162,30
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	153 824,33	0,00	0,00	0,00	1 886 616,70
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	50 012,65	0,00	0,00	0,00	669 253,20
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	33 122,92	0,00	0,00	0,00	57 456,34
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	58 000,00	0,00	0,00	44 960,00	1 698 960,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**264 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 154 481,38**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 865,00
708	Autres produits	0,00	0,00	264 900,00	0,00	0,00	0,00	684 290,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 326,38
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**480 469,46**	**1 027 064,82**	**380 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**620,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	93 800,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	29 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 000,00	173 500,00	149 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	7 800,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 000,00	10 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	20 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	11 048,76	19 034,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	296 964,92	509 104,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	96 315,28	182 488,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	28 065,50	1 117,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**67 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 308,84**	**75 500,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	13 558,84	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145,72	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	63 418,87	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	10 734,09	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	202,01	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 981 463,81**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 058,84
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 840,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 840,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 228,95
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869 488,05
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 538,22
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 384,75
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 235,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 800,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**415 855,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	22 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	39 391,38	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	27 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 184,63	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	34 553,09	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	11 394,31	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	202,01	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**417 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	404 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	**205,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**416 060,42**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 530,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 391,38
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 350,00
628	Divers	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 184,63
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 553,09
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 394,31
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202,01
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**417 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**5 950,00**	**46 200,00**	**705 553,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	600,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	19 281,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	510 863,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	174 631,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	777,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**777 703,68**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 281,43
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 863,71
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 631,31
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777,23
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 350,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**39 547,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	39 547,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**468 351,14**	**0,00**	**166 820,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	66 400,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	78 070,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	4 820,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	530,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 812,61	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	181 875,12	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	55 947,13	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	21 016,28	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**89 100,00**	**0,00**	**430 000,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	89 100,00	0,00	430 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 004,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**791 723,60**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 070,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 320,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 547,48
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	3 544,92	0,00	0,00	0,00	0,00	9 357,53
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	75 619,58	0,00	0,00	0,00	0,00	257 494,70
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	24 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 880,13
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	12 907,48	0,00	0,00	0,00	0,00	33 923,76
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**128 550,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**647 650,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 100,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	128 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 550,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
095-Tirage Eonia	20/10/2005	228 870,15	0,00	750,70	0,00	228 870,15
095-Tirage TAG3M	20/10/2005	228 870,15	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**457 740,30**	**0,00**	**750,70**	**0,00**	**228 870,15**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					26 753 395,89									
1641 Emprunts en euros (total)					26 753 395,89									
00001591664	CREDIT AGRICOLE IDF	10/10/2018	10/10/2018	13/03/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
00001591667	CREDIT AGRICOLE IDF	10/10/2018	13/12/2018	13/03/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
064	SFIL CAFFIL	04/08/1998	04/08/1998	01/09/1999	762 245,09	F	Taux fixe à 5.58 %	5,580	5,580	EUR	A	P	O	A-1
087	SFIL CAFFIL	20/12/2001	01/12/2002	01/09/2006	457 347,05	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.16)-Floor -0.16 sur TAG 3M(Postfixé)	4,280	4,349	EUR	A	P	O	A-1
090	SFIL CAFFIL	20/12/2001	01/12/2003	01/12/2004	724 500,00	V	(TAG 12M(Postfixé)-Floor -0.16 sur TAG 12M(Postfixé)) + 0.16	2,250	2,250	EUR	A	P	O	A-1
0964418	CAISSE D'EPARGNE	04/10/2017	29/11/2017	20/11/2018	3 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.28)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,280	0,284	EUR	A	P	O	A-1
097	CREDIT MUTUEL	18/12/2003	01/04/2008	30/06/2009	919 303,75	F	Taux fixe à 2.804 %	2,804	2,834	EUR	T	P	O	A-1
098	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/12/2008	07/01/2009	01/02/2010	800 000,00	F	Taux fixe à 4.42 %	4,420	4,420	EUR	A	P	O	A-1
099	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2009	31/03/2011	31/03/2012	2 590 000,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	3,710	EUR	A	C	O	A-1
1195893	CREDIT AGRICOLE IDF	26/09/2017	26/01/2018	26/04/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.39 %	1,390	1,397	EUR	T	P	O	A-1
2435	SOCIETE GENERALE	31/07/2019	07/08/2019	07/11/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.72 %	0,720	0,732	EUR	T	C	O	A-1
MON530016EUR	BANQUE POSTALE	13/12/2019	26/12/2019	01/04/2020	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0.64 %	0,640	0,642	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
095-Tirage Eonia	SOCIETE GENERALE	20/10/2005	20/10/2005	20/10/2010	0,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur EONIA(Postfixé)	2,140	2,214	EUR	X	X	O	A-1

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
095-Tirage TAG3M	SOCIETE GENERALE	20/10/2005	20/10/2005	31/12/2009	0,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur TAG 3M(Postfixé)	2,179	2,201	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**26 753 395,89**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**17 945 744,60**					**1 688 735,40**	**221 310,30**	**-78,10**	**53 127,97**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		17 716 874,45					1 469 720,98	220 559,60	-78,10	53 127,97
00001591664	N	0,00	A-1	2 466 940,49	15,95	F	Taux fixe à 1.44 %	1,436	136 151,85	36 751,51	0,00	1 677,52
00001591667	N	0,00	A-1	2 466 940,49	15,95	F	Taux fixe à 1.44 %	1,436	136 151,85	36 751,51	0,00	1 677,52
064	N	0,00	A-1	54 242,42	0,67	F	Taux fixe à 5.58 %	5,568	51 375,81	5 893,50	0,00	1 000,56
087	O	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.16)-Floor -0.16 sur TAG 3M(Postfixé)	3,828	36 117,70	1 281,69	-104,56	0,00
090	O	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 12M(Postfixé)-Floor -0.16 sur TAG 12M(Postfixé)) + 0.16	3,587	49 728,10	1 815,07	26,46	0,00
0964418	N	0,00	A-1	2 265 653,93	14,89	V	(Euribor 12M + 0.28)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,588	147 691,68	6 851,22	0,00	8 024,82
097	N	0,00	A-1	277 246,91	4,25	F	Taux fixe à 0.07 %	0,070	57 364,03	219,33	0,00	0,00
098	N	0,00	A-1	138 889,15	1,08	F	Taux fixe à 4.42 %	4,405	65 067,06	9 014,86	0,00	5 610,27
099	N	0,00	A-1	690 666,63	3,25	F	Taux fixe à 3.71 %	3,703	172 666,67	32 029,67	0,00	19 217,80
1195893	N	0,00	A-1	3 147 961,06	15,07	F	Taux fixe à 1.39 %	1,386	184 072,91	45 358,57	0,00	7 778,96
2435	N	0,00	A-1	3 350 000,00	16,60	F	Taux fixe à 0.72 %	0,728	200 000,00	25 366,00	0,00	3 618,00
MON530016EUR	N	0,00	A-1	2 858 333,37	12,00	F	Taux fixe à 0.64 %	0,638	233 333,32	19 226,67	0,00	4 522,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		228 870,15					219 014,42	750,70	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
095-Tirage Eonia	N	0,00	A-1	228 870,15	0,80	V	(EONIA(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur EONIA(Postfixé) (€STR(Postfixé) + 0.155)-Floor -0.155 sur €	0,269	219 014,42	750,70	0,00	0,00
095-Tirage TAG3M	N	0,00	A-1	0,00	0,80	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.07)-Floor -0.07 sur TAG 3M(Postfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**17 945 744,60**					**1 688 735,40**	**221 310,30**	**-78,10**	**53 127,97**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	17 945 744,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
swap-87	087	0,00	01/09/2022	NATIXIS	swap	taux	0,00	01/09/2009	01/09/2022	A	0,00	0,00	0,00
swap-90	090	0,00	01/12/2022	NATIXIS	swap	taux	0,00	01/12/2009	01/12/2022	A	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Aprés opération de couverture
Taux fixe (total)						245 254,44	17 390,12		
swap-87	087	Taux fixe à 3.5 %	0,000	TAM(Postfixé) + 0.16	0,000	98 623,20	7 210,27	-	-
swap-90	090	Taux fixe à 3.6 %	0,000	TAM(Postfixé) + 0.16	0,000	146 631,24	10 179,85	-	-
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						245 254,44	17 390,12		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2020-12-15
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Subvention d'investissement par l'Etat	10	15/12/2020
L	Subvention équipmt transferable versée par Région	10	15/12/2020
L	Subvention equipmt transferable versé par Groupmt	10	15/12/2020
L	Subvention d'investissement autres	20	15/12/2020
L	Documents d'urbanisme	10	15/12/2020
L	Frais d'études non suivies de réalisatio	5	15/12/2020
L	Frais d'insertion non suivis de réalisatio	5	15/12/2020
L	Sub pour biens immobiliers versée au département	15	15/12/2020
L	Sub pour biens mobiliers versée à la commun	5	15/12/2020
L	20415331 - Sub à des EPA pour mob et matériel	5	15/12/2020
L	20415332 - Sub à des EPA pour batiments	15	15/12/2020
L	20415341 - Sub à des EPIC pour mob et matérie	5	15/12/2020
L	20415342 - Sub à des EPIC pour batiment	5	15/12/2020
L	204181 - Sub biens mob versée à autre org publi	5	15/12/2020
L	204182 - Sub biens immob à autre org public	15	15/12/2020
L	Sub pour projet d'int national à autre org public	30	15/12/2020
L	Sub pour biens mobiliers versée à une p. privé	5	15/12/2020
L	Sub pour biens immobiliers versée à une p. privée	15	15/12/2020
L	Logiciels et licence	2	15/12/2020
L	Terrains nu	0	15/12/2020
L	Terrains de voiri	0	15/12/2020
L	Terrains aménagés autres que voiri	0	15/12/2020
L	Terrains bati	0	15/12/2020
L	Cimetière	0	15/12/2020
L	Arbres et arbustes	15	15/12/2020
L	Autres agencements de terrai	0	15/12/2020
L	Batiments administratif	0	15/12/2020
L	Batiments scolaire	0	15/12/2020
L	Batiments sociau	0	15/12/2020
L	Batiments culturels et sportif	0	15/12/2020
L	Equipements du cimetièr	0	15/12/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres batiments public	0	15/12/2020
L	Immeubles de rapport	30	15/12/2020
L	Installations sur batiments public	0	15/12/2020
L	Autres construction	0	15/12/2020
L	Batiments publics sur sol d'autrui	20	15/12/2020
L	Autres constr sur sol d'autrui selon durée du bail	11	15/12/2020
L	Réseaux de voiri	0	15/12/2020
L	Installations de voiri	0	15/12/2020
L	Réseaux cablés	20	15/12/2020
L	Réseaux d'électrification	20	15/12/2020
L	Autres réseaux	20	15/12/2020
L	Matériel roulant	10	15/12/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	15/12/2020
L	Autre matériel technique	10	15/12/2020
L	Oeuvre d'ar	0	15/12/2020
L	Biens historiques et culturels mobilier	0	15/12/2020
L	Autres matériels de transpor	8	15/12/2020
L	Matériel informatique scolair	5	15/12/2020
L	Autre matériel informatiqu	5	15/12/2020
L	Matériel et mobilier scolaires	10	15/12/2020
L	Autres matériel et mobilier	10	15/12/2020
L	Matériel de téléphoni	5	15/12/2020
L	Autres équipements	10	15/12/2020
L	Coffre-fort	20	15/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
Créances douteuses	0,00	12/04/2021	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	35 019 957,02	24 309 624,81	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 957 410,01	2 694 298,02											40 183,32	187 892,19
PARIS HABITAT	2004	P	Construction 59 log.PLUS et 3 log.PLAI - Lot 1 ZAC des Studios de Joinville	CDC	27 763,70	13 867,19	16,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,700	A-1	EUR	374,41	728,35
PARIS HABITAT	2004	P	Construction 59 log.PLUS et 3 log.PLAI - Lot 1 ZAC des Studios de Joinville	CDC	51 628,93	33 054,73	31,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,700	A-1	EUR	892,48	869,73
PARIS HABITAT	2015	P	Restructuration emprunts 2004 - Construction 59 log.PLUS et 3 PLAI - Lot 1 ZAC des Studios de Joinvi	CE	3 878 017,38	2 647 376,10	12,43	A	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	A-1	EUR	38 916,43	186 294,11
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					31 062 547,01	21 615 326,79											454 523,03	1 366 881,38

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF LA SABLIERE SA HLM	2009	P	26 LOGEMENTS SOCIAUX PLS - ZAC DES STUDIOS	Crédit Foncier	2 877 615,30	1 678 907,29	10,90	A	F	Taux fixe à 4.32 %	4,320	F	Taux fixe à 4.32 %	4,320	A-1	EUR	72 528,79	122 438,81
IMMOBILIERE 3F	2008	P	Construction 54 log.PLUS et 3 log.PLAI - Lot 2 ZAC Les Studios de Joinville	CDC	60 992,84	39 407,36	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	4,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,700	A-1	EUR	669,93	1 889,80
IMMOBILIERE 3F	2008	P	Construction 54 log.PLUS et 3 log PLAI - Lot 2 ZAC Les Studios de Joinville	CDC	22 078,52	17 678,31	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	4,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,700	A-1	EUR	300,53	403,84
IMMOBILIERE 3F	2019	P		CDC	1 226 031,76	1 034 167,95	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	20 683,36	48 297,82
IMMOBILIERE 3F	2019	P		CDC	504 230,14	463 040,58	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	A-1	EUR	9 260,81	10 041,75
L'HABITATION CONFORTABLE	2016	P		CDC	1 677 294,18	999 578,93	9,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,200	A-1	EUR	31 986,53	86 295,32
LOGIREP	2018	P		CDC	714 449,06	519 727,16	11,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	13 512,91	35 539,24
LOGIREP	2018	P		CDC	1 779 457,17	1 496 845,15	19,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	23 949,52	66 124,47
LOGIREP	2020	P		CDC	333 952,78	132 228,82	1,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	3 834,64	65 350,73
SA D'HLM LOGIREP	2018	P		CDC	241 176,26	38 938,84	0,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,450	A-1	EUR	564,61	38 938,84
SA D'HLM LOGIREP	2017	P		CDC	1 515 281,52	407 714,44	1,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	3 057,86	206 601,93
SA D'HLM LOGIREP	2017	P		CDC	1 625 000,00	1 066 966,82	9,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,250	A-1	EUR	2 667,42	106 724,80

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM LOGIREP	2018	P		CDC	1 478 709,97	1 373 587,27	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,110	A-1	EUR	22 114,76	28 457,99
SA D'HLM LOGIREP	2018	P		CDC	2 034 527,15	1 955 882,71	55,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	3,110	A-1	EUR	31 489,71	21 778,41
SA D'HLM LOGIREP	2016	P		CDC	2 000 201,97	1 856 208,05	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	A-1	EUR	39 165,99	34 951,03
SA D'HLM LOGIREP	2016	P		CDC	1 936 543,55	1 797 132,35	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	A-1	EUR	37 919,49	33 838,68
SA D'HLM LOGIREP	2016	P		CDC	5 293 082,48	5 084 224,55	55,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	A-1	EUR	107 277,14	48 328,26
SA HLM FRANCE HABITATION	2010	P	Travaux de réhabilitation de la Résidence Egalité Allée Jean Paul Sartre	CDC	5 020 250,00	1 120 512,51	2,25	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	21 289,74	366 496,65
SA HLM FRANCE HABITATION	2018	P		CDC	721 672,36	532 577,70	11,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	2,300	A-1	EUR	12 249,29	44 383,01
TOTAL GENERAL					**35 019 957,02**	**24 309 624,81**											**494 706,35**	**1 554 773,57**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	228 075,51
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	1 894 649,58
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**2 122 725,09**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**38 223 647,52**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**5,55**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					299 897,13
2041482			COMMUNE DE SAINT MAUR	Commune	20 000,00
20415331			CINEMA JOINVILLE LE PONT	Commune	19 335,13
204182			ABBAYE BORDS MARNE	Association	31 000,00
204182			DIR REG FINANCES PUBLIQUES BSPP (POMPIERS DE PARIS) DRFIP IDF	Etat	69 562,00
20421			BENEFICIAIRES INDETERMINES - SUR CONVENTION SUBVENTION ALARMES	Etablissement de droit public	20 000,00
20421			BENEFICIAIRES INDETERMINES - SUR CONVENTION SUBVENTION VELOS	Etablissement de droit public	50 000,00
20422			CABINET CAZALIERES SAS	Entreprise	90 000,00
FONCTIONNEMENT (total)					2 216 898,04
657362			CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE JOINVILLE LE PONT	Etablissement de droit public	1 106 000,00
657363			CINEMA JOINVILLE LE PONT	Commune	115 000,00
65748			LA MAISON KANGOUROU PN2	Association	290 000,00
65748			LA PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
65748			JOINVILLE EAU VIVE	Association	9 000,00
65748			RACING CLUB DE JOINVILLE	Association	85 000,00
65748			AFM	Association	1 000,00
65748			CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION LOCALE	Association	5 000,00
65748			ASS SAUVEGARDE ENVIRON POLANGIS ASEP	Association	1 000,00
65748			ASSO. DES LOCATAIRES DU GROUPE HIPPPOLYTE PINSON	Association	350,00
65748			FÉDÉRATION NAT. A. MAGINOT FNAM 94	Association	2 000,00
65748			A.R.A.C.	Association	400,00
65748			FNACA ANC COMBATTANTS ALGERIE MAROC TU	Association	1 200,00
65748			ARJ ASSO. DES RETRAITES JOINVILL	Association	1 000,00
65748			SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES D LA LEGION D'HONNEUR (SEMLH)	Association	150,00
65748			AMICALE ANCIENS DE MOZART PETANQUE	Association	700,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			COMITE FRANCAIS SECOURISME DE CHAMPIGNY JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			L'ANGLAIS DES KIDS	Association	350,00
65748			ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES AUTONOMES JOINVILLAIS (UNAAPE)	Association	350,00
65748			ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ETABLI. D'ENSEIGNE. PUBLIC	Association	350,00
65748			FÉDÉRATION DU CONSEIL DES PARENT D'ELEVES JOINVILLE (FCPE)	Association	350,00
65748			LES PETITS PINSONS	Association	100 000,00
65748			SCRABBLE CLUB JOINVILLAIS	Association	250,00
65748			CHORALE A COEUR JOIE DYAPASON	Association	1 500,00
65748			BALADINS DE JOINVILLE VALLEE DE LA MARNE	Association	7 000,00
65748			CLUB DES 2 RIVES	Association	300,00
65748			ATHLETIQUE CLUB DE PARIS JOINVIL	Association	70 000,00
65748			AVIRON MARNE ET JOINVILLE	Association	97 000,00
65748			BASKET CLUB DE JOINVILLE	Association	15 000,00
65748			JOINVILLE HANDBALL	Association	25 000,00
65748			JOINVILLE JUDO JUJITSU	Association	1 300,00
65748			KARATE CLUB	Association	1 500,00
65748			SHOTOKAN KARATE CLUB JOINVILLE LE PONT	Association	1 500,00
65748			BOXING CLUB DE JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			ELAN GYM JOINVILLE	Association	8 000,00
65748			CITOYEN DU MONDE	Association	3 500,00
65748			ARTISTES SPORTIFS DE COEUR AS D E COEUR	Association	6 000,00
65748			DOJO CLUB DE JOINVILLE	Association	2 500,00
65748			APF FRANCE HANDICAP RESIDENCE BERNARD PALISSY	Association	1 500,00
65748			RESTAURANTS DU COEUR RESTOS DU COEUR	Association	2 000,00
65748			SUTOR	Association	16 700,00
65748			U F A L UNION FAMILIALE LAIQUE	Association	200,00
65748			V M E H - VISITES DE MALADES EN ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	Association	400,00
65748			ASSOCIATION ATELIER 55	Association	500,00
65748			ASS.JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICI A.J.A.D	Association	58 000,00
65748			RASSEMBLEMENT JOINVILLAIS DES AN	Association	4 000,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE JJB	Association	3 500,00
65748			ADIL 94 AGENCE DEPART INFORMATION LOGEME	Association	150,00
65748			JOINVILLE LEADER CLUB	Association	300,00
65748			PROTECTION CIVILE DE PARIS PC PARIS	Association	1 000,00
65748			UNION DEPARTEMENTAL DES DELEGUE S CANTONAUX DU VAL DE MARNE	Association	150,00
65748			DE SAINT VINCENT DE PAUL CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE	Association	600,00
65748			ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT CH	Association	1 500,00
65748			APPRESS	Association	200,00
65748			LE FANTASTIQUE BATAILLON DE JOIN	Association	500,00
65748			ASSO. DES MEMBRES DE L'ORDRE NAT DU MERITE (ANMONM 94)	Association	200,00
65748			UN ENFANT PAR LA MAIN	Association	900,00
65748			AMIS FONDATION MEMOIRE DEPORTATI ASSO AFMD	Association	50,00
65748			FRANCE ALZHEIMER VAL DE MARNE	Association	500,00
65748			AIDES EVENTS SAS	Association	250,00
65748			ASSOCIATION CARRE DES CANOTIERS	Association	2 000,00
65748			LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	Association	500,00
65748			AMICALE DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE	Association	6 400,00
65748			SNL VAL DE MARNE	Association	500,00
65748			L'ECHIQUIER DE JOINVILLE	Association	9 000,00
65748			LE CAPITAL DES MOTS	Association	250,00
65748			TAEKWONDO HAPKIDO CLUB DE JOINV ILLE	Association	3 000,00
65748			THIAM BOXING PUNCH	Association	5 000,00
65748			ACTIVES MAM S	Association	22 000,00
65748			JOINVILLE SPORTING CLUB	Association	1 000,00
65748			UNAFAM 94	Association	200,00
65748			ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN P AFSEP	Association	200,00
65748			ASSOCIATION TRAITS D UNION	Association	250,00
65748			YOGA JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			ASSO DES MEMBRES DE L'ORDRE DES ACADEMIQUES AMOPA	Association	60,00
65748			VIVO JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			COMITE REGIONAL DES JOINVILLAIS	Association	1 000,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			LES BRAILLEURS DE SIGNES	Association	800,00
65748			COMPAGNIE NAGANANDA	Association	1 000,00
65748			TREMPLIN 94	Association	400,00
65748			SUBV. FONCTIONNEMENT NIDS DE FRELONS	Association	1 000,00
65748			MAISON BLEUE JOINVILLE LE PONT	Entreprise	100 000,00
65748			ECOLE PALISSY PRIMAIRE OCCE COOP 94	Etablissement de droit public	676,64
65748			ECOLE VOISIN PRIMAIRE OCCE COOP 94	Etablissement de droit public	661,88
65748			ECOLE PARANGON PRIMAIRE OCCE COOP 94	Etablissement de droit public	533,48
65748			ECOLE POLANGIS PRIMAIRE OCCE COOP 94	Etablissement de droit public	1 309,00
65748			ECOLE POLANGIS MATERNELLE OCCE 94	Etablissement de droit public	332,92
65748			ECOLE LA FONTAINE MATERNELLE OCCE 94	Etablissement de droit public	200,08
65748			ECOLE SIMONE VEIL OCCE 94	Etablissement de droit public	429,68
65748			ECOLE P'TIT GIBUS MATERNELLE OCCE 94	Etablissement de droit public	244,36
65748			COLLEGE JULES FERRY MADAME AUGIER PRINCIPALE	Etablissement de droit public	1 100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**101,00**	**0,48**	**101,48**	**75,40**	**13,48**	**88,88**
Adjoint administratif pal 1 cl	C	31,00	0,00	31,00	30,40	0,00	30,40
Adjoint administratif pal 2 cl	C	24,00	0,48	24,48	15,00	2,48	17,48
Adjoint administratif terr.	C	11,00	0,00	11,00	10,00	1,00	11,00
Attaché	A	14,00	0,00	14,00	9,00	4,00	13,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	10,00	0,00	10,00	4,00	6,00	10,00
Rédacteur principal 1 cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**152,00**	**7,62**	**159,62**	**119,64**	**19,02**	**138,66**
Adjoint technique pal 1 cl	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	43,00	1,48	44,48	31,57	5,91	37,48
Adjoint technique territorial	C	55,00	5,34	60,34	47,07	6,31	53,38
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	2,00	2,00	4,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	7,00	0,80	7,80	3,00	2,80	5,80
Technicien principal de 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2 cl	B	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		**21,00**	**0,00**	**21,00**	**19,80**	**1,00**	**20,80**
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Assistant socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Assistant socio-éducatif cl ex	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**17,00**	**1,31**	**18,31**	**14,00**	**4,11**	**18,11**
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	10,00	0,00	10,00	7,00	3,00	10,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Cadre de santé	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Médecin 1cl.	A	0,00	0,20	0,20	0,00	0,20	0,20
Médecin 2cl.	A	0,00	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00
Psychologue cl.N	A	0,00	0,91	0,91	0,00	0,91	0,91
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**2,00**	**0,79**	**2,79**	**1,00**	**1,38**	**2,38**
Educateur territorial A.P.S	B	2,00	0,79	2,79	1,00	1,38	2,38
FILIERE CULTURELLE (h)		**13,00**	**11,45**	**24,45**	**18,20**	**4,90**	**23,10**
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 2c	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	2,00	4,76	6,76	6,76	0,00	6,76
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	2,00	4,10	6,10	3,25	2,50	5,75
Assistant ens. artistique	B	0,00	1,40	1,40	0,00	1,40	1,40
Professeur ens. art. Hcl.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur ens. art. cl.N	A	0,00	1,19	1,19	1,19	0,00	1,19
FILIERE ANIMATION (i)		**60,60**	**26,87**	**87,47**	**54,95**	**21,02**	**75,97**
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	20,00	12,09	32,09	11,00	18,09	29,09
Adjoint territorial animation	C	32,60	14,78	47,38	35,95	2,93	38,88
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		**23,00**	**0,00**	**23,00**	**21,00**	**0,00**	**21,00**
Brigadier-chef principal	**C**	**13,00**	**0,00**	**13,00**	**13,00**	**0,00**	**13,00**
Chef de service de police	**B**	**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Directeur de police municipale	**A**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Directeur principal de police	**A**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Gardien-brigadier	**C**	**6,00**	**0,00**	**6,00**	**4,00**	**0,00**	**4,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**389,60**	**48,52**	**438,12**	**323,99**	**64,91**	**388,90**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	371	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	354	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	356	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	356	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	359	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	359	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	387	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	362	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	356	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	0	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	359	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	362	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	430	0,00	332-11	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	0	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	389	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	429	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	528	0,00	332-11	CDI
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	528	0,00	332-11	CDI
Assistant ens. artistique	B	CULT	372	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	388	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	388	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	397	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	0	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl		MS	356	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl		MS	356	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl		MS	376	0,00	332-23-1°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	388	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	388	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	372	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	372	0,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-8-2°	CDD
Médecin 1cl.	A	MS	0	0,00	332-11	CDI
Psychologue cl.N	A	MS	619	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	388	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	379	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	538	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	563	0,00	332-11	CDI
Technicien	B	TECH	431	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	452	0,00	332-23-1°	CDD
Technicien	B	TECH	597	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	370	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	0	0,00	332-13	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDI
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDI
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDI
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDI
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDI
Assistante maternelle		OTR	0	0,00	A	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	333-1_333-10	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
27/10/2016 - Affermage	La Maison bleue	La Maison bleue	SAS	100 000,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	ICF LA SABLIERE SA HLM		SA HLM	1 678 907,29
-	PARIS HABITAT		Association	2 694 298,02
-	SA D'HLM LOGIREP		SA HLM	13 580 655,03
-	IMMOBILIERE 3F		SA HLM	1 554 294,20
-	LOGIREP		SA HLM	2 148 801,13
-	L'HABITATION CONFORTABLE		SA HLM	999 578,93
-	SA HLM FRANCE HABITATION		SA HLM	1 653 090,21
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention de fonctionnement	La Maison Kangourou	La Maison Kangourou	Association loi 1901	290 000,00
- Subvention de fonctionnement	Aviron Marne et Joinville	Aviron Marne et Joinville	Association loi 1901	97 000,00
- Subvention de fonctionnement	Racing Club de Joinville	Racing Club de Joinville	Association loi 1901	85 000,00
- Subvention de fonctionnement	Les Petits Pinsons	Les Petits Pinsons	Association loi 1901	100 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
EPT PARIS EST MARNE BOIS	25/03/2020	Contribution aux organismes de regroupement	718 000,00
FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS	25/03/2020	Contribution aux organismes de regroupement	1 700,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication		Contribution aux organismes de regroupement	12 450,00
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France		Contribution aux organismes de regroupement	770,00
Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)		Contribution aux organismes de regroupement	2 950,00
SYNCOM		Contribution aux organismes de regroupement	720,00
Syndicat mixte Autolib Vélib Métropole		Contribution aux organismes de regroupement	36 000,00
Syndicat intercommunal du cimetière et crématorium de Valenton		Contribution aux organismes de regroupement	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Port de plaisance	01/01/2001		21940042100174	SPIC	oui
Régie à seule autonomie financière	Cinéma	01/03/2009	03/02/2009	21940042100182	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

	IV - ANNEXES Conseil Municipal - Séance du 11 avril 2023	IV
	ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**4 751 002,31**	**I**	**4 751 002,31**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**3 828 257,31**		**3 828 257,31**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	3 828 257,31		3 828 257,31
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**922 745,00**		**922 745,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*922 745,00*		*922 745,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**4 751 002,31**	**4 416 021,71**	**0,00**	**9 167 024,02**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**11 078 160,11**	III	**11 078 160,11**
Ressources propres externes de l'année (a)		**2 290 000,00**		**2 290 000,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	2 000 000,00		2 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	280 000,00		280 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
266	Autres formes de participation	0,00		0,00
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00		10 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**8 788 160,11**		**8 788 160,11**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
266	*Autres formes de participation*	*0,00*		*0,00*
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*3 939,00*		*3 939,00*
28031	*Frais d'études*	*81 735,40*		*81 735,40*
28033	*Frais d'insertion*	*563,46*		*563,46*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*19 591,13*		*19 591,13*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*365,07*		*365,07*
280415331	*ADM : Bien mobilier, matériel*	*3 370,56*		*3 370,56*
280415332	*ADM : Bâtiments, installations*	*15 961,67*		*15 961,67*
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	*5 441,00*		*5 441,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*13 149,40*		*13 149,40*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*25 142,80*		*25 142,80*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*67 391,97*		*67 391,97*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*166,00*		*166,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*29 014,92*		*29 014,92*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*760 552,80*		*760 552,80*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*38 841,32*		*38 841,32*
28051		*0,00*		*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*34 328,71*		*34 328,71*
281321	*Immeubles de rapport*	*6 199,00*		*6 199,00*
28141	*Construct° sol autrui - Bâtiments public*	*53 139,00*		*53 139,00*
28148	*Construct° sol autrui - Autres construct*	*577 820,53*		*577 820,53*
28152	*Installations de voirie*	*69 047,45*		*69 047,45*
281533	*Réseaux câblés*	*43 062,00*		*43 062,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*64 334,00*		*64 334,00*
281538	*Autres réseaux*	*4 058,00*		*4 058,00*
2815731	*Matériel roulant*	*35 426,00*		*35 426,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*8 445,44*		*8 445,44*
281578	*Autre matériel technique*	*19 508,41*		*19 508,41*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*2 565,92*		*2 565,92*
281828	*Autres matériels de transport*	*216 889,16*		*216 889,16*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*47 355,93*		*47 355,93*
281838	*Autre matériel informatique*	*256 587,45*		*256 587,45*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*38 564,52*		*38 564,52*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*82 748,95*		*82 748,95*
28185	*Matériel de téléphonie*	*6 996,87*		*6 996,87*

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28188	*Autres immo. corporelles*	*450 957,10*	*450 957,10*
29...	*Dépréciations des immobilisations*		
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33...	*En-cours de production de biens (5)*		
35...	*Stocks de produits (5)*		
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59...	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 940 000,00	2 940 000,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 764 899,17*	*2 764 899,17*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**11 078 160,11**	**724 087,40**	**0,00**	**8 511 675,46**	**20 313 922,97**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**9 167 024,02**
Ressources propres disponibles	IV	**20 313 922,97**
Solde	V = IV – II (8)	**11 146 898,95**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie sans autonomie financière et non personnalisée	Édition du journal municipal			SPIC

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		37 056 000,00	6,67	40,67	0,00	15 070 675,00	6,67
TFPNB		13 200,00	5,00	36,27	0,00	4 788,00	5,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**15 445 689,00**	**6,68**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

7 . Budget principal de la commune - Autorisations de programme n°8, n°9, n°11, n°12 et n°13

Conformément à la M57, la Ville doit engager comptablement la totalité des dépenses à laquelle elle est engagée juridiquement par la passation d'un marché public, et ce dès sa notification, même si cette dépense va en réalité être étalée sur plusieurs années. Cela conduisait à un gonflement des dépenses restant à réaliser en fin d'exercice qui doivent le plus souvent être couvertes par la conclusion d'un emprunt.

La réglementation nous permet néanmoins d'autoriser des programmes pluriannuels, dont les seuls crédits annuels sont inscrits chaque année au budget. Ainsi, la Ville évite une mobilisation excessive des emprunts. Cette présentation permet également une anticipation et une meilleure lisibilité de ces opérations.

A l'occasion du vote du budget primitif 2023, je vous propose de clôturer l'autorisation de programme n°8, d'actualiser les autorisations de programme n°9, n°11 et n°12 et de créer une autorisation de programme n°13.

Autorisation de programme n°8 – Création d'un guichet unique
Clôture de l'autorisation de programme

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers, la Ville a décidé dès 2016 de réorganiser les services à la population et l'accueil des publics de l'Hôtel de Ville par la création d'un guichet unique.

Compte tenu de la complexité des travaux, cette opération avait été votée sous forme d'autorisation de programme. Une enveloppe de 150 000 € avait été ajoutée par délibération du 17 décembre 2019.

Lors du vote du budget 2022, les crédits de paiement étaient répartis ainsi :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : GUICHET UNIQUE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 prévisionnel	
23 388	109 057	732 325	2 976 576	207 028	67 538	34 088	4 150 000

Les travaux sont aujourd'hui terminés et l'autorisation clôturée pour un montant final de 4 149 358 € :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : GUICHET UNIQUE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	
23 388	109 057	732 325	2 976 576	207 028	67 538	33 446	4 149 358

* *
*

Autorisation de programme n°9 – Travaux Agenda d'accessibilité Programmée
Révision des crédits de paiement et de l'autorisation de programme

Lors du conseil municipal du 13 octobre 2015, la ville de Joinville-le-Pont s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, plan pluriannuel de mise en accessibilité des établissements recevant du public des installations ouvertes au public.

Pour mémoire, le projet déposé par la commune en lien étroit avec la Commission Communale

d'Accessibilité (CCA) prévoyait une enveloppe totale de travaux à 1 061 719 € TTC sur une période de 6 ans sur neuf bâtiments communaux.

Compte tenu de l'avancement des travaux, il avait été décidé en 2022 d'actualiser la répartition des crédits annuels de paiement et d'augmenter l'enveloppe globale des travaux ainsi :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE									
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL INITIAL en 2016	TOTAL révisé en 2021	TOTAL révisé en 2022
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 prévisionnel			
66 256	232 977	201 728	61 941	45 532	169 339	593 873	1 061 719	1 025 522	1 371 646

De nouveaux travaux pour certains petits établissements sont encore à réaliser.

En conclusion, l'enveloppe totale de l'autorisation de programme doit être augmentée de 11 957 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE											
CREDIT DE PAIEMENTS								TOTAL INITIAL en 2016	TOTAL révisé en 2021	TOTAL révisé en 2022	TOTAL révisé en 2023
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 prévisionnel				
66 256,00	232 977,00	201 728,00	61 941,00	45 532,42	169 338,56	90 542,50	515 287,54	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04

* *
*

Autorisation de programme n°11 – Extension du réseau de vidéoprotection
Révision des crédits de paiement

Cette autorisation de programme créée l'exercice dernier est la traduction budgétaire de l'ambition municipale en matière de sécurité.

La vidéoprotection constitue un volet déterminant de cette politique de sécurité et a déjà fait l'objet d'importants investissements depuis 2008. Fin 2021, la Ville disposait d'ores et déjà de 44 caméras réparties sur un réseau municipal de fibre optique, dont 27 sur voirie, reliées à un Centre de Supervision Urbaine.

Ces efforts constants, couplés à une coordination resserrée avec les services de l'État, Police Nationale et Préfecture, portent leurs fruits, comme en témoignent les statistiques de la délinquance sur notre commune, mais aussi les nombreuses affaires résolues grâce aux moyens municipaux. Cependant, la recrudescence de nouvelles formes de délinquance, ainsi que la position de notre territoire qui l'expose à flux de délinquance, nous imposent de renforcer encore sa surveillance.

C'est pourquoi, en concertation avec les services de l'État, notre équipe municipale a décidé de renforcer le déploiement de la vidéoprotection et de moyens numériques modernes sur notre commune avec un investissement total de 2 millions d'euros sur ce mandat, répartis entre l'infrastructure réseau, des caméras et des équipements informatiques ainsi que des logiciels. 78 nouvelles caméras vont ainsi être déployées entre 2022 et 2024. Les abords des établissements scolaires et cultuels, les lieux de rassemblement et les entrées de Ville seront prioritairement ciblés.

Ce maillage très fin par la vidéoprotection constitue le choix de voir des équipes toujours plus présentes sur le terrain et toujours plus réactives aux différentes problématiques que nos quartiers connaissent aujourd'hui. Par ailleurs, une connexion sera établie entre notre réseau de vidéoprotection et le commissariat de Nogent-sur-Marne afin de renforcer ce partenariat toujours plus fort entre nos deux services.

Enfin, il faut ajouter que ce déploiement sera l'occasion de renforcer l'interconnexion de nos différents bâtiments communaux avec notre propre réseau, qui permettra de déployer de nouveaux services numériques à la population.

En 2022, il avait été décidé la répartition de l'autorisation de programme et des crédits de paiement suivants :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 prévisionnel	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
902 985	326 400	528 000	1 757 385

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

La totalité des crédits de paiements ont été engagés juridiquement et comptablement en 2022. 528 393,77 € ont été payés en 2022. Ce qui a permis le lancement des travaux ainsi que l'acquisition des logiciels et équipements actifs pour l'installation de 33 nouvelles caméras sur un objectif de 34 prévues au BP 2022. Leur installation se terminera en 2023 alors que le lancement de 13 nouvelles caméras aura lieu cette année.

Compte tenu de ces éléments, la répartition des crédits de paiement sera désormais la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
528 393,77	947 132,84	281 858,39	1 757 385,00

* *
*

Autorisation de programme n°12 – Aménagement et rénovation des voiries et espaces publics Révision des crédits de paiement

La Ville s'engage sur un programme pluriannuel de rénovation des voiries et espaces publics.

En 2023, il s'agira de réaliser ou d'engager :
- la cour oasis de l'école E. Voisin,
- les projets choisis par les joinvillais dans le cadre du budget participatif,
- le cimetière paysager,
- la rénovation de plusieurs voiries notamment l'avenue Ratel et la rue Moret ainsi que la rue Etienne Pegon,
- un important programme de rénovation de l'éclairage public.

Compte tenu des réalisations 2022 et des nouvelles inscriptions 2023, la nouvelle répartition des crédits paiements est la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 768,50	3 438 833,16	5 141 000,00	3 674 500,01	1 754 623,33	14 163 725,00

* *
*

Autorisation de programme n°13 – Renouvellement du parc de véhicules et d'engins de la Ville Création de l'autorisation de programme

Depuis de nombreuses années, la Ville renouvelle régulièrement son parc de véhicules et d'engins afin de faire face à l'usure et d'adapter ses moyens à l'évolution des besoins.

Avec la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) par la Métropole du Grand Paris (MGP), la commune affiche la volonté d'accélérer le renouvellement de son parc afin d'anticiper le respect de ce calendrier.

En 2025, l'ensemble des véhicules classés critère 3 ne pourront plus circuler. Aujourd'hui ces véhicules représentent 30 % du parc municipal joinvillais.

Le calendrier de cette autorisation de programme sera le suivant :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE								
2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	TOTAL
211 000,00	462 500,00	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	222 000,00	2 238 000,00

**

*

Ces hypothèses de crédits de paiement ont été reprises dans le budget 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : Très rapidement, nous avons une clôture d'autorisation de programme sur le guichet unique avec après les autorisations de programme – je pense à Mme Chantal ALLAIN qui bien sûr suit ce programme –, qui est lié à l'accessibilité et donc la continuité de ce programme. Nous avons une extension du réseau de vidéoprotection.

M. Stephan SILVESTRE : Concernant l'autorisation de programme numéro 11 qui vous est proposée, cela vous avait été rappelé : l'autorisation de programme relative à l'extension du réseau de vidéoprotection avait déjà été rééchelonnée lors du conseil municipal du 11 octobre afin de permettre le financement des opérations de génie civil réalisées plutôt qu'initialement programmées, en 2022.

Pour les mêmes raisons, une partie des crédits prévus en 2024 est à nouveau avancée en 2023 afin de grouper les interventions de génie civil de notre partenaire et de limiter ainsi les coûts.

Au terme de l'année 2023 en cours, la ville sera équipée de 96 caméras sur voie République contre 27 avant le démarrage du programme. Cette effort de la collectivité a d'ores et déjà montré son efficacité, tant sur le plan préventif que sur celui de l'efficacité de l'intervention des patrouilles, ainsi que sur celui de la résolution judiciaire de nombreuses affaires.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Ainsi, notre ville a vu au cours des 12 derniers mois ses statistiques de la délinquance chuter quand la plupart des autres villes du département se plaignent de la recrudescence des actes. À titre d'exemple, les coups et blessures volontaires ont chuté de 10 %, les vols liés à l'automobile de 7 % et les cambriolages de 42 %. Nos amis de Polangis, je pense, apprécient cette tranquillité, portant les statistiques de la ville au nombre d'actes pour 1 000 habitants au plus bas niveau du département. La ville se situe maintenant dans les quatre villes les plus sûres du département, selon le site Bien-être dans ma ville. Merci.

M. Maxime OUANOUNOU : Stephan, je voulais te remercier personnellement d'avoir mis deux caméras au port de plaisance. Merci.

M. Francis SELLAM : Je continue cette délibération avec l'autorisation de programme numéro 12, qui est l'aménagement et la rénovation de voiries et espaces publics, qui est un projet suivi par M. TAGNON mais aussi Mme TOLLARD puisque nous avons la cour oasis dans l'école Eugène-Voisin, les projets qui seront avec M. Brahim BAHMAD du budget participatif, le cimetière paysager avec Mme Hélène DECOTIGNIE, la rénovation de plusieurs voiries (c'est Jérôme) : Ratel, rue Moret ainsi que la rue Étienne-Pégon, et puis pour terminer un programme de rénovation de l'éclairage public pour essayer de contrôler au mieux avec de la led.

Le programme numéro 13, c'est le renouvellement du parc des véhicules et engins de la ville. Bien sûr que nous essayons d'obtenir des véhicules électriques, mais aujourd'hui les temps d'attente sont très longs. En tout cas c'est notre objectif.

Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci à vous.

M. le Maire : Je voulais juste ajouter quelque chose. Je ne vais pas citer de nom mais ça me dérange de voir des élus qui votent contre quand on fait leur rue. Je me dis : « Ce n'est pas possible ! » Sur une rue qui est tellement défoncée qui va être la rue des Écoles, quand on fait un vote contre, c'est irresponsable, je voulais le dire. L'élue peut répondre si elle a envie. C'est 1 million d'euros, ce n'est pas rien.

Mme Sylvie MERCIER : Je ne vois pas très bien le sens de l'intervention.

M. le Maire : Ce n'est pas ta rue. Quand on a une autorisation de programme et qu'on voit le nom des rues passer, que l'on sait que l'intérêt est de refaire certaines rues dans Polangis, que l'on habite autour de ces rues-là, on ne peut pas voter contre. Cela me dérange. Ce n'est pas toi, mais peu importe. Moi, j'ai le droit de faire cette remarque parce que nous nous défonçons avec les élus, nous nous démenons, nous étions sur le terrain cette semaine dans des rues qui sont délabrées, qui sont les plus abîmées de Joinville, nous enterrons les réseaux, nous assainissons, nous faisons le boulot, la valeur du quartier va faire « tchoup ! », c'est énorme, et même pas un vote, même pas une abstention. C'est irresponsable. Je suis écœuré, c'est tout. Je le dis, vous réglerez entre vous les choses.

Mme Sylvie MERCIER : Je ne comprends pas.

M. le Maire : Je te dis que dans les élus de l'opposition, quand parfois vous êtes à côté d'une rue ou d'un truc qui se fait, qui est d'intérêt général...

Mme Sylvie MERCIER : Je crois que ce n'est pas une question de savoir qui est où.

M. le Maire : Si, c'est une question. À un moment, on ne peut pas voter contre une autorisation de programme, ce n'est pas un problème politique. Si vous voulez garder Polangis très fatigué comme il est sur un grand nombre de voiries, gardez-le, mais franchement !

Mme Sylvie MERCIER : Ce n'est peut-être pas l'autorisation de programme que...

M. le Maire : Si, on vient de la signaler, je viens de la signer.

Mme Sylvie MERCIER : Peut-être que l'autorisation de programme aurait pu être plus grande.

M. le Maire : Sylvie, je ne prends pas mal ta remarque, tu n'as peut-être pas lu les autorisations de programme parce qu'il y a tellement de choses à lire, je comprends, mais les rues franchement nous venons de les citer, ce n'est pas rien. Cela va de l'école Oudinot à la place Mozart. C'est énorme. Énorme. Cela va même se faire, je vais dévoiler les choses, sur deux ans, et nous allons faire comme à Paris, nous allons consulter pour fermer devant l'école Oudinot avec des systèmes de bornes l'année prochaine, nous allons d'abord consulter les quelques riverains intéressés pour apaiser complètement cette rue. C'est la demande des fédérations, c'est la demande politique, c'est la demande de tout le monde. C'est la demande de tout le monde.

Mais franchement, allez vous balader dans ces rues-là, elles sont très fatiguées. Nous refaisons l'éclairage, nous mettons du led, nous mettons 1 million, tout le monde s'en fout, je suis écœuré. Franchement je suis écœuré. Pas merci c'est normal, on ne remercie jamais le maire ni la municipalité. Simplement on est un peu correct et on s'abstient, au pire. Parce qu'en plus nous allons végétaliser, décroûter. C'est honteux.

Mme Virginie TOLLARD : C'est le chemin des Écoles…

M. le Maire : C'est du travail pour mes services qui sont là-bas, pour tout le monde.

Mme Virginie TOLLARD : M. le maire, c'est le chemin des Écoles, en plus.

M. le Maire : Que vous ne soyez pas d'accord avec les constructions c'est un sujet, je le comprends. Cela, je comprends. Mais pour des rues, franchement c'est de l'intérêt général. Une voirie, c'est fondamental, surtout les voiries que nous sommes en train d'attaquer sur le quartier de Polangis, ce sont des voiries de décroûtage, de végétalisation. En plus nous allons nous occuper des recommandations pour le type de plantation.

Cela va dans le fond de la question de M. RENUCCI tout à l'heure sur l'optimisation des choses. Là, nous allons sur certaines plantations qui n'auront pas besoin d'arrosage. Nous travaillons. Et on vote contre la rue. Voilà, votez contre la rue, soyez heureux, les Joinvillais. Moi je suis écœuré, je le dis franchement. Je suis écœuré. Franchement, des fois je me demande ce que nous faisons là. Ce n'est pas possible. Je le dis calmement mais on donne à manger, on donne du caviar. Franchement il y a des rues, allez vous balader à la campagne dans des villages où il n'y a même plus un trottoir de refait. Ici, plus on en refait, moins c'est bien. Continuez, continuons ensemble. Nous passons au vote.

M. Francis SELLAM : Merci M. le Maire. Bien sûr, nous avons déjà voté.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Décide de clore l'autorisation de programme n°8 en ajustant les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°8 : GUICHET UNIQUE							
CREDIT DE PAIEMENTS							TOTAL
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	
23 388	109 057	732 325	2 976 576	207 028	67 538	33 446	4 149 358

Article 2 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°9 et les crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE											
CREDIT DE PAIEMENTS											
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 prévisionnel	TOTAL INITIAL en 2016	TOTAL révisé en 2021	TOTAL révisé en 2022	TOTAL révisé en 2023
66 256,00	232 977,00	201 728,00	61 941,00	45 532,42	169 338,56	90 542,50	515 287,54	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04

Article 3 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°11 et les crédits de paiement de la

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	
528 393,77	947 132,84	281 858,39	1 757 385,00

Article 4 : Décide de réviser l'autorisation de programme n°12 et les crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 768,50	3 438 833,16	5 141 000,00	3 674 500,01	1 754 623,33	14 163 725,00

Article 5 : Décide de créer l'autorisation de programme n°13 et les crédits de paiement de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE								
								TOTAL
2023 prévisionnel	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	
211 000,00	462 500,00	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	222 000,00	2 238 000,00

Article 6 : Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets des années concernées et que les reports d'engagements se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année suivante.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

8 . Vote des taux d'imposition des taxes directes locales en 2023

Suite aux nombreuses réformes de la fiscalité, les communes perdent peu à peu les impôts locaux et le pouvoir de voter leur taux.

En 2016, les impôts dits économiques (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales) ont été transférés à la Métropole du Grand Paris et à l'Établissement public territorial Paris Est Marne et Bois.

En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la réforme a été initiée en 2018, a été supprimée et remplacée par la part départementale de la taxe foncière, augmentée d'un coefficient correcteur.

Par conséquent, la commune ne conserve un pouvoir de taux que sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Depuis 2014, les taux communaux sont inchangés. Ils sont de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,67 % (pour mémoire, en 2020, le taux départemental avait été ajouté au taux communal soit 13,75 % + 26,92 %)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36 ,27 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,30 %

Je vous propose de conserver et de voter les mêmes taux pour l'année 2023.

Compte tenu des bases prévisionnelles qui ont été notifiées par les services fiscaux le 10 mars dernier, la Ville peut compter sur les recettes suivantes :

- 15 070 675 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 4 788 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 370 226 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il faut ajouter à ces recettes le produit issu de la majoration de taxe d'habitation adoptée par le conseil en municipal en 2016 à un taux depuis inchangé de 20 % qui est estimé à 65 209 € pour 2023.

Principaux textes réglementaires	- articles 1639 A et suivants du Code Général des Impôts - délibération n°7 du conseil municipal du 29 avril 2014 portant vote des taux d'imposition applicables en 2014 - délibération n°20 du conseil municipal du 14 juin 2016 portant majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : Je vais faire simple. Nous n'augmentons pas depuis 2015 les impôts et je vous rappelle que l'augmentation que vous allez vous apercevoir sur votre taxe foncière de 7,1 % est due uniquement à la revalorisation des bases fiscales qui ont été décidées par l'Assemblée nationale et par le Gouvernement.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je voudrais juste être sûr : vous vous abstenez sur le fait que nous n'augmentons pas ? Excusez-moi, je vais juste reprendre le vote car nous avons une incertitude. Le vote porte sur les taux d'imposition des taxes directes locales, c'est-à-dire le fait que nous n'augmentons pas les impôts. C'est bien cela, c'est bien clair.

Je repropose au vote : qui est pour le fait que nous n'augmentions pas les impôts ? Merci. Qui s'abstient ? OK, très bien.

M. Philippe PLATON : Vous n'avez pas dit que vous ne les augmentiez pas, vous avez dit que vous ne les changiez pas.

M. le Maire : Alors l'abstention, cela veut dire quoi ? Je n'ai pas compris. Nous le verrons peut-être dans la prochaine tribune.

M. Philippe PLATON : Dans la mesure où nous ne votons pas un budget…

M. le Maire : Ce n'est pas moi qui augmente les bases, c'est quand même l'État.

Mme Sylvie MERCIER : Je ne veux pas les défendre, mais peut-être auraient-ils prévu de les baisser. On peut aussi baisser.

M. le Maire : Allez-y ! Allez-y ! Ça c'est du populisme. Mais vous ne l'avez pas dit donc ce n'est pas vous. C'est quand même l'État qui augmente les bases de 7 %, ce n'est pas moi. 7 %, ce n'est pas rien. Au passage, mes chers collègues, vous allez avoir une ou deux communes dans l'EPT qui vont augmenter leurs impôts. Je voulais vous le dire. Nous pouvons être fiers de ne pas les augmenter, même si les taux sont hauts, mais nous les augmentons plus. C'est déjà bien.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Fixe ainsi pour 2023 les taux d'imposition suivant :

	Taux communal 2023
Taxe sur le foncier bâti	**40,67 %**
Taxe sur le foncier non bâti	**36,27 %**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	**24,30 %**

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie

TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (5)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

9 . Budget annexe du Port de plaisance - Exercice 2023 - Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2022

Comme chaque année, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe du port de plaisance afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2023.

Pour ce faire, Madame la Comptable publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget annexe du port de plaisance à la clôture de l'exercice 2022. Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	- 15 647,20 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	33 597,29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	17 950,09 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	10 504,72 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	51 636,43 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	62 141,15 €

Il n'y a pas de restes à réaliser, ni en investissement, ni en fonctionnement.

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 dans le budget annexe du port de plaisance de l'exercice 2023.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- fiche de résultats de l'exercice 2022

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Maxime OUANOUNOU : Bonsoir Messieurs, Dames. À mon tour, j'aimerais remercier M. C.L. et M. J.G, ainsi que Mme A.B. avec qui j'ai le plaisir de travailler, et M. A.J. Je sais que je vous harcèle au téléphone, désolé.

Mes chers collègues, comme chaque année je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe du port de plaisance afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2023.

Pour ce faire, comme l'a dit mon collègue M. Francis SELLAM, Mme la comptable publique responsable du service de gestion comptable de Vincennes a certifié la situation financière du budget annexe du port de plaisance à la clôture de l'exercice 2022, et les résultats sont les suivants.

Le tableau de section de fonctionnement : résultat estimé de l'exercice -15 600 euros, résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement 33 500 euros, résultat de clôture de l'exercice 2022, 17 900 euros.

En section d'investissement, résultat estimé de l'exercice 10 500 euros, résultat antérieurement reporté en section d'investissement 51 600 euros, résultat de clôture de l'exercice 2022, 62 100 euros. Il n'y a pas de reste à réaliser, ni en investissement ni en fonctionnement.

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 dans le budget annexe du port de plaisance de l'exercice 2023. En résultat de l'exercice 2022, en section de fonctionnement +17 900 euros et en section d'investissement 62 100 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter cette délibération. Des questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 du budget annexe du port de plaisance sur le budget annexe du port de plaisance de l'exercice 2023, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2022 :

- section de fonctionnement : + 17 950,09 €
- section d'investissement : + 62 141,15 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu

de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Contre : (4)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2022
COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT
BUDGET ANNEXE – PORT DE PLAISANCE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévu	131 042,82	301 215,76	432 258,58
Réalisé	79 389,39	247 175,20	326 564,59
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
Prévu	131 042,82	301 215,76	432 258,58
Réalisé	68 884,67	262 822,40	331 707,07
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
SOLDE			
Résultat de l'année	10 504,72	-15 647,20	-5 142,48
Résultat de l'année N-1	51 636,43	33 597,29	85 233,72
RESULTAT CUMULE	**62 141,15**	**17 950,09**	**80 091,24**
SOLDE DES RESTES A REALISER (Pour information)	0,00	0,00	0,00

La comptable publique

Responsable du service de gestion comptable

Marie ROUSSEING ABRY

Le Maire

Olivier DOSNE

10 . Budget annexe du Port de plaisance - Exercice 2023 - Vote du budget primitif

Le budget du port de plaisance pour 2023 est équilibré en dépenses et en recettes à 439 099,11 €. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2022 que nous venons de voter. Il se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibrée en dépenses et en recettes à 296 619,16 €)

LES DÉPENSES

- Charges à caractère général (chapitre 011) 85 732,36 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Port de plaisance : les frais d'électricité (40 000 €) et d'eau (7 000 €), les frais de maintenance de la capitainerie et des bateaux communaux, l'entretien des espaces communs, la redevance d'occupation versée à Voies Navigables de France (12 700 €).
Parmi les nouvelles dépenses inscrites au titre de 2023, il faut relever la formation des agents du port à la conduite du bateau agitateur pour un montant de 11 200 €.

- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 128 000,00 €

Le budget annexe du Port de plaisance rembourse au budget principal de la commune le personnel mis à disposition par la Ville.

- Autres charges courantes (chapitre 65) 1 000,00 €

Dans ce chapitre, est prévu l'éventuel remboursement de recettes des exercices antérieurs, auparavant comptabilisé au chapitre 67 (en M14).

- Charges financières (chapitre 66) 548,00 €

Cette dépense correspond aux remboursements des intérêts de la dette. Ce poste est en diminution constante chaque année en raison de l'extinction progressive de l'encours de dette.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) 1 000,00 €

Une somme est inscrite pour faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) 80 338,80 €

Il s'agit des dotations aux amortissements. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2023.

LES RECETTES

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 222 310,00 €

Ce chapitre comprend les droits de stationnement versés par les plaisanciers (190 350 €) et les usagers des bateaux électriques (35 000 €).

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 43 090,60 €

Il s'agit du remboursement des charges (électricité, eau,...) et du loyer versé par la société AR MEN.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) 13 268,47 €

Ce chapitre comprend les écritures de reprise des subventions d'équipement perçues en 2016 pour l'aménagement des quais et la création d'une halte fluviale.

- Résultat de fonctionnement (R 002) 17 950,09 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération relative à la reprise anticipée des résultats 2022, le budget annexe du Port de plaisance a dégagé un résultat excédentaire de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(Équilibrée en dépenses et en recettes à 142 479,95 €)

LES DÉPENSES

- Remboursement d'emprunts (chapitre 16) 26 700,00 €

Il s'agit du remboursement des emprunts venant à échéance. Ce chapitre a fortement baissé en 2020 grâce au remboursement total d'un des emprunts en 2020.

L'encours de dette n'est plus que de 115 732,52 € au 1er janvier 2023. Le profil d'extinction de la dette indique que les deux emprunts restant seront soldés en 2027.

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) 20 000,00 €

En 2022, plusieurs études ont été menées sur les travaux d'évacuation des cuves et le diagnostic sédimentaire de l'eau. Il convient à nouveau d'ouvrir des crédits pour réaliser d'éventuelles nouvelles études.

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 82 511,48 €

En 2023, plusieurs dépenses d'investissement sont prévues :
- l'acquisition de 16 échelles (15 000 €)
- l'acquisition de 2 nouveaux bateaux électriques (35 000 €)
- l'acquisition de nouvel outillage (1 000 €)

Enfin, ce chapitre sert de variable d'ajustement de la section d'investissement du fait de l'excédent repris des années antérieures (30 511,48 €).

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 13 268,47 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES

- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 80 338,80 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Résultat d'investissement (R 001) 62 141,15 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération, le budget annexe du port a dégagé un excédent en 2022.

* *
*

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise des résultats 2022

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Maxime OUANOUNOU : Mes chers collègues, le budget du port de plaisance pour 2023 est équilibré en dépenses et en recettes à 439 000 euros. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2022 que nous venons de voter. Il se compose ainsi.

En fonctionnement, les dépenses principales sont les suivantes. Charges à caractère général : électricité, eau, frais de maintenance de la capitainerie et des deux bateaux communaux, entretien des espaces communs, redevance d'occupation versée par VNF, information des agents, utilisation du bateau agitateur (qui veut dire désenvaseur) auquel il faut rajouter des petites dépenses récurrentes (achat de petits équipements, maintenance des logiciels) : 85 700 euros.

Charges de personnel, remboursement à la ville des frais de personnel mis à disposition : 128 000 euros.
Opérations d'ordre de transfert entre sections, dotations aux amortissements : 80 200 euros.

Les recettes principales sont : produits des services, droits de stationnement versés par les plaisanciers et location de bateaux électriques : 222 000 euros. Remboursement des charges électricité, eau, par les plaisanciers et les loyers d'Armen, c'est l'auto-école de bateau, à 43 000 euros. Subventions d'équipement perçues en 2016 pour l'aménagement des quais : 13 000 euros. Résultat de fonctionnement : 17 900 euros.
En investissement, les dépenses principales sont les suivantes : remboursement d'emprunt 26 700

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

euros, éventuelles études 20 000 euros, acquisition 16 échelles de bateaux électriques pour la location, nouvel outillage : 82 000 euros, opérations d'ordre de transfert entre sections : 13 000 euros.

Les recettes principales sont : opérations d'ordre de transfert entre sections : 80 000 euros, et résultat d'investissement : 62 000 euros.

En résumé, les nouveautés par rapport au budget précédent : sur le fonctionnement, il est prévu de former des agents du port pour utilisation du bateau agitateur afin de pouvoir réaliser le désenvasement du port en interne. Augmentation du budget électricité au regard de l'augmentation des tarifs.

Sur le budget, en investissement la ville envisage l'achat de deux bateaux électriques qui seront loués à partir du mois de mai afin de pouvoir cette année mieux répondre à la demande.
Des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Une question, mes chers collègues, sur le budget, mais c'est un petit peu à côté du budget tout en étant dans le budget, en résumé. Je m'explique. C'est clair. La question va porter sur le bateau désenvaseur. Du personnel va être formé. Lorsque le bateau part en déplacement, c'est-à-dire lorsqu'il est loué ou prêté, cela veut dire que le personnel qui l'utilise va partir aussi en déplacement avec, ou pas du tout ? Le fait de partir, cela enrichit aussi humainement le personnel de faire voir sa technicité ailleurs. Je voulais savoir s'il va suivre le bateau ou pas en déplacement.

M. Maxime OUANOUNOU : Pas du tout. C'est pour la ville, c'est personnel.

Merci. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Adopte, par chapitre, le budget primitif du port de plaisance pour l'exercice 2023, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 439 099,11 €
- en dépenses : 439 099,11 €

Dont :
- *Section de fonctionnement : 296 619,16 €*
- *Section d'investissement : 142 479,95 €*

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Contre : (4)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023

COMMUNE : COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21940042100174

POSTE COMPTABLE : VINCENNES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : PORT DE PLAISANCE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	45
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	46

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	19943

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	10.84
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	13.31
3	Dépenses d'équipement brut / population	5.14
4	Encours de dette / population (2) (3)	5.8
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59.18
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	91.55
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38.63
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	43.61
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	18.51

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	331 707,07	326 564,59	85 233,72	A1	80 091,24
Investissement	68 884,67	79 389,39	(3) 51 636,43	A2	62 141,15
Fonctionnement	262 822,40	247 175,20	(4) 33 597,29	A3	17 950,09

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	80 091,24
Investissement	A2 + B2	62 141,15
Fonctionnement	A3 + B3	17 950,09

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

Conseil Municipal - Séance du 11 avril 2023

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	142 479,95	80 338,80
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 62 141,15
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	142 479,95	142 479,95

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	296 619,16	278 669,07
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 17 950,09
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	296 619,16	296 619,16
	TOTAL DU BUDGET (4)	439 099,11	439 099,11

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Conseil Municipal - Séance du 13 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	16 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	77 134,35	0,00	82 511,48	82 511,48	82 511,48
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**93 134,35**	**0,00**	**102 511,48**	**102 511,48**	**102 511,48**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 640,00	0,00	26 700,00	26 700,00	26 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**24 640,00**	**0,00**	**26 700,00**	**26 700,00**	**26 700,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**117 774,35**	**0,00**	**129 211,48**	**129 211,48**	**129 211,48**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*	*13 268,47*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***13 268,47***		***13 268,47***	***13 268,47***	***13 268,47***
TOTAL		**131 042,82**	**0,00**	**142 479,95**	**142 479,95**	**142 479,95**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**142 479,95**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*79 406,39*		*80 338,80*	*80 338,80*	*80 338,80*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***79 406,39***		***80 338,80***	***80 338,80***	***80 338,80***
TOTAL		**79 406,39**	**0,00**	**80 338,80**	**80 338,80**	**80 338,80**
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						**62 141,15**
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**142 479,95**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**67 070,33**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	106 071,37	0,00	85 732,36	85 732,36	85 732,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	113 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**220 071,37**	**0,00**	**214 732,36**	**214 732,36**	**214 732,36**
66	Charges financières	738,00	0,00	548,00	548,00	548,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**221 809,37**	**0,00**	**216 280,36**	**216 280,36**	**216 280,36**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*79 406,39*		*80 338,80*	*80 338,80*	*80 338,80*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***79 406,39***		***80 338,80***	***80 338,80***	***80 338,80***
TOTAL		**301 215,76**	**0,00**	**296 619,16**	**296 619,16**	**296 619,16**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**296 619,16**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 350,00	0,00	222 310,00	222 310,00	222 310,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	44 000,00	0,00	43 090,60	43 090,60	43 090,60
Total des recettes de gestion courante		**254 350,00**	**0,00**	**265 400,60**	**265 400,60**	**265 400,60**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**254 350,00**	**0,00**	**265 400,60**	**265 400,60**	**265 400,60**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*	*13 268,47*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***13 268,47***		***13 268,47***	***13 268,47***	***13 268,47***
TOTAL		**267 618,47**	**0,00**	**278 669,07**	**278 669,07**	**278 669,07**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**17 950,09**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**296 619,16**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**67 070,33**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*13 268,47*	13 268,47
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		26 700,00	*0,00*	26 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		20 000,00	*0,00*	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		82 511,48	*0,00*	82 511,48
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**129 211,48**	***13 268,47***	**142 479,95**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**142 479,95**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	85 732,36		85 732,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	128 000,00		128 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	*0,00*	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	548,00	*0,00*	548,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	*0,00*	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*80 338,80*	80 338,80
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**216 280,36**	***80 338,80***	**296 619,16**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**296 619,16**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)		Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00		*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00		*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	(6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00		*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00		*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00		*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	(7)	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00		*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00		*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00		*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*80 338,80*	80 338,80
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00		*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**		***80 338,80***	**80 338,80**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**62 141,15**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**142 479,95**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	222 310,00		222 310,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	43 090,60	*0,00*	43 090,60
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*13 268,47*	13 268,47
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**265 400,60**	***13 268,47***	**278 669,07**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**17 950,09**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**296 619,16**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**131 042,82**	**0,00**	**0,00**	**142 479,95**	**142 479,95**	**0,00**	**142 479,95**	**142 479,95**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	77 134,35	0,00	0,00	82 511,48	82 511,48	0,00	82 511,48	82 511,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**93 134,35**	**0,00**	**0,00**	**102 511,48**	**102 511,48**	**0,00**	**102 511,48**	**102 511,48**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 640,00	0,00		26 700,00	26 700,00		26 700,00	26 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**24 640,00**	**0,00**	**0,00**	**26 700,00**	**26 700,00**	**0,00**	**26 700,00**	**26 700,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**117 774,35**	**0,00**	**0,00**	**129 211,48**	**129 211,48**	**0,00**	**129 211,48**	**129 211,48**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*13 268,47*			*13 268,47*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**13 268,47**			**13 268,47**	**13 268,47**		**13 268,47**	**13 268,47**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**142 479,95**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**79 406,39**	**0,00**	**80 338,80**	**80 338,80**	**80 338,80**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*79 406,39*		*80 338,80*	*80 338,80*	*80 338,80*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***79 406,39***		***80 338,80***	***80 338,80***	***80 338,80***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**62 141,15**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**142 479,95**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**131 042,82**	**0,00**	**0,00**	**142 479,95**	**142 479,95**	**0,00**	**142 479,95**	**142 479,95**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	16 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	77 134,35	0,00	0,00	82 511,48	82 511,48	0,00	82 511,48	82 511,48
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	26 570,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
21828	Autres matériels de transport	500,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	49 063,48	0,00		31 511,48	31 511,48	0,00	31 511,48	31 511,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**93 134,35**	**0,00**	**0,00**	**102 511,48**	**102 511,48**	**0,00**	**102 511,48**	**102 511,48**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	24 640,00	0,00		26 700,00	26 700,00		26 700,00	26 700,00
1641	Emprunts en euros	24 640,00	0,00		26 700,00	26 700,00		26 700,00	26 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**24 640,00**	**0,00**	**0,00**	**26 700,00**	**26 700,00**	**0,00**	**26 700,00**	**26 700,00**

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - PORT DE PLAISANCE - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**117 774,35**	**0,00**	**0,00**	**129 211,48**	**129 211,48**	**0,00**	**129 211,48**	**129 211,48**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*13 268,47*			*13 268,47*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*13 268,47*			*13 268,47*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*688,24*			*688,24*	*688,24*		*688,24*	*688,24*
13912	*Subv. transf. Régions*	*7 138,71*			*7 138,71*	*7 138,71*		*7 138,71*	*7 138,71*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*5 441,52*			*5 441,52*	*5 441,52*		*5 441,52*	*5 441,52*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**13 268,47**			**13 268,47**	**13 268,47**		**13 268,47**	**13 268,47**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**79 406,39**	**0,00**	**80 338,80**	**80 338,80**	**80 338,80**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*79 406,39*		*80 338,80*	*80 338,80*	*80 338,80*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*1 428,00*	*1 428,00*	*1 428,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*57 937,00*		*58 000,00*	*58 000,00*	*58 000,00*
281533	*Réseaux câblés*	*150,00*		*150,00*	*150,00*	*150,00*
281538	*Autres réseaux*	*160,00*		*160,00*	*160,00*	*160,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*459,04*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*493,33*	*493,33*	*493,33*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*197,00*		*197,00*	*197,00*	*197,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*20 503,35*		*19 910,47*	*19 910,47*	*19 910,47*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***79 406,39***		***80 338,80***	***80 338,80***	***80 338,80***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**301 215,76**	**0,00**	**0,00**	**296 619,16**	**296 619,16**	**0,00**	**296 619,16**	**296 619,16**
011	Charges à caractère général (3)	106 071,37	0,00	0,00	85 732,36	85 732,36	0,00	85 732,36	85 732,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	113 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00		128 000,00	128 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**220 071,37**	**0,00**	**0,00**	**214 732,36**	**214 732,36**	**0,00**	**214 732,36**	**214 732,36**
66	Charges financières	738,00	0,00		548,00	548,00		548,00	548,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 738,00**	**0,00**	**0,00**	**1 548,00**	**1 548,00**		**1 548,00**	**1 548,00**
Total des dépenses réelles		**221 809,37**	**0,00**	**0,00**	**216 280,36**	**216 280,36**	**0,00**	**216 280,36**	**216 280,36**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*79 406,39*			*80 338,80*	*80 338,80*		*80 338,80*	*80 338,80*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**79 406,39**			**80 338,80**	**80 338,80**		**80 338,80**	**80 338,80**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**296 619,16**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**267 618,47**	**0,00**	**278 669,07**	**278 669,07**	**278 669,07**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 350,00	0,00	222 310,00	222 310,00	222 310,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	44 000,00	0,00	43 090,60	43 090,60	43 090,60
Total des recettes de gestion des services		**254 350,00**	**0,00**	**265 400,60**	**265 400,60**	**265 400,60**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**254 350,00**	**0,00**	**265 400,60**	**265 400,60**	**265 400,60**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*	*13 268,47*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**13 268,47**		**13 268,47**	**13 268,47**	**13 268,47**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**17 950,09**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**296 619,16**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**301 215,76**	**0,00**	**0,00**	**296 619,16**	**296 619,16**	**0,00**	**296 619,16**	**296 619,16**
011	Charges à caractère général (4)	106 071,37	0,00	0,00	85 732,36	85 732,36	0,00	85 732,36	85 732,36
60611	Eau et assainissement	5 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	34 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 450,00	0,00		2 050,00	2 050,00	0,00	2 050,00	2 050,00
61358	Autres	0,00	0,00		240,00	240,00	0,00	240,00	240,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		756,00	756,00	0,00	756,00	756,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	400,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6156	Maintenance	2 820,00	0,00		2 820,00	2 820,00	0,00	2 820,00	2 820,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	35 513,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
6188	Autres frais divers	10 588,37	0,00		726,36	726,36	0,00	726,36	726,36
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		2 160,00	2 160,00	0,00	2 160,00	2 160,00
6262	Frais de télécommunications	580,00	0,00		780,00	780,00	0,00	780,00	780,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations)	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6288	Autres services extérieurs	920,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 700,00	0,00		12 700,00	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	113 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00		128 000,00	128 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	113 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00		128 000,00	128 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - PORT DE PLAISANCE - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**220 071,37**	**0,00**	**0,00**	**214 732,36**	**214 732,36**	**0,00**	**214 732,36**	**214 732,36**
66	Charges financières	738,00	0,00		548,00	548,00		548,00	548,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	850,00	0,00		660,00	660,00		660,00	660,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-112,00	0,00		-112,00	-112,00		-112,00	-112,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**1 738,00**	**0,00**	**0,00**	**1 548,00**	**1 548,00**		**1 548,00**	**1 548,00**
Total des dépenses réelles		**221 809,37**	**0,00**	**0,00**	**216 280,36**	**216 280,36**	**0,00**	**216 280,36**	**216 280,36**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*79 406,39*			*80 338,80*	*80 338,80*		*80 338,80*	*80 338,80*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*79 406,39*			*80 338,80*	*80 338,80*		*80 338,80*	*80 338,80*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**79 406,39**			**80 338,80**	**80 338,80**		**80 338,80**	**80 338,80**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	333,20
Montant des ICNE de l'exercice N-1	445,20
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-112,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**267 618,47**	**0,00**	**278 669,07**	**278 669,07**	**278 669,07**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 350,00	0,00	222 310,00	222 310,00	222 310,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	190 000,00	0,00	187 000,00	187 000,00	187 000,00
70688	Autres prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7082	Commissions	350,00	0,00	310,00	310,00	310,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	44 000,00	0,00	43 090,60	43 090,60	43 090,60
752	Revenus des immeubles	16 000,00	0,00	15 090,60	15 090,60	15 090,60
75888	Autres	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion des services		**254 350,00**	**0,00**	**265 400,60**	**265 400,60**	**265 400,60**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**254 350,00**	**0,00**	**265 400,60**	**265 400,60**	**265 400,60**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*	*13 268,47*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*13 268,47*		*13 268,47*	*13 268,47*	*13 268,47*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**13 268,47**		**13 268,47**	**13 268,47**	**13 268,47**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**390 696,25**									
1641 Emprunts en euros (total)					390 696,25									
500	CREDIT MUTUEL	18/12/2003	01/04/2008	30/06/2009	330 696,25	F	Taux fixe à 2.804 %	2,804	2,834	EUR	T	P	O	A-1
501	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2009	31/03/2011	31/03/2012	60 000,00	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	3,710	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**390 696,25**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**115 732,52**					**25 657,42**	**657,78**	**0,00**	**333,90**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		115 732,52					25 657,42	657,78	0,00	333,90
500	N	0,00	A-1	99 732,52	4,25	F	Taux fixe à 0.07 %	0,070	21 657,42	64,18	0,00	0,00
501	N	0,00	A-1	16 000,00	3,25	F	Taux fixe à 3.71 %	3,710	4 000,00	593,60	0,00	333,90
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**115 732,52**					**25 657,42**	**657,78**	**0,00**	**333,90**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	115 732,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2020-12-15
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Logiciels et licences	2	15/12/2020
L	Agencements sur sol d'autrui selon durée du bail	30	15/12/2020
L	Réseaux cablés	20	15/12/2020
L	Autres réseaux	20	15/12/2020
L	Autre matériel technique	10	15/12/2020
L	Autre install, matériel et outillage technique	10	15/12/2020
L	Autres matériels de transport	10	15/12/2020
L	Autre matériel informatique	5	15/12/2020
L	Autres matériel et mobilier	10	15/12/2020
L	Autres équipements	10	15/12/2020
L	Bateau	15	15/12/2020

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

11 . Actualisation du tarif de l'électricité pour les usagers du port de plaisance

La Commune de Joinville-le-Pont est adhérente à la compétence « Électricité » de l'établissement public de coopération intercommunale de la région parisienne, le SIPPEREC .

Dans un souci de transparence et d'équité, les liquides (eau, électricité) seront fournis aux usagers au prix coûtant.

Depuis la dernière actualisation adoptée lors du conseil municipal du 11 octobre 2022, le prix de l'électricité n'a cessé de croître pour atteindre aujourd'hui chez notre fournisseur le prix de 0,32 euro TTC le Kwh, La dernière délibération avait permis une actualisation à 0,21 TTC le Kwh.

Je vous rappelle que ce travail d'actualisation est plus que nécessaire dans la mesure où le budget annexe du Port de plaisance est un Service Public Industriel et Commercial. A l'image du budget d'une PME, il est non seulement tenu à un strict équilibre économique et financier mais il a en plus, comme seule ressource, les participations versées par ses différents usagers. La Commune ne peut ainsi subventionner ce budget. C'est pourquoi il n'est pas envisageable que le budget du Port finance par du déficit cette augmentation du coût d'une électricité destinée à des usages privés et domestiques de particuliers.

A ce titre, je vous propose de fixer le tarif pour l'électricité à 0,32 euro TTC le Kwh à compter du 1er mai 2023 soit une augmentation de 52,38%.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°23 du conseil municipal du 11 octobre 2022

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Maxime OUANOUNOU : Mes chers collègues, la commune de Joinville-le-Pont est adhérente à la compétence électricité de l'établissement public de coopération intercommunale de la région parisienne, le SIPPEREC.

Mes chers collègues, je vous demande de retenir cette phrase : « Dans un souci de transparence et d'équité, les liquides, eau, électricité sont soumis aux usagers au prix coûtant. » C'est pour cela que nous subissons actuellement une hausse de l'électricité qu'il convient de répercuter sur le prix facturé aux plaisanciers. Pour ce faire, il est nécessaire de soumettre cette hausse au vote du conseil municipal, actualisation de 0,21 euro TTC le kilowatt à 0,32 le kilowatt, soit 52,38 % d'augmentation. Et cela, mes chers collègues, depuis le mois de janvier.

Des questions ?

M. Tony RENUCCI : Nous en avions parlé en commission, j'avais demandé si les usagers du port de plaisance bénéficiaient du bouclier tarifaire. J'avais compris que non parce que le contrat ne le permet

pas. Est-ce une information que vous avez pu vérifier depuis la commission et qui se confirme ? Serait-il possible d'avoir aussi à disposition le contrat avec le SIPPEREC pour pouvoir regarder cette information ? Deuxième chose : je pense qu'il serait bien, chaque fois et en amont du vote de ces délibérations, d'en informer les riverains concernés. Chaque fois que je vérifie l'information auprès d'eux, ils ne sont pas au courant, en tout cas ceux auxquels je demande.

M. Maxime OUANOUNOU : M. RENUCCI, ne vous inquiétez pas, tout est organisé. L'information est passée au moment où l'on reçoit la facture. On ne la découvre pas comme cela. C'est semestriel. Quand nous recevons la facture, nous l'annonçons en conseil municipal. Du mois de janvier à maintenant, c'est le port de plaisance, la trésorerie, c'est nous qui payons. Je ne réclame pas la différence.

M. Tony RENUCCI : Je n'ai pas compris la réponse, pardon. Ils ne payent pas avant que nous votions ce nouveau tarif.

M. Maxime OUANOUNOU : Non, ils payent un mois après.

M. Tony RENUCCI : Je dis juste que c'est bien de les en informer en amont du vote.

M. Maxime OUANOUNOU : Bien sûr, c'est normal.

M. Tony RENUCCI : J'ai vérifié auprès d'eux s'ils étaient au courant, ils me disent qu'ils ne l'étaient pas, sur le fait que cela allait augmenter. Je n'ai pas compris la réponse par rapport au bouclier tarifaire.

M. Maxime OUANOUNOU : Ils ne bénéficient pas du bouclier.

M. Tony RENUCCI : Pourrions-nous avoir accès ?

M. Maxime OUANOUNOU : Bien sûr, il n'y a pas de problème.

M. le Maire : Vous connaissez le port, Max le connaît très bien, je pense que je le connais très très très très bien aussi. Vous n'êtes pas sans savoir que la population qui habite sur le port est plus une population sédentaire et précaire – j'insiste, je le dis beaucoup avec beaucoup d'attention – qu'une population de plaisanciers.

Pourquoi je dis cela ? Ils ne nous donnent pas leur bulletin d'assurance, un grand nombre de bateaux ne sont plus du tout en état de naviguer, voire sont pratiquement en train de couler. S'ils s'intéressaient aux choses... Ce n'est pas qu'ils ne s'intéressent pas, ils ont une petite association – qui est bien sympathique au passage –, mais c'est compliqué. Sur le port nous essayons tranquillement mais sûrement de remettre de l'ordre en tenant compte de la précarité des occupants, mais ce port ne peut pas rester comme cela.

Là, nous n'allons pas entrer dans un débat sur l'électricité au niveau national, mais c'est honteux. Nous sommes d'accord, c'est honteux : 52 % d'augmentation, c'est honteux. Mais à qui la faute ? Tous les gouvernants actuels et précédents. Nous n'allons pas revenir sur l'indépendance énergétique de la France mais quand quelqu'un commence un mandat avec M. Nicolas HULOT qui prône l'éolienne et qui propose d'enlever l'atome, et la même personne prend un coup d'éolienne et se dit : « Finalement il faut remettre l'atome. », en attendant il n'y a plus d'indépendance énergétique et des millions de personnes voient leur facture s'envoler par de l'incompétence politique et idéologique. C'est la réalité.

Je regrette vraiment pour les gens de ces bateaux d'avoir une telle augmentation. Il est vrai qu'au niveau du SIPPEREC, il serait utile de faire remonter les choses. Je ne sais pas parce que ce sont des contrats négociés généralement sur un an, deux ans ou trois ans peut-être, comme le SIGEIF, mais il est vrai que je partage complètement votre interrogation. C'est honteux, cela ne paraît rien mais c'est beaucoup, surtout sur une population précaire.

Après, j'insiste, nous avons aussi des possibilités de solliciter notre CCAS pour des aides ponctuelles. L'État file bien des chèques de 100 balles pour faire un plein d'essence ou des trucs, on ne sait plus qui les touche, qui ne les touche pas. Localement, vu le nombre de bateaux, nous sommes capables

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

de calibrer, de quantifier, en plus avec respect et confidentialité, les personnes qui nous solliciteraient. La ville est là s'il faut, Max. Je le dis.

M. Maxime OUANOUNOU : Oui, moi je les aides au plus près.

M. le Maire : La ville est là, mais ce sont des gens qui n'osent pas demander ou qui n'ont pas la force, le mental pour aller demander de l'aide et qui ne demandent rien, c'est un fait. Le port de Joinville est beau parce qu'il est comme cela, mais en attendant c'est triste. Cette augmentation, nous ne savons pas comment elle va s'arrêter. Là, c'est cela, peut-être que dans trois mois il y a encore une délib et cela reprend on ne sait pas combien.

C'est surtout au niveau du SIPPEREC qu'il va falloir que les villes et les territoires agissent pour dire à un moment stop. Voilà. Mais dans tous nos entourages, la facture électrique explose malgré le bouclier. Là, 80 ? Les HLM, vous connaissez le sujet. Des boucliers ne sont pas là ou sont là, des contrats ont été signés à certaines périodes et font que « boum ». Pareil pour le gaz.

M. Maxime OUANOUNOU : Je passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Fixe le tarif de l'électricité fournie aux usagers du port de plaisance à 0,32 euro TTC le Kwh. Ce tarif sera appliqué à compter du 1er mai 2023.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant, l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du Code général des collectivité territoriale, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

12 . Budget annexe du cinéma - Exercice 2023 - Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2022

Comme chaque année, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2023.

Pour ce faire, Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget annexe du cinéma à la clôture de l'exercice 2022. Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	3 112,00 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	69 605,87 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	72 717,87 €

Il n'y a pas de restes à réaliser, ni en investissement, ni en fonctionnement.

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 dans le budget annexe du cinéma de l'exercice 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- fiche de résultat de l'exercice 2022

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELAM : Mme Chantal ALLAIN étant malade, on m'a demandé de la remplacer. Un petit coucou à Mme Chantal ALLAIN qui nous écoute, et bon rétablissement à toi.

Nous avons un résultat global de clôture à 0 pour le fonctionnement ; en investissement, 72 700 euros ; et nous notons qu'il n'y a pas de reste à réaliser dans les deux sections.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma sur le budget annexe du cinéma de l'exercice 2023, de la manière suivante :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Résultats de l'exercice 2022 :

- section de fonctionnement : 0,00 €
- section d'investissement : 72 717,87 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (4)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2022

COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT

BUDGET ANNEXE – CINEMA

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévu	91 389,87	144 639,00	236 028,87
Réalisé	21 784,00	129 215,93	150 999,93
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
Prévu	91 389,87	144 639,00	236 028,87
Réalisé	18 672,00	129 215,93	147 887,93
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
SOLDE			
Résultat de l'année	3 112,00	0,00	3 112,00
Résultat de l'année N-1	69 605,87	0,00	69 605,87
RESULTAT CUMULE	**72 717,87**	**0,00**	**72 717,87**
SOLDE DES RESTES A REALISER (Pour information)	*0,00*	*0,00*	*0,00*

La comptable publique

Responsable du service de gestion comptable

Marie ROUSSEING ABRY

Le Maire

Olivier DOSNE

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

13 . Budget annexe du cinéma - Exercice 2023 - Vote du budget primitif

Le budget primitif 2023 du cinéma est équilibré en dépenses et en recettes à 254 007 €. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2022 que nous venons de voter. Ce budget 2023 se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 157 852,00 €)

LES DÉPENSES

- Charges à caractère général (chapitre 011) 45 150,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Cinéma. C'est sur ce chapitre que sont imputés les locations de films (18 000 €) et les frais de maintenance du matériel de projection (7 200 €). Un budget de 1 000 € est également prévu pour les animations.

- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 108 000,00 €

Le budget annexe du Cinéma rembourse au budget principal de la commune les dépenses engendrées par la mise à disposition de personnel par la Ville.

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 400,00 €

Ce chapitre comprend notamment l'hébergement d'une solution informatique pour la mise en place d'un système d'audiovision.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67) 200,00 €

Une somme est prévue pour faire face à des dépenses exceptionnelles.

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 4 102,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens mobiliers acquis sur une durée de vie normale. A l'issue de leur cycle d'amortissement, ces biens mobiliers pourront faire l'objet d'un renouvellement.

Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2023.

LES RECETTES

- Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 40 000,00 €

Les produits issus de la vente des billets de cinéma sont imputés dans ce chapitre.

- Dotations et participations (chapitre 74) 115 097,00 €

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville. Elle est en nette augmentation par rapport à 2022 (+ 9 445 €).

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 2 755,00 €

Il s'agit des écritures comptables liées à la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma pour un montant de 987,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 96 155,00 €)

LES DÉPENSES

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 93 400,00 €

En 2023, il est prévu les acquisitions suivantes :
- un système d'audio-description (3 000 €),
- un nouveau projecteur laser (90 000 €),
- un lecteur blue ray professionnel (400 €).

- Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 2 755,00 €

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES

- Subventions d'investissement (chapitre 13) 19 335,13 €

La commune versera une subvention de 19 335,13 € afin de financer l'acquisition du nouveau projecteur.

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 4 102,00 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 72 717,87 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération, le budget annexe du Cinéma a dégagé un résultat excédentaire en 2022.

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2023.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise des résultats 2022

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELAM : La cession de fonctionnement s'équilibre à 157 850 euros. Parmi les dépenses de fonctionnement, nous retrouvons essentiellement des dépenses de personnel mis à disposition par la commune pour un montant de 108 000 euros, et des charges à caractère général pour 45 000 euros.

Les recettes de fonctionnement pour partie des ventes de billets (40 000 euros), mais surtout de subventions d'équilibre versées par la commune pour un montant de 115 000 euros.

Concernant la section d'investissement qui s'équilibre à 96 000 euros, nous avons des dépenses inscrites au budget 2023 : un nouveau projecteur pour 90 000 euros, de l'audio pour 3 000 euros et un lecteur blu-ray professionnel pour 400 euros.

Les recettes d'investissement sont alimentées par le résultat 2022 avec 72 000 euros et une subvention d'investissement de 19 000 euros. Juste pour information, nous avons accueilli 11 193 spectateurs pour le cinéma sur l'année 2022 contre 5 253 en 2021 et 14 000 en 2019. Nous remontons. Sur l'année 2022 nous étions à -20 % par rapport à la moyenne annuelle sur 2027-2019. Sur le plan national le recul est de 26,9 %, et pour mémoire, à peu près 700 spectateurs sur les deux séances en plein air.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Adopte, par chapitre, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2023, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 254 007,00 €
- en dépenses : 254 007,00 €

Dont :
- Section de fonctionnement : 157 852,00 €
- Section d'investissement : 96 155,00 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Contre : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023

COMMUNE : COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21940042100182

POSTE COMPTABLE : VINCENNES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CINEMA (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Conseil Municipal séance du 11 avril 2023

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L 5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	19943

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1072

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	7.71
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	7.78
3	Dépenses d'équipement brut / population	4.68
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	70.24
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.13
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	60.22
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.87

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	147 887,93	150 999,93	69 605,87	A1	72 717,87
Investissement	18 672,00	21 784,00	(3) 69 605,87	A2	72 717,87
Fonctionnement	129 215,93	129 215,93	(4) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	72 717,87
Investissement	A2 + B2	72 717,87
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
Conseil Municipal - séance du 11 avril 2023	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	96 155,00	23 437,13
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 72 717,87
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	96 155,00	96 155,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	157 852,00	157 852,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	157 852,00	157 852,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	254 007,00	254 007,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Conseil Municipal - Séance du 13 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	72 717,87	0,00	93 400,00	93 400,00	93 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**72 717,87**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**	**93 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**72 717,87**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**	**93 400,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*987,00*		*2 755,00*	*2 755,00*	*2 755,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*17 685,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***18 672,00***		***2 755,00***	***2 755,00***	***2 755,00***
TOTAL		**91 389,87**	**0,00**	**96 155,00**	**96 155,00**	**96 155,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**96 155,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref: 201 503 Berger-Levrault (1012)

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	19 335,13	19 335,13	19 335,13
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**19 335,13**	**19 335,13**	**19 335,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**19 335,13**	**19 335,13**	**19 335,13**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*4 099,00*		*4 102,00*	*4 102,00*	*4 102,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*17 685,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***21 784,00***		***4 102,00***	***4 102,00***	***4 102,00***

TOTAL	**21 784,00**	**0,00**	**23 437,13**	**23 437,13**	**23 437,13**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**72 717,87**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**96 155,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 347,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	44 940,00	0,00	45 150,00	45 150,00	45 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	94 000,00	0,00	108 000,00	108 000,00	108 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**140 340,00**	**0,00**	**153 550,00**	**153 550,00**	**153 550,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**140 540,00**	**0,00**	**153 750,00**	**153 750,00**	**153 750,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*4 099,00*		*4 102,00*	*4 102,00*	*4 102,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***4 099,00***		***4 102,00***	***4 102,00***	***4 102,00***
TOTAL		**144 639,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**	**157 852,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**157 852,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	105 652,00	0,00	115 097,00	115 097,00	115 097,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**143 652,00**	**0,00**	**155 097,00**	**155 097,00**	**155 097,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**143 652,00**	**0,00**	**155 097,00**	**155 097,00**	**155 097,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*987,00*		*2 755,00*	*2 755,00*	*2 755,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***987,00***		***2 755,00***	***2 755,00***	***2 755,00***
TOTAL		**144 639,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**	**157 852,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**157 852,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 347,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*2 755,00*	2 755,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		93 400,00	*0,00*	93 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**93 400,00**	***2 755,00***	**96 155,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	96 155,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	45 150,00		45 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	108 000,00		108 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	400,00	*0,00*	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	*0,00*	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*4 102,00*	4 102,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**153 750,00**	***4 102,00***	**157 852,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	157 852,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		19 335,13	*0,00*	19 335,13
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*4 102,00*	4 102,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**19 335,13**	***4 102,00***	**23 437,13**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**72 717,87**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**96 155,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	40 000,00		40 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	115 097,00		115 097,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*2 755,00*	2 755,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**155 097,00**	***2 755,00***	**157 852,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**157 852,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**91 389,87**	**0,00**	**0,00**	**96 155,00**	**96 155,00**	**0,00**	**96 155,00**	**96 155,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 717,87	0,00	0,00	93 400,00	93 400,00	0,00	93 400,00	93 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**72 717,87**	**0,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**72 717,87**	**0,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*987,00*			*2 755,00*	*2 755,00*		*2 755,00*	*2 755,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*17 685,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**18 672,00**			**2 755,00**	**2 755,00**		**2 755,00**	**2 755,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**96 155,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 784,00**	**0,00**	**23 437,13**	**23 437,13**	**23 437,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	19 335,13	19 335,13	19 335,13
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**19 335,13**	**19 335,13**	**19 335,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**19 335,13**	**19 335,13**	**19 335,13**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*4 099,00*		*4 102,00*	*4 102,00*	*4 102,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*17 685,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***21 784,00***		***4 102,00***	***4 102,00***	***4 102,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**72 717,87**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**96 155,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**91 389,87**	**0,00**	**0,00**	**96 155,00**	**96 155,00**	**0,00**	**96 155,00**	**96 155,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 717,87	0,00	0,00	93 400,00	93 400,00	0,00	93 400,00	93 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	72 717,87	0,00		93 400,00	93 400,00	0,00	93 400,00	93 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**72 717,87**	**0,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**72 717,87**	**0,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**	**0,00**	**93 400,00**	**93 400,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*987,00*			*2 755,00*	*2 755,00*		*2 755,00*	*2 755,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*987,00*			*2 755,00*	*2 755,00*		*2 755,00*	*2 755,00*

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - CINEMA - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*987,00*			*987,00*	*987,00*		*987,00*	*987,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*1 768,00*	*1 768,00*		*1 768,00*	*1 768,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*17 685,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
1678	*Autres emprunts et dettes*	*17 685,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**18 672,00**			**2 755,00**	**2 755,00**		**2 755,00**	**2 755,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 784,00**	**0,00**	**23 437,13**	**23 437,13**	**23 437,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	19 335,13	19 335,13	19 335,13
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	19 335,13	19 335,13	19 335,13
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**19 335,13**	**19 335,13**	**19 335,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**19 335,13**	**19 335,13**	**19 335,13**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*4 099,00*		*4 102,00*	*4 102,00*	*4 102,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*636,00*		*639,00*	*639,00*	*639,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*3 237,00*		*3 237,00*	*3 237,00*	*3 237,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*226,00*		*226,00*	*226,00*	*226,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*17 685,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1318	*Autres subventions d'équipement transf.*	*17 685,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***21 784,00***		***4 102,00***	***4 102,00***	***4 102,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**144 639,00**	**0,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**
011	Charges à caractère général (3)	44 940,00	0,00	0,00	45 150,00	45 150,00	0,00	45 150,00	45 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	94 000,00	0,00		108 000,00	108 000,00		108 000,00	108 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**140 340,00**	**0,00**	**0,00**	**153 550,00**	**153 550,00**	**0,00**	**153 550,00**	**153 550,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**200,00**	**0,00**	**0,00**	**200,00**	**200,00**		**200,00**	**200,00**
Total des dépenses réelles		**140 540,00**	**0,00**	**0,00**	**153 750,00**	**153 750,00**	**0,00**	**153 750,00**	**153 750,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*4 099,00*			*4 102,00*	*4 102,00*		*4 102,00*	*4 102,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 099,00**			**4 102,00**	**4 102,00**		**4 102,00**	**4 102,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**157 852,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**144 639,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**	**157 852,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	105 652,00	0,00	115 097,00	115 097,00	115 097,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**143 652,00**	**0,00**	**155 097,00**	**155 097,00**	**155 097,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**143 652,00**	**0,00**	**155 097,00**	**155 097,00**	**155 097,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*987,00*		*2 755,00*	*2 755,00*	*2 755,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**987,00**		**2 755,00**	**2 755,00**	**2 755,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**157 852,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**144 639,00**	**0,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**
011	Charges à caractère général (4)	44 940,00	0,00	0,00	45 150,00	45 150,00	0,00	45 150,00	45 150,00
6042	Achats de prestations de services	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60623	Alimentation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 750,00	0,00		1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	1 750,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	18 700,00	0,00		18 700,00	18 700,00	0,00	18 700,00	18 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	7 220,00	0,00		7 220,00	7 220,00	0,00	7 220,00	7 220,00
6182	Documentation générale et technique	270,00	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
6188	Autres frais divers	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6236	Catalogues et imprimés	3 550,00	0,00		3 550,00	3 550,00	0,00	3 550,00	3 550,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		210,00	210,00	0,00	210,00	210,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	94 000,00	0,00		108 000,00	108 000,00		108 000,00	108 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	94 000,00	0,00		108 000,00	108 000,00		108 000,00	108 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65888	Autres	1 400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**140 340,00**	**0,00**	**0,00**	**153 550,00**	**153 550,00**	**0,00**	**153 550,00**	**153 550,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - CINEMA - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**200,00**	**0,00**	**0,00**	**200,00**	**200,00**		**200,00**	**200,00**
Total des dépenses réelles		**140 540,00**	**0,00**	**0,00**	**153 750,00**	**153 750,00**	**0,00**	**153 750,00**	**153 750,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*4 099,00*			*4 102,00*	*4 102,00*		*4 102,00*	*4 102,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*4 099,00*			*4 102,00*	*4 102,00*		*4 102,00*	*4 102,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 099,00**			**4 102,00**	**4 102,00**		**4 102,00**	**4 102,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**144 639,00**	**0,00**	**157 852,00**	**157 852,00**	**157 852,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	38 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	38 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	105 652,00	0,00	115 097,00	115 097,00	115 097,00
74748	Participation autres communes	105 652,00	0,00	115 097,00	115 097,00	115 097,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**143 652,00**	**0,00**	**155 097,00**	**155 097,00**	**155 097,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**143 652,00**	**0,00**	**155 097,00**	**155 097,00**	**155 097,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*987,00*		*2 755,00*	*2 755,00*	*2 755,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*987,00*		*2 755,00*	*2 755,00*	*2 755,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**987,00**		**2 755,00**	**2 755,00**	**2 755,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2020-12-15
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Subvention d'investissement autres	10	15/12/2020
L	Autre matériel informatique	5	15/12/2020
L	Autres matériel et mobilier	10	15/12/2020
L	Autres équipements	10	15/12/2020

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALLAIN Chantal	
BAHMAD Brahim	
BRANCO Stéphanie	
CLAIR Jean-François	
DECOTIGNIE Hélène	
DECOUT-PAOLINI Remi	
DESTOUCHES Michel	
DOLOGUELE Luisa	
DOS SANTOS Séverine	
DOSNE Olivier	
DURAND Chantal	
FIORENTINO Corinne	
GEORGEAUD Maxence	
GOMES Frédéric	
KARAM Julien	
LAVIGNE Olivier	
LEVANNIER Guillaume	
MANACH Laura	
MAROLLEAU Anne	
MERCIER Sylvie	

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

NICOLAS-DARROU Béatrice	
OTTAVI Laurent	
OUANOUNOU Maxime	
OUDJEBOUR Areski	
PARIS-PESCAROU Sandrine	
PLATON Philippe	
RENUCCI Tony	
REUSCHLEIN Liliane	
SELLAM Francis	
SILVESTRE Stephan	
TAGNON Jérôme	
TOLLARD Virginie	
VILLETELLE Murielle	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

14 . Convention de partenariat entre la Ville et la Philharmonie de Paris relative à la participation de l'EMA au projet "Piano orchestra II"

La Philharmonie de Paris, établissement à caractère industriel et commercial dédié à la diffusion et au patrimoine artistique, contribue au développement de la vie et de la pratique musicales et à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Dans ce cadre, elle a notamment pour mission de développer des activités d'éducation artistique et culturelle pour tous.

C'est ainsi que dans le cadre du projet « Piano orchestra II », la Philharmonie de Paris a contacté onze structures d'éducation musicale du Val-de-Marne, dits « conservatoires relais », dont l'École Municipale des Arts (EMA) de Joinville-le-Pont, afin de porter un nouveau projet d'intérêt pédagogique impliquant de jeunes musiciens amateurs et consacré à la pratique orchestrale pour piano. Ce travail donnera lieu à une restitution publique sous forme d'un concert performance dans le cadre de la saison de la Philharmonie de Paris pour 2022-2023, prévu le 2 juin 2023, et qui sera également capté.

Cent élèves pianistes du niveau 1er cycle au niveau cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) seront ainsi réunis sur scène. Deux élèves de la classe de piano de 2e cycle encadrés par un professeur de l'EMA sont ainsi parties prenantes à ce projet.

Il s'agit d'un projet à rayonnement national permettant la mise en valeur du travail, de la qualité de l'enseignement dispensé à l'EMA et de l'investissement de ses élèves.

Dans le cadre de ce partenariat, il est nécessaire de passer une convention pour fixer notamment les obligations de chacune des parties.

Je vous propose donc d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Philharmonie de Paris et la commune de Joinville-le-Pont pour la participation de l'École Municipale des Arts au projet « Piano Orchestra II et d'autoriser le Maire à la signer.

Principaux documents de référence	- projet de convention de partenariat n° E22-054 projet « piano Orchestra II » saison 2022-2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : La Philharmonie de Paris, porte de Pantin, est un établissement à caractère industriel et commercial : dans ce cadre, elle a notamment pour mission de développer les activités artistiques éducatives et culturelles pour tous. C'est pour cela que nous avons la chance de développer le projet qui appelle Piano Orchestra II avec la Philharmonie. Avez-vous des questions ?

M. le Maire : Je voulais juste ajouter que c'est la ville, notre EMA, qui a été contactée par la Philharmonie de Paris pour porter un projet consacré à la pédagogie orchestrale et la pratique orchestrale pour piano et impliquant de jeunes musiciens amateurs. Le 2 juin prochain il y aura une

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

centaine de pianistes en concert à la Philharmonie qui viendront conclure le projet, et Joinville envoie deux musiciens et un enseignant de l'EMA pour ce beau projet. Je remercie la Philharmonie.

M. Francis SELLAM : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci à vous.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le projet de convention de partenariat entre la Philharmonie de Paris et la commune de Joinville-le-Pont pour la participation de l'École Municipale des Arts au projet « Piano Orchestra II ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

15 . Désaffectation et déclassement du domaine public de 12m² au n°10 bis et 12 avenue des Familles

C'est à l'occasion du dépôt d'un permis de construire sur la parcelle P n°108, n°10bis et 12 avenue des Familles, que le propriétaire, M. GNAKPA, et la ville se sont rendus compte d'une incohérence. En effet, 12m² identifiés comme de l'espace public au cadastre sont dans la réalité inclus dans une parcelle privative et ce probablement depuis plusieurs décennies.

Ces quelques m² ne sont pas utiles au domaine public et sont déjà désaffectés de fait puisqu'il sont clos de murs, inaccessibles au public et à usage privatif. Un constat de la police municipale, annexé à la présente délibération, l'atteste.

Je vous propose donc de constater la désaffectation de ces 12 m² et de prononcer leur déclassement du domaine public.

Le déclassement ne nécessite pas d'enquête publique préalable en application de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Principaux textes réglementaires	- article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques - articles L 141-3 et L 112-8 du Code de la Voirie Routière
Principaux documents de références	- plan de masse de la parcelle section P n°108 d'octobre 2021 repris en novembre 2022 établi par le cabinet BARDEL, géomètre expert - constat de la police municipale en date du 31 mars 2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Jérôme TAGNON : Je voudrais en profiter pour remercier M C.L qui a assuré l'intérim à la direction des services techniques à cette période. Merci M. C.L.

Mes chers collègues, c'est à l'occasion du dépôt d'un permis de construire sur une parcelle avenue des Familles que le propriétaire M. T.G. et la ville se sont rendu compte d'une incohérence. En effet, 12m² identifiés comme de l'espace public au cadastre sont dans la réalité inclus dans une parcelle privative, et ce probablement depuis plusieurs décennies.

Ces quelques mètres carrés ne sont pas utiles au domaine public et sont déjà désaffectés de fait puisqu'ils sont clos de murs, inaccessibles au public et à usage privatif. Je propose donc de constater la désaffectation de ces 12m² prononcée lors du déclassement du domaine public. Je précise que cela a reçu un avis favorable en commission de transition écologique, urbanisme et mobilité du 3 avril 2023. Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Mes chers collègues, juste une question que j'ai oublié de poser en commission et qui m'est revenue il n'y a pas très longtemps. La distance PMR est-elle correcte, les 1,40 mètre ? Je ne suis pas allé mesurer non plus.

M. Jérôme TAGNON : Je ne peux pas vous répondre, M. CLAIR, je vous répondrai ultérieurement.

M. le Maire : Cela veut dire que vous n'allez pas le voter, c'est cela ? Je ne sais pas, je pose la question. D'abord les trottoirs de Joinville, vous n'êtes pas sans savoir qu'ils ont une largeur historique.

M. Jean-François CLAIR : Oui. Il y en a qui sont PMR, d'autres qui ne le sont pas.

M. le Maire : C'était la rue de Jean-Jacques GRESSIER, la rue du cimetière en même temps, et c'est vrai qu'à une époque, au pied des arbres, pour faciliter le passage de l'APF et des personnes handicapées, avait été installé un revêtement spécial. Je ne sais pas, je n'ai pas mesuré mais je pense que de toute façon s'il y a une poussette qui passe, elle passe de ce côté dans la chicane. Nous résolvons un vieux truc.

M. Jérôme TAGNON : La prochaine fois, prends un mètre, Jean-François. Nous vous répondrons, M. CLAIR.
D'autres questions ? Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? À l'unanimité.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Constate la désaffectation du domaine public de 12m² délimités au plan de masse dressé par le cabinet BARDEL géomètre-expert, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Prononce le déclassement du domaine public communal de 12m² délimités au plan de masse dressé par le cabinet BARDEL géomètre-expert, annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l'élu remplaçant en vertu de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Parcelle cadastrée section P n°108 149m²				
SYSTEME DE COORDONNEES EXPERIMENTAL				
Points	X	Y	Angles Gradés	Distances
A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
B	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7.59
C	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
F	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A	[illegible]	[illegible]		[illegible]

Département du Val-de-Marne

JOINVILLE-LE-PONT

10bis et 12 avenue des Familles
Section P n°108

PLAN DE MASSE

Parcelle	Superficie mesurage	Contenance cadastrale
Section P n°108	149m²	153m²
Domaine public	12m²	
Total	161m²	

ECHELLE: 1/100

Les effectué et superficies calculées selon les limites apparentes mise en soli.
Tous nos cabinets/ouvrages

Les cotes d'altitude sont rattachées au Nivellement Generale de la France à partir du repère monétaire de P.C. K1 - 12 sis sur la borne kilométrique le long de l'avenue Charles Hospet altitude normale : 32.730m

Octobre 2021
Repris en novembre 2022
P 2266

Cabinet BARDEL SAS de Géomètre Expert 4, rue Montgallet PARIS XII
Téléphone: 01.43.07.30.42 Télécopier: 01.43.07.68.16 Mail: [illegible]
Site: www.cabinetbardel.fr

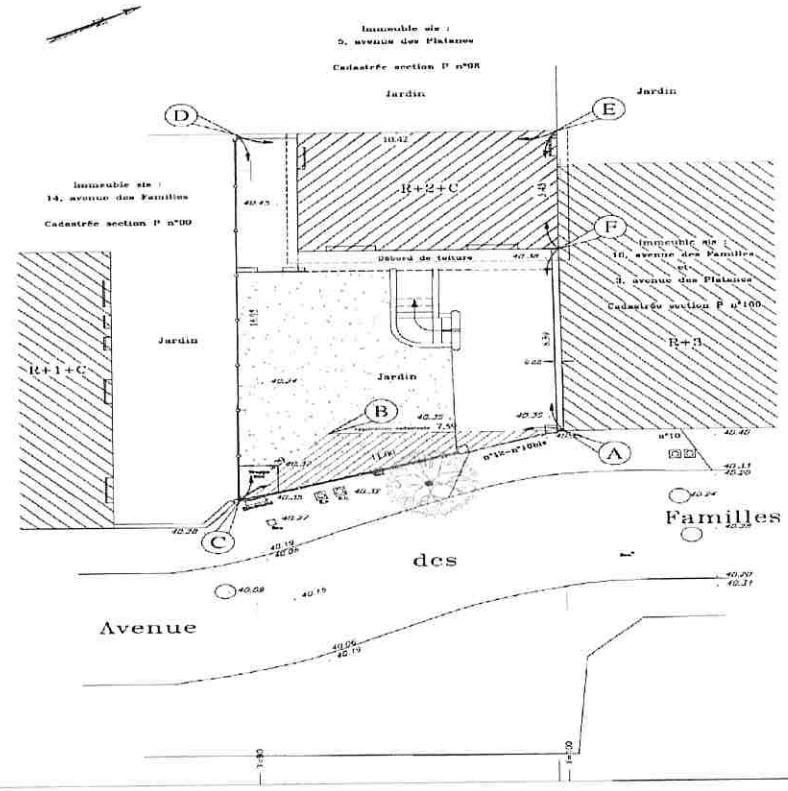

Joinville-le-Pont, le 31 mars 2023.

POLICE MUNICIPALE
4 bis, Av du Président Wilson
94340 JOINVILLE-LE-PONT

Telephone : 08000 94340

RAPPORT DE CONSTATATION

OBJET : Constat de désaffectation d'une parcelle de 12 mètres carrés située 10 bis avenue des Familles 94340 Joinville-le-Pont.

Pièces jointes : 2 clichés photographiques, plan de masse et autorisation de pénétrer dans une propriété privée.

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi trente et un du mois de mars,

Nous, Cheffe de service de Police Municipale, Céline DUCROT,

Agent de Police Judiciaire Adjoint,
En fonction et en résidence à la Police Municipale de Joinville-le-Pont,
Dûment agréé et assermenté,
Agissant en uniforme et conformément aux ordres reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21 et 429 du Code de Procédure Pénale,

Rapportons les faits suivants :

Le vendredi trente et un mars à quinze heures et quinze minutes, sur réquisition de Monsieur le Directeur Général des Services, Clément LEROY, nous nous rendons chez Monsieur GNAKPA demeurant 10 bis avenue des Familles pour constater la désaffectation d'une parcelle de 12 mètres carrés appartenant à la ville de Joinville-le-Pont.

Sur place, assistée du Brigadier-Chef Principal de Police Municipale Philippe MACE, nous prenons contact avec Monsieur GNAKPA qui nous invite à pénétrer dans son jardin. Il est d'un seul tenant et délimité par une clôture. Le propriétaire nous désigne la parcelle concernée par la désaffectation. Celle-ci se trouve le long du portail côté avenue des Familles. Elle est clôturée et inaccessible au public.

Mentionnons que Monsieur GNAKPA a signé une autorisation de pénétrer sur sa propriété privée. Mentionnons également que nous avons réalisé deux clichés photographiques de la parcelle concernée.

Rapport rédigé pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait et clos le trente et un mars 2023 à 20 heures.

Le rédacteur,
Cheffe de service de Police Municipale, Céline DUCROT.

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Hôtel de Ville
23 rue de Paris B.P. 83
94340 JOINVILLE-LE-PONT

Téléphone : 01 49 76 60 00
Télécopie : 01 48 89 53 9

Autorisation de pénétrer sur une propriété privée

Je, soussigné, GNAKPA Tiéry

Propriétaire du terrain sis, 10 bis avenue des Familles.

Parcelle cadastrée : section P n°99.

Sur le territoire de la commune de Joinville-Le-Pont.

AUTORISE expressément

Madame DUCROT Céline

Agent dûment assermenté de la Police Municipale de Joinville-le-Pont.

Assisté de

À pénétrer sur ma propriété et opérer les vérifications et constatations jugées utiles.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions des articles L461-1 et L480-12 du Code de l'urbanisme.

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé », le 31 MARS 2023

Lu et approuvé

Gnakpa

article L461-1 : *Le préfet et l'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-3 ou leurs délégués, ainsi que les fonctionnaires et les agents mentionnés à l'article L. 480-1 peuvent visiter les lieux accueillant ou susceptibles d'accueillir des constructions, aménagements, installations et travaux soumis aux dispositions du présent code afin de vérifier que ces dispositions sont respectées et se faire communiquer tous documents se rapportant à la réalisation de ces opérations.*
Le droit de visite et de communication prévu au premier alinéa du présent article s'exerce jusqu'à six ans après l'achèvement des travaux.
article L480-12 : *Le fait de faire obstacle aux fonctions exercées par les autorités, fonctionnaires et agents habilités à exercer les missions de contrôle administratif prévues au chapitre Ier du titre VI du présent livre ou de recherche et de constatation des infractions prévues par le présent code est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.*

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
Site Internet : www.joinville-le-pont.fr - Adresse électronique : courrier@joinville-le-pont.fr

A1 - PLAN DE MASSE

13/02/2023 9|31

CONSTRUCTIONS A DEMOLIR

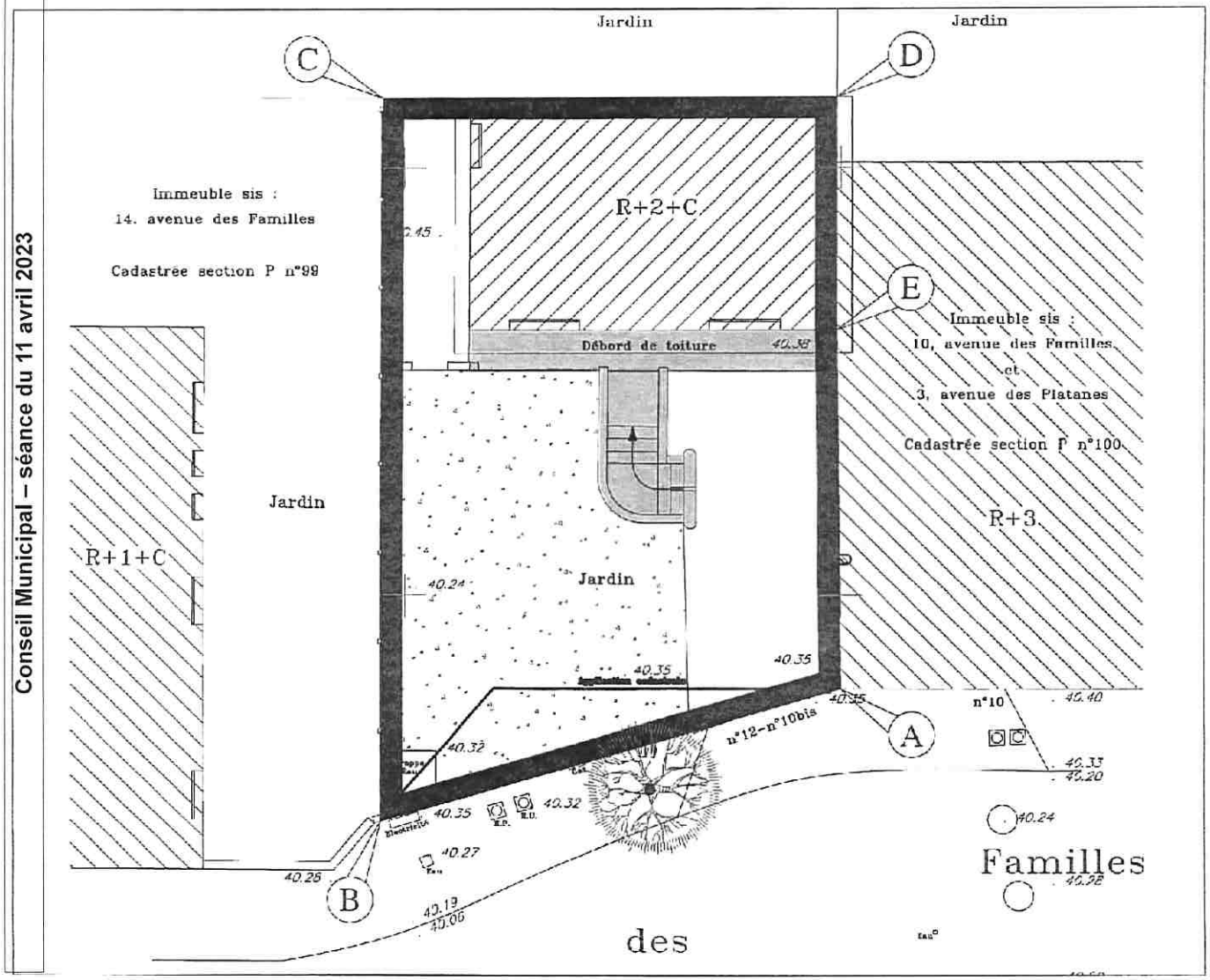

Conseil Municipal – séance du 11 avril 2023

- 339 / 406 -

PC - Extension d'une maison individuelle

ECH : 1/100

MONSIEUR CHARRA
3 BIS AVENUE DES FAMILLES
91340 JOINVILLE LE PONT

ARC - TECTURE
44 RUE DE PARIS
93100 MONTREUIL
+33 (0)1 48 57 71 98

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE : constat de désaffectation situé 10 bis avenue des Familles 94340 JOINVILLE-LE-PONT---

Cliché numéro 01 :

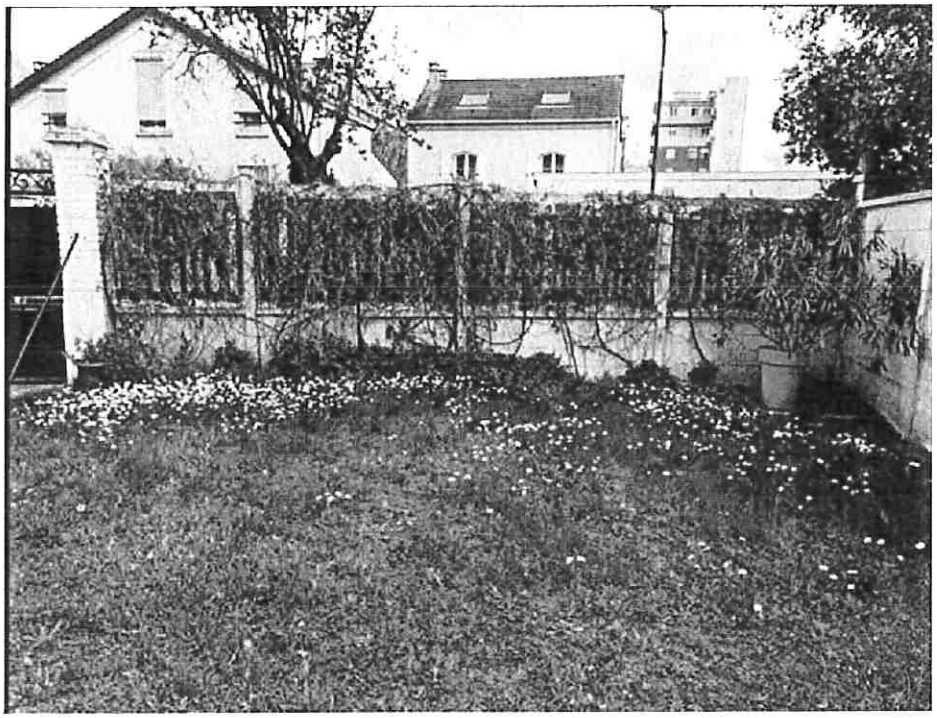

Cliché numéro 02 :

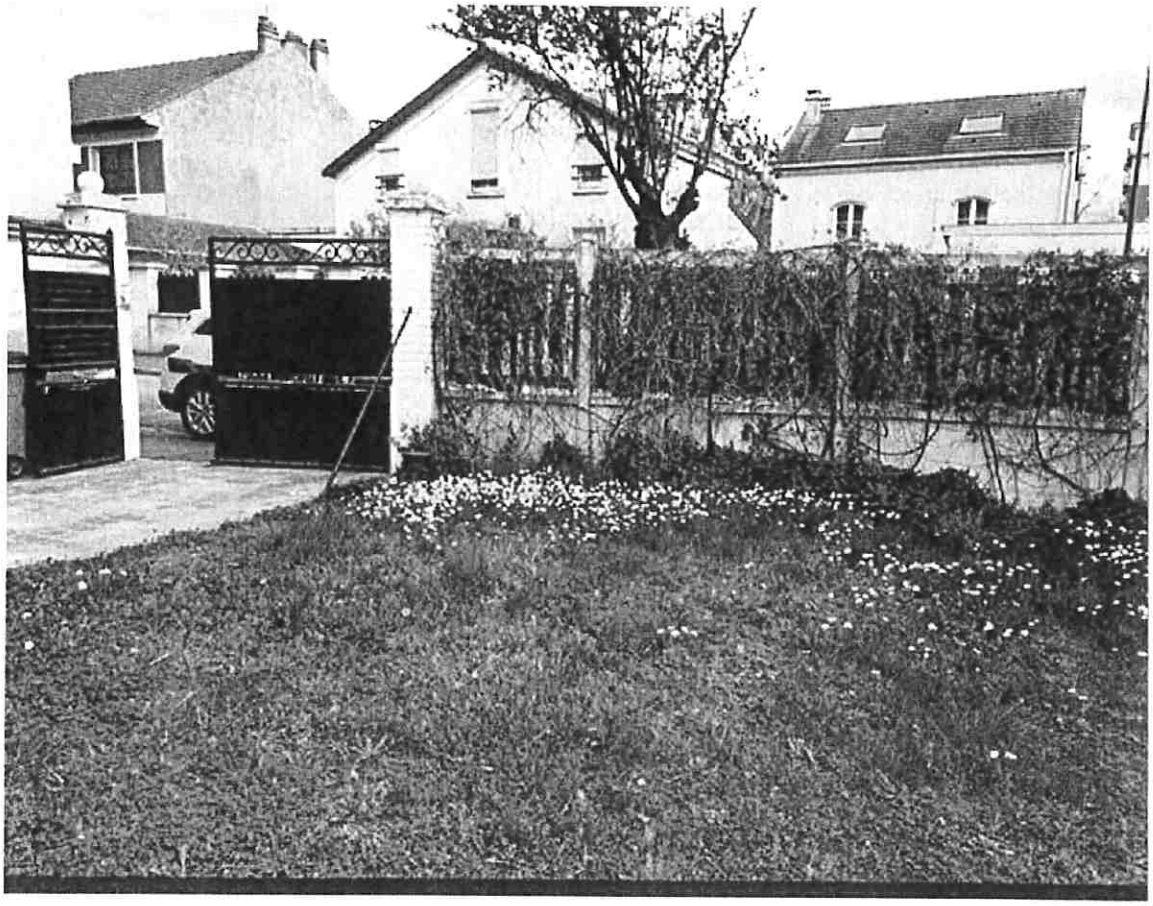

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

16 . Cession de 12m² au n°10 bis et 12 avenue des Familles

Nous venons de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des 12m² au droit du 10bis/12 avenue des Familles, libre de toutes installations déjà intégrées physiquement à la parcelle P 108.

La cession des 12 m² se fera aux conditions suivantes :

- au prix de l'avis des domaines du 9 février 2023 en pièce jointe soit 4000 euros HT ;
- l'acquéreur est Monsieur Tiény GNAKPA demeurant au 10bis/12 avenue des Familles ;
- tous les frais annexes à cette cession seront mis à la charge de l'acquéreur ;
- il n'y a aucune condition suspensive à la cession qui aura lieu une fois le déclassement effectif et la présente délibération devenue définitive.

Je vous propose donc d'autoriser la cession aux conditions fixées ci-dessus et d'autoriser la signature de l'acte de vente et de tous les documents nécessaires.

Principaux textes réglementaires	- article L. 2141-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques
Principaux documents de références	- plan de masse de la parcelle section P n°108 d'octobre 2021 repris en novembre 2022 établi par le cabinet Bardel, géomètre expert - avis des domaines du 9 février 2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Jérôme TAGNON : Nous venons de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des 12m² au droit du 10bis / 12 avenue des Familles, libre de toute installation, déjà intégrée physiquement à la parcelle P108.

Je vous précise que la cession des 12m² se fera donc aux conditions suivantes : au prix de l'avis des Domaines du 9 février 2023 en pièce jointe, soit 4 000 euros hors taxes.

Deuxième point : l'acquéreur est M. T.G., demeurant au 10 bis / 12 avenue des Familles.

Troisième point : tous les frais annexes à cette cession seront mis à la charge de l'acquéreur.

Quatrième et dernier point : il n'y a aucune condition suspensive à la cession qui aura lieu une fois le déclassement effectif et la présente délibération devenue définitive.

Je vous propose donc d'autoriser la cession aux conditions fixées ci-dessus et d'autoriser la signature de l'acte de vente et de tous les documents nécessaires. Également reçu un avis favorable en commission de transition écologique, urbanisme et mobilité du 3 avril 2023.

Avez-vous des questions ? Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1 : Autorise la cession de 12m², tel que sur le plan de masse de la parcelle section P n°108 d'octobre 2021 repris en novembre 2022 établi par le cabinet Bardel, géomètre expert, à Monsieur Tiény GNAKPA, domicilié 10bis/12 avenue des Familles à Joinville-le-Pont au prix de 4000 euros HT.

Article 2 : Précise que tous les frais annexes à cette cession seront mis à la charge de l'acquéreur et qu'il n'y a aucune condition suspensive à la cession qui aura lieu une fois le déclassement effectif et la présente délibération devenue définitive.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l'élu remplaçant en vertu de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à prendre toutes les mesures en application de cette délibération et à signer notamment l'acte de vente et tous les documents nécessaires.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Parcelle cadastrée section P n°108 149m²				
SYSTEME DE COORDONNEES FRANCAIS				
Points	X	Y	Angles Grades	Distances
A	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
B	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
D	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
F	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A	[illegible]	[illegible]		[illegible]

Département du Val-de-Marne

JOINVILLE-LE-PONT

10bis et 12 avenue des Familles
Section P n°108

PLAN DE MASSE

Parcelle	Superficie mesurage	Contenance cadastrale
Section P n°108	149m²	153m²
Domaine public	12m²	
Total	161m²	

ECHELLE: 1/100

Les effectifs et superficies calculées selon les limites apparentes (mur et sol).
Tirés non communiqués
Les cotes d'altitude sont rattachées au Nivellement Général de la France à partir du repère monumental P.C.K.1 - 12 six sur la borne kilométrique le long de l'avenue Charles Hospet altitude normale : 12.780m

Octobre 2021
Représentation novembre 2022
P 2266

Cabinet BARDEL SAS de Géomètre Expert 4, rue Montgallia PARIS XII
Téléphone: 01.43.07.30.42 Télécopie: 01.43.07.68.16 Mail: geoexpert@cabinetbardel.fr
Site: www.cabinetbardel.fr

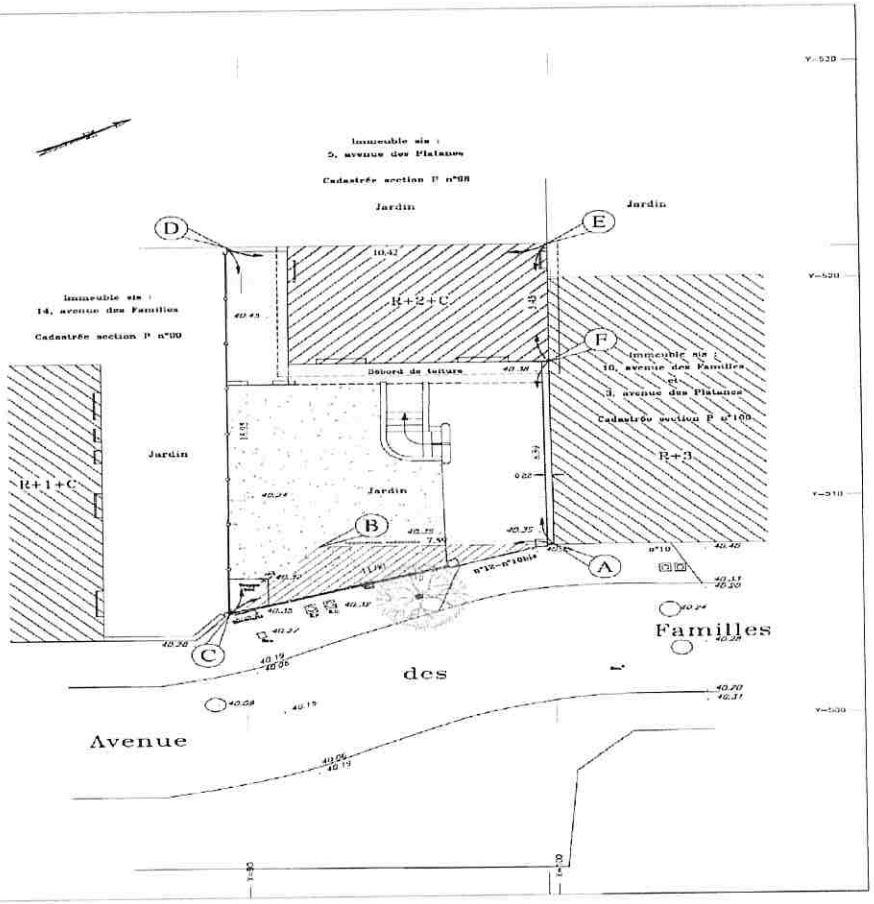

17 . Approbation de la convention de subventionnement entre la ville de Joinville-le-Pont et l'association "Les Petits Pinsons"

La Ville de Joinville-le-Pont subventionne depuis le 20 septembre 1983 l'association « Les Petits Pinsons », qui gère une crèche parentale dans des locaux situés au 5/7 rue Hippolyte Pinson.

Cet établissement a été créé à l'initiative de parents, qui souhaitaient disposer d'un mode de garde collectif pour leurs enfants et s'investir dans sa gestion afin d'en réduire le coût de fonctionnement. Il accueille aujourd'hui 14 bébés joinvillais, de 6 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30. Les parents effectuent des permanences au sein de la crèche durant les heures d'ouverture, pour prendre en charge des missions de rangement, de nettoyage et de participation aux activités pédagogiques mises en place par les professionnels de la crèche.

La Ville accorde une subvention de fonctionnement à l'association, dont le montant pour l'année 2023 a été approuvé dans le cadre du budget primitif de la commune à hauteur de 100 000 €.

Depuis la signature de la Convention Territoriale Globale entre la ville de Joinville-le-Pont et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, les gestionnaires d'établissements perçoivent désormais directement les bonus territoire CTG, précédemment versés à la commune sous le nom de PSEJ dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Le dernier acompte de la subvention communale versée à l'association pour 2023 sera en conséquence diminué du montant du bonus territoire perçu en 2023 par cette dernière et du montant de l'acompte sur le bonus territoire de cette même année, de façon à adapter le montant de la subvention aux besoins de financement réels de l'association.

La convention qui lie la commune à l'association étant venue à échéance le 31 décembre 2022, je vous propose de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025, en intégrant les éléments ci-dessus et d'autoriser le Maire à la signer.

Principaux documents de référence	- projet de convention de subventionnement entre la Ville de Joinville-le-Pont et l'association « Les Petits Pinsons »

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Mme Liliane REUSCHLEIN : L'association Les Petits Pinsons qui gère une crèche parentale aux 5 et 7 rue Hippolyte-Pinson est subventionnée par la ville, et ce depuis septembre 1983. Cet établissement accueille 14 bébés joinvillais de six mois à l'entrée en maternelle, et ce de 7 heures 45 à 18 heures 30.

Comme il s'agit d'une crèche parentale, les parents effectuent des permanences pour prendre en charge des missions de rangement et de nettoyage, d'aide à la participation aux activités pédagogiques qui sont mises en place par les professionnels de la crèche, mais aussi participent à la gestion administrative et comptable.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Pour 2023, la subvention de fonctionnement – c'est quand même un effort notable – a été votée à hauteur de 100 000 euros et ce montant sera diminué lors du versement du dernier acompte du bonus CTG qui sera versé à l'établissement. Avant, il s'agissait, dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse, d'un versement qui était effectué à la ville. La subvention était moins importante, maintenant la subvention est dans un premier temps importante et ensuite lors du dernier versement nous reprenons la partie CTG qui est versée directement à l'association.

Dans le modèle de convention qui est joint, vous trouverez comment on calcule ce montant CTG par nombre de lits pour un certain montant compte tenu des activités et des prises en charge faites.

Je vous demande donc d'approuver le renouvellement de la convention pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2025. Cette délibération a reçu un avis favorable de tous les membres présents au cours de la commission petite enfance jeunesse.

Auriez-vous une question ? Pouvons-nous passer au vote ? Qui est pour ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve la convention de subventionnement entre la Ville de Joinville-le-Pont et l'association « Les Petites Pinsons ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

18 . Subvention d'investissement pour la résidence Les Haras de Joinville

La partie privative à la résidence de copropriété Les Haras de Joinville est frappée d'une servitude de passage public, ce qui signifie qu'elle est ouverte à la circulation publique et accessible à tous. Cette servitude permet ainsi l'accès du public à la mini-crèche des Canadiens .

Le Syndicat des Copropriétaires de la résidence Les Haras de Joinville s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser un projet d'investissement de réaménagement de la partie privative à cette copropriété. Il s'agit de travaux de réhabilitation de l'ancienne rampe à destination des personnes handicapées, ainsi que des travaux d'étanchéité et de revêtement.

Au regard de la présence de la servitude et des obligations qui en découlent notamment d'entretien et de remise en état ainsi qu'au nom de l'intérêt public local, la Commune souhaite ainsi apporter son soutien financier aux travaux que le Syndicat des Copropriétaires réalisera. Le coût total des travaux a été estimé à 180 124,15 € TTC, selon le devis du prestataire sollicité par le Syndicat des Copropriétaires.

La Commune s'engage à octroyer au Syndicat des Copropriétaires une subvention d'investissement plafonnée à 90 000 € TTC, représentant environ 50% du montant prévisionnel des travaux. Cette subvention est non révisable à la hausse.

Compte tenu du montant de la subvention, une convention de subvention d'investissement doit être conclue entre la Ville et le Syndicat des Copropriétaires.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver le versement de la subvention d'investissement de 90 000 € TTC au Syndicat des Copropriétaires ainsi que le projet de convention relative au versement

de cette subvention d'investissement et d'autoriser le Maire à la signer.

Principaux textes réglementaires	- article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Principaux documents de référence	- projet de convention relative au versement d'une subvention d'investissement

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Jérôme TAGNON : Mes chers collègues, la partie privative à la résidence de copropriété Les Haras de Joinville est frappée d'une servitude de passage public, ce qui signifie qu'elle est ouverte à la circulation publique et accessible à tous. Cette servitude permet ainsi l'accès du public à la minicrèche des Canadiens.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser un projet d'investissement et de réaménagement de la partie privative à cette copropriété. Il s'agit en fait de travaux de réhabilitation de l'ancienne rampe à destination des personnes handicapées, ainsi que des travaux d'étanchéité et de revêtement.

Au regard de la présence de la servitude et des obligations qui en découlent, notamment d'entretien et de remise en état, ainsi qu'au nom de l'intérêt public local, la commune souhaite ainsi apporter son soutien financier aux travaux que le syndicat des copropriétaires réalisera. Le coût total des travaux a été estimé à un peu plus de 180 000 euros TTC selon l'avis des prestataires sollicités par le syndicat des copropriétaires.
La commune s'engage à octroyer au syndicat des copropriétaires une subvention d'investissement plafonnée à 90 000 euros, représentant environ 50 % du montant prévisionnel des travaux. Cette subvention est non révisable à la hausse. Compte tenu du montant de la subvention, une convention de subvention d'investissement doit être conclue entre la ville et le syndicat.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver le versement de la subvention d'investissement de 90 000 euros TTC au syndicat, ainsi que le projet de convention relative au versement de cette subvention, et d'autoriser le maire à la signer. A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité le 3 avril dernier.

Avez-vous des questions ? Je vais vous proposer de passer au vote. Qui est pour ? À l'unanimité, merci.

M. le Maire : Je voulais remercier les services, M. Jérôme TAGNON entre autres, et aussi un des membres du syndicat de copropriété M. Y.B., très connu des Joinvillais historiques de ce quartier. C'est un vieux dossier qui aurait pu être clôturé beaucoup plus tôt si les copropriétaires s'étaient mis d'accord et avaient participé au vote, qui finalement traîne un coût. Vous avez eu les factures je crois, Jean-François. Je les ai regardées comme vous, il n'y a rien de particulier mais nous aurions pu négocier cela beaucoup moins cher si cela ne s'était pas politisé à l'époque et si cela ne s'était pas bloqué. Je suis ravi que cette place des Canadiens se termine enfin et que cette rampe soit refaite. Merci.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le versement de la subvention d'investissement de 90 000 € TTC au Syndicat des Copropriétaires de la résidence Les Haras de Joinville.

Article 2 : Approuve le projet de convention de versement de la subvention d'investissement entre la Ville et le Syndicat des Copropriétaires de la résidence Les Haras de Joinville.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

19 . Convention de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de comblement et de traitement de deux fontis identifiés sous la rue des Réservoirs

La rue des Réservoirs est une voie de circulation à double sens qui s'étend en partie sur le territoire des communes de Joinville-le-Pont et de Saint-Maurice. Desservant l'avenue des Canadiens, elle est quotidiennement empruntée par des véhicules de tourisme et par des poids lourds.

L'inspection générale des carrières avait alerté les villes de Joinville-le-Pont et de Saint-Maurice sur la présence d'un fontis situé sous la rue des Réservoirs. Le fontis présentait une cloche vide remontant d'environ 8 mètres au-dessus du ciel de carrière et à 12 mètres sous la surface. Pour prévenir tout risque d'effondrement et la mise en péril des infrastructures, il était nécessaire de réaliser un diagnostic géotechnique. A l'occasion du conseil municipal du 14 décembre 2021, vous vous étiez prononcés sur une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique pour une identification de remontée de fontis rue des Réservoirs en vue de travaux de réhabilitation de l'ouvrage.

Ce premier programme de reconnaissance réalisé par une entreprise spécialisée a conduit à identifier la présence d'un second fontis. Il s'est donc avéré nécessaire de compléter l'étude pour localiser précisément les deux désordres. Cette étude complémentaire a fait l'objet d'une nouvelle convention conclue lors du conseil municipal du 07 décembre 2022.

Cette seconde campagne de sondages a permis d'identifier précisément les deux désordres et de finaliser le diagnostic géotechnique.

La suite du projet consiste désormais en la réalisation des travaux de comblement et de traitement des fontis identifiés. Les deux cavités identifiées seront ainsi injectées afin de mettre en sécurité la chaussée de la rue des Réservoirs.

Les villes de Saint-Maurice et de Joinville-le-Pont seront assistées par la Société d'ingénierie géotechnique SEMOFI qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération. L'entreprise de travaux retenue à l'issue de la phase de consultation aura pour mission de procéder aux travaux d'injection et de traitement des deux fontis.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 9 600 € TTC.
Le montant des travaux de comblement des deux fontis est estimé à 200 000 € TTC maximum.

Ce projet est porté par la Ville de Saint-Maurice en accord avec la Ville de Joinville-le-Pont sur la répartition du financement. Il a été arrêté conjointement par les différents acteurs, en tenant compte de leurs intérêts respectifs, un financement avec une répartition à 50 % pour chacune des communes,

soit un montant de 104 800 € TTC.

C'est pourquoi, il est proposé de conclure une nouvelle convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de comblement et de traitement de deux fontis identifiés sous la rue des Réservoirs.

Je vous propose d'approuver le projet de cette convention ainsi que d'autoriser le Maire à la signer.

Principaux textes réglementaires	- article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique - délibération n°33 du 14 décembre 2021 - délibération n°41 du 7 décembre 2022
Principaux documents de référence	- convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique pour une identification de remontée de fontis rue des Réservoirs en vue de travaux de réhabilitation de l'ouvrage en date du 16 décembre 2021 - convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique complémentaire pour une identification de remontée de fontis rue des Réservoirs en vue de travaux de réhabilitation de l'ouvrage en date du 15 décembre 2022 - projet de convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de comblement et de traitement de deux fontis identifiés sous la rue des Réservoirs

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Jérôme TAGNON : Chers collègues, la rue des Réservoirs est une voie de circulation à double sens qui s'étend en partie sur les territoires des communes de Joinville-le-Pont et de Saint-Maurice. Desservant l'avenue des Canadiens, elle est quotidiennement empruntée par des véhicules de tourisme et des poids lourds.

L'Inspection générale des carrières, l'IGC, avait alerté les villes de Joinville et de Saint-Maurice sur la présence d'un fontis situé sous la rue des Réservoirs. Le fontis présentait une cloche vide remontant d'environ 8 mètres au-dessus du ciel de carrière et à 12 mètres sous la surface.

Pour prévenir tout risque d'effondrement et la mise en péril des infrastructures, il était donc nécessaire de réaliser un diagnostic géotechnique. À l'occasion du conseil municipal du 14 décembre 2021, vous vous étiez prononcées pour une convention de délégation temporaire, une maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique pour l'identification de remontées de fontis rue des Réservoirs, en vue de la réhabilitation de l'ouvrage.

Ce premier programme de reconnaissance réalisée par une entreprise spécialisée a conduit à identifier la présence d'un second fontis. Il s'est donc avéré nécessaire de compléter l'étude pour localiser précisément les deux désordres. Cette étude complémentaire a fait l'objet d'une nouvelle convention conclue lors du conseil municipal du 7 décembre 2022, un an plus tard.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Cette seconde campagne de sondages a permis d'identifier précisément les deux désordres et de finaliser le diagnostic géotechnique. La suite du projet consiste désormais en la réalisation des travaux de comblement et de traitement des fontis identifiés. Les deux cavités identifiées seront ainsi injectées afin de mettre en sécurité la chaussée de la rue des Réservoirs.

Les villes de Saint-Maurice et de Joinville seront assistées par la société d'ingénierie géotechnique Semofi qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération. L'entreprise de travaux retenue à l'issue de la phase de consultation aura, elle, pour mission de procéder aux travaux d'injection et de traitement des deux fontis.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 9 600 euros TTC, le montant des travaux de comblement des deux fontis étant estimé à 200 000 euros TTC maximum. Ce projet est porté par la ville de Saint-Maurice en accord avec la ville de Joinville sur la répartition du financement. Il a été arrêté conjointement par les différents acteurs en tenant compte de leurs intérêts respectifs un financement avec une répartition à 50 % pour chacune des communes, soit un montant pour chacune de 104 800 euros TTC précisément.

C'est pourquoi il est proposé de conclure une nouvelle convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de comblement et de traitement des deux fontis. Je vous propose d'approuver le projet de cette convention, ainsi que d'autoriser le maire à la signer. Je précise qu'elle a reçu un avis favorable également de la commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 3 avril dernier.
Avez-vous des questions ? Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? À l'unanimité, merci mes chers collègues.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le projet de convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de comblement et de traitement de deux fontis identifiés sous la rue des Réservoirs entre la ville.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général de collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

20 . Approbation des conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches

Par une convention en date du 1er janvier 2000, la R.A.T.P. a autorisé la commune de Joinville-le-Pont à occuper, à titre précaire et révocable, une parcelle de terrain d'une superficie de 4400m² environ, située en contrebas du talus du R.E.R. (ligne A), pour y établir des « jardins familiaux », accessibles depuis l'avenue de la Mésange. Ces parcelles appartiennent au domaine public ferroviaire.

Engagée dans une démarche de développement durable, et souhaitant soutenir les actions de sensibilisation à la biodiversité, de sauvegarde des abeilles et insectes pollinisateurs, la commune propose d'utiliser la parcelle N°23, niche écologique au sein des jardins familiaux, pour développer l'activité d'apiculture.

Les présentes conventions encadrent les modalités d'occupation de ce terrain, d'entretien, de gestion et d'exploitation des ruches par deux apiculteurs dont un assure les interventions techniques notamment l'extraction et la récolte du miel des ruches communales.

Les apiculteurs transmettront régulièrement des informations sur la vie du rucher, sur la récolte à destination du grand public et organiseront l'accueil d'apiculteurs locaux afin de partager les bonnes pratiques de cette activité.

Les précédentes conventions arrivent à échéance, il est nécessaire de les renouveler pour une durée identique soit 1 an à compter du 14 juin 2023 pour l'une et du 1er juillet 2023 pour l'autre selon les dates de fin des conventions en cours.

Je vous propose donc d'approuver les projets de conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches et d'autoriser le Maire à les signer.

Principaux documents de référence	- projets de conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, par une convention en date du 1er janvier 2000, la RATP a autorisé la commune de Joinville-le-Pont à occuper à titre précaire et révocable une parcelle de terrain d'une superficie de 4 400 m² environ, située en contrebas du talus du RER pour y établir des jardins familiaux accessibles depuis l'avenue de la Mésange. Ces parcelles appartiennent au domaine public ferroviaire.

Engagée dans une démarche de développement durable et souhaitant soutenir les actions de sensibilisation à la biodiversité, de sauvegarde des abeilles et insectes pollinisateurs, la commune propose d'utiliser la parcelle numéro 23, niche écologique au sein des jardins familiaux, pour développer l'activité d'apiculture.

Les présentes conventions encadrent les modalités d'occupation de ce terrain, d'entretien, de gestion et d'exploitation des ruches par deux apiculteurs dont un qui assure les interventions techniques, notamment l'extraction et la récolte du miel des ruches communales. Les apiculteurs transmettront régulièrement des informations sur la vie du rucher, sur la récolte à destination du grand public, et organiseront l'accueil d'apiculteurs locaux afin de partager les bonnes pratiques de cette activité.

Les précédentes conventions arrivent à échéance. Il est nécessaire de les renouveler pour une durée identique, soit un an à compter du 14 juin 2023 pour l'une, et du 1er juillet 2023 pour l'autre, selon la date de fin des conventions en cours.

Je vous propose donc d'approuver les projets de conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches, et d'autoriser le maire à les signer. Cette délibération a reçu un avis favorable en commission transition écologique le 3 avril.

Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Oui, chers collègues, la même question que j'ai posée en commission où je n'ai pas eu la réponse (elle sera peut-être donnée en séance), où je m'étais intéressé à la vie des abeilles, parce que c'était marqué dans les protocoles, et notamment au taux de mortalité en sortie

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

d'hiver parce que le taux de mortalité permet de voir comment sont entretenues les ruches ou s'il y a un autre problème. Il faut savoir que chez les apiculteurs performants, le taux de mortalité est de 7 % et le taux normal est de 30 %. Si nous pouvions avoir quelques informations sur la santé des abeilles, ce serait très bien. Merci d'avance.

M. Brahim BAHMAD : Suite à la commission, nous avons transmis le message aux personnes qui gèrent les ruches et ils vont nous répondre rapidement sur ces questions. Merci.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui est pour ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve les deux projets de conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ces conventions et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

21 . Convention entre la Région d'Ile-de-France et la Ville de Joinville-le-Pont - Dispositif "Création d'îlots de fraîcheur, de toitures végétalisées et installation de fontaines"

La Ville s'est engagée de longue date dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle engage ainsi de multiples actions allant de la sensibilisation (comme la réalisation de fresque du climat) à la réduction de ses émissions carbone. Elle engage aussi des projets visant à rendre les espaces urbains plus résilient aux effets d'îlots de chaleur par le développement d'îlots de végétalisation sur son territoire.

Nous avons notamment choisi, en tout premier lieu, de repenser les cours d'écoles, véritables espaces où la chaleur y est souvent concentrée en raison d'un revêtement très minéral et d'un ombrage parfois secondaire. Le souci est d'apporter prioritairement un confort aux enfants par la création d'espaces de vie plus verdoyants et plus frais.

La commune compte huit établissements scolaires. Il est donc prévu, progressivement, une transformation des cours d'école de l'ensemble de ses établissements.

De ce fait, pour débuter la campagne de végétalisation de ses cours d'école, la ville de Joinville-le-Pont a réalisé l'aménagement paysager de l'école maternelle Polangis, sise 12 avenue Jougla à Joinville-le-Pont.

Dans ce contexte, la commune a présenté une demande de financement dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région Île-de-France au titre du dispositif « Création d'îlots de fraîcheur, de toitures végétalisées et installation de fontaines » permettant aux villes lauréates d'obtenir une subvention d'investissement à hauteur de 60 % de la dépense subventionnable sur le montant prévisionnel des travaux (hors études, mobiliers et aires de jeux) à savoir 60 % de 83 609,04 € HT pour Joinville-le-Pont.

Notre projet a été retenu par la Région à l'issue du vote réalisé en commission permanente réunie le 25 janvier 2023.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention entre la Région Île-de-France et la ville de Joinville-le-Pont, annexée à la présente délibération, pour le financement de 50 165 € HT du montant des travaux d'aménagement paysager de la cour de l'école maternelle Polangis, et d'autoriser le Maire à la signer.

Principaux textes réglementaires	- délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant création du dispositif - délibération n° CP 2023-028 du 25 janvier 2023 portant attribution de la subvention
Principaux documents de référence	- convention d'investissement – Dispositif « Création d'îlots de fraîcheur, de toitures végétalisées et installation de fontaines » - fiche projet

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, la ville s'est engagée de longue date dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle engage ainsi de multiples actions allant de la sensibilisation comme la réalisation de fresques du climat, à la réduction de ses émissions carbone. Elle engage aussi des projets depuis très longtemps, visant à rendre les espaces urbains plus résilients aux effets d'îlots de chaleur par le développement d'îlots de végétalisation sur son territoire.

Nous avons notamment choisi en tout premier lieu de repenser les cours d'école, véritable espace où la chaleur est souvent concentrée en raison d'un revêtement très minéral et d'un ombrage parfois secondaire. Le souci est d'apporter prioritairement un confort aux enfants par la création d'espaces de vie plus verdoyants et plus frais.

La commune compte huit établissements scolaires. Il est donc prévu progressivement une transformation des cours d'école de l'ensemble de ces établissements. De ce fait, pour débuter la campagne de végétalisation de ces cours d'école, la ville de Joinville-le-Pont a réalisé l'aménagement paysager de l'école maternelle Polangis, 12 avenue Jougla, à Joinville-le-Pont. Dans ce contexte, la commune a présenté une demande de financement dans le cadre d'un appel à projets lancé par la région Île-de-France au titre du dispositif création d'îlots de fraîcheur, de toitures végétalisées et installation de fontaines, permettant aux villes lauréates d'obtenir une subvention d'investissement à la hauteur de 60 % de la dépense subventionnable sur le montant prévisionnel des travaux hors étude, mobilier et aires de jeux, à savoir 60 % de 83 609 euros hors taxes pour Joinville-le-Pont.

Notre projet a été retenu par la région à l'issue du vote réalisé en commission permanente réunie le 25 janvier 2023. En conséquence, je vous propose d'approuver la convention entre la région Île-de-France et la ville de Joinville-le-Pont, annexée à la présente délibération, pour le financement de 50 165 euros hors taxes du montant des travaux d'aménagement paysager de la cour de l'école maternelle Polangis, et d'autoriser donc le maire à la signer. Cette délibération a reçu un avis favorable en commission transition écologique le 3 avril. Merci.

Y a-t-il des questions ? Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Merci.

M. le Maire : Merci Brahim.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve la convention d'investissement entre la Région d'Île-de-France et la Ville de Joinville-le-Pont pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Création d'îlots de fraîcheur, de toitures végétalisées et installation de fontaines ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

22 . Prorogation de la promesse de vente avec le Crédit Agricole Immobilier

Vous avez approuvé la promesse de vente pour la cession d'un terrain situé rue Nouvelle/Quai de la Marne au Crédit Agricole Immobilier le 28 juin 2021. Elle a été signée le 8 juillet 2021.

Cette promesse, qui a depuis fait l'objet d'un avenant sur la question de la surface le 11 octobre 2022, a pour échéance le 30 avril 2023 suite à une décision du Conseil municipal du 7 décembre 2022.

Il s'avère que si le permis de construire a été accordé et est purgé de tout recours, le porteur du projet n'a pas encore obtenu les autorisations relatives à la loi sur l'eau. Les échanges avec les services de l'État en charge de l'instruction sont parfois longs et demandent des études complémentaires qui sont en cours.

En conséquence, je vous propose de proroger la promesse pour porter son échéance au 31 décembre 2023.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°37 du 28 juin 2021 - délibération n°10 du 16 février 2022 - délibération n°26 du 11 octobre 2022 - délibération n°45 du 7 décembre 2022
Principaux documents de référence	- promesse de vente signée le 8 juillet 2021 - avenant à la promesse de vente approuvé par délibération en date du 11 octobre 2022 - avenant à la promesse de vente approuvé par délibération du 7 décembre 2022

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. le Maire : Cela concerne le projet Artemisia, permis déposé, accepté et purgé de tout recours. Artemisia a sollicité en complément la police de l'eau je crois, et nous attendons une autorisation complémentaire qui n'avait rien à voir avec le permis. D'où la nécessité de prolonger la promesse de vente avec le Crédit agricole immobilier. Avez-vous des questions ?

Mme Sylvie MERCIER : J'aimerais bien savoir où nous en sommes. Là, nous parlons bien d'une promesse de vente. En ce qui me concerne, j'ai été amenée à acheter des terrains ou des maisons. Quand je signe la promesse de vente, ce n'est pas le moment où je suis propriétaire. Je n'ai pas compris comment nous en arrivons à une signature sous condition d'une promesse de vente. Comment cela est-il possible ?

M. le Maire : Je ne vais pas dire que je ne sais pas, mais c'est une première. Là, tout est purgé de recours. Le permis est contrôlé par le territoire en même temps.

Mme Sylvie MERCIER : Comment peut-on déposer un permis quand on n'est pas propriétaire ?

M. le Maire : Cela s'est passé à côté, je crois, sur les projets Cogedim. On est propriétaire sous réserve que le permis soit accordé, purgé. Un particulier parfois achète un terrain avec des conditions suspensives d'obtention du permis et purge de tout recours. Là, nous pourrions presque faire valoir le fait que nous avons fait notre job, mais visiblement les juristes du Crédit agricole…

Mme Sylvie MERCIER : Si je ne m'abuse, au dernier conseil municipal nous avions encore des conditions suspensives attenantes aux travaux des associations.

M. le Maire : Pour Artemisia ? N'était-ce pas dû à des terrains RATP la dernière fois ?

Mme Sylvie MERCIER : Il y a eu en plus un changement de permis de construire, une modification de permis de construire.

M. le Maire : Peut-être. Les permis, c'est compliqué.

Mme Sylvie MERCIER : Pourrions-nous avoir à un moment donné… ?

M. le Maire : Je crois que nous avions eu une histoire de métrage qui n'était pas bon, comme tout à l'heure, vieille histoire d'une maison qui retrouve 17m² à récupérer. La dernière fois c'était la RATP. Chaque fois que nous avons affaire à des gens comme cela (que nous respectons beaucoup, VNF, RATP), c'est très long.

Mme Sylvie MERCIER : Nous avions demandé une prolongation à la fin du mois de mars. Là, nous sommes en train de demander une prorogation jusqu'en décembre 2023. Nous pouvons peut-être aller directement en 2024.

M. le Maire : Je peux comprendre la vision. Je considère que ce n'est pas bizarre. Ce sont les aléas de toutes ces grosses boîtes, de ces grosses maisons. Vous savez, nous étions avec la DIRIF la semaine dernière pour discuter des délaissés de l'autoroute. Il faut voir à qui nous avons affaire. Nous avons beaucoup de respect pour ces gens-là mais ils n'ont pas de moyens. C'est pareil. Pourtant, le territoire dans sa compétence urbanisme a validé le permis.

En plus, le territoire a une compétence assez particulière sur le traitement des eaux usées ou des eaux de pluie. S'il y avait eu un sujet, ils l'auraient évoqué. Il se trouve que le Crédit agricole a sollicité la police de l'eau et nous a fait parvenir après cette demande. Aujourd'hui, j'ai cru comprendre que cela irait assez vite, j'espère pour l'été, je crois que c'est une affaire de quelques semaines. J'espère. Sinon, nous en reparlerons au prochain budget.

Mme Sylvie MERCIER : A suivre. Parce que là j'ai vu « décembre 2023 ».

M. le Maire : Nous nous donnons du temps. Je n'ai pas envie de repasser à chaque conseil non plus. Nous nous donnons un peu de temps.
Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Proroge la promesse de vente avec le Crédit Agricole Immobilier signée le 8 juillet 2021 au 31 décembre 2023.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Contre : (4)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

23 . Création des tarifs "nuitées au camping"

Le service périscolaire de la commune souhaite organiser des « nuitées au camping ». L'objectif est notamment de faire participer de nombreux enfants sur certains jours de semaine pendant les vacances scolaires d'été.

Au regard de la réforme tarifaire engagée en octobre 2022, il est proposé d'appliquer un tarif minimum de 3,40€ et un tarif maximum de 15€ pour une nuitée au camping de 18h30 à 8h le lendemain matin. Le tarif sera individualisé en fonction de la situation financière de chaque famille.

Pour rappel, le tarif de l'usager sera calculé selon la méthode suivante : taux de participation individualisé x coût réel du service, qui est ici de 49,07 €.

Ce tarif est décorrélé de la venue de l'enfant la veille et/ou le lendemain de la nuitée au centre de loisirs.

En outre, nous proposons de maintenir l'application d'une majoration de cette prestation dans le cas où les deux parents ne résident pas à Joinville-le-Pont, à savoir : une majoration du taux de participation individualisé de 50 % par rapport au tarif joinvillais.

Je vous remercie de bien vouloir créer un tarif minimum « nuitées au camping » de 3,40€ par nuitée et un tarif maximum « nuitées au camping » de 15€ par nuitée, avec un coût réel du service de 49,07€ et de maintenir l'application du taux de participation individualisé majoré de 50 % pour les usagers ne

résidant pas à Joinville-le-Pont (les deux parents).

Principaux textes réglementaires	- délibération n°11 du conseil municipal du 11 octobre 2022 relative à la tarification des activités périscolaires et des classes de découverte - délibération n°42 du conseil municipal du 7 décembre 2022 relative à l'ajustement de la politique tarifaire des activités périscolaires et des classes de découverte

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Mme Murielle VILLETELLE : Mes chers collègues, la délibération numéro 23, ayant reçu un avis favorable en commission enfance et jeunesse le 4 avril dernier, demande ce soir la création de tarifs nuitées camping. Le service périscolaire souhaite organiser des nuitées camping pendant les vacances scolaires de cet été en juillet et en août.

En référence à la réforme tarifaire et dans son ajustement relatif aux activités périscolaires et classes de découverte, adoptée en octobre et en décembre derniers, il est demandé ce soir la création d'un tarif minimum de 3,40 euros, d'un tarif maximum de 15 euros, et pour les familles non joinvillaises de maintenir l'application d'une majoration du taux de participation individualisé de 50 % par rapport aux tarifs joinvillais.

Bien sûr, le tarif sera individualisé en fonction de la situation financière de chaque famille. Notez également que le coût réel du service s'élève à 49,07 euros.

Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Ma chère collègue, juste une question. Pouvez-vous nous rappeler l'organisation de ce service, comment est organisé le camping, et où ? Parce qu'effectivement dans cette délibération on ne parle pas du lieu. La précision manque. Merci d'avance.

Mme Murielle VILLETELLE : Bien sûr. Juste pour vous recontextualiser, l'année dernière nous avons fait un camping pilote sur le camping de Champigny de manière également à voir si c'était intéressant pour les enfants dans leur découverte, et comment nos agents pouvaient également s'organiser autour de cette journée. Comme nous avons eu et rencontré un franc succès par rapport à ce camping, qui a eu lieu l'année dernière sur le camping de Champigny, cette année nous avons décidé de renouveler l'opération.

Il nous a été proposé par nos services d'étudier la possibilité d'emmener nos enfants cette année dans le 91. Nous sommes en train de nous poser avec les services et Madame TOLLARD pour voir si nous allons répondre favorablement à cette idée soumise d'emmener nos enfants cette année au camping du 91.

Au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Article 1er : Crée un tarif minimum « nuitées au camping » de 3,40€ par nuitée et un tarif maximum « nuitées au camping » de 15€ par nuitée, avec un coût réel du service de 49,07 €.

Article 2 : Maintient l'application du taux de participation individualisé majoré de 50 % au tarif des joinvillais, pour les usagers ne résidant pas à Joinville-le-Pont (les deux parents).

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

24 . Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Joinville-le-pont, l'APES et la société Seqens

Par voie de convention avec l'APES (Association pour le développement urbain social) et SEQENS (bailleur social propriétaire de locaux collectifs résidentiels), la ville de Joinville-le-Pont dispose à titre gracieux de locaux au sein d'ensemble d'habitations sociales afin d'y réaliser, sous la responsabilité communale, des activités socio-éducatives. Elle occupe notamment le local dit « Espace Ludo Egalité» d'une superficie de 112.95 m², situé dans un ensemble de 350 logements, sis 3 allée Louise Michel 94340 Joinville-le-pont, appartenant à la société SEQENS et mis à la disposition de l'APES qui gère la mise à disposition et le suivi de l'occupation.

La précédente convention étant arrivée à échéance, il convient donc de renouveler cette mise à disposition par le biais d'une nouvelle convention, dont la durée s'étend sur 3 ans ferme soit jusqu'au 27 février 2026.

Je vous propose donc d'approuver la convention de mise à disposition de ce local collectif résidentiel et d'autoriser le Maire à la signer.

Principaux documents de référence	- convention de mise à disposition du local du 3 allée Louise Michel

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : L'APES est l'Association pour le développement urbain social, et Seqens un bailleur social propriétaire de locaux résidentiels, que l'on appelle aussi la résidence Égalité chez nous. Elle occupe notamment le local dit « espace ludo Égalité » d'une superficie de 112m². Nous devons renouveler la convention pour trois ans.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci à vous.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve la convention de mise à disposition d'un local collectif résidentiel entre l'APES, SEQENS et la ville de Joinville-le-Pont.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer cette convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

25 . Évolution du forfait "mobilités durables"

Le forfait « Mobilités durables » est un dispositif issu de la loi d'orientation des mobilités mis en place à Joinville-le-Pont à partir de la délibération n°9 du conseil municipal en date du 16 mars 2021. Il permettait jusqu'à présent, la prise en charge des frais de déplacement domicile-travail des fonctionnaires et contractuels des collectivités venant au travail à vélo ou en covoiturage (conducteurs ou passagers) à raison d'au moins 100 jours par an dans la limite de 200 € par an.

Il a été étendu par le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020.

Les évolutions relatives à l'application de ce dispositif aux agents municipaux qui en remplissent les conditions sont les suivantes :

- Le bénéfice du forfait « Mobilités durables » concerne les fonctionnaires, les contractuels de droit public et les contractuels de droit privé (contrats PEC, contrats d'apprentissage) ;
- Le forfait « Mobilités durables » concernant initialement les agents venant au travail à vélo ou en covoiturage (conducteurs ou passagers) est étendu :
    - aux engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc)
    - aux cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques
    - service d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions et à l'ensemble des services de mobilité partagée (auto-partage) ;
- Le montant du forfait mobilités durables dépend du nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable :
    - 100 € pour 30 à 59 jours ;
    - 200 € pour 60 à 99 jours ;
    - 300 € pour au moins 100 jours.
- Le forfait est cumulable avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun ;
- Le bénéfice du forfait « Mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration sur l'honneur atteste, pour l'année civile au titre de laquelle le forfait est versé :
    - de l'utilisation de l'un, ou de plusieurs, modes de transport éligibles ;
    - du nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport.

  L'aide est donc versée l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur de

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

l'agent.

- Lorsque l'agent a changé d'employeur au cours de l'année, il dépose sa déclaration auprès de son dernier employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration transmise par l'agent atteste de l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année auprès d'employeurs éligibles au FMD. Le forfait est versé par le dernier employeur de l'agent et son montant est déterminé en prenant en compte l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année. Le ou les autres employeurs de l'agent au cours de l'année au titre de laquelle le forfait est versé transmettent, le cas échéant, au dernier employeur de l'agent, les justificatifs attestant du recours effectif à l'un des modes de transport éligibles ;
- L'utilisation effective du covoiturage, d'un service de mobilité partagée ou celle de tout engin indiqué dans le point n°2 ci-dessus peut faire l'objet d'un contrôle et d'une demande à l'agent de tout justificatif utile à cet effet.

Les autres conditions, reproduites ci-dessous, de ce dispositif restent inchangées :

- Le forfait « Mobilités durables » n'est pas versé aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ou aux agents transportés gratuitement par leur employeur ;
- En cas d'employeurs multiples, la prise en charge du forfait par la Ville de Joinville-le-Pont est calculée au prorata du temps travaillé au sein de la collectivité.

Cette aide est exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et de prendre acte des évolutions relatives au forfait « Mobilités Durables».

Principaux textes réglementaires	- article L.723- 1 du Code général de la fonction publique - article 81 du Code général des impôts loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités - décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail - délibération n°9 du conseil municipal en date du 16 mars 2021 relative à la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents municipaux - décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat - décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale - décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale - arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 04/04/2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony

RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, le forfait mobilités durables est un dispositif issu de la loi d'orientation des mobilités mises en place à Joinville-le-Pont à partir de la délibération numéro 9 du conseil municipal en date du 16 mars 2021. Il permettait jusqu'à présent la prise en charge des frais de déplacement domicile-travail des fonctionnaires et contractuels des collectivités venant au travail à vélo ou en covoiturage à raison d'au moins 100 jours par an, dans la limite de 200 euros par an.

Il a été étendu par différents décrets – je vous passe les numéros – en décembre 2022 et décembre 2020. Les évolutions relatives à l'application de ce dispositif aux agents municipaux qui remplissent les conditions sont les suivantes. Le bénéfice du forfait mobilités durables concerne les fonctionnaires, les contractuels de droit public et les contractuels de droit privé, contrats PEC ou contrats d'apprentissage. Le forfait mobilités durables concernant initialement les agents venant au travail à vélo ou en covoiturage, conducteur ou passager, est étendu aux engins de déplacement personnel motorisés – trottinettes, monoroues, gyropodes, hoverboards, etc. –, aux cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédales assistés, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service.

Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques : services d'autopartage avec des véhicules à faible émission, ou l'ensemble des services de mobilité partagée, autopartage.

Le montant du forfait mobilités durables dépend du nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable : 100 euros pour 30 à 59 jours, 200 euros pour 60 à 99 jours et 300 euros pour au moins 100 jours. Le forfait est cumulable avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun. Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration sur l'honneur atteste, pour l'année civile au titre de laquelle le forfait est versé, de l'utilisation de l'un ou de plusieurs modes de transport éligibles, du nombre de jours de déplacement réalisés à l'aide de ces moyens de transport. L'aide est donc versée l'année suivante de celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur de l'agent.

Lorsque l'agent a changé d'employeur au cours de l'année, il dépose sa déclaration auprès de son dernier employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration transmise par l'agent atteste de l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année auprès de l'employeur éligible au FMD.

Le forfait est versé par le dernier employeur de l'agent et son montant est déterminé en prenant en compte l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent. Le ou les autres employeurs de l'agent dans l'année au titre de laquelle forfait est versé, transmettent le cas échéant au dernier employeur de l'agent les justificatifs attestant du recours de l'un des modes de transport éligibles.

L'utilisation effective du covoiturage, d'un service de mobilité partagée ou celle de tout engin indiqué dans le point numéro 2 ci-dessus peut faire l'objet d'un contrôle et d'une demande à l'agent de tout justificatif utile à cet effet. Les autres conditions reproduites ci-dessous de ce dispositif restent inchangées. Le forfait mobilités durables n'est pas versé aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ou aux agents transportés gratuitement par leur employeur.

En cas d'employeurs multiples, la prise en charge du forfait de la ville de Joinville-le-Pont est calculée au prorata du temps travaillé au sein de la collectivité. Cette aide est exonérée d'impôt et de prélèvements sociaux. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer, de prendre acte des évolutions relatives au forfait mobilités durables. Cette délibération a reçu un avis favorable du comité social territorial du 4 avril et de la commission finances solidarité sécurité du 3 avril.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Pour à l'unanimité. Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Prendre acte des évolutions du forfait « Mobilités durables » et décide de les appliquer pour les agents municipaux qui en remplissent les conditions à compter du 1er janvier 2023, selon les modalités suivantes :

- Le bénéfice du forfait « Mobilités durables » concerne les fonctionnaires, les contractuels de droit public et les contractuels de droit privé (contrats PEC, contrats d'apprentissage) ;
- Le forfait « Mobilités durables » concernant initialement les agents venant au travail à vélo ou en covoiturage (conducteurs ou passagers) est étendu :
    - aux engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc)
    - aux cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques
    - service d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions et à l'ensemble des services de mobilité partagée (auto-partage) ;
- Le montant du forfait mobilités durables dépend du nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable :
    - 100 € pour 30 à 59 jours ;
    - 200 € pour 60 à 99 jours ;
    - 300 € pour au moins 100 jours.
- Le forfait est cumulable avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun ;
- Le bénéfice du forfait « Mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration sur l'honneur atteste, pour l'année civile au titre de laquelle le forfait est versé :
    - de l'utilisation de l'un, ou de plusieurs, modes de transport éligibles ;
    - du nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport.

  L'aide est donc versée l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur de l'agent.
- Lorsque l'agent a changé d'employeur au cours de l'année, il dépose sa déclaration auprès de son dernier employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration transmise par l'agent atteste de l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année auprès d'employeurs éligibles au FMD. Le forfait est versé par le dernier employeur de l'agent et son montant est déterminé en prenant en compte l'ensemble des déplacements réalisés par l'agent au cours de l'année. Le ou les autres employeurs de l'agent au cours de l'année au titre de laquelle le forfait est versé transmettent, le cas échéant, au dernier employeur de l'agent, les justificatifs attestant du recours effectif à l'un des modes de transport éligibles ;
- L'utilisation effective du covoiturage, d'un service de mobilité partagée ou celle de tout engin indiqué dans le point n°2 ci-dessus peut faire l'objet d'un contrôle et d'une demande à l'agent de tout justificatif utile à cet effet.

Cette aide est exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux.

Les autres conditions, reproduites ci-dessous, de ce dispositif restent inchangées :

- Le forfait « Mobilités durables » n'est pas versé aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ou aux agents transportés gratuitement par leur employeur ;
- En cas d'employeurs multiples, la prise en charge du forfait par la Ville de Joinville-le-Pont est calculée au prorata du temps travaillé au sein de la collectivité.

Article 2 : Précise que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés au chapitre 011.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu

de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

26 . Modification du règlement intérieur du télétravail

La présente délibération a vocation à modifier l'article 18 du règlement intérieur du télétravail relatif aux modalités de versement du forfait télétravail.

Cet article 18 prévoit actuellement que « *le forfait Télétravail est versé selon une périodicité trimestrielle, sur la base prévisionnelle du nombre de jours de télétravail autorisé et sans que l'agent ait à en faire la demande. A l'issue de chaque année civile, un mécanisme de régularisation complète ce dispositif prévisionnel au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile, dans la limite du plafond annuel mentionné ci-dessus* ».

Pour des questions de simplification dans la gestion administrative du versement du télétravail et afin de ne pas avoir à régulariser ce montant en fin d'année à la défaveur des agents, il est proposé de verser le forfait télétravail, comme le prévoit le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'un allocation forfaitaire du télétravail au bénéfice des agents, « *selon une périodicité trimestrielle à terme échu et conformément aux journées de télétravail effectif déclarées mensuellement suivant le formulaire et la procédure mise en place* ».

Par ailleurs, il a été fait le choix de retirer l'indication annuelle du montant journalier de ce forfait et de préciser que « *Le montant journalier de ce forfait est créé par délibération, dans la limite des montants journaliers et plafond annuel définis par arrêté ministériel. Il sera automatiquement révisé, sans nouvelle délibération, dès cet arrêté ministériel publié* ».

Je vous propose donc d'approuver la modification de l'article 18 du règlement intérieur du télétravail.

Principaux textes réglementaires	- loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique - décret n°2006-151 du 11 février 2006 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 - décret n°2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire du télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats et arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret - accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique - délibération n°28 du conseil municipal du 28 juin 2022 relative à la mise en oeuvre du télétravail à Joinville-le-Pont et à l'approbation de son règlement intérieur
Principaux documents de référence	- règlement intérieur du télétravail

A reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 04/04/2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : L'objectif de cette délibération était qu'avant, nous faisions un règlement annuel, un paiement annuel pour les agents, et nous vous proposons de passer à un paiement trimestriel pour éviter qu'en fin d'année nous soyons obligés de faire des rectifications importantes sur les paiements. Cette proposition a reçu un avis favorable du CST.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve la modification de l'article 18 du règlement intérieur du télétravail, annexé à la présente délibération, relative au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail, rédigé désormais comme suit :

« La collectivité prend en charge le coût découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, c'est-à-dire le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils, ainsi que la maintenance de ceux-ci.

Cette prise en charge se fait par le versement d'une allocation forfaitaire relevant de la catégorie des indemnisations de frais dite « forfait Télétravail ».

Le montant journalier de ce forfait est créé par délibération, dans la limite des montants journaliers et plafond annuel définis par arrêté ministériel. Il sera automatiquement révisé, sans nouvelle délibération, dès cet arrêté ministériel publié.

Le forfait Télétravail est versé selon une périodicité trimestrielle, à terme échu et conformément aux journées de télétravail effectif déclarées mensuellement suivant le formulaire et la procédure mise en place ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Règlement intérieur du télétravail à Joinville-le-Pont

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Sommaire

Sommaire **2**
Préambule **3**
I - La définition réglementaire et les principes du télétravail **3**
II - Les modalités du télétravail à Joinville-le-Pont **3**
Article 1 - Les agents bénéficiaires 3
Article 2 - Le nombre de jours de télétravail 4
Article 3 - Les jours de télétravail fixe et flottant 4
Article 4 - Le choix du ou des jours de télétravail 4
Article 5 - Dérogation au nombre de jours de télétravail 4
Article 6 - La durée de l'autorisation de télétravail 5
Article 7 - La période d'adaptation 5
Article 8 - Le lieu du télétravail 5
Article 9 - Le télétravail imprévu, exceptionnel et temporaire 5
Article 10 - Les prérequis techniques au télétravail 5
Article 11 - Les équipements fournis aux télétravailleurs 5
Article 12 - Les aménagements du poste de télétravail d'un agent en situation de handicap 6
Article 13 - Les droits et obligations des agents en télétravail 6
Article 14 - Le droit à la déconnexion 6
Article 15 - Les heures supplémentaires en télétravail 6
Article 16 - La non récupération des jours de télétravail 6
Article 17 - Les formations à distance 7
Article 18 - Le forfait « Télétravail » 7
III - Les procédures à Joinville-le-Pont **7**
Article 19 : La demande de télétravail 7
Article 20 : L'utilisation d'un jour de télétravail flottant 7
Article 21 : L'annulation ponctuelle d'un jour de télétravail 8
Article 22 : La fin du télétravail 8
Article 22.1 : La fin à l'initiative de l'agent 8
Article 22.2 : La fin à l'initiative de la collectivité 8
Article 22.3 : La fin en cas de changement de poste 8
Article 22.4 : L'entretien préalable à la fin du télétravail 8
IV - Les activités non éligibles et les motifs de refus à Joinville-le-Pont **8**
Article 23 - Les critères de non éligibilité d'une activité au télétravail 8
Article 24 - Les motifs de refus d'une demande de télétravail 9
Article 25 - Le comité de pilotage du télétravail 9

Préambule

Le présent règlement est élaboré en vue de définir les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité.

Il s'appuie principalement sur :

- Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- Le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;
- L'accord cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Les réflexions et les négociations avec les organisations syndicales ont débuté fin décembre 2021 et ont donné lieu à deux réunions de travail en avril et en mai, lesquelles ont permis d'aboutir à un cadre de mise en œuvre propre à la Mairie de Joinville-le-Pont.

Ainsi, sans perdre de vue le principe fondamental de continuité du service public, le dispositif de télétravail s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration de la qualité de vie au travail des agents municipaux :

- En réduisant les temps de trajets domicile-travail et les risques liés aux transports ;
- En permettant une meilleure articulation entre les temps professionnels et les temps personnels ;
- En prenant en compte les situations de santé spécifiques des agents.

Une première phase d'expérimentation aura lieu du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022, pour un déploiement du dispositif à l'ensemble de la collectivité dès le 1er janvier 2023.

I - La définition réglementaire et les principes du télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Dans la fonction publique, il repose sur 4 principes fondamentaux :

- Le volontariat de l'agent qui souhaite télétravailler (hors circonstances exceptionnelles comme les grèves ou les intempéries) ;
- L'alternance entre travail sur site et télétravail, avec un minimum de 2 jours par semaine de travail sur site ;
- L'usage des outils numériques nécessaires à l'activité, fournis par la collectivité ;
- La réversibilité, c'est-à-dire la possibilité de mettre fin, à tout moment, à l'autorisation de télétravail, que ce soit à l'initiative de l'agent ou de la collectivité.

II - Les modalités du télétravail à Joinville-le-Pont

Article 1 - Les agents bénéficiaires

Le télétravail est accordé sur autorisation de l'autorité territoriale.

Il est accessible à l'ensemble des agents fonctionnaires et contractuels de droit public qui disposent d'une ancienneté de 2 mois sur leur poste, à l'exception des agents qui sont employés sur un poste à temps non complet.

Il se matérialise, pour un agent fonctionnaire, par la prise d'un arrêté individuel, et pour un agent contractuel, par la rédaction d'un avenant à son contrat.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Article 2 - Le nombre de jours de télétravail

Les agents employés à temps plein peuvent bénéficier de deux jours maximum de télétravail par semaine.

Les agents employés à temps partiel, quelle que soit la quotité de leur temps de travail, peuvent bénéficier d'un jour maximum de télétravail par semaine.

Les agents qui sont en temps partiel thérapeutique sont considérés comme des agents employés à temps partiel.

Dans tous les cas, le nombre de jours de travail sur site ne peut être inférieur à deux jours par semaine.

Il n'est pas possible de bénéficier de demi-journées de télétravail.

Article 3 - Les jours de télétravail fixe et flottant

Le nombre de jours de télétravail mentionné à l'article 2 est calculé de façon hebdomadaire.

Pour autant, lorsque les fonctions exercées requièrent de la souplesse dans l'organisation du temps de travail d'un agent, ce dernier peut bénéficier de télétravail « flottant », à raison d'un jour maximum par semaine.

La base de décompte deviendra alors mensuelle : l'agent bénéficiant d'un jour de télétravail flottant par semaine disposera donc de 52 jours de télétravail par an, qu'il pourra utiliser à son gré, à raison de 4 ou 5 jours par mois, sans que le nombre de jours de travail sur site ne puisse être inférieur à 2, sur une semaine donnée.

Il est possible, pour un agent employé à temps plein, de mixer un jour de télétravail fixe et un jour de télétravail flottant.

Il est possible, pour un agent employé à temps partiel, de bénéficier d'un jour de télétravail fixe ou d'un jour de télétravail flottant.

Par principe, l'agent définit son ou ses jours de télétravail sur un ou deux jours « fixes » de la semaine et précise, le cas échéant, le jour qui sera flottant, c'est-à-dire celui susceptible d'être déplacé en fonction de ses obligations professionnelles.

Les modalités d'utilisation du jour flottant sont précisées à l'article 19 du présent règlement.

Article 4 - Le choix du ou des jours de télétravail

Au sein de chaque service, un jour par semaine, appelé « jour de présence sur site », est fixé par le responsable. Ce jour-là, aucun agent du service ne sera en télétravail.

Par conséquent, le ou les jours de télétravail peuvent être utilisés tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi inclus, à l'exception du jour de présence sur site.

Le samedi et le dimanche, le télétravail n'est pas possible.

Article 5 - Dérogation au nombre de jours de télétravail

Il est possible de déroger au nombre de jours de télétravail maximal défini à l'article 2 dans les situations suivantes :

- L'état de santé de l'agent ou son handicap le justifient, après avis du service de médecine préventive, pour une durée de 6 mois maximum, renouvelable ;
- A la demande des femmes enceintes ;
- A la demande des agents éligibles au congé de proche aidant prévu à l'article L 3142-16 du Code du travail, pour une durée de 3 mois maximum, renouvelable ;
- En cas de télétravail imprévu, exceptionnel et temporaire (cf. article 9 du présent règlement).

Article 6 - La durée de l'autorisation de télétravail

Une fois autorisé, le télétravail est accordé pour une durée indéterminée.

Article 7 - La période d'adaptation

Une période d'adaptation de 2 mois est prévue à chaque autorisation de télétravail, afin de permettre à l'agent et à son responsable hiérarchique de confirmer la pertinence et l'efficacité du dispositif.

Article 8 - Le lieu du télétravail

Sauf cas exceptionnel, le télétravail a lieu au domicile principal de l'agent, c'est-à-dire celui déclaré au service des RH.

Article 9 - Le télétravail imprévu, exceptionnel et temporaire

Lorsqu'une situation exceptionnelle (intempéries, grève des transports, etc...) perturbe l'accès au service ou le travail sur site, une autorisation temporaire de télétravail peut être accordée.

Article 10 - Les prérequis techniques au télétravail

Pour pouvoir bénéficier du télétravail à son domicile, un agent devra satisfaire aux prérequis techniques suivants :

- Disposer d''une assurance habitation multirisques qui l'autorise à exercer une activité en télétravail à son domicile ;
- Disposer d'installations électriques conformes à la réglementation en vigueur ;
- Disposer d'une connexion internet à haut débit (minimum 8 mbits/seconde, en débit entrant et sortant) ;
- Disposer d'un environnement de travail dédié lui permettant de télétravailler au calme et en toute sécurité pour lui-même et pour les informations et documents professionnels qu'il sera amené à utiliser.

Article 11 - Les équipements fournis aux télétravailleurs

Un agent en télétravail se verra remettre du matériel dont il devra prendre soin et qui pourra faire l'objet de maintenance régulière par le service informatique, conformément à la Charte d'utilisation des moyens informatiques et de communication électronique de la Ville.

Il utilisera ces équipements pour télétravailler, sauf en cas de télétravail exceptionnel, où il sera autorisé à utiliser ses équipements personnels.

Ce matériel est constitué :

- D'un ordinateur portable équipé du wifi et d'un accès à distance sécurisé aux serveurs de la Ville ;
- D'un téléphone portable ;
- D'une souris d'ordinateur ;

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- D'un casque audio pouvant être connecté à l'ordinateur et au téléphone portables fournis par la collectivité ;
- D'une possibilité de connexion HDMI, sur demande.

Article 12 - Les aménagements du poste de télétravail d'un agent en situation de handicap

La collectivité prend en charge les aménagements du poste de télétravail des agents en situation de handicap, sous réserve que les charges consécutives à la mise en œuvre de ces aménagements ne soient pas disproportionnées, eu égard, notamment, aux aides qui peuvent compenser tout ou partie des dépenses engagées.

Ces aménagements font l'objet d'une préconisation par le service de médecine préventive.

Article 13 - Les droits et obligations des agents en télétravail

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation, notamment en matières :

- De temps de travail (horaires, plages fixes et variables, temps de pause, etc...) ;
- D'absence (justificatifs à transmettre dans les 48 heures, etc...) ;
- D'accidents du travail ;
- De formation ;
- De santé et de sécurité.

Article 14 - Le droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion, consacré par l'article L 2242-17 du Code du travail, vise à assurer le respect des temps de repos et de congé des salariés et à parvenir à une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. Il peut ainsi s'entendre comme le droit pour tout salarié de ne pas être connecté à un outil numérique (téléphone, ordinateur, messagerie...) en dehors de son temps de travail.

A noter : Le droit à la déconnexion ne concerne pas uniquement les agents en télétravail, mais aussi les agents qui travaillent sur site et disposent d'outils numériques leur permettant d'être joignables en tout temps.

A Joinville-le-Pont, ce droit s'inscrit pleinement dans les pratiques de travail et de télétravail. Le télétravailleur fixe, en accord avec sa hiérarchie, les plages horaires au cours desquelles il est impérativement joignable par sa hiérarchie, ses collègues et les usagers, que ce soit par messagerie interne ou sur le téléphone portable fourni par la collectivité.
En dehors de ces plages horaires, il n'a pas à être joignable.

Article 15 - Les heures supplémentaires en télétravail

Les heures supplémentaires effectuées en télétravail sont, en principe, interdites, sauf situations exceptionnelles et à la demande expresse, écrite et motivée du responsable hiérarchique, validée par le directeur ou la directrice de secteur.

Article 16 - La non récupération des jours de télétravail

Lorsqu'un jour de télétravail tombe sur un jour non travaillé (congé, autorisation d'absence, arrêt de travail, formation, jour férié, etc...), ou un jour d'astreinte, il ne fait l'objet d'aucune récupération.

Cette règle ne s'applique pas aux jours de télétravail flottants, qui peuvent être déplacés en fonction des obligations professionnelles (cf. articles 3 et 20 du présent règlement).

Article 17 - Les formations à distance

Les journées de formation à distance, qu'elles soient dispensées par le CNFPT ou tout autre organisme, ne sont pas considérées comme du télétravail.

Article 18 - Le forfait « Télétravail »

La collectivité prend en charge le coût découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, c'est-à-dire le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils, ainsi que la maintenance de ceux-ci.

Cette prise en charge se fait par le versement d'une allocation forfaitaire relevant de la catégorie des indemnisations de frais dite « forfait Télétravail ».

Le montant journalier de ce forfait est créé par délibération, dans la limite des montants journaliers et plafond annuel définis par arrêté ministériel. Il sera automatiquement révisé, sans nouvelle délibération, dès cet arrêté ministériel publié.

Le forfait Télétravail est versé selon une périodicité trimestrielle, à terme échu et conformément aux journées de télétravail effectif déclarées mensuellement suivant le formulaire et la procédure mise en place.

III - Les procédures à Joinville-le-Pont

Article 19 : La demande de télétravail

Tout agent qui remplit les conditions définies à l'article 1 du présent règlement et qui souhaite télétravailler adresse une demande écrite à l'autorité territoriale qui dispose ensuite d'un mois à compter de la réception de la demande pour répondre.

Lorsqu'une campagne de recensement des demandes de télétravail est organisée, ce délai de réponse d'un mois s'applique à la date de fin de ladite campagne.

Toute demande est soumise à un avis hiérarchique qui sera formulé à l'issue d'un entretien entre l'agent demandeur et son responsable hiérarchique.

En cas d'avis défavorable, le responsable hiérarchique argumente son avis par écrit et les expose au cours de l'entretien à l'agent concerné.

Ce dernier peut alors saisir la Commission administrative paritaire ou la Commission consultative paritaire dont il relève.

Article 20 : L'utilisation d'un jour de télétravail flottant

Comme indiqué à l'article 3, un agent qui bénéficie d'un jour de télétravail flottant prévoit, par principe, de l'utiliser sur un jour fixe de la semaine.
En cas de besoin lié aux obligations professionnelles, ce jour flottant peut être déplacé à un autre jour du même mois.
L'agent doit, pour ce faire, solliciter l'avis de son responsable hiérarchique par mail au moins 48 heures ouvrées avant la date souhaitée.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Article 21 : L'annulation ponctuelle d'un jour de télétravail

Tout agent télétravailleur peut, de façon ponctuelle, décider de revenir sur site un jour où il est censé télétravailler.
Pour ce faire, il doit informer son responsable hiérarchique par mail au moins 24 heures à l'avance.
Ce jour de télétravail ne pourra pas être récupéré.

Article 22 : La fin du télétravail

Comme indiqué à l'article 6 du présent règlement, le télétravail, une fois accordé, est autorisé pour une durée indéterminée.

Toutefois, il existe plusieurs situations où il peut être mis fin au télétravail :

Article 22.1 : La fin à l'initiative de l'agent

Tout agent télétravailleur peut, s'il le souhaite et sans avoir à le justifier, mettre fin à son autorisation de télétravail. Il doit alors faire une demande écrite et respecter un délai de prévenance de deux mois.

Le délai de prévenance peut être raccourci à un mois, si la demande de l'agent intervient au cours de la période d'adaptation définie à l'article 7 du présent règlement.

Article 22.2 : La fin à l'initiative de la collectivité

L'autorité territoriale peut décider de mettre fin à une autorisation de télétravail. Elle doit alors respecter un délai de prévenance de deux mois, qui peut être ramené à un mois si la décision intervient au cours de la période d'adaptation définie à l'article 7 du présent règlement.

Le délai peut également être raccourci en cas de nécessités de service dûment justifiées.

Lorsqu'une autorisation prend fin à l'initiative de la collectivité, l'agent concerné peut saisir la Commission administrative paritaire ou la Commission consultative paritaire dont il relève.

Article 22.3 : La fin en cas de changement de poste

En cas de changement de poste, il est automatiquement mis fin à l'autorisation de télétravail, sans formalisme particulier.

Si l'agent souhaite télétravailler dans son nouveau poste, il pourra à nouveau refaire une demande dès qu'il remplira les conditions définies à l'article 1 du présent règlement.

Article 22.4 : L'entretien préalable à la fin du télétravail

Dans les situations décrites aux articles 22.1 et 22.2, un entretien préalable a lieu entre l'agent et son responsable hiérarchique avant que débute le délai de prévenance.

IV - Les activités non éligibles et les motifs de refus à Joinville-le-Pont

Article 23 - Les critères de non éligibilité d'une activité au télétravail

A Joinville-le-Pont, les activités qui ne sont pas télétravaillables sont les suivantes :
- L'accueil ou la prise en charge physique et téléphonique du public / des usagers ;
- Les activités nécessitant la présence physique dans les locaux municipaux ;
- Les activités nécessitant une intervention sur site ou en extérieur ;

- Les activités traitant d'informations ou de données sensibles non dématérialisées et qui ne peuvent donc pas être transportées à domicile ;
- Les activités requérant des équipements ou des outils qui ne peuvent pas être déplacés en toute sécurité.

A noter : Le télétravail exclut, par définition, les périodes d'astreinte.

Article 24 - Les motifs de refus d'une demande de télétravail

A Joinville-le-Pont, les principaux motifs de refus d'une demande de télétravail sont les suivants :

- L'agent n'est pas éligible au dispositif de télétravail (article 1 du présent règlement) ;
- L'agent ne remplit pas les prérequis techniques (article 10 du présent règlement) ;
- L'agent ne maîtrise pas les compétences numériques/technologiques de base qui lui permettraient de télétravailler dans de bonnes conditions ;
- L'agent n'est pas suffisamment autonome, c'est-à-dire qu'il ne dispose pas des compétences nécessaires pour mobiliser l'ensemble des ressources qui lui permettraient de travailler correctement seul, hors de son site d'affectation (exemples : capacité à organiser seul sa journée de travail, capacité à faire du reporting, capacité à solliciter les bonnes personnes en cas de difficultés, etc…) ;
- L'ensemble des activités télétravaillables de l'agent ne peut pas s'organiser ou se regrouper sur une journée entière sans perturber le bon fonctionnement du service.

Article 25 - Le comité de pilotage du télétravail

A Joinville-le-Pont, il est créé un comité de pilotage du télétravail chargé de mener l'expérimentation, d'examiner périodiquement les demandes de télétravail, d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif et d'en présenter le bilan annuel au Comité technique et au futur Comité social territorial.

Ce comité est composé de l'élu délégué aux Ressources humaines, des membres du CODIR et de la DRH.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

27 . Création d'une allocation enfant en situation de handicap et fixation des modalités de mise en oeuvre

Par délibération du 19 décembre 2007, la municipalité a décidé d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour la mise en place d'actions sociales en faveur du personnel à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à l'article L 733-1 du Code Général de la Fonction Publique, la gestion de toutes les prestations sociales a ainsi été confiée à titre exclusif au CNAS.

Aujourd'hui, la ville de Joinville-le-Pont souhaite renforcer son action en faveur de l'amélioration des conditions de vie des agents publics et de leurs familles par le versement d'une prestation complémentaire à celles du CNAS, sous certaines conditions, aux parents qui élèvent un enfant en situation de handicap.

Cette allocation enfant en situation de handicap bénéficiera aux agents municipaux suivants, sous réserve de remplir les conditions exposées ci-après :

- aux agents titulaires ou contractuels en position d'activité exerçant leurs fonctions à temps complet ou à temps partiel ;
- aux agents mis à disposition par la ville au CCAS conformément à la convention de mise à disposition, le cas échéant ;
- aux agents qui ont cumulés dans l'année plusieurs contrats dont la durée totale est égale ou supérieure à 6 mois.

L'allocation est versée aux agents exerçant à temps partiel sans aucune réduction de son montant.

L'allocation aux parents d'enfants en situation de handicap est accordée sans conditions de ressources aux parents d'enfants porteurs de handicap ou infirmes de moins de 20 ans, ainsi qu'aux parents d'enfants, âgés de 20 à 27 ans, atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou un apprentissage lorsque les conditions suivantes sont remplies :

➔ <u>Pour les enfants (jusqu'à 20 ans) :</u>
- être à la charge du parent, collaborateur de la commune ;
- avoir un taux d'incapacité au moins égal à 50% ;
- être bénéficiaire de l'Allocation d'Education d'un Enfant Handicapé (AEEH).

➔ <u>Pour les jeunes adultes (de 20 à 27 ans) :</u>
- être à charge du parent, collaborateur de la commune ;
- avoir un taux d'incapacité au moins égal à 50% ;
- être bénéficiaire des prestations familiales reconnues par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;
- justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

Les modalités de versement et de perte de l'allocation sont les suivantes :

- Pour bénéficier de la prestation, l'agent doit en faire la demande et présenter tous les justificatifs permettant son octroi (identité de l'enfant, lien de parenté, avis d'imposition justifiant le rattachement fiscal de l'enfant, notification d'attribution et justificatif de versement de l'AEEH). La prise en charge commence à la date de la première demande, sans effet rétroactif quand bien même l'agent aurait déjà perçu antérieurement l'AEEH ;
- Pour être prises en compte, les demandes de versement de cette allocation aux parents d'enfants porteurs de handicap doivent être déposées au cours des 12 mois suivant le versement de l'AEEH ;
- La perte de l'allocation d'éducation de l'enfant handicap (AEEH) entraîne la cessation du versement de l'allocation aux enfants en situation de handicap ;
- Cette allocation ne peut être cumulée avec la prestation de Compensation du Handicap

(PCH), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation différentielle servie au titre des droits acquis (majoration pour tierce personne) ;
- Elle ne peut être versée lorsque l'enfant fréquente un internat permanent avec prise en charge des frais de séjour ;
- Elle ne peut être cumulée avec la prestation identique versée par l'employeur du conjoint ou du concubin pour le même enfant. Lorsque les deux parents sont des agents de la ville de Joinville-le- Pont, seul l'un d'entre eux peut bénéficier de l'allocation pour leur enfant.

Le montant de l'allocation s'appuie et est révisé annuellement sur la base du taux des prestations interministérielles de la circulaire relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune qui s'élève, au 1er janvier 2023 à :
- 172,46 euros par mois et par enfant jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 20 ans ;
- 131,75 euros (30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales) pour les jeunes adultes en situation de handicap poursuivant des études ou un apprentissage jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 27 ans.

A ce titre, je vous propose la création de l'allocation enfant en situation de handicap au bénéfice des agents municipaux de la commune, qui remplissent les conditions exigées, et la fixation des modalités de sa mise en œuvre à compter du 1er mai 2023.

Principaux textes réglementaires	- articles L. 731-1 à 4 et L. 733-1 du Code Général de la Fonction Publique - circulaire DGAFP FP/4 n°1931 / DB-2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune - circulaire DGAFP-B9 n°2128 / DB-2BPSS n°07-182 du 30 janvier 2007 relative aux prestations individuelles d'action sociale à réglementation commune - circulaire DGAFP-FP/4 n°2025 / DB-2B n°2257 du 19 juin 2002 relative à la réglementation et aux taux des prestations d'action sociale pour 2002 - circulaire DGAFP-B9 n°11-BCRF1102447C / DB-2BPSS n°11-3302 du 1er avril 2011 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune - circulaire TFPF2219088C du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune - circulaire TFPF2237724C du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune - délibération du 19 décembre 2007 relative à l'adhésion au CNAS pour la mise en place des prestations sociales en faveur du personnel

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 04/04/2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : C'était une délibération que Mme Chantal ALLAIN devait porter. L'objectif, au travers du CNAS, est de faire une proposition pour aider les agents qui ont des enfants porteurs de handicap et qu'ils aient une prime complémentaire. Voilà l'objectif de cette délibération qui a reçu un avis favorable du CST.

Avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Crée une allocation enfant en situation de handicap à destination des agents de la commune.

Article 2 : Fixe les modalités de mise en œuvre de cette allocation à compter du 1er mai 2023 comme suit :

Cette allocation bénéficiera aux agents municipaux suivants, sous réserve de remplir les conditions exposées ci-après :

- aux agents titulaires ou contractuels en position d'activité exerçant leurs fonctions à temps complet ou à temps partiel ;
- aux agents mis à disposition par la ville au CCAS conformément à la convention de mise à disposition, le cas échéant ;
- aux agents qui ont cumulés dans l'année plusieurs contrats dont la durée totale est égale ou supérieure à 6 mois.

L'allocation est versée aux agents exerçant à temps partiel sans aucune réduction de son montant.

L'allocation aux parents d'enfants en situation de handicap est accordée sans conditions de ressources aux parents d'enfants porteurs de handicap ou infirmes de moins de 20 ans, ainsi qu'aux parents d'enfants, âgés de 20 à 27 ans, atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou un apprentissage lorsque les conditions suivantes sont remplies :

➔ Pour les enfants (jusqu'à 20 ans) :
- être à la charge du parent, collaborateur de la commune ;
- avoir un taux d'incapacité au moins égal à 50% ;
- être bénéficiaire de l'Allocation d'Education d'un Enfant Handicapé (AEEH).

➔ Pour les jeunes adultes (de 20 à 27 ans) :
- être à charge du parent, collaborateur de la commune ;
- avoir un taux d'incapacité au moins égal à 50% ;
- être bénéficiaire des prestations familiales reconnues par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;
- justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

Les modalités de versement et de perte de l'allocation sont les suivantes :

- Pour bénéficier de la prestation, l'agent doit en faire la demande et présenter tous les justificatifs permettant son octroi (identité de l'enfant, lien de parenté, avis d'imposition justifiant le rattachement fiscal de l'enfant, notification d'attribution et justificatif de versement de l'AEEH). La prise en charge commence à la date de la première demande, sans effet rétroactif quand bien même l'agent aurait déjà perçu antérieurement l'AEEH ;
- Pour être prises en compte, les demandes de versement de cette allocation aux parents d'enfants porteurs de handicap doivent être déposées au cours des 12 mois suivant le versement de l'AEEH ;
- La perte de l'allocation d'éducation de l'enfant handicap (AEEH) entraîne la cessation du versement de l'allocation aux enfants en situation de handicap ;
- Cette allocation ne peut être cumulée avec la prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation différentielle servie au titre des droits acquis (majoration pour tierce personne) ;
- Elle ne peut être versée lorsque l'enfant fréquente un internat permanent avec prise en charge des frais de séjour ;

- Elle ne peut être cumulée avec la prestation identique versée par l'employeur du conjoint ou du concubin pour le même enfant. Lorsque les deux parents sont des agents de la ville de Joinville-le- Pont, seul l'un d'entre eux peut bénéficier de l'allocation pour leur enfant.

Le montant de l'allocation s'appuie et est révisé annuellement sur la base du taux des prestations interministérielles de la circulaire relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune qui s'élève, au 1er janvier 2023 à :

- 172,46 euros par mois et par enfant jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 20 ans ;
- 131,75 euros (30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales) pour les jeunes adultes en situation de handicap poursuivant des études ou un apprentissage jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 27 ans.

Article 3 : Précise que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés au chapitre 012.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

28 . Evolution de la participation à la protection sociale complémentaire des agents

Depuis le 1er janvier 2020, les agents municipaux qui le souhaitent peuvent adhérer à deux nouvelles conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire.
Pour rappel, ces conventions ont été conclues avec Harmonie mutuelle pour le risque Santé et Territoria Mutuelle pour le risque Prévoyance.

A ce jour, la participation de la ville versée aux agents s'établit ainsi :

- risque Santé : 5 euros bruts par mois et par agent de catégories A et B et 7 euros bruts par mois et par agent de catégorie C ;
- risque Prévoyance : 8 euros bruts par mois pour tous les agents.

Afin de renforcer sa politique d'action sociale et inciter les agents à souscrire à une protection sociale complémentaire, tout en développant son attractivité vis-à-vis des candidats aux emplois de la ville dans un contexte très concurrentiel, je vous propose d'augmenter dès à présent la participation de la ville versée à hauteur des montants suivants :

- risque Santé : 15 euros bruts par mois et par agent de catégories A et B et 21 euros bruts par mois et par agent de catégorie C ;
- risque Prévoyance : 24 euros bruts par mois pour tous les agents.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les nouveaux montants de la participation de la ville sur les risques Santé et Prévoyance qui représentent une augmentation de 300 %. Il est précisé que ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés au chapitre 012.

Principaux textes réglementaires	- articles L. 827-4 à L. 827-12 du Code Général de la Fonction Publique - décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

	participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents - circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents - délibération n°20 du conseil municipal du 15 octobre 2019 portant adhésion aux conventions de participation du CIG petite couronne et mise en œuvre d'une participation à la protection sociale des agents - délibération n°62 du conseil municipal du 21 juillet 2020 portant évolution de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

Mme Liliane REUSCHLEIN : Depuis le 1er janvier 2020, les agents municipaux qui le souhaitent peuvent adhérer à deux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire. Ces conventions ont été conclues avec Harmonie mutuelle pour le risque santé et avec Territoria mutuelle pour le risque prévoyance.

Dans le but de renforcer la politique d'action sociale de la ville, il vous est donc proposé d'augmenter la participation de la ville pour le risque santé. Actuellement, l'aide est de 5 euros bruts par mois et par agent pour les catégories A et B, et de 7 euros pour les catégories C. Nous proposons donc maintenant 15 euros pour les catégories A et B et 21 euros pour les catégories C.

Pour la prévoyance et pour l'ensemble du personnel, jusqu'alors c'était 8 euros et cela passera à 24 euros. Il vous est donc proposé de fixer ces nouveaux montants de la participation de la ville.

Au passage, j'attire votre attention sur le fait que ces nouveaux montants représentent une augmentation de 300 %. Il y a donc eu un avis favorable de la commission financière et un avis favorable du CST.

Avez-vous des questions ? Nous pouvons voter. Qui est pour ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Fixe les montants de la participation versée par la ville :
- sur le risque Santé à 15 euros bruts par mois et par agent de catégories A et B et à 21 euros bruts par mois et par agents de catégorie C ;
- sur le risque Prévoyance à 24 euros bruts par mois pour tous les agents.

Article 2 : Précise que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés au chapitre 012.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en

exécution de la présente délibération.

29 . Attribution de véhicules de service/fonction

Le règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules administratifs a été voté le 7 avril 2009. Il pose le cadre de l'utilisation des véhicules communaux c'est-à-dire des véhicules de service ou du véhicule de fonction attribué au Directeur général des services.

L'article L. 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que *« selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie »*.

Nous devons donc délibérer annuellement des conditions d'attribution de ces véhicules.

- **Véhicules de service**

Il existe huit véhicules de service qui sont affectés nominativement pour l'usage du maire et de certains agents de la collectivité :

- Le Directeur des Services Techniques
- Le Directeur de la Police Municipale
- Le Responsable de la régie bâtiment
- Le Responsable de la régie espaces verts
- Le Responsable de la régie logistique
- Le Responsable du garage municipal
- Le Responsable de la régie propreté

Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume au strict minimum, trajets domicile-travail. L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence, est autorisée et n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.

- **Véhicule de fonction**

Outre l'utilisation pour les besoins professionnels, le véhicule est, en partie, affecté à l'usage privatif de l'agent.

Un véhicule de fonction peut être attribué réglementairement au Directeur Général des Services, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés.

Il convient de noter que l'attribution d'un véhicule de fonction est un avantage en nature fiscalisé sur la déclaration de revenus de l'agent bénéficiaire.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer pour l'année 2023 sur la mise à disposition des véhicules pour ces fonctions.

Principaux textes réglementaires	- article L.721-3 Code général de la fonction publique - article L2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Principaux documents de référence	- délibération n°22 du Conseil municipal du 7 avril 2009 - règlement intérieur concernant l'utilisation des véhicules administratifs

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : Comme chaque année, je vous rappelle qu'il y a huit véhicules de service affectés pour l'usage du maire et de certains agents de la collectivité. Vous avez la liste. Avez-vous des questions particulières sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Décide que les emplois ou missions qui permettent l'octroi d'un véhicule de service sont les suivants :

- Maire
- Le Directeur des Services Techniques
- Le Directeur de la Police Municipale
- Le Responsable de la régie bâtiment
- Le Responsable de la régie espaces verts
- Le Responsable de la régie logistique
- Le Responsable du garage municipal
- Le Responsable de la régie propreté

Les conditions d'utilisation d'un véhicule de service sont les suivantes :

- Ils sont utilisés pour leurs besoins professionnels dans le cadre du règlement intérieur de la collectivité,
- Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume au strict minimum, trajets domicile-travail, soirs et week-end inclus,
- L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence, est autorisée et n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire,
- Les dépenses liées à l'utilisation, à l'entretien et l'assurance du véhicule sont prises en charge par la commune.

Article 2 : Décide de l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services.

Les conditions d'utilisation d'un véhicule de fonction sont les suivantes :

- Un véhicule de fonction peut être attribué réglementairement au Directeur Général des Services, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés,
- Les dépenses liées à l'utilisation, à l'entretien et l'assurance du véhicule sont prises en charge par la commune,
- Il s'agit d'un avantage en nature fiscalisée selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Précise que ces attributions sont annuelles soit jusqu'au 11 avril 2024 et il conviendra d'en délibérer tous les ans.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

30 . Tableau des effectifs

Il vous est présenté le tableau des effectifs de la collectivité qui prend en compte les éléments suivants :

- la création des emplois, liées à l'activité de la collectivité ;
- les évolutions de carrière des agents, comme les réussites au concours ;
- les mouvements de personnel ;
- la suppression de postes.

Les postes sont pourvus par des fonctionnaires, mais ils sont ouverts aux contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 332-8 à L. 332-14, L. 332-22 à L. 332-26, L. 333-1 à L.333-14.

Principaux textes réglementaires	- articles L. 313-1, L. 332-8 à L. 332-14, L. 332-22 à L. 332-26, L. 333-1 à L.333-14du Code Général de la Fonction Publique
Principaux documents de référence	- tableau des effectifs

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 04/04/2023

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Francis SELLAM : Je vous rappelle que le tableau des effectifs est une image, une photo à l'instant T des créations et des suppressions de postes. Une suppression de poste ne veut pas dire que l'on supprime un poste et qu'un agent « disparaît ». Cela veut dire simplement que généralement un agent change de grade et nous supprimons son poste pour créer son nouveau poste. Il n'y a que des créations de postes sur toute l'année. Ce qui en résulte : avis favorable du CST.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Décide de valider l'ensemble des créations et des suppressions de postes proposées dans le tableau des effectifs annexés à la présente délibération, d'adopter ce tableau et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés par ces évolutions de postes sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Les modifications du tableau des effectifs présentées aujourd'hui correspondent :

- à la création des postes nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- et aux divers ajustements liés aux évolutions de carrière des agents et aux mouvements du personnel.

Tous les postes permanents créés sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique, si la procédure ne permet pas d'aboutir au recrutement d'agents fonctionnaires.

Le détail par filière et cadre d'emplois se trouve dans les tableaux qui suivent.

A noter :

- L'infirmière en soins généraux réintégrée en surnombre depuis le 04/05/2022 suite à la fin de son détachement est toujours en recherche active d'emploi et accompagnée par le CIG de la Petite Couronne.
- Les suppressions de poste faisant l'objet d'un avis du CST, aucun poste n'a été supprimé lors de la séance du conseil municipal du 15/02/2023 ; ceci explique le volume de suppressions présentées, d'autant que les postes n'avaient pas été supprimés suite aux avancements de grade de décembre 2022

Récapitulatif par filière / catégorie d'emplois :

	Somme de Total postes pourvus	Somme de Total postes budgétés avant	Somme de Total ETP avant	Nombre de Création	Nombre de Suppression	Somme de Postes TC budgétés après	Somme de Postes TNC budgétés après	Somme de Total postes budgétés après	Somme de Total ETP budgétés après
Emplois fonctionnels	4	4	4,00			4	0	4	4,00
Emplois non permanents	12	22	21,48		1	20	1	22	20,48
Filière administrative	90	103	102,28	3	10,08	94	1	95	94,80
Filière animation	87	94	85,27	1	7,7	58	29	87	78,62
Filière culturelle	41	45	29,53		4,15	13	27	40	26,53
Filière médico-sociale	19	19	18,11		0,2	17	1	18	17,91
Filière Police municipale	22	23	23,00		2	21	0	21	21,00
Filière sociale	21	22	21,80		1	20	1	21	20,80
Filière sportive	3	5	2,79			2	3	5	2,95
Filière technique	148	167	163,75		11	146	9	155	152,75
Total général	447	504	472,01	**4**	**37,53**	395	71	467	439,84

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Directeur général des services	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Directeur général adjoint des services	**2**	**2**	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Directeur des services techniques	**0**	**0**	0,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Attaché hors classe	**0**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Attaché principal	**3**	**4**	4,00	-1,00	- 1 poste à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	3	0,00	3	3,00
Total Attaché	**13**	**14**	14,00	0,00	- 1 poste à créer pour recrutement responsable du service des sports - 1 poste à supprimer suite recrutement DAC sur grade attaché principal	14	0,00	14	14,00
Total Rédacteur principal de 1ère classe	**4**	**4**	4,00	0,00		4	0,00	4	4,00
Total Rédacteur principal de 2ème classe	**1**	**2**	2,00	-1,00	- 1 poste à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	1	0,00	1	1,00
Total Rédacteur	**10**	**10**	10,00	0,00		10	0,00	10	10,00
Total Adjoint administratif principal de 1ère classe	**30**	**31**	30,80	0,00		30	1,00	31	30,80
Total Adjoint administratif principal de 2ème classe	**21**	**25**	24,48	-4,48	- 1 poste à créer pour nomination stagiaire sur 1er grade - 1 poste TC à créer pour évolution poste TNC - 1 poste TNC à supprimer pour évolution à temps complet - 5 postes à supprimer suite avancement de grade décembre 2022 - 1 poste à supprimer suite départ	20	0,00	20	20,00
Total Adjoint administratif	**9**	**12**	12,00	-1,00	- 1 poste à supprimer suite évolution contrat sur 2ème grade	11	0,00	11	11,00

CONSEIL MUNICIPAL – 11/04/2023

GRADES / EMPLOIS FILIERE TECHNIQUE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Ingénieur principal	**3**	**4**	4,00	0,00		4	0,00	4	4,00
Total Ingénieur	4	6	6,00	0,00		6	0,00	6	6,00
Total Technicien principal de 1ère classe	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Technicien principal de 2ème classe	**5**	**5**	4,80	0,00		4	1,00	5	4,80
Total Technicien	5	9	8,80	-0,80	- 1 poste TNC à supprimer suite recrutement sur 2ème grade	8	0	8	8,00
Total Agent de maîtrise principal	**13**	**13**	13,00	0,00	- 1 poste à supprimer suite départ mutation	12	0,00	12	12,00
Total Agent de maîtrise	**6**	**6**	6,00	-1,00	- 1 poste à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	5	0,00	5	5,00
Total Adjoint technique principal de 1ère classe	**14**	**14**	14,00	0,00		14	0,00	14	14,00

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Adjoint technique principal de 2ème classe	**42**	**48**	47,48	-3,00	- 3 postes à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	43	2	45	44,48
Total Adjoint technique	**55**	**61**	58,67	-5,2	- 2 postes à supprimer suite recrutement sur 2ème grade après réussite concours - 2 postes à supprimer suite évolution contrat sur 2ème grade - 1 poste TNC à supprimer suite recrutement sur grade ATSEM principal de 2ème classe - 1 poste TNC non pourvu à supprimer	49	6	55	53,47

CONSEIL MUNICIPAL – 11/04/2023

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Assistant socio-éducatif de classe exc.	**2**	**2**	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Assistant socio-éducatif	**2**	**2**	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Educateur de jeunes enfants de classe exc.	**4**	**4**	4,00	0,00		4	0,00	4	4,00
Total Educateur de jeunes enfants	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total ASEM principal de 1ère classe	**4**	**4**	4,00	0,00		4	0,00	4	4,00
Total ASEM principal de 2ème classe	8	9	8,8	-1,00	- 1 poste à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	7	1,00	8	7,80

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Médecin de 1ère classe	**1**	**1**	0,20	-0,20	- 1 poste TNC à supprimer suite retraite	0	0,00	0	0,00
Total Cadre de santé	**2**	**2**	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Psychologue de classe normale	**1**	**1**	0,91	0,00		0	0,91	1	0,91
Total Puéricultrice	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Auxiliaire de puériculture principal de classe supérieure	**4**	**4**	4,00	0,00		4	0,00	4	4,00
Total Auxiliaire de puériculture principal de classe normale	**10**	**10**	10,00	0,00		10	0,00	10	10,00

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Educateur des activités physiques et sportives	**3**	**5**	2,79	0,158	- Evolution du TNC conformément au besoin du service	2	3	5	2,95

CONSEIL MUNICIPAL – 11/04/2023

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Professeur d'enseignement artistique hors classe	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Professeur d'enseignement artistique classe normale	**2**	**2**	1,19	0,00		0	2	2	1,19
Total Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	**11**	**12**	6,70	-0,15	- 1 poste TNC inoccupé à supprimer	2	9	11	6,70
Total Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	**16**	**17**	11,24	-2,00	- 2 postes à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	4	11	15	9,24
Total Assistant d'enseignement artistique	4	5	1,40	-1,00	- 1 poste non pourvu à supprimer	0	4	4	1,40
Total Assistant de conservation du patrimoine ppal de 2ème classe	**2**	**2**	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	**3**	**3**	3,00	0,00		3	0,00	3	3,00
Total Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	**1**	**2**	2,00	-1,00	-1 poste à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	1	0,00	1	1,00
Total Adjoint du patrimoine	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Animateur	**3**	**3**	3,00	0,00		3	0,00	3	3,00
Total Adjoint d'animation principal de 1ère classe	**5**	**5**	5,00	0,00		5	0,00	5	5,00
Total Adjoint d'animation principal de 2ème classe	**33**	**38**	33,89	2,85	- 2 postes à supprimer suite avancement de grade décembre 2022 - 2 postes à supprimer suite nomination stagiaire sur le 1er grade - 1 poste TC à créer pour évolution TC pendant la durée de la formation de l'agent - Evolution du TNC + 0,15 conformément au besoin du service	18	17	35	31,04
Total Adjoint d'animation	**46**	**48**	43,38	-3,70	- 1 poste à supprimer suite départ - 1 poste à supprimer suite changement de filière - 1 poste TNC à supprimer suite évolution contrat sur 2ème grade - 1 poste TNC à supprimer suite avancement de grade décembre 2022 - Evolution TNC -0,10 conformément au besoin du service	32	12	44	39,58

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Directeur principal de police municipale	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Directeur de police municipale	**1**	**1**	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Chef de service de police municipale	**2**	**2**	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Brigadier-chef principal	**13**	**13**	13,00	0,00		13	0,00	13	13,00
Total Gardien brigadier	**5**	**6**	6,00	0,00	- 2 postes à supprimer suite avancement de grade décembre 2022	4	0,00	4	4,00

CONSEIL MUNICIPAL – 11/04/2023

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus 03 2023	Postes budgétés 02 2023	ETP budgétés 02 2023	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Apprentis	4	10	10,00	0,00		10	0,00	10	10,00
Total Assistante maternelle	5	6	6,00	0,00	-1 poste à supprimer suite départ retraite	5	0,00	5	5,00
Total Collaborateur de cabinet	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Contrats PEC	2	5	4,48	0,00		3	2	5	4,48
Total général	**447**	**504**	**472,01**			**395**	**70**	**465**	**439,84**

31 . Nouvelle désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Depuis plus de 4 ans, la commune s'investit dans la mise en conformité de l'ensemble de ses services à la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles, composée du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en conséquence.

La désignation d'un délégué à la protection des données est la première obligation dont la commune devait répondre. Dès le conseil municipal du 16 octobre 2018, vous aviez désigné un délégué à la protection des données extérieur à la commune. Puis par une délibération passée au conseil municipal du 28 juin 2022, vous aviez approuvé la désignation de Madame Candice BATAILLARD, responsable des affaires juridiques et des assemblées, comme nouveau délégué à la protection des données de la commune.

De cette mise en conformité sont nées de grandes politiques à destination des agents et des usagers de la commune exigées par la réglementation en la matière à savoir :

- une politique de gestion des données des usagers,
- une politique de gestion des droits des usagers,
- une politique d'information des agents,
- une politique de gestion des données collectées par les sous-traitants,
- une politique du consentement sur le droit à l'image à l'occasion d'événements publics.

Cette mise en conformité se traduit concrètement par une information générale à destination des usagers grâce à des notes d'information spécifiques à l'usage des services en réception public, à l'ajout d'une mention spécifique en bas de chaque support d'échanges avec les usagers (support papier ou électronique), à la mise en ligne de la politique de protection des données sur le site internet de la ville, à la mise en place d'un processus de réponses aux demandes des usagers sur leurs données personnelles ou encore à la mise à jour des autres sites utilisés par la ville (site de la ludothèque, le compte citoyen, la billetterie en ligne, le blog ALSH).

Cela concerne également les agents dont une politique d'information, explicitant les traitements, les destinataires, la conservation ainsi que le stockage de leurs données, leur a été transmise. Enfin, les prestataires, qui traitent des données pour le compte de la commune, bénéficient également d'une attention particulière formalisée par une annexe intégrée aux pièces des marchés et exclusivement réservée à la protection des données personnelles. Le recueil du droit à l'image a également été retravaillé.

Pour poursuivre cette mise en conformité et comme je vous l'indiquais dans la précédente délibération portant sur cette désignation, la commune a fait le choix d'externaliser cette fonction à un cabinet d'avocats spécialisé dans les nouvelles technologies et les technologies avancées, le cabinet Alain Bensoussan selas 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS.

Pour rappel, ce délégué a pour missions principales :

- de conseiller et d'informer le responsable de traitement représenté par Monsieur le Maire sur les nouvelles obligations ainsi que l'ensemble des services de la Mairie à l'aide de recommandations générales devant être appliquées par tous,
- de conseiller et d'informer les usagers des droits dont ils disposent sur leurs données personnelles,
- de contrôler le respect des dispositions du RGPD,
- d'évaluer les risques des traitements,
- de coopérer avec la CNIL en tant qu'intermédiaire entre celle-ci et la commune.

A cet égard, je vous propose d'approuver la désignation du cabinet Alain Bensoussan selas, représenté par Me Anne RENARD, en qualité de délégué à la protection des données.

Principaux textes réglementaires	- article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales - règlement général sur la protection des données UE 2016/679 - loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles - décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - délibération n°16 du conseil municipal du 28 juin 2022 relative à la désignation du délégué à la protection des données

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Stephan SILVESTRE : Au conseil municipal du 28 juin 2022, nous avions voté pour désigner Mme C. B., qui est une employée de la mairie, en remplacement du cabinet qui était précédemment nommé pour cette fonction à titre temporaire, pour prendre en charge la fonction en attendant de renouveler un nouveau contrat. Les fonctions du DPO vous sont rappelées dans la délib, je ne reviens pas dessus. Maintenant, nous avons un nouveau cabinet qui a été désigné pour prendre en charge la fonction de délégué à la protection des données, le cabinet Bensoussan, représenté par Me R.

Avez-vous des questions ? Non. Qui est pour ? Merci, à l'unanimité.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve la désignation du cabinet Alain Bensoussan selas, 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS, représenté par Me Anne RENARD, en qualité de délégué à la protection des données.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

32 . Convention de mutualisation entre la commune et le CCAS pour l'exercice de la fonction de délégué à la protection des données

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Stephan SILVESTRE : Afin de mutualiser la fonction de délégué à la protection des données dans les services municipaux, le CCAS disposant de sa propre identité juridique, il convient de passer une convention pour étendre cette prestation. Y a-t-il des questions ? Qui est pour ? Contre ? Merci, unanimité.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le projet de convention de mutualisation entre la commune et le CCAS pour l'exercice de la fonction de délégué à la protection des données.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

33 . Obtention de la protection fonctionnelle pour Monsieur Olivier DOSNE - Appel du jugement du 14 février 2023 17ème chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris

Lors du Conseil municipal du 15 décembre 2020, vous avez accordé au Maire la protection fonctionnelle pour qu'il puisse se défendre devant les juridictions adéquates pour diffamation à l'égard de propos tenus à son encontre par Monsieur Tony RENUCCI.

Ce dernier pour rappel avait réagi sur Facebook à un article publié sur le groupe qui relayait une publication de la Ville mettant en avant un distributeur de produits sanitaires installé devant le restaurant « Le Cheval Blanc ». Dans ce commentaire, daté du 4 novembre 2020, Monsieur Tony RENUCCI écrivait les éléments suivants « Notamment parce que les masques proposés concurrençaient ceux vendus dans la pharmacie du maire...au point que la police a été envoyée au gérant du restaurant pour lui faire retirer. On apprécie le changement de ton, pas l'hypocrisie ».

Monsieur Tony RENUCCI avait réitéré le 7 novembre 2020 en publiant une « story » sur son compte Instagram :

« Le distributeur de masques jetables mis en place par le restaurant Le Cheval Blanc est une excellente chose. Je suis ravi que la ville lui fasse de la publicité. Pour être honnête vis à vis des joinvillais, il faudrait rétablir la vérité : le gérant du restaurant a reçu des injonctions de la ville pour faire retirer ce distributeur (on lui a même envoyé la police) alors que son action allait dans le bon sens. Visiblement la concurrence que ça instaurait avec les masques vendus par une pharmacie en particulier ne plaisait pas à tout le monde (pour rappel, on a un maire pharmacien). Je pense qu'il faut arrêter de prendre les gens pour des idiots et être un peu digne quand on fait de la communication alors même qu'on a fait la misère à ce pauvre gérant de restaurant pour son initiative. C'était le coup de gueule du soir face à l'hypocrisie ».

Le jugement de première instance a été rendu le 14 février 2023 par la 17ème Chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris.

Le Tribunal a relaxé le prévenu.

Le jugement apparaît contestable en ce qu'il n'a pas pris en considération les propos calomnieux

tenus par Monsieur RENUCCI, par voie de sous-entendu notamment.

Dans ce contexte, M. Olivier DOSNE a demandé la protection fonctionnelle pour qu'il puisse contester cette décision, interjeter appel du jugement rendu et se défendre devant les juridictions adéquates compte-tenu de la diffamation dont il a fait l'objet.

A ce titre, je vous propose d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à M. Olivier DOSNE.

Principaux textes réglementaires	- article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération n°37 du 15 décembre 2020 portant obtention de la protection fonctionnelle pour Monsieur Olivier DOSNE

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. le Maire : Délibérations 33 et 34, je ne quitte pas le conseil mais je ne prendrai pas parole ni ne participerai au vote, je voulais que ce soit noté. 33 et 34.

M. Stephan SILVESTRE : Pour mémoire des faits, le conseil municipal avait accordé la protection fonctionnelle au maire le 15 décembre 2020 pour se défendre contre les attaques diffamantes de l'un de nos collègues M. Tony RENUCCI, dont il vous est rappelé la teneur des propos diffamants qui ont donné lieu à cette procédure.

En première instance, le 14 février dernier, la 17e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris a relaxé le prévenu. Toutefois, les éléments à disposition de la procédure en cours y apparaissent contestables et suite à cette analyse, le maire M. DOSNE a décidé de faire appel et demande la protection fonctionnelle pour pouvoir interjeter appel auprès du tribunal.

Y a-t-il des questions ?

M. Tony RENUCCI : Je vais quand même réagir puisque je suis le prévenu. Je ne vais pas refaire le procès maintenant. Juste pour rappeler les faits, notamment pour tous ceux qui écoutent, qui n'étaient peut-être pas au courant, vous avez rappelé en tout cas le contexte, juste quand même le verdict c'est que j'ai battu M. Olivier DOSNE, je l'ai battu sur le fond, c'est bien ce que reconnaît la juge, c'est-à-dire qu'elle reconnaît le fait que l'on peut dire librement qu'il y a bien une confusion des genres entre le maire et le pharmacien sur ce que j'ai dénoncé.

Et donc, refaire une procédure de demande de protection fonctionnelle – pour qu'aussi les gens comprennent bien ce que c'est –, c'est-à-dire que les impôts des Joinvillais vont payer tous les frais de justice du maire M. Olivier DOSNE. Pour ma part, j'ai tout payé moi-même avec mes deniers personnels.
Encore une fois, nous avons une instrumentalisation de la justice à des fins politiques, parce que nous avons bien compris que c'était l'opposant qui était visé. D'ailleurs, sur ce même poste en question, il y a quand même des choses pour le coup très diffamantes et assez insultantes, je ne suis pas sûr qu'il y ait des poursuites, en tout cas nous n'avons jamais vu de demande de protection fonctionnelle.

Pour rappeler aussi comment cela fonctionne, je suis définitivement relaxé au pénal. Je le dis sous contrôle de mon avocat. Je ne serai jamais condamné, et contrairement à ce qui est dit dans la

délibération la partie civile ne peut pas interjeter l'appel sur le pénal, c'est-à-dire remettre en question la relaxe du prévenu. Je serai relaxé peu importe l'issue de la procédure d'appel.

Autre chose que je trouve assez choquante parce que cela va aussi avec la délibération d'après, nous pourrons le dire après : à un moment, si on ne peut plus rien dire, si on ne peut plus s'exprimer, si on ne peut plus critiquer, si on ne peut plus avoir une liberté d'expression et d'opinion et si pour la moindre chose qui contrarie le maire il faut faire appel à la protection fonctionnelle, cela devient complètement délirant. Je trouve que c'est assez ridicule. Je ne sais pas la prochaine fois si on lui vole son vélo, si on lui vole une pomme dans son jardin, si nous verrons délibération de demande de protection fonctionnelle pour l'accompagner. C'est franchement ridicule. Il faut arrêter de nous ridiculiser avec ces procédures et de dépenser de l'argent public pour rien.

M. Stephan SILVESTRE : Nous verrons ce qu'en pense le juge, finalement. Une autre question ?

M. Philippe PLATON : Je voulais juste préciser que M. Tony RENUCCI m'a opportunément rappelé qu'à l'époque, en 2020, nous nous étions abstenus sur ce sujet parce qu'il y avait deux demandes de protection fonctionnelle en l'occurrence, et que nous considérions que ce n'était pas la meilleure façon de régler ce différend.

On peut débattre, on peut se contredire, on peut hausser le ton, il y a plein de manières de s'opposer politiquement, mais en arriver à une situation absurde dans laquelle la ville paie les frais du maire pour défendre le maire contre un élu alors qu'il est à quelques mètres de lui et qu'ils pourraient parler de façon civilisée et régler ce différend, ou bien considérer que c'est un différend politique et ne pas aller plus loin, ne méritait pas que nous nous impliquions.

Là nous parlons d'un appel sur une affaire qui a été jugée sur le fond. *Errare humanum est, perseverare diabolicum* : cette fois-ci nous voterons contre.

M. Stephan SILVESTRE : Merci. Nous passons donc au vote. Qui est pour ? Contre ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Accorde la protection fonctionnelle à M. Olivier DOSNE pour qu'il interjette appel du jugement de la 17ème Chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris rendu le 14 février 2023 relatif aux poursuites en diffamation engagées contre Monsieur Tony RENUCCI et assure la défense de ses intérêts au cours de l'instance d'appel.

Article 2 : Autorise le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, d'huissier et de justice, notamment les consignations à déposer, devant être engagés par M. Olivier DOSNE pour mener les actions nécessaires à sa défense au cours de l'instance d'appel en cours, portée devant la Cour d'Appel de PARIS, à l'encontre de Monsieur Tony RENUCCI.

Pour : (23)
Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Pas de participation : (1)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous")

34 . Obtention de la protection fonctionnelle pour Monsieur Olivier DOSNE - Appel du classement à victime d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique

Le 11 avril 2022 la police municipale de Joinville-le-pont, a été avisé d'un tag sur un abris de bus situé aux abords de la place du 08 mai 1945 à Joinville pont, Station "Eugène Voisin" avec l'inscription « DOSNE Crapule ». Ce n'était pas le premier tag de ce type qui était constaté sur cet abri-bus.

La vidéo protection a permis de constater la dégradation.

Monsieur le Maire a porté plainte le 15 avril 2022.

Le Procureur de la République a classé cette plainte estimant que « les preuves ne sont pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée et que des poursuites pénales puissent être engagées ».

Aux termes de l'article L.2123-35 du CGCT, « *la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté* ».

Il n'est pas admissible que l'on puisse impunément dégrader les panneaux municipaux en insultant le Maire.

A ce titre, M. Olivier DOSNE a demandé la protection fonctionnelle pour qu'il puisse contester cette décision de classement, le cas échéant déposer une plainte avec constitution de partie civile et se défendre devant toutes les juridictions adéquates.

A ce titre, je vous propose d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à M. Olivier DOSNE.

Principaux textes réglementaires	- article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :
Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE

M. Stephan SILVESTRE : Cette fois c'est pour des propos diffamants qui ont été tagués sur des panneaux municipaux, « DOSNE crapule », pour les rappeler, sur un abribus. À ce moment-là, le maire avait décidé de demander la protection fonctionnelle pour poursuivre le prévenu, qui avait été accordée. Le procureur de la République ayant classé cette plainte sans suite, le maire décide une nouvelle fois de contester cette décision et de poursuivre en justice et demande de nouveau la protection fonctionnelle pour poursuivre la procédure.

Pas d'autre question cette fois ? Si ?

Mme Sylvie MERCIER : Pour connaître M. M.V. depuis très longtemps, là la procédure effectivement est dans le sens de : il n'y aura pas de poursuite, donc c'est classé. Là, nous allons nous retrouver comme dans l'affaire de M. RENUCCI, avec des avances de fonds de particuliers alors que nous avons une protection fonctionnelle complète et prise en charge des frais de justice par la municipalité, par les Joinvillais.

Quelque part, je ne sais pas du tout quelle sera l'issue, je ne sais pas du tout comment on va statuer sur le fond. C'est même la forme : là nous sommes en appel, pas sur le fond. Je ne sais pas du tout ce que la procédure va donner mais je trouve dommage que nous en arrivions à ces extrémités.

M. Stephan SILVESTRE : Merci Mme MERCIER, j'ai compris, il n'y a pas de question.

Mme Virginie TOLLARD : Je voulais juste dire que l'on peut faire de la politique sans faire des choses reprochables en plus. *Propos inaudibles.* C'est dommage. J'aime aussi M. M.V., je le connais depuis des années, nous travaillons depuis 2008 ensemble et je trouve qu'en arriver là, ce n'est pas comme cela que je fais de la politique. Ce n'est pas moi qui ai cité le nom donc je répète, je pense qu'il y a une façon de faire autrement de la politique et en arriver à cela, en l'occurrence quelqu'un s'est permis de taguer en plus un bien public, il y a d'autres façons de faire. À un moment, chacun assume ses propres faits. Merci.

M. Maxime OUANOUNOU : Oui, c'est un manque de respect.

M. Stephan SILVESTRE : Un instant, juste pour répondre. Mme MERCIER, il faut quand même prendre en considération que la fonction d'élu, vous n'êtes pas sans le savoir, suscite de nombreuses attaques personnelles que la jurisprudence a décidé de protéger, c'est la moindre des choses.

Mme Sylvie MERCIER : Je crois que nous sommes tous bien placés pour savoir ce que c'est qu'un élu.

M. Stephan SILVESTRE : Excusez-moi, je n'ai pas fini. Vous pouvez patienter, vous pourrez reposer une question après si vous le souhaitez.

Et donc à ce titre il est prévu par les Codes de pouvoir obtenir la protection fonctionnelle des élus, qui est quand même la moindre des choses. Le président de la République a lui-même poursuivi quelqu'un qui l'a traité de crapule. C'est normal. Sinon, nous allons aller dans les excès avec les réseaux sociaux, à sans arrêt salir les élus. Il faut savoir mettre des barrières et respecter les élus.

M. Tony RENUCCI : Peut-être pour donner un élément de contexte parce que M. M. V., comme c'est lui qui est visé – il est d'accord avec le fait que je le cite, nous en avions parlé bien en amont que je voie cette délibération –, il a protesté en inscrivant cette inscription « DOSNE crapule » sur un abribus, Personnellement ce ne sont pas mes méthodes mais il a protesté parce qu'il a été aussi très choqué par ce qui était à mon sens un scandale sur les frais de représentation, et c'était son droit de le critiquer. Après, sur la méthode nous pouvons nous interroger. C'est ce qu'il m'a dit.

Honnêtement, c'est quand même un vieux militant que nous connaissons tous, qui a plus de 70 ans, il s'est retrouvé au poste au point qu'après, les agents qui l'ont reçu à la police nationale ont rigolé quand ils ont compris le contexte. Je vois que le procureur de la République a classé la plainte. Derrière, est-ce qu'il y a vraiment besoin d'une protection fonctionnelle payée par les impôts des Joinvillais pour un truc qui sera très probablement classé, au vu du contexte ? Là encore, je trouve que c'est une instrumentalisation envers des gens qui n'ont pas les mêmes opinions que le maire.

J'aimerais aussi ajouter une autre chose qui m'a beaucoup choqué. Je ne vois pas de délibération de protection fonctionnelle concernant la caricature qui avait été faite par Rad Eskiss sur les réseaux sociaux, sur laquelle vous m'aviez sollicité pour faire une action auprès du procureur de la République. J'ai refusé d'associer mon nom mais j'ai dit que je le ferais de mon côté. J'ai eu un appel du directeur de cabinet du maire pour me dire : « Souhaitez-vous vous associer à l'action ? Nous préparons la délibération avec la protection fonctionnelle. »
Il n'y a aucune mention de cela. Je ne sais pas si c'était une façon d'essayer de me piéger pour que je sois cité sur une délibération et qu'après, si je disais que je votais contre : « Mais M. RENUCCI, vous

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

en bénéficiez également ! » Je ne sais pas. Je fais une supposition.

En attendant, je vois que cette délibération n'est pas présente, et encore une fois je m'interroge sur la façon que vous avez d'instrumentaliser cette procédure d'obtention de la protection fonctionnelle sur des affaires qui à mon sens n'ont rien à voir avec la collectivité, qui concernent M. DOSNE uniquement.

M. Stephan SILVESTRE : Bien sûr, on a le droit de ne pas être d'accord avec les décisions du maire. C'est la moindre des choses. C'est ce que permet notre démocratie. Mais salir le nom du maire sur les murs, cela ne se fait pas, désolé.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ?

Mme Sylvie MERCIER : J'ai une dernière question. Nous serions aussi fondés à demander une protection fonctionnelle dès lors que les élus de la minorité sont attaqués, même personnellement ?

M. Stephan SILVESTRE : À ma connaissance, je n'ai pas vu d'attaque sur les murs de la ville contre les élus de l'opposition.

Mme Sylvie MERCIER : Pour l'instant. J'espère – Dieu nous en préserve – que ces faits vont s'arrêter là. Mais il n'empêche que les élus de l'opposition seraient aussi en droit de demander la protection fonctionnelle, a priori.

Mme Virginie TOLLARD : En tout cas, ce ne sont pas nos méthodes que de vous afficher, par exemple M. PLATON, Mme PARIS ou vous-même, que je respecte. Jamais quelqu'un de notre équipe ne se permettrait cela. En tout cas, pour ma part c'est ma position.

M. Stephan SILVESTRE : Qui est pour ? Contre ? Pas d'abstention ? Merci.

M. le Maire : Merci. Effectivement je n'ai pas pu prendre parole, c'est bien dommage mais c'est comme cela. C'est mon choix.

En revanche, je regrette juste une chose : que vous ayez cité une personne qui n'est pas citée dans la délibération. Franchement, à sa place je réagirais. Je voulais revenir sur le dernier point sur lequel vous vous étonnez, M. RENUCCI, que nous n'ayons pas demandé la protection fonctionnelle.

D'abord, parce que je n'ai pas 30 affaires de justice sur le dos, j'en ai deux : nous venons d'en parler. Vous êtes d'accord, vous n'êtes pas d'accord, OK. Mais Rad Eskiss, puisque vous en parlez, beaucoup d'élus ne sont pas au courant de ce qu'est Rad Eskiss. Rad Eskiss, c'est le droit d'expression, quelque part. C'est un droit d'expression que je n'apprécie pas du tout, et quand nous avons vu cette caricature, à ma demande mon directeur de cabinet vous a appelé pour vous demander si vous souhaitiez la protection fonctionnelle. Vous l'avez refusée. Vous avez signalé que vous alliez vous signaler au procureur. J'ai fait la même chose que vous, j'ai signalé au procureur. Il n'y a jamais eu de manipulation de mon directeur de cabinet comme vous semblez le sous-entendre.

Aujourd'hui j'aurais aimé que vous portiez plainte, je trouve qu'il est lamentable, aujourd'hui c'est vous qui êtes en plus caricaturé de manière franchement inadmissible. Si vous l'acceptez, c'est un autre sujet. Votre caricature où nous sommes avec M. Francis SELLAM caricaturés, c'est honteux, voilà. C'est carrément honteux.

Nous sommes adultes, nous pouvons dire que nous allons passer à côté, que nous allons passer au procureur comme cela, mais il y a des enfants qui voient cela, il y a des choses, c'est lamentable. Il y a des gens de ma famille qui ont vu cela, qui m'ont dit : « Mais qu'est-ce que c'est ce truc-là ? »

Cela veut dire que nous laissons le droit d'expression à une personne qui se permet tout, qui avait déjà subi une plainte à une autre époque sur une autre caricature vous mettant en scène malheureusement, malheureusement. Je compatis largement à ce que j'ai vu, c'est inadmissible la situation dans laquelle vous étiez : vous aviez M. OUDJEBOUR, vous aviez le maire, vous aviez d'autres personnes, beaucoup d'élus, Mme DE FABRÈGUES qui était dessinée en momie alors qu'elle vient de perdre sa sœur, qu'elle fait une dépression après tout cela. C'est carrément abject. Et cela a été rejeté par le procureur.

Mon sujet, c'est qu'à un moment nous parlions de protection des élus. Je considère que sur Rad Eskiss, la porte est toujours ouverte. Si vous voulez porter plainte et faire une protection fonctionnelle, dans ce cas-là nous vous accompagnons. Je n'ai pas voulu en rajouter. J'ai suivi votre position de signalement au procureur mais c'est honteux, ce qui vous a été fait.

En plus il y a un caractère... c'est honteux, raciste, il y a tout dedans. Il y a tout. Cette personne que nous connaissons, qui fait ces caricatures, cela l'amuse peut-être, mais moi cela ne m'amuse pas. Nous ne sommes pas là pour nous faire... Je ne vais pas faire la scène de ce que j'ai vu, mais c'est honteux. La première chose que j'ai demandée était que l'on vous accorde la protection fonctionnelle.

Ce soir j'ai entendu votre fin, je pense que vous allez comprendre que vous vous êtes trompé dans l'interprétation. C'est une interprétation volontaire de vous proposer la protection. Mais vous êtes adulte, vous êtes élu, vous y avez droit. Comme vous ne nous avez pas sollicités, nous sommes allés signaler cela au procureur, mais c'est une honte pour la République. Je ne reviendrai pas sur les deux précédentes où tout est permis visiblement dans ce pays, y compris sur les réseaux sociaux.

Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de plaintes que nous n'avons pas portées sur certaines personnes qui tiennent des choses qui relèvent de la plainte. À un moment, je ne sais pas, ce n'est pas Sainte-Soline partout, ce n'est pas la violence verbale, l'élu est respecté. Il est respecté. Je respecte le président de la République, je suis désolé. Je ne suis pas d'accord avec lui mais je ne le traite pas de tous les noms. Je respecte même l'ancien président du département qui était communiste, M. FAVIER, j'avais du respect pour lui.

Cela n'empêche pas d'avoir des discours politiques où l'on va dire : « Ouais, les communistes ! » : c'est politique, ce ne sont pas des insultes. Mais la caricature qui a été faite à votre encontre, avant je n'en parle pas, mais cela nécessitait pour moi une protection fonctionnelle.

Mais je n'ai plus confiance dans la justice de mon pays. Voilà, je n'ai plus confiance parce que dans ma propre entreprise j'en suis à une pile comme cela de plaintes pour vol, déposées au commissariat de Nogent, qui ne sont pas instruites, avec des sans-papiers, avec des personnes, nous avons eu de la violence. Les commerçants c'est pareil.

Ce pays n'est plus gouverné. Il n'y a plus de justice. Nous allons débattre sur la justice des élus mais moi je parle au nom des concitoyens. Vous vous faites voler un vélo, ils s'en foutent. À la police nationale, ils prennent la plainte et c'est rangé dans un placard. C'est tout, c'est pour votre assurance.

À un moment, il y a une vraie différence pour nous les élus, sur la protection des élus. Les deux points avant, nous en avons débattu, j'ai votre version, je regrette que vous ayez cité une personne qui n'était pas citée. À sa place, c'est compliqué. Maintenant elle est citée. Nous avons débattu. Vous avez le droit de dire tout ce que vous voulez, je vous entends, je vous écoute, mais je regrette pour Rad Eskiss que vous n'ayez pas été plus loin. Je vous suis si vous allez plus loin, M. RENUCCI.

M. Tony RENUCCI : Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi me permettre d'avoir la protection fonctionnelle dans le procès que vous m'avez intenté en diffamation. D'ailleurs je l'avais demandée.

M. le Maire : Ce n'est pas pareil !

M. Tony RENUCCI : C'est votre majorité qui a voté contre. La protection fonctionnelle des élus, elle s'applique à tout le monde.

M. le Maire : Elle s'applique à cela mais sauf que là, j'estime que.

M. Tony RENUCCI : Et moi j'estime que. Vous ne m'avez pas demandé d'estimer cela.

M. le Maire : Ne retournez pas la chose s'il te plaît – s'il vous plaît, pardon.

M. Tony RENUCCI : Je vous donne une vérité que vous ne voulez pas entendre.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 1er : Accorde la protection fonctionnelle à M. Olivier DOSNE pour qu'il puisse contester cette décision de classement, le cas échéant déposer une plainte avec constitution de partie civile et se défendre devant les juridictions adéquates pour des faits de dégradation d'un abri bus avec la mention « DOSNE crapule ».

Article 2 : Autorise le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, d'huissier et de justice, notamment les consignations à déposer, devant être engagés par M. Olivier DOSNE pour mener les actions nécessaires à sa défense. Ces actions peuvent notamment consister en une plainte avec constitution de partie civile.

Pour : (23)
Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)
Madame Luisa DOLOGUELE (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Pas de participation : (1)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous")

QUESTIONS ORALES

Question n°1 de Monsieur Jean-François CLAIR – Groupe JAJI

L'Intercommunalité Paris Est Marne & Bois et la Commune de Joinville-le-Pont ont réalisé une concertation citoyenne sur la requalification de l'avenue Gallieni et de ses aménagements associés avec visites urbaines et ateliers. De nombreux Joinvillais ont participé aux visites et ateliers en donnant leurs visions, leurs souhaits et en faisant part de leurs attentes. Le but étant "d'aboutir à un cahier des orientations issues de la concertation et co-construit par tous".

Des documents de synthèse ont été publiés et de nombreuses explications ont été données par la majorité municipale.

Les Joinvillais attendent la présentation du projet global d'urbanisation de l'avenue Gallieni reprenant les suggestions de la concertation. A ce jour, un premier îlot va voir le jour à la place du Rocher Fleuri sans connaître le projet architectural global et la structuration des flux de déplacement du reste de l'avenue.

La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 permet au maire d'organiser un référendum local. Le conseil municipal peut décider de soumettre à référendum local tout projet de délibération relatif à une affaire de la compétence de la commune. Vous vous étiez engagés à un référendum local sur Gallieni

pendant la campagne électorale.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire, allez-vous tenir votre promesse et tenir un référendum local pour que les Joinvillais se déterminent sur le fait d'accepter ou non le projet d'aménagement de l'avenue Galliéni ?

Réponse de Monsieur Olivier DOSNE

Merci M. CLAIR pour votre question. Cher M. CLAIR, M. le conseiller municipal, sur le sujet de la concertation relative à la requalification de l'avenue Gallieni, les choses sont simples. Il y a les mots et il y a aussi leur traduction complète, voire leur interprétation – celle-ci semble être la vôtre.

Organiser un référendum au sens que vous l'entendez n'est pas adapté à l'ambition portée pour l'avenue Gallieni. En revanche, organiser un référendum au sens de concerter la population l'est davantage et c'est ce qui a été fait – je vais vous rappeler quand même toutes les concertations. Pour rappel, dès 2019 ont été organisées par la ville et le territoire des réunions publiques au nombre de deux, des balades urbaines au nombre de deux, un stand participatif sur le marché et enfin cinq ateliers participatifs de travail.

Cette démarche a été conclue par une réunion publique de restitution organisée le 3 juin 2021 – malheureusement en distanciel du fait du COVID – et ayant assisté à ces réunions effectivement, peu de personnes, y compris les élus d'opposition, y ont participé.

Au cours de cette réunion, ont été présentées les conclusions de la démarche et nous avons vu notamment les orientations structurantes pour le devenir de l'avenue Gallieni sur les trois secteurs : la place de Verdun, l'avenue Gallieni et la Fourchette qui n'est pas joinvillaise, je vous le rappelle (mais on nous a beaucoup parlé de Joinville). Elle est joinvillaise de cœur parce que nous avons tous envie de la voir bouger, mais elle n'est pas joinvillaise.

Enfin, sur la base de cette restitution, les Joinvillais ont été appelés à se prononcer du 8 juin au 8 juillet 2021 via la plate-forme participative en ligne MonJoinville. Heureusement ou malheureusement, 104 Joinvillais se sont prononcés sur ces orientations, 104, malgré une communication importante.

La dernière modification du PLU a intégré des orientations qui pouvaient l'être et notamment une hauteur limitée à R + 4 sur la plus grande partie de l'avenue avec des appartements à 2,70 mètres en termes de hauteur, et je crois en limite de hauteur à 18 mètres au lieu de 21 mètres. Je ne parle pas hors secteur où il y a eu des choses qui se discutent encore.

Enfin, à ce jour tout est toujours en ligne et librement contestable sur les sites de la ville, du territoire et de MonJoinville.

Pour vous rappeler aussi mes propos de début de soirée, nous sommes en cours d'approbation d'un PLUI qui sera soumis à une obligation de mise en conformité dans le cadre du prochain SDRIF-E (environnemental) de la région qui porte sur les 10 ou les 20 prochaines années, qui est en cours d'élaboration auprès de la région. Nous sommes constamment dans une obligation de nous raccrocher au SCOT, au PADD, au PMHH. Tous ces mots, pour le public, c'est assez compliqué.
Toujours est-il que notre volonté était et reste la même : une requalification de cette avenue Gallieni sur la base des travaux effectués par le territoire. En ce qui concerne l'urbanisme, les hauteurs et le style, vous avez commencé à voir je pense des plaquettes sortir, et c'est l'esprit qui veut être donné à cette avenue Gallieni, esprit un peu plus cosy, un peu plus chic et de conservation importante des bâtis qui ne sont pas dégradés.

<u>Question n°2 de Monsieur Tony RENUCCI – Groupe JAJI</u>

Nous avons été alertés par plusieurs locataires des résidences Barbusse Espérance, Leclerc et Viaduc de la forte augmentation des charges de chauffage et d'eau chaude depuis mai 2022.

En effet, concernant les charges de chauffage collectif, certaines factures ont progressé de plus de 74 % entre avril 2022 et mai 2022, et le tarif s'est maintenu à ce très haut niveau depuis lors. Concernant les charges d'eau chaude, l'index est passé de 9,88 €/m3 à 13,47€/m3 entre avril et juillet 2022, puis est monté à 18,55 €/m3 à partir de février 2023, soit une hausse de 87,75 % entre juillet 2022 et

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

février 2023.

Par ailleurs, le contrat de gaz du bailleur Logirep a été renouvelé le 1er juillet 2022, au moment où les prix du marché de l'énergie étaient les plus élevés.

Il semble donc que les locataires Logirep soient doublement pénalisés. Ils n'ont pas bénéficié du bouclier tarifaire mis en place par l'État en novembre 2021 et le bailleur Logirep a fait le choix de les ponctionner plutôt que de préserver les ressources des résidents les plus fragiles.

J'ai donc écrit à la Préfète du Val-de-Marne ainsi qu'au ministre du logement le 27 mars 2023 pour demander son intervention auprès du bailleur social Logirep afin qu'il applique le bouclier tarifaire et leur reverse le trop perçu.

Notre question est donc la suivante : Madame la conseillère municipale, quelles actions allez-vous mettre en place pour que Logirep régularise cette situation injuste ?

Réponse de Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Mon cher collègue, dès le 13 avril 2022, soit il y a près d'un an, et dès les premiers signes de la crise énergétique qui s'est annoncée, M. le Maire a sollicité par écrit les différents bailleurs sociaux ayant des logements dans notre ville afin de les inciter à accompagner leurs locataires à traverser cette période.

En ce qui concerne plus particulièrement le bailleur Logirep, et comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, la ville travaille en étroite collaboration avec les équipes du bailleur. Une communication a été récemment réalisée à notre demande par les équipes de Logirep, dont une foire aux questions qui apporte un certain nombre de réponses concrètes aux interrogations légitimes des résidents.

Il est certain que Logirep serait plus à même de répondre à vos interrogations. Cependant, je peux vous indiquer qu'à notre demande, Logirep a mis en œuvre différentes actions d'accompagnement de ses locataires. Notamment Logirep a signé une convention avec Soli'AL, qui est une association créée en 2019 par Action logement et qui est dédiée à l'accompagnement des locataires confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles.

Également, un partenariat a été établi avec Klaro, qui est une plate-forme gratuite qui propose d'optimiser le pouvoir d'achat français en rendant plus lisible l'offre d'aides ou de subventions. En quelques clics, les locataires peuvent tester leur éligibilité à plus de 1 500 aides nationales, régionales, départementales ou locales pour se constituer un complément de revenus.

Et parce qu'en parallèle de l'accompagnement des résidents il convient de préparer l'avenir, la ville continue de maintenir son soutien aux investissements de Logirep sur en particulier les travaux de réhabilitation qui ont été engagés sur la résidence Espérance notamment, d'une enveloppe de plus de 18 millions d'euros. Les travaux engagés vont ainsi permettre de mieux isoler les logements et donc de faire baisser la facture énergétique.

Enfin, et sans rentrer dans une discussion de chiffres, je précise quand même que les provisions sur les années 2022-2023 pour les charges ont été calculées par Logirep en tenant compte des boucliers tarifaires dont Logirep bénéficie. Merci.

Question n°3 de Monsieur Maxence GEORGEAUD – Groupe JAJI

L'ensemble du bâtiment de l'horloge situé sur le quai de la Marne, a abrité depuis sa création au 19e siècle une auberge, une société nautique, plusieurs sociétés d'aviron et de constructeurs de bateau et un restaurant qui a cessé son activité fin 1999. Il accueille actuellement un bureau d'architecte, un autre dédié à la construction et, à l'arrière, une dizaine de logements. Les locataires occupent leurs logements depuis plus de 20 ans pour certains d'entre eux.

Le 6 septembre 2019, la ville de Joinville a racheté ces bâtiments devenus vétustes, pour 2,2 millions d'euros, afin officiellement de les protéger et de les restaurer dans le cadre d'un projet de mise en valeur de ce quartier. Une étude muséale a bien été entreprise mais le projet de musée n'a finalement

pas abouti. En effet, lors du dernier conseil municipal, vous avez fait voter une promesse unilatérale de vente des parcelles A67 et A68 au promoteur Sekoia pour construire un projet hôtelier 4 étoiles comportant 73 chambres et 40 places de stationnement en sous-sol.

Certains habitants actuels de l'ensemble sont inquiets car la ville ne leur assure aucune garantie de relogement.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le conseiller municipal, comment la ville compte-t-elle gérer le relogement des locataires actuels qui risquent de se retrouver dans des situations difficiles ?

Réponse de Monsieur Jérôme TAGNON

Monsieur le conseiller municipal, les locataires qui occupent dans leur bon droit les logements situés dans le bâtiment de l'Horloge ont à ce jour encore deux ans devant eux pour trouver une solution de relogement. Ils sont aujourd'hui locataires du parc privé et ont donc près de deux ans pour trouver un logement. S'ils sont éligibles au logement social et qu'ils constituent un dossier, leur demande sera étudiée avec attention. Comme pour tous les autres Joinvillais, le service logement de la ville est à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches.

Question n°4 de Madame Sylvie MERCIER – Groupe JAJI

Un campement sauvage s'est installé au bord de l'autoroute près de la rue Chapsal. Plusieurs riverains s'interrogent sur son devenir et se plaignent de ne pas être suffisamment informés sur l'évolution de la situation.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire, quelles sont les mesures prises par la ville à ce sujet pour assurer la tranquillité des riverains tout en apportant une réponse "humaniste" aux occupants du campement ?

Réponse de Monsieur Olivier DOSNE

Chère conseillère municipale, chère Sylvie MERCIER, le campement sauvage dont vous faites mention est installé depuis plus d'un an aux abords de l'autoroute en limite du territoire communal et je m'étonne que vous posiez une question un an après le début de son installation.

Dès son installation, en effet, la police municipale, à ma demande, s'est déplacée afin de réaliser les premiers rapports de constatation sur un terrain qui ne nous appartient pas. Il a été déterminé et rappelé que ce foncier était celui de la DIRIF (Direction des routes d'Île-de-France), donc de l'État.

J'ai sollicité à plusieurs reprises les représentants de l'État, dernièrement de Mme la préfète, à l'occasion d'une rencontre en préfecture mais le sous-préfet, tout le monde est passé afin que des procédures d'expulsion humaines, humanistes soient engagées. Il m'a été confirmé il y a quelques semaines que les démarches avaient été entreprises et que nous étions suspendus au délai de la justice, sujet sur lequel je me suis exprimé précédemment.

La police municipale joinvillaise est donc mobilisée afin d'assurer le bon ordre ainsi que la tranquillité publique des riverains – même si je ne peux nier les nuisances constatées, générées par ce campement.
Je vous remercie. Je vous souhaite donc une bonne fin de soirée, et rendez-vous avant les vacances d'été pour un dernier conseil municipal. Bonne fin de soirée, merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06.

Le Secrétaire de Séance

Madame Murielle VILLETELLE

Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)